

**VIE**

**DE**

**MADemoiselle MANCE**

—

**TOME I.**

PROPRIÉTÉ DES SOEURS DE L'HÔTEL-DIEU DE VILLEMARIE.





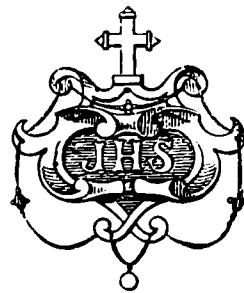
*gravé par Jean B. Houtteville S.*

*L. Massard del et sculp.*

JÉRÔME LE ROYER DE LA DAUVERSIÈRE,  
FONDATEUR DES SŒURS GRIS  
DE LA FLÈCHE,  
né à La Flèche le 10 Novembre 1659

VIE  
DE  
M<sup>LLE</sup> MANCE  
ET HISTOIRE  
DE L'HOTEL-DIEU DE VILLEMARIE  
DANS L'ÎLE DE MONTRÉAL, EN CANADA

—  
TOME I



VILLEMARIE  
CHEZ LES SOEURS DE L'HOTEL-DIEU  
DE VILLEMARIE

—  
1854



A LA TRÈS-SAINTE  
**VIERGE MARIE**

ÉPOUSE DU GLORIEUX SAINT JOSEPH.

VIERGE SAINTE,

Le serviteur *fidèle* que vous daignâtes choisir pour faire honorer votre saint époux, vous dut, après DIEU, tout ce qu'il fut dans l'ordre de la grâce. Par vous aussi, M<sup>lle</sup> Mance, suscitée pour coopérer à l'accomplissement de ce dessein, obtint de la bonté divine le plein succès de ses travaux. La fondation de Villemarie, à laquelle ils prirent tant de part, et la nouvelle communauté qu'ils y établirent étant donc votre ouvrage, souffrez, ô Vierge sainte, que je vous dédie cette histoire; et faites, par vos puissantes intercessions auprès de DIEU, que ceux qui la liront y trouvent une source de lumière, de force et de confiance, et imitent les exemples de vertus sublimes qui y sont rapportés.

Le 21 novembre 1853,  
Fête de la Présentation de Marie au Temple.





## PRÉFACE.

---

Une petite cité qui était presque sans défenseurs, dit l'Ecclésiaste, fut assiégée par un grand roi. Il s'y trouva un homme pauvre, mais sage, qui la sauva par sa sagesse; et toutefois, personne ne se souvint plus de lui après un service si important (1). Voilà quel est ici-bas le partage d'un grand nombre d'hommes généreux et dévoués à leurs semblables; et c'est ce qui est arrivé aux fondateurs de la colonie de Montréal.

(1) *Ecclésiaste*, chap. ix, v. 14, 15

Personne n'a déployé pour l'établissement de cette œuvre, et pour la conservation de la colonie française en Canada, un zèle plus constant et plus efficace que celui qui parut dans M. de La Dauversière et M<sup>lle</sup> Mance; et, malgré le succès dont leurs travaux furent couronnés.

ils sont restés dans l'oubli jusqu'à ces derniers temps. A peine sont-ils nommés dans l'*Histoire de la Nouvelle-France*; et on ne soupçonnerait pas, en lisant cet ouvrage, les importants services dont leur est redevable toute la colonie. Les *Relations de la Nouvelle-France*, qui paraissaient alors chaque année, n'en font pas non plus mention. Du moins, M. de La Dauversière n'y est pas nommé une seule fois. On en comprend assez la raison : les *Relations* avaient pour objet les missions des RR. PP. Jésuites, et non l'œuvre de Montréal, étrangère à ces religieux. Enfin les détails isolés qu'on trouve sur M. de La Dauversière dans des écrivains plus récents sont si incomplets et si inexacts, qu'ils ne peuvent le faire connaître. M. Bertrand de La Tour, regardé jusqu'ici comme le premier et le seul historien ecclésiastique du Canada, montre assez combien il était mal instruit de tout ce qui regarde ce personnage, et les hospitalières de Saint-Joseph en particulier. Voici comment il s'exprime sur l'occasion de l'envoi de ces filles à Villemarie :  
« M. de La Dauversière, dit-il, était fort lié  
« avec les religieuses hospitalières de la Flèche  
« et de Baugé; il leur proposa d'aller s'établir

« au delà des mers ; elles acceptèrent la proposition avec joie (1). »

(1) *Mémoires sur la vie de M. de La-Val*, liv. VIII, p. 134, 135.

Cet écrivain a ignoré, comme on le voit, le point le plus important du sujet qu'il traitait, savoir : que M. de La Dauversière avait lui-même institué la congrégation de ces hospitalières, qu'il avait donné naissance à leur institut précisément pour qu'elles assistassent les malades de l'île de Montréal lorsqu'on aurait établi une colonie dans cette île ; et qu'enfin il n'entreprit l'établissement de Villemarie que pour y envoyer de ses filles, comme il le fit avant sa mort.

Nous pensons donc remplir un devoir de justice en faisant connaître ici, par l'histoire de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Villemarie, la mission que ce grand serviteur de DIEU, et celle que M<sup>lle</sup> Mance eurent à remplir en faveur de la Nouvelle-France ; et nous nous estimons heureux d'être, par cette publication, l'interprète et l'organe de la reconnaissance publique pour les services importants qu'ils rendirent l'un et l'autre à tout le pays. Les sources où nous avons puisé la matière de cette histoire sont les mêmes, en très-grande partie, que celles de la *Vie de la*

*sœur Bourgeois*. C'est pourquoi, sans répéter ici ce que nous avons dit déjà en les indiquant, nous renvoyons le lecteur à ce dernier ouvrage.



---

---

# INTRODUCTION.

M. DE LA DAUVERSIÈRE  
REÇOIT ORDRE D'INSTITUER DES HOSPITALIÈRES  
SOUS LE TITRE DE SAINT-JOSEPH,  
ET D'EN ÉTABLIR UNE MAISON DANS L'ILE DE MONTRÉAL.

La fondation de Montréal, comme on l'a vu dans la *Vie de la sœur Bourgeois*, fut sans contredit l'une des œuvres les plus extraordinaires qui aient paru dans l'Église. Le dessein de cette entreprise, le choix et le caractère des personnes appelées à y concourir, les moyens qu'elles employèrent pour l'exécuter, le succès qui couronna leurs efforts : tout y est comme empreint du sceau des œuvres manifestement divines. Du moins, c'est le jugement qu'en ont porté jusqu'ici les esprits raisonnables, qui ne refusent pas à DIEU le pouvoir d'opérer des miracles lorsqu'il lui plaît de faire paraître son action toute-puissante dans l'accomplissement de ses grands desseins. On ne sera donc pas étonné que la Vie de M. Le Royer de La Dauversière, le principal agent de la Providence dans l'entreprise de Montréal, nous offre aussi des révélations.

I.  
L'histoire de  
M. de  
La Dauversière  
présente  
des révélations  
sur Montréal;  
pourquoi.

D'ailleurs, si l'on considère que cet homme extraordinaire a été choisi par la sagesse divine pour donner naissance à un nouvel ordre religieux, les manifestations surnaturelles dont nous avons à parler ne doivent avoir rien de suspect, puisqu'il est hors de doute, comme l'enseigne le savant pape Benoît XIV, que DIEU parle familièrement à ses amis par le moyen des révélations et des visions, surtout aux fondateurs d'ordres. Enfin, le fait seul de l'établissement de Montréal, toujours subsistant depuis plus de deux siècles, justifierait à la lettre les vues surnaturelles de M. de La Dauversière touchant cette colonie, si elles n'étaient déjà confirmées par d'autres vues entièrement semblables données à M. Olier sur le même établissement, ainsi qu'on l'a raconté dans l'Introduction à la *Vie de la sœur Bourgeoys*. Sans répéter donc ici ce qu'on lit dans ce dernier ouvrage, nous nous bornerons à exposer dans celui-ci les moyens dont la Providence se servit pour déterminer M. de La Dauversière à cette entreprise; et nous commencerons d'abord par faire connaître ce grand serviteur de DIEU.

II.  
Extraction de  
M. de  
La Dauversière;  
ses qualités;  
faveurs  
qu'il reçoit  
de DIEU.

La noble et ancienne famille Le Royer, après avoir donné des preuves de son attachement à la Religion et de sa valeur dans les guerres des Croisades, avait ensuite servi les ducs de Bretagne jusqu'à la révolu-

tion survenue dans cette province par la mort de Charles de Blois, qui fut tué en 1364 à la célèbre bataille d'Auray. Alors une branche de la famille Le Royer passa de la Bretagne, d'où elle était originaire, dans l'Anjou. Elle s'attacha au service des ducs de Vendôme de la maison de Bourbon ; et enfin, par la faveur de Charles de Bourbon, père d'Antoine, roi de Navarre, elle se fixa à la Flèche, dont ces princes étaient seigneurs, et y occupa des emplois importants (1). Jérôme Le Royer de La Dauversière, dont nous avons à parler, né dans cette ville le 2 mai 1597, y exerçait la charge de receveur des finances ; et René Le Royer de Boistailly, son frère, celle de juge au siège présidial (2). DIEU, qui destinait M. de La Dauversière à donner naissance à un nouvel institut de religieuses, et à étendre l'Église catholique dans l'Amérique du Nord, voulut être reconnu seul auteur de ces deux grandes œuvres, en choisissant pour les exécuter un instrument qui semblait être tout à fait impropre à de tels desseins : car M. de La Dauversière demeura toujours dans l'état de simple laïque ; il se trouvait même engagé dans les liens du mariage, ayant épousé Jeanne de Baugé, dont il eut un grand nombre d'enfants. Enfin il était dépourvu des biens de la fortune, et même des charmes extérieurs de la parole : deux moyens que la prudence

(1). *Actes de Bireau, notaire à Chinon et Touraine.—Archives des hospitalières de la Flèche.*

(2) *Registres des baptêmes conservés à l'état civil de la Flèche.*

humaine eût jugés comme indispensables au succès des deux œuvres dont nous parlons.

Mais, pour le rendre un instrument plus propre à en procurer l'accomplissement, DIEU se plut à le combler des dons les plus précieux de sa grâce. Six mois après qu'il l'eut particulièrement attiré à son service, il l'inonda de tant de faveurs et de consolations, que le guide spirituel de M. de La Dauversière, quoique très-éclairé dans la conduite des âmes, se jugea incapable de le diriger seul, et voulut qu'il communiquât son intérieur à tout ce qu'il y avait à la Flèche de plus expérimenté dans les voies extraordinaires, particulièrement aux Pères de la Compagnie de JÉSUS. Toutefois, ces grâces n'étant dans la main de DIEU que comme un doux appât pour le lier à son service, furent bientôt suivies de ces épreuves accablantes qu'il envoie aux âmes d'élite pour les vider entièrement d'elles-mêmes, et les rendre capables de ses plus hautes communications.

III.  
Épreuves  
qui disposent  
M. de  
La Dauversière  
à exécuter  
les ordres  
de  
DIEU  
touchant  
Montréal.

M. de La Dauversière se vit comme plongé dans la nuit la plus profonde, et pendant dix-huit mois il fut en proie à ces tentations de désespoir apparent dont nous voyons tant d'exemples dans la vie des saints. Il retira, comme fruit de ces épreuves, un don admirable pour conduire lui-même les âmes les plus élevées; et cette grâce fut même en lui si rare et si



singulière, qu'avec deux ou trois paroles il produisait des effets merveilleux dans les cœurs. Un autre fruit plus précieux pour lui-même, ce fut un amour extraordinaire pour la pénitence et les macérations.

« Il menait une vie si austère, rapporte M. de Fancamp, que, tout séculier qu'il était, il prenait la discipline tous les jours avec des chaînes de fer, et d'une manière si sanglante, qu'il en avait les épaules comme pourries. Il portait une ceinture qui avait plus de 1200 pointes très-aiguës. Il avait (et je l'ai vu) plus de 2000 pointes dans ses seuls gants de campagne. Enfin, pour se faire souffrir en mille manières, il inventait les macérations les plus inouïes (1). »

Tel était celui que la sagesse de DIEU avait choisi pour l'exécution de ses desseins; et voici comment elle daigna les lui manifester.

Un jour de la Purification, M. de La Dauversière ayant reçu JÉSUS-CHRIST dans la sainte communion, et s'étant ensuite consacré à la Sainte-Famille conjointement avec son épouse et ses enfants, DIEU lui commanda d'instituer un nouvel ordre d'hospitalières, qui honorassent saint Joseph comme guide et gouverneur de JÉSUS-CHRIST pauvre, roi des pauvres et fondateur de la pauvreté évangélique (2). En même temps il lui ordonna d'établir dans l'île de Montréal,

(1) *Lettres de M. de Fancamp au R. P. Chau-  
monot, du 28  
avril 1660. -- Ar-  
chives des hos-  
pitalières de la  
Flèche.*

(2) *Mémoires  
de M. Le Royer  
sur la Vie de  
M. Jérôme Le  
Royer de La  
Dauversière,  
son père. -- His-  
toire de la Con-  
grégation de St-  
Joseph; manus-  
crit de la Flè-  
che.*

en Canada, un Hôtel-Dieu qui fût desservi par les filles de cet institut, pour le soulagement et l'instruction des malades tant français que sauvages ; ajoutant que la Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph serait particulièrement honorée dans cette île (\*) (1).

(1) *Mémoires de M. de La Dauversière fils sur son père.* — *Histoire de la Congrégation de St-Joseph; manuscrit de la Flèche.* — *Montréal en Canada, manuscrit in-4°.* — *Histoire du Canada par M. de Belmont.* — *Vie de M. de Quey-lus, par Grandet; manuscrit.* — *Annales de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, par la sœur Morin; manuscrit.*

(2) *Histoire du Montréal, de 1640 à 1641.*

(3) Page 26.

(4) *Requête de M.M. Le Royer à l'évêque d'Angers, 1634; archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.*

(5) *Histoire de l'Institution, etc., p. 11.*

(6) *Mémoires de M. de La Dauversière sur son père.*

---

(\*) M. Dollier de Casson, dans son *Histoire du Montréal*, assure que M. de La Dauversière forma le projet de la fondation de Villemarie à l'occasion d'une des *relations* des RR. PP. Jésuites sur la Nouvelle-France, qu'il lut par hasard, et où il était parlé de l'île de Montréal comme d'un lieu très-propre à un établissement (2). Mais avant que ces Pères en eussent donné la description dans aucune de leurs *relations*, M. de La Dauversière avait déjà formé le projet d'y établir une colonie. Car il est certain qu'avant l'année 1637, ils n'avaient point encore fait la description de cette île. Or, dès l'année 1635 ou 1636, comme on le voit dans les *Véritables Motifs de Messieurs et Dames de Montréal* (3), publiés en 1643, M. de La Dauversière avait déjà eu la pensée de cet établissement. On ne peut même douter qu'il n'y songeât en 1634. Cette année, il donna commencement à l'institut de Saint-Joseph par la chapelle qu'il fit construire à la Flèche sous le vocable de ce grand saint (4); et il est assuré que la formation de cet institut n'a été qu'une suite du dessein inspiré à M. de La Dauversière d'établir un Hôtel-Dieu à Montréal. C'est ce qui fait dire à la sœur Morin : « Notre fondation de Villemarie, en vue de laquelle notre institut a pris naissance. » Si l'on en croit les hospitières de la Flèche, dans l'*Histoire* manuscrite de l'*Institution* de leur Congrégation, ce serait en 1631, qu'il aurait eu, d'une manière surnaturelle, la première vue de l'établissement de Montréal (5). Enfin, d'après M. de La Dauversière fils, on pourrait fixer la date de ce dessein à l'année 1630 (6). Il est donc certain que lorsque M. de La Dauversière conçut le projet de l'établisse-

Quelle que fût la piété de M. de La Dauversière, un commandement si extraordinaire était bien propre à le jeter dans l'abattement, se voyant dépourvu de ressources pour l'exécuter, engagé dans les liens du mariage, et chargé d'une famille nombreuse. Il s'agissait en effet de former un nouvel institut de filles ; et, pour qu'elles fussent en état de servir les malades à Montréal, il fallait auparavant établir une colonie de Français dans cette île inculte et déserte. D'ailleurs, M. de La Dauversière n'avait eu jusque alors aucune connaissance particulière des sauvages du Canada ; et enfin, l'île de Montréal, où il fallait établir cette colonie, appartenait à M. de Lauson, à qui la Grande Compagnie l'avait cédée. Aussi éprouva-t-il d'abord une répugnance extrême à exécuter un pareil dessein, qu'il jugeait être tout à fait au-dessus de ses forces,

IV.  
Combien  
l'exécution des  
ordres de  
DIEU  
paraît d'abord  
difficile à M. de  
La Dauversière  
et à  
ses directeurs.

---

ment dont nous parlons, aucune *relation* des PP. Jésuites n'avait donné la description de l'île de Montréal. Au reste, M. Dollier de Casson semble n'être pas d'accord avec lui-même sur ce point, puisqu'il dit ailleurs : « que M. de La Dauversière reçut de DIEU une connaissance claire et distincte « de la situation de cette île. » Nous pouvons ajouter que M. Olier eut la première vue de sa vocation pour le Canada en 1636, comme on le voit dans ses Mémoires (1), et que vers ce temps il serait parti pour ce pays, si le P. de Condren ne l'en eût empêché (2). Par conséquent il ne put prendre, non plus que M. de La Dauversière, la première idée de ce dessein dans aucune des *relations* sur la Nouvelle-France.

(1) *Mémoires autographes de M. Olier*, t. I, p. 96, 97, etc.

(2) *Vie de M. Olier*, t. I, p. 143.

contraire à sa condition, et nuisible aux intérêts de sa famille (1). Son confesseur, à qui il en fit part, ne comprit pas non plus comment M. de La Dauversière pourrait former cette colonie (2), ni instituer un nouvel ordre d'hospitalières; et il lui répondit d'abord de se contenter de prier DIEU, et d'attendre dans une sainte indifférence qu'il lui plût de manifester sa volonté (3).

(1) *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de Montréal*, 1643, in-4°, p. 26-27.

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la mère Juchereau, p. 33-34.

(3) *Histoire de l'Institution de la Congrégation des hospitalières de S.-Joseph*, p. 10-11.

Les mêmes ordres lui ayant été réitérés plusieurs fois, son confesseur lui fit la même réponse. Néanmoins, M. de La Dauversière se sentait pressé de plus en plus. Il recevait des lumières si vives, des vues si particulières et si circonstanciées sur la situation du Canada et sur celle de l'île de Montréal (4), sans avoir jamais connu les lieux par aucune voie naturelle; DIEU lui montrait avec tant de netteté les moyens qu'il devait employer pour l'exécution de cette œuvre, il le pressait si instamment de l'entreprendre, comme un service signalé qu'il demandait de lui (5), qu'à la fin il craignit d'attirer sur lui l'indignation de DIEU s'il s'obstinait davantage. Il s'adressa donc de nouveau à son directeur, qui, touché et convaincu par tous ces récits, lui permit d'en faire part à ses amis, et de commencer l'entreprise. Mais les RR. Pères Jésuites, et tous ceux à qui il en fit part, ne purent goûter le projet d'un nouvel institut d'hospitalières,

(4) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, ibid. — *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson. — *Annales des hospitalières de Villemarie*, par la sœur Morin.

(5) *Les Véritables Motifs de M.M. et Dames de Montréal*, p. 27.

qu'ils regardaient, de la part d'un laïque, comme un dessein chimérique et extravagant. Ils jugèrent que pour répondre aux ordres de DIEU il devait appeler à la Flèche les hospitalières de Saint-Augustin de Dieppe ou celles de Vannes (1).

Avant de faire aucune invitation à ces filles, il était nécessaire d'avoir une maison où elles pussent se loger et soigner les malades. Il n'existait alors à la Flèche qu'un petit hôpital qui tombait en ruines, appelé *l'aumônerie de Sainte-Marguerite*, du nom de la sainte à qui la chapelle était dédiée (2). Cet établissement n'avait ni ressources pour faire subsister des hospitalières, ni même de bâtiment pour les recevoir (3). Il ne jouissait alors que de cinquante écus de revenu, et le soin des malades, qu'on y recevait en très-petit nombre, était confié à trois filles servantes, qui même étaient obligées d'aller faire la quête par la ville pour se procurer les choses de première nécessité (4).

C'était cependant cette pauvre maison qui devait être le berceau du nouvel institut, et DIEU, pour préparer de loin l'accomplissement de ses desseins, avait voulu que les administrateurs de l'aumônerie de Sainte-Marguerite fussent alors M. de La Dauversière lui-même et son frère, M. de Boistaillé. M. de La Dauversière songea d'abord à mettre en crédit dans ce lieu le culte envers saint Joseph, qui devait

(1) *Histoire de l'Institution de la Congrégation des hospitalières de St-Joseph*, p. 11.

1634.

V.

Aumônerie de la Flèche.  
M. de La Dauversière y fait construire une chapelle en l'honneur de saint Joseph.

(2) *Décret d'érection de la communauté des Filles de S.-Joseph*, du 19 octobre 1643; archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.

(3) *La vie de M<sup>me</sup> de Meleun*, in-8°, par Joseph Grandet, 1687, p. 133.

(4) *Mémoire et remarques pour servir de réponse, etc.*; manuscrits de la Flèche.

y être particulièrement honoré. Il résolut donc de commencer par faire démolir la petite chapelle de Sainte-Marguerite, qui tombait en ruines, afin d'en faire construire une nouvelle, qui fût dédiée à ce glorieux saint (1); et de concert avec M. de Boistailé il se mit à quêter par la ville pour se procurer les fonds nécessaires (2). Cette chapelle était destinée à faire honorer saint Joseph comme chef de la Sainte-Famille, et sous le titre spécial de guide et de gouverneur de l'enfant Jésus pauvre, roi des pauvres et fondateur de la pauvreté évangélique. Chacun demeura frappé de ce que la première aumône donnée à M. de La Dauversière lui fut faite par un enfant pauvre, qui lui remit deux deniers; et la seconde par une pauvre femme, qui lui donna un denier pour la même chapelle (3). Cette circonstance, qui parut être mystérieuse, fut ménagée sans doute par un dessein particulier de la divine providence; et nous regardons comme une opinion très-pieuse de penser que l'enfant Jésus sous l'image de ce petit pauvre, ainsi qu'il a daigné apparaître à de saintes âmes (4), et la très-sainte Vierge sous l'extérieur d'une pauvre femme, voulurent contribuer à cet édifice, destiné à accroître en France le culte du glorieux saint Joseph, leur chef. Au reste, cette offrande de trois deniers toucha si efficacement plusieurs personnes de condi-

(1) *Mémoires de M. de La Dauversière fils sur son père.*

(2) *Requête de M. M. Le Royer à l'évêque d'Angers, 1634; archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.*

(3) *Mémoire et remarques pour servir à l'histoire de l'Institut de St-Joseph; manuscrits de la Flèche.*

(4) *Vie de la mère Agnès de Jésus, par M. de Lantages.*

tion , qu'elles s'empressèrent de fournir tout ce qui était nécessaire à la construction de la chapelle ; et qu'enfin le conseil de ville de la Flèche , pour prendre part lui-même à un si pieux dessein , résolut , par délibération du 28 juin de cette année 1634 , de faire rebâtir l'hôpital (1). En conséquence , M. de La Dauversière et son frère adressèrent une requête à l'évêque d'Angers , M. Claude de Rueil , pour lui demander l'autorisation de démolir la chapelle de Sainte-Marguerite , et de la remplacer par une nouvelle , qui serait dédiée sous le vocable de saint Joseph. Le prélat le leur permit volontiers , par des lettres du 2 juillet 1634 ; à condition seulement que dans la nouvelle chapelle on érigerait un autel en l'honneur de sainte Marguerite. Les ouvriers mirent incontinent la main à l'œuvre , et la chapelle fut bâtie (2).

Comme le dessein de M. de La Dauversière était de répandre la dévotion envers saint Joseph , et qu'il voyait avec une extrême satisfaction que déjà elle s'était communiquée aux personnes pieuses de la Flèche , et même à tous les habitants en général , il forma le projet de faire ériger canoniquement en l'honneur de ce saint une confrérie qui tint ses réunions dans la nouvelle chapelle. De concert avec son frère et avec tous les habitants de la ville , il adressa

(1) *Requête de MM. Le Royer à l'évêque d'Angers, 1634 ; archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.*

(2) *Requête, ibid.*

1636.  
VI.  
M. de La Dauversière forme à la Flèche la confrérie de la Sainte-Famille, qu'il met sous la protection spéciale de saint Joseph.

à l'évêque une nouvelle requête à ce sujet. Ils lui exposaient : qu'ils avaient fait construire une chapelle sous l'invocation de saint Joseph, afin que par ce monument public eux et toute la ville se missent sous la protection de ce grand saint ; qu'ayant dessein de lui rendre un culte particulier, ils le priaient d'ériger une confrérie sous le nom du glorieux saint Joseph, pour qu'ils vénérassent à perpétuité la sainte famille de JÉSUS-CHRIST, dont ce grand saint a été le chef. En sorte, ajoutaient-ils, qu'ils pussent honorer ensemble Jésus, Marie, Joseph, non pas d'un culte égal, mais différent et selon la dignité de chacun, afin de parvenir par ce moyen à une parfaite adoration et glorification de la sainte Trinité. L'évêque accueillit avec joie une requête si édifiante ; il rendit son décret d'érection le 17 février 1636, et donna à la confrérie de Saint-Joseph de la Flèche des statuts particuliers, compris en 19 articles (1).

(1) *Décret d'érection de la confrérie de Saint-Joseph, établie à la Flèche, du 17 février 1636; archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche*

VII.  
Vocation  
de  
M<sup>lle</sup> de La Ferre  
et de ses  
deux premières  
compagnes.  
M. de  
La Dauversière  
les emploie  
par essai  
au service de  
l'Hôtel-Dieu  
de  
la Flèche.

Cette même année, pendant qu'on s'occupait de la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, deux vertueuses demoiselles se sentirent pressées de s'offrir à M. de La Dauversière pour y soigner les malades et se consacrer à leur service. La première, M<sup>lle</sup> Marie de La Ferre, d'une noble famille du Poitou, était appelée, sans le savoir encore, à jeter avec M. de La Dauversière les fondements de l'institut des sœurs de Saint-Joseph,



dont elle devait être la première supérieure. Pour la préparer de loin à cette œuvre, DIEU l'avait prévenue de grâces singulières, auxquelles elle avait fidèlement répondu par une charité sans bornes envers les pauvres, et un zèle sage et ardent pour le salut du prochain. Attirée intérieurement à vivre en communauté, et ignorant les desseins de DIEU sur elle, un jour qu'elle demandait à DIEU par quel moyen elle pourrait lui témoigner son amour, elle avait cru être transportée en esprit dans une salle très-spacieuse où étaient quantité de lits rangés les uns à la suite des autres ; et il lui avait été dit en même temps que ce serait par la pratique de la charité envers le prochain qu'elle témoignerait à DIEU son amour. Elle fit part de cette vue à M. de La Dauversière, qui, éclairé de son côté des desseins de DIEU sur M<sup>lle</sup> de La Ferre, lui dit avec assurance : « Mademoiselle, DIEU veut se servir  
« de nous pour l'établissement d'une nouvelle con-  
« grégation, dédiée à la Sainte-Famille JÉSUS, Marie,  
« Joseph, sous le nom de ce glorieux saint ; et qui  
« fasse vœu de servir les pauvres. Il faut que nous  
« travaillions l'un et l'autre à cette œuvre (1). » Telle fut la digne coopératrice que DIEU donna à M. de La Dauversière pour l'aider dans l'établissement de son institut. Elle était alors âgée de 44 ans (2). Une autre demoiselle de vertu, M<sup>lle</sup> Fourreau, fille d'un magis-

(1) *Annales ou histoire des hospitalières de Saint-Joseph ; Saumur, 1829, in-8°, p. 43.*

(2) *Registres de l'entrée des filles de l'Hotel-Dieu de la Flèche ; archives de cette maison.*

trat de la Flèche, liée d'une étroite et sainte amitié avec M<sup>lle</sup> de La Ferre, s'offrit également à M. de La Dauversière, ainsi que M<sup>lle</sup> Anne de L'Épicier, fille d'honneur de M<sup>me</sup> la princesse de Condé. Quoique M. de La Dauversière connût par des voies surnaturelles que toutes trois étaient destinées à être les pierres fondamentales de sa congrégation, il leur conseilla cependant de s'éprouver quelque temps avant d'embrasser le genre de vie auquel elles se sentaient attirées, et dans cette vue il leur proposa de se retirer dans une chambre de l'hôpital de la Flèche, où elles seraient à portée d'exercer leur zèle par manière de simple essai. Elles y entrèrent en effet, le jour de la sainte Trinité de cette année 1636, et se joignirent aux trois pauvres servantes qui soignaient les ma-

(1) *Mémoire et remarques, etc. ; manuscrits de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.*

lades : Catherine Lebouc, Julienne Alory et Catherine Coherges (1), qui dans la suite embrassèrent l'institut en qualité de sœurs converses.

1639.

VIII.

Par obéissance à ses directeurs, M. de La Dauversière offre, mais en vain, l'Hôtel-Dieu aux hospitalières de Dieppe.

Cependant l'hôpital que la ville avait entrepris de reconstruire fut agrandi de la moitié. M. Pierre Chevrier, baron de Fancamp, gentilhomme riche, qui s'était retiré auprès de M. de La Dauversière pour apprendre sous sa conduite à servir DIEU (2), contribua généreusement aux frais de ces bâtisses. On releva aussi ou on répara les anciens bâtiments, et avec tant de soin, qu'ils semblaient avoir été nou-

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1640 à 1641.*

vement construits (1) ; et enfin on assura à l'Hôtel-Dieu quelques nouveaux revenus pour le faire subsister. Mais, lorsqu'il fut question de pourvoir à la conduite intérieure de cette maison, le directeur de M. de La Dauversière et les autres personnes de qui il prenait conseil, toujours persuadés qu'un simple laïque engagé dans le monde serait tout à fait impropre à être l'instituteur d'une nouvelle communauté de filles, furent d'avis d'appeler à la Flèche des religieuses hospitalières de Dieppe, qui suivaient la règle de Saint-Augustin. Ce projet était entièrement contraire à l'ordre que M. de La Dauversière avait reçu d'établir un nouvel institut en l'honneur de saint Joseph. Néanmoins, accoutumé qu'il était à ne pas prendre pour règle les lumières qu'il recevait de DIEU, avant qu'elles n'eussent été approuvées par ses supérieurs, il se soumit aveuglément à leur décision, et en sa qualité d'administrateur il traita avec les religieuses de Dieppe pour qu'elles prissent la conduite de l'Hôtel-Dieu. Elles goûtèrent fort cette proposition, et de son côté M. de La Dauversière pria l'évêque d'Angers d'autoriser leur établissement à la Flèche ; ce que ce prélat fit aussitôt par une ordonnance du 16 août 1639 (2). Mais, au moment où le projet allait être exécuté, il survint des obstacles insurmontables de la part des religieuses elles-

(1) *Annales de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Requête de M. de La Dauversière à l'évêque d'Angers, du 28 mars 1642 ; archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.*

(1) *Histoire de la Nouvelle-France, par le P. de Charlevoix, t. I, p. 206 et 208.*

(2) *Mémoires de M. de La Dauversière sur son père. — Vie de Mme de Melun, in-8°, 1687, p. 133. — Histoire de l'Institution des hospitalières de Saint-Joseph, ibid.*

IX.  
M<sup>lle</sup> de La Ferre  
et ses  
compagnes  
acceptent  
la direction  
de  
l'Hôtel - Dieu  
de  
la Flèche,  
que la ville  
leur offre.

mêmes, qui se virent dans l'impuissance de donner les sujets qu'on attendait. L'établissement de l'Hôtel-Dieu de Québec, dont elles se chargèrent, et où elles envoyèrent des religieuses (1) cette même année 1639, fut apparemment le motif qui les empêcha de prendre aussi celui de la Flèche. On insista cependant pour en obtenir quelques-unes, et, malgré les efforts que l'on fit, on ne put y réussir (2).

Cette circonstance avait été ménagée par la divine providence pour l'accomplissement de ses desseins sur la future communauté de Saint-Joseph. Comme M<sup>lle</sup> de La Ferre et ses compagnes faisaient paraître depuis trois ans une rare intelligence et une charité sans bornes dans les soins qu'elles donnaient aux malades, et que d'ailleurs leur sagesse et leur vertu étaient pour toute la ville un grand sujet d'édification, ceux qui avaient désiré le plus ardemment des religieuses augustines pour l'Hôtel-Dieu souhaitèrent d'en voir donner la conduite aux trois demoiselles dont nous parlons. Ils en firent la proposition aux deux administrateurs et à ces demoiselles elles-mêmes. Elles répondirent : qu'elles consacraient volontiers leur vie au service des pauvres dans cette maison, pour le pur amour de DIEU, pourvu toutefois qu'on leur permit d'y vivre en communauté régulière, sous de certaines règles, à l'instar des statuts des commu-

nautés religieuses, sans cependant faire profession de l'état religieux (1). Le gouverneur de la Flèche, le maire, les échevins et le conseil de ville, ayant délibéré entre eux sur cette proposition, jugèrent qu'elle serait plus facile dans son exécution que la précédente, plus certaine dans ses résultats, comme l'expérience de trois années l'avait montré, enfin d'une plus grande édification pour le public. C'est pourquoi, par acte du 23 décembre de cette année 1639, ils donnèrent leur consentement pour la réception et l'établissement de ces demoiselles dans l'Hôtel-Dieu de la Flèche, et chargèrent M. de La Dauversière et son frère d'agir auprès de l'évêque d'Angers pour qu'il daignât approuver le dessein de ces filles, et leur donnât lui-même la conduite de l'Hôtel-Dieu (2). M. de La Dauversière s'adressa alors à plusieurs personnes éclairées dans les voies de DIEU, et, selon toutes les apparences, aux RR. PP. Jésuites de la Flèche, pour rédiger par leur conseil un corps de constitutions, conformément aux lumières qu'il avait reçues de DIEU sur son institut. Ces constitutions, qui prescrivent des vœux simples, furent approuvées par le corps de ville de la Flèche, le 23 août 1642; et enfin l'évêque d'Angers les confirma de son autorité, et en ordonna l'observation, par son décret d'érection de la communauté des filles hospitalières

(1) *Décret d'érection de la communauté des Filles de Saint - Joseph, 19 octobre 1643; archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.*

(2) *Requête de M. de La Dauversière à l'évêque d'Angers, du 28 mars 1642; archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.*

(1) *Décret d'érection de la communauté des Filles de Saint - Joseph*, ibid.

de Saint-Joseph, au mois d'octobre de l'année suivante (1).

X.

M. de La Dauversière, de l'avis du P. Chauveau, se rend à Paris pour essayer de donner commencement à l'œuvre de Montréal.

Mais, avant cette approbation, et dès que M<sup>lle</sup> de La Ferre et ses compagnes eurent été agréées par la ville de la Flèche pour la conduite de l'Hôtel-Dieu, M. de La Dauversière s'employa plus efficacement que jamais à accomplir les ordres que DIEU lui avait donnés touchant l'établissement d'une colonie française dans l'île de Montréal. Ses directeurs, comme on l'a

(2) *Mémoires de M. de La Dauversière sur son père*.

dit, n'avaient pas d'abord approuvé ce dessein (2), qui, en effet, semblait devoir être traité de pieuse

(3) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, in-12, p. 33.

chimère (3). Bientôt ils furent frappés eux-mêmes de tout ce que M. de La Dauversière leur rapportait sur ce sujet, et notamment sur la situation de l'île de Montréal, qu'il connaissait beaucoup mieux que ne pouvaient le faire ceux qui avaient voyagé dans ce pays. Il n'en dépeignait pas seulement l'extérieur, c'est-à-dire toutes les côtes, avec une exacte vérité, mais encore l'intérieur, la qualité du terrain, et même la largeur inégale de l'île dans ses divers points. Enfin, un jour étant allé trouver le Père Chauveau, recteur du collège de la Flèche, son directeur, et lui ayant parlé du projet d'établir une colonie dans cette île comme d'une œuvre à laquelle il lui semblait que DIEU voulait absolument qu'il s'employât tout entier, il pria ce religieux de lui dire nettement s'il jugeait

que ce dessein fût de DIEU. « N'en doutez pas, Monsieur, lui répondit-il, et employez-vous-y tout de bon. » Il l'engagea même à s'en ouvrir à M. de Fancamp. Celui-ci n'eut pas plutôt entendu ce récit, et la réponse du Père Chauveau, qu'il s'offrit à M. de La Dauversière pour être associé au même dessein (1); et en ayant ensuite conféré tous deux avec ce Père, il fut convenu entre eux que M. de La Dauversière ferait un voyage à Paris (2) pour consulter sur cette grande entreprise, et chercher les moyens de l'exécuter (3).

Arrivé à Paris, et avant d'avoir parlé à personne du sujet de son voyage, il se rendit à l'église de Notre-Dame, pour s'offrir à la Mère de DIEU et mettre l'entreprise sous sa protection. On a raconté dans la Vie de la sœur Bourgeoys que par l'établissement de Montréal DIEU se proposait de faire honorer en Canada les trois personnes de la Sainte-Famille, JÉSUS, Marie et Joseph, et que M. de La Dauversière avait été choisi pour être l'instrument extérieur de la fondation de cette colonie (4). Mais cette œuvre devant être éprouvée par des contradictions de tous les genres, il était digne de la sagesse divine de fortifier d'avance celui qu'elle destinait à l'exécuter, de peur que la vue de tant d'obstacles ne lui fit abandonner l'entreprise. C'est pourquoi DIEU, toujours attentif

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1640 à 1641.*

(2) *Vie de M. Queylus, par Grandet, manuscrite.*

(3) *Histoire de l'Institution des hospitalières de S.-Joseph; manuscrits de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.*

XI.  
La Sainte-Famille lui apparaît dans l'église de Notre-Dame, et l'assure de sa protection.

(4) *Vie de la Sœur Bourgeoys, Introduction, p. xxxii et suiv.*

à proportionner les moyens aux fins qu'il se propose, favorisa alors M. de La Dauversière d'une vision dans laquelle la Sainte-Famille elle-même lui apparut et l'assura de sa protection. Nous croirions manquer à l'intégrité de l'histoire si nous ne rapportions ici cette faveur. Quelque invraisemblable qu'elle eût pu paraître avant la fondation de Montréal, elle ne saurait être raisonnablement contestée aujourd'hui, puisque depuis près de deux siècles l'événement en a justifié de point en point la vérité, et qu'enfin M. de La Dauversière, cet homme si sincère, si sage et si craignant DIEU, nous en a fait connaître lui-même toutes les circonstances. Il est même à remarquer qu'il les raconta dans un entretien spirituel qu'il adressait à ses filles pour les animer à la confiance; et son témoignage, au jugement de tous les hommes sensés et chrétiens, doit mettre le dernier sceau à la certitude de cette vision.

S'étant donc rendu dans l'église de Notre-Dame, et y ayant reçu la sainte communion avec sa ferveur accoutumée, pendant qu'il faisait son action de grâces, étant seul auprès de la statue de Marie, et profondément recueilli en DIEU, il fut ravi hors de lui-même, et vit distinctement la Sainte-Famille, JÉSUS, Marie, Joseph. Comme il contemplait ces augustes personnages, il entendit NOTRE-SEIGNEUR dire par trois





Paris Imp. Den. Rue Hautefeuille 32

L. Morsard del. et sculp.

*M<sup>e</sup> de la Dauversière reçoit ordre d'instituer une congrégation d'Hospitalières, et d'en établir une maison dans l'île de Montréal en Canada*



fois à la très-sainte Vierge ces paroles : *Où pourrai-je trouver un serviteur fidèle ?* et vit que cette divine mère, le prenant lui-même par la main, le présentait à son divin fils, en lui disant : *Voici, Seigneur, ce serviteur fidèle.* Qu'alors NOTRE-SEIGNEUR le reçut avec bonté, et lui dit : « Vous serez donc désormais mon « serviteur fidèle; je vous revêtirai de force et de « sagesse; vous aurez pour guide votre ange gardien. « Travaillez fortement à mon œuvre; ma grâce vous « suffit, et ne vous manquera point. » Après quoi le Sauveur lui mit à la main un anneau où étaient gravés les noms de *Jésus, Marie, Joseph*, en lui recommandant d'en donner un semblable à toutes les filles qui se consacraient à la Sainte-Famille, dans la congrégation qu'il allait établir (1). Enfin, dans cette vision, M. de La Dauversière, que DIEU avait déjà éclairé si parfaitement sur la situation et la nature de l'île de Montréal, connut distinctement toutes les personnes qui devaient concourir avec lui à cette grande entreprise (2).

Ce qui suivit bientôt fut une confirmation et une preuve manifeste de la vérité de cette apparition. M. de La Dauversière étant allé à Meudon pour parler au garde des sceaux, qui s'y trouvait alors, dans le même temps M. Olier s'y rendit pour quelque affaire, et la Providence voulut qu'ils se rencon-

(1) *Histoire de l'Institution des hospitalières de S.-Joseph*, p. 29 et 30; manuscrits.

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie*, par la sœur Morin; manuscrits.

XII.  
Rencontre miraculeuse de M. de La Dauversière et de M. Olier, éclairés l'un et l'autre sur l'œuvre de Montréal.

trassent dans la galerie de l'ancien château. Alors ces deux grands serviteurs de DIEU, qui ne se connaissaient par aucune voie naturelle, qui ne s'étaient jamais vus et n'avaient point ouï parler l'un de l'autre, poussés par une sorte d'inspiration, coururent s'embrasser comme deux amis qui se retrouveraient après une longue séparation. « Ils se jetèrent au cou l'un  
« de l'autre, dit M. de Bretonvilliers, avec des tendresses et une cordialité si grandes, qu'il leur sem-  
« blait n'être qu'un même cœur. » Ils se saluèrent mutuellement par leur nom, ainsi que nous le lisons de saint Paul et de saint Antoine. M. Olier félicita M. de La Dauversière du sujet de son voyage, et lui mettant entre les mains un rouleau d'environ 100 louis d'or, lui dit ces paroles : « Monsieur, je veux être de la  
« partie. Je sais votre dessein, je vais le recommander  
« à DIEU au saint autel. » Il célébra ensuite la sainte messe, où communia M. de La Dauversière ; et après leur action de grâces ils se retirèrent dans le parc du château, où ils s'entretenirent durant trois heures des desseins qu'ils avaient formés l'un et l'autre pour procurer la gloire de DIEU dans l'île de Montréal. Ils parlèrent de cette île comme s'ils y eussent demeuré plusieurs années ; car tous deux avaient reçu de DIEU les mêmes vues, et se proposaient d'employer les mêmes moyens. Cette rencontre si extraordinaire, et

la conformité non moins frappante de leur projet, ne leur permettant pas de douter que DIEU ne les eût effectivement choisis pour réaliser de concert cette entreprise, ils se lièrent dès ce moment d'une très-étroite amitié, et entretenirent entre eux un commerce de lettres (1). M. Olier était peut-être allé trouver le chancelier à Meudon pour le prier de faire agréer au roi le refus qu'il fit, sur ces entrefaites, de la coadjutorerie de Châlons-sur-Marne. C'était en 1639. De retour alors de ses missions d'Auvergne, M. Olier était au comble de l'estime à la ville et à la cour : jusquelà, que, sur la demande du cardinal de Richelieu, ministre d'État, Louis XIII l'avait nommé à ce siège comme l'ecclésiastique du royaume le plus digne de le remplir. M. de La Dauversière, éclairé de DIEU sur la vocation de son ami, le confirma dans le refus qu'il fit de l'épiscopat (2), et l'assura qu'il était destiné à former une compagnie d'ecclésiastiques qui devait se dévouer à l'établissement de Villemarie.

Après sa rencontre avec M. de La Dauversière, qu'il regarda depuis *comme miraculeuse*, il jugea que le moment était venu d'exécuter enfin le dessein que DIEU lui avait inspiré depuis plusieurs années, de travailler à la même œuvre. Il ne possédait pas un pouce de terre dans l'île de Montréal, non plus que M. de La Dauversière, ni M. de Fancamp. Néanmoins,

(1) *Vie de M. Olier*, t. II, p. 432, 433.

(2) *Vie de M. Olier*, t. I, p. 214.

1640.  
XIII.  
Ils envoient vingt tonneaux de vivres pour Montréal.  
— M. Olier forme la société de ce nom.

(3) *Mémoires autographes de M. Olier*, t. I, p. 97.

par un effet de la ferme assurance qu'ils avaient du succès de cette entreprise, ils envoyèrent de concert, dès le printemps de l'année 1640, au Père Lejeune, résidant à Québec, vingt tonneaux de denrées, d'outils et d'autres objets, afin qu'il voulût bien les leur faire conserver pour la recrue qu'ils se proposaient d'envoyer à Montréal l'année suivante (1).

(1) *Histoire de Montréal par M. Dolher de Casson, de 1640 à 1641. — 1<sup>er</sup> établissement de la foi dans la Nouvelle-France, par le P. Leclercq, Récollet, t. 1, p. 49.*

Mais, considérant qu'ils ne pouvaient seuls soutenir la dépense d'une telle entreprise, M. Olier songea à y intéresser plusieurs de ses amis dont le zèle et la générosité lui étaient connus. Il forma donc alors le noyau de l'association appelée depuis : *Société de Notre-Dame de Montréal*, et que nous verrons bientôt composée des personnes de Paris les plus qualifiées et les plus opulentes. Le premier qu'il s'adjoignit fut le baron de Renty (2), non moins remarquable pour ses belles qualités selon le monde que pour son éminente piété, son zèle vraiment apostolique, et son immense charité. Il fut favorisé lui-même de lumières surnaturelles sur le dessein de Montréal (3); et, dès qu'il eut connu M. de La Dauversière, il s'unit à lui d'une très-étroite amitié, et ne lui donna plus que le nom de frère. Quoique la société ne fût composée encore que de six membres, en y comprenant même M. de La Dauversière, M. Olier, et M. de Fancamp, elle résolut de faire à

(2) *Mémoires de M. Tronson touchant l'établissement de Saint-Sulpice à Montréal; archives du séminaire de Paris.*

(3) *Vie de M. de Renty, par le P. de Saint-Jure. Paris, 1664 in-12, 3<sup>e</sup> partie, c. 2, section 9<sup>e</sup>, p. 218. — Mémoire de M. Le Royer sur M. de La Dauversière, son père; archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.*

ses frais un premier embarquement au printemps de l'année suivante 1641.

Mais avant tout, ils songèrent à acquérir la propriété de l'île de Montréal. Elle avait alors pour maître, comme nous l'avons dit, M. Jean de Lauson, intendant du Dauphiné, qui ne l'avait reçue que sous la condition expresse d'y établir une colonie. M. de Lauson ayant négligé jusque alors d'y faire passer des colons, et d'y entreprendre aucun défrichement; la prudence ne permettait pas aux associés d'envoyer à grands frais, dans la même île, une recrue d'ouvriers avant d'en avoir assuré la possession à leur compagnie. Il eût été à craindre en effet que les dépenses qu'ils se proposaient de faire pour cet objet, ne tournassent à l'avantage personnel du propriétaire, et ne missent par là un obstacle insurmontable à leur dessein. C'est pourquoi, conformément à la résolution qu'ils avaient prise de se cacher aux yeux du monde, et de faire leur œuvre en secret, ils obligèrent M. de La Dauversière et M. de Fancamp à aller trouver M. de Lauson en Dauphiné pour lui demander la concession de cette île (1).

M. de Lauson, dont les vues n'étaient pas aussi pures ni aussi désintéressées que celles de la compagnie, et qui même n'avait demandé la propriété de l'île de Montréal que dans l'espérance d'en retirer un

## XIV.

Ils acquièrent  
de  
M. de Lauson  
la propriété  
de l'île  
de Montréal.

(1) *Mémoires de M. Tronson touchant l'établissement de Saint-Sulpice à Montréal. — Montréal en Canada, etc., p. 1; manuscrit in-4° de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.*

jour de grands avantages pour sa famille, ne put écouter paisiblement une proposition qu'il jugeait si contraire à ses intérêts ; et à toutes les instances de M. de La Dauversière il ne répondit que par des rebuts (1). Le mauvais succès de cette première négociation, au lieu de ralentir le zèle des associés, sembla n'avoir servi qu'à le rendre plus ardent. Ils arrêtrèrent entre eux que M. de La Dauversière ferait un second voyage en Dauphiné ; que M. de Fancamp, qui ne pouvait se joindre à lui cette fois, lui donnerait une procuration pour accepter la donation de l'île au nom des deux, ce qu'il fit le 12 juillet de l'an 1640 (2) ; et qu'enfin le P. Charles Lallemant, Jésuite, accompagnerait M. de La Dauversière, pour presser lui-même M. de Lauson (3). Ce voyage eut tout le succès qu'on s'en était promis : car M. de Lauson, par acte du 7 août, passé à Vienne en Dauphiné, céda purement et simplement à M. de Fancamp et à M. de La Dauversière l'île de Montréal aux mêmes conditions qu'il l'avait reçue (4). Un changement si extraordinaire remplit M. de La Dauversière de reconnaissance envers la bonté divine, et tous ses associés ne purent s'empêcher d'en remercier DIEU avec lui. Aussi, dans l'écrit qu'ils publièrent en 1643 sous le nom des *Véritables Motifs de la société de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal*, si-

(1) *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de Montréal*, 1643, in-4<sup>o</sup>, p. 27.

(2) *Actes de Pierre de La-fousse, notaire à la Flèche, 12 juillet 1640; archives de la marine, Canada, t. 1.*

(3) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1640 à 1641. — Histoire du Canada, par M. de Belmont.*

(4) *Acte de Courdon, notaire à Vienne, du 7 août 1640; archives du séminaire de Montréal. — Archives de la marine, Canada, t. 1.*



gnalait-ils ce dénouement comme l'une des marques visibles des bénédictions que DIEU se plaisait à donner à leur dessein. Ils faisaient remarquer que M. de Lauson, contre sa première inclination, contre son propre intérêt, et malgré les refus et les rebuts par lesquels il avait répondu à la demande, céda la propriété de Montréal sans que lui-même ni ceux qu'il substituait à sa place sussent bien ce qu'ils faisaient (1).

Mais à peine la compagnie se voyait-elle en état, par cette cession, d'exécuter ses pieux desseins pour Montréal, que M. Olier tomba dans l'état de peines étranges que l'on voit décrit dans sa *Vie* (2); et que M. de La Dauversière, qui devait être l'agent et l'instrument de l'entreprise, fut alors en proie aux plus violentes tentations de découragement. On eût dit que l'ennemi de tout bien voulût faire le dernier effort pour le détourner d'un dessein qui devait procurer à DIEU tant de gloire. M. de La Dauversière était fréquemment agité de ces pensées et d'autres semblables : Pourquoi, au lieu de se contenter du bien qu'il pouvait faire dans son pays, et de jouir du repos qu'il trouvait au sein de sa famille, allait-il se charger d'une entreprise qui ne passerait aux yeux du monde que pour une témérité et une folie ? Qui l'obligeait de se mêler d'une telle œuvre, étant sans

(1) *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de Montréal*, 1643, in-4°, p. 27.

XV.  
Tentations  
de  
découragement  
qu'éprouve  
M. de  
La Dauversière  
touchant  
l'œuvre de  
Montréal.

(2) *Vie de M. Olier*, t. 1, p. 251 et suiv.

appui, sans expérience, sans moyens pour l'exécuter, et même sans apparence d'en avoir jamais ? Ce qu'il prétendait faire d'une femme et de six enfants, dont il se voyait chargé ? Toutes les lumières qu'il avait reçues sur ce dessein, les prières et les bonnes œuvres qu'il avait faites, les assurances que DIEU lui avait données de le bénir, tous ces souvenirs étaient comme effacés de sa mémoire. Il n'éprouvait plus que dégoûts, amertumes, ténèbres intérieures, peines accablantes. Il n'avait de liberté d'esprit que pour se représenter les croix inséparables de cette œuvre, les contradictions sans nombre, les périls par terre et par mer, la dépense presque infinie, qui l'épouvantaient; enfin mille autres difficultés, dont la moindre eût dû lui faire lâcher pied, si DIEU ne l'eût fortifié intérieurement, et ne l'eût encouragé à se confier en son assistance (1).

(1) *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de Mont-réal*, 1643, in-4°, p. 27 et 28.

XVI  
M. de  
Maisonneuve;  
ses qualités;  
il désire  
consacrer  
ses services  
à  
quelque  
entreprise  
de  
religion.

Ce qui ne contribua pas peu à relever son courage, ce fut la rencontre qu'il fit alors de l'homme que la Providence avait destiné pour être à la tête de la nouvelle colonie : c'était Paul de Chaumedey, sieur de Maisonneuve, gentilhomme champenois, exercé de longue main au métier des armes, et doué de toutes les qualités les plus propres à former un gouverneur de place accompli. Dès l'âge de 13 ans il avait donné les premières preuves de son courage, dans la guerre

de Hollande ; et il avait su conserver son cœur pur parmi les hérétiques et les libertins au milieu desquels il vivait. Dans une profession aussi dissipante que l'est celle des armes, la crainte de DIEU le tint toujours éloigné des compagnies qui auraient pu être funestes à sa vertu ; et il apprit à pincer du luth, afin de pouvoir demeurer seul lorsqu'il ne trouvait pas de société qui pût lui être profitable. Enfin, le désir de demeurer toujours fidèle à DIEU, et de fuir les écueils si nombreux qu'un jeune militaire rencontre dans le monde, lui inspira la pensée d'aller servir DIEU, dans sa profession, en quelque pays très-éloigné où il fût à l'abri de toutes les occasions de péché. Un jour, étant à Paris chez un avocat de ses amis, tout occupé de ces pensées, il met la main sur un livre qu'il trouve là par hasard. C'était une des *relations* du Canada, que les Pères Jésuites publiaient tous les ans. Il y voit qu'il était parlé du Père Lallemant, revenu depuis quelque temps à Paris. Il pense en lui-même qu'il trouverait peut-être en Canada quelque emploi où il pût s'occuper selon sa profession, et servir DIEU dans une entière séparation du monde. Là-dessus il va se présenter à ce Père, et lui ouvre entièrement son cœur (1).

Dans le même temps les associés de Montréal, résolus d'envoyer dans ce pays une recrue d'hommes

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1640 à 1641.*

à la Compagnie  
de  
Montréal,  
qui accepte  
avec  
reconnaissance  
ses  
services.

(1) *Les Véri-  
tables Motifs de  
Messieurs et  
Dames de Mont-  
réal*, p. 29.

tous exercés au métier des armes, et en état de faire face aux Iroquois, étaient surtout en peine de trouver un chef vertueux, brave, prudent et expérimenté, pour le mettre à leur tête; et ils avaient souvent demandé à DIEU de susciter lui-même un homme selon son cœur qui assurât le succès de cette entreprise (1).

M. de La Dauversière étant allé trouver le Père Charles Lallemant, et lui ayant fait part de leur embarras : « Je connais un gentilhomme champenois, « lui répondit ce Père, qui pourrait peut-être bien « convenir à votre dessein ; » et il lui nomme M. de Maisonneuve, dont il lui dépeint toutes les bonnes qualités. Comprenant le désir ardent qu'il avait de le connaître, il lui indiqua l'auberge où logeait M. de Maisonneuve, afin qu'il pût le sonder avant de lui faire aucune proposition. Dans cette vue, M. de La Dauversière va se loger dans la même auberge, comme s'il n'eût eu d'autre dessein que d'y avoir un gîte et d'y prendre ses repas. Sachant que M. de Maisonneuve était là présent dans la compagnie, il se met à parler de l'affaire de Montréal, qui était sur le tapis, afin de lui donner lieu d'entrer lui-même en conversation sur cette matière. Ce moyen eut tout le succès qu'il en attendait. M. de Maisonneuve ne se contente pas de lui adresser plus de questions que ne lui en font tous les autres ensemble : il va le trouver en-

suite en particulier, lui fait part du désir qu'il a de s'éloigner des occasions de dissipation, pour servir DIEU plus parfaitement, et s'offre à lui s'il le juge utile à ce dessein. « Je n'ai, ajouta-t-il, aucune vue  
« d'intérêt : je puis par mon revenu me suffire à moi-  
« même ; et j'emploierai de grand cœur ma bourse  
« et ma vie dans cette noble entreprise, sans ambi-  
« tionner d'autre honneur que d'y servir DIEU et le  
« roi dans la profession des armes. » Il serait difficile d'exprimer la joie et la reconnaissance dont fut pénétré M. de La Dauversière en entendant ce discours. Il reçut M. de Maisonneuve comme un présent que la divine providence faisait à la compagnie, et comme un gage assuré du succès de cette œuvre (1). Les associés ne rendirent pas de moins vives actions de grâces à DIEU, qui venait ainsi à leur aide dans leur plus pressant besoin ; et leur satisfaction sembla n'avoir plus de bornes lorsqu'ils eurent connu par eux-mêmes la vertu, le caractère, le mérite et toutes les belles qualités de M. de Maisonneuve.

Un bienfait de la Providence si inespéré leur montrant visiblement que DIEU était vraiment l'auteur de leur entreprise, ils ne songèrent plus qu'à faire une levée d'hommes forts et vigoureux, pour les envoyer en Canada, au printemps de l'année suivante, 1641. Leur générosité en contribuant à ce pre-

(1) *Histoire du Montréal*,  
ibid.

XVIII.  
Levée d'une  
première recrue  
pour  
Montréal.

mier embarquement aurait pu prouver d'ailleurs que le dessein de Montréal leur était inspiré d'en haut. Il n'y avait encore dans la compagnie que six personnes qui fournissent à cette dépense. Elles y contribuaient en secret, avec engagement de ne jamais rien retirer pour elles-mêmes de cette entreprise : et cependant elles employèrent à ce premier embarquement la somme de 25,000 écus (1); et même 50,000, si l'on en croit la mère Juchereau dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* (2).

(1) *Histoire du Montréal*, ibid.

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, p. 34.

Le printemps étant venu, les associés prièrent M. de La Dauversière et M. de Fancamp de se rendre à la Rochelle, d'où la plus grande partie de la recrue devait partir, et d'aider M. de Maisonneuve dans les préparatifs de l'embarquement. Le roi, qui confirma la cession de l'île de Montréal, faite par M. de Lauson aux associés (3), leur donna le pouvoir de nommer les gouverneurs de la nouvelle colonie, et d'y avoir du canon et d'autres munitions de guerre pour sa sûreté. Ils établirent donc pour gouverneur M. de Maisonneuve, et le chargèrent encore, ainsi que M. de La Dauversière et M. de Fancamp, de grossir sa recrue de tout ce qu'il pourrait trouver à la Rochelle d'hommes propres à leur dessein. Comme on s'attendait à avoir les Iroquois à combattre dès qu'on serait arrivé à Montréal, on eut soin, afin de ne pas

(3) *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de Montréal*, p. 27.

charger l'établissement de personnes inutiles , de ne choisir pour cette première recrue que des célibataires habiles en divers métiers , et tous propres à porter les armes. Enfin , outre cette levée de soldats , les associés se pourvurent à grands frais de denrées , d'outils et de toutes les autres choses nécessaires à un tel établissement (1).

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, ibid.*

Mais à la veille du départ ils s'aperçurent qu'il leur manquait un secours absolument indispensable , et que tout leur argent ne pouvait leur procurer : c'était une femme sage et intelligente , d'un courage héroïque et d'une résolution mâle , qui les suivit en ce pays barbare pour prendre soin des denrées et des marchandises nécessaires à la subsistance de la colonie , et pour servir en même temps d'hospitalière aux malades et aux blessés. Car les hospitalières de Saint-Joseph , dont M. de La Dauversière avait commencé l'établissement à la Flèche , n'étaient point encore érigées en communauté par l'autorité épiscopale ; et d'ailleurs leur petit nombre les rendait toutes nécessaires , soit à la nouvelle congrégation qu'elles formaient , soit à l'Hôtel-Dieu , dont elles avaient pris la conduite. Mais la bonté divine , qui disposait si favorablement les esprits en faveur du dessein de Montréal , avait pourvu à ce pressant besoin de la colonie à l'insu même des associés ; et , ce qui les

XIX.  
M<sup>lle</sup> Mance.

remplit d'admiration, elle amena comme à point nommé, du fond de la Champagne, au lieu de l'embarquement, la personne qui leur était nécessaire, dans le temps qu'ils en sentaient plus vivement le besoin (1) et qu'ils ne voyaient aucun moyen humain de la trouver. Ce fut M<sup>lle</sup> Jeanne Mance, dont nous allons raconter la vocation dans le chapitre suivant.

(1) *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de Montréal*, p. 29 et 30.  
— *Histoire du Montréal*, ibid.





---

## TABLE ALPHABÉTIQUE

### DES MATIÈRES.

---

#### A

- AGNEAUX DOUVILLE (la sœur d'), assistante, puis supérieure de l'Hôtel-Dieu de Villemarie; ses vertus, t. II, 278.
- AGUILLE (Louise d'), religieuse de Saint-Joseph à Villemarie; sa mort, t. II, 257.
- AIGUILLON (la duchesse d'), refuse de contribuer à l'établissement des hospitalières de Québec à Villemarie, t. I, 103.
- AILLEBOUST (Louis d'), membre de la Compagnie de Montréal, passe au Canada, t. I, 44. Dans un voyage en France, il obtient de nouveaux secours pour l'Hôtel-Dieu de Villemarie, 46. Il devient gouverneur général de la Nouvelle-France, 86, 217. Ses soins pour la guérison de M<sup>lle</sup> Mance, 86. Sa mort, 206.
- AILLEBOUST (M<sup>lle</sup> d'), est guérie miraculeusement à Notre-Dame de Paris, et accompagne son mari en Canada, t. I, 44. Vénération que lui attirent ses vertus, 45. Étant devenue veuve, elle se retire à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, 206, 207. Sa frayeur lors du tremblement de terre en 1663, 223. DIEU lui donne la pensée d'établir la confrérie de la Sainte-Famille, dont elle est un des premiers membres, 232, 233. M. de Laval l'appelle à Québec pour y propager cette pieuse association, 240. Sa mémoire vengée contre une accusation calomnieuse de quiétisme, 227.
- AILLEBOUST (Marguerite d'); son entrée au noviciat des filles de Saint-Joseph, t. II, 164. Cérémonie de sa prise d'habit, 123. Elle meurt victime de sa charité, 229, 234.
- AILLEBOUST (Louise-Gabrielle d'), religieuse hospitalière à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, t. II, 267. Elle en devient supérieure, 277, 289. Ses vertus, sa mort, 309, 310.
- ALEXANDRE VII, érige l'institut des filles de Saint-Joseph en religion, t. II, 3.

- ALLEN** (M<sup>lle</sup>) ; son entrée au pensionnat de la Congrégation, t. II, 294. Sa conversion miraculeuse, 296. Sa vocation à l'institut de Saint-Joseph, 297. Assistance particulière de saint Joseph sur elle, 298, 299. Elle fait sa profession religieuse, 300. Sa mort édifiante ; un protestant qui en est témoin se convertit, 302, 303.
- ALLET** (d'). Voyez **DALLET**.
- ALORY** (Julienne), servante à l'aumônerie de Sainte-Marguerite à la Flèche, embrasse l'institut de Saint-Joseph, t. I, XXXI.
- AMHERST**, général anglais ; ses attentions envers les hospitalières après la prise de Villemarie, t. II, 263.
- ARCHAMBAULT** (Denis) ; son dévouement à secourir ses concitoyens, t. I, 62. Il périt en défendant l'Hôtel-Dieu contre les Iroquois, 65.
- ARCHAMBAULT** (Catherine) ; son entrée au noviciat des filles de Saint-Joseph ; sa ferveur ; sa persévérance, t. II, 62, 63.
- ARCHAMBAULT** (Marie-Geneviève), fille de Saint-Joseph à Villemarie, t. I, 63. Son humilité est cause de sa mort, 64, 67.
- ARCHAMBAULT** (Madeleine), religieuse de Saint-Joseph ; son entrée au noviciat, t. II, 161. Son zèle pour la reconstruction du monastère, 206.
- ARGENSON** (d'), gouverneur général du Canada, t. I, 151.
- ARGY** (Marie-Françoise d'), fille de Saint-Joseph à l'Hôtel-Dieu de Villemarie ; son zèle pour le rétablissement du monastère, t. II, 206. Sa mort, 252.
- ARNAULD** (Henri), évêque d'Angers, fait ériger l'institut de Saint-Joseph en religion solennelle, t. II, 3. Il donne sa bénédiction aux trois premières filles de Saint-Joseph envoyées à Villemarie, 10. Vœu qu'il fait au nom de la sœur Gallard pour obtenir sa guérison, 55.
- AUBERIVIÈRE** (de l'), évêque de Québec après M. Dosquet, t. II, 247.

## B

- BABONNEAU** (Renée), sœur converse de Saint-Joseph ; ses communications avec la sainte Vierge, t. II, 15. Après avoir été désignée pour aller à Villemarie, elle reste à la Flèche, 16. Elle est enfin envoyée à Villemarie, 8. Souffrances qu'elle

- endure avec ses compagnes pendant la traversée, 14. Sa fermeté à persévérer dans sa vocation, 15, 16. Elle prononce ses vœux solennels, 19. Son humilité, son union à DIEU ; sa mort, 155-157.
- BAILLY, prêtre de Saint-Sulpice, rappelé en France, t. II, 78.  
Il trace le plan des nouveaux bâtiments de l'Hôtel-Dieu, 95.
- BARBER, ministre protestant, baptise M<sup>lle</sup> Allen, t. II, 295. Il se convertit avec sa famille et entre dans la Compagnie de Jésus, 303-305.
- BARBIER (Gilbert), épouse Catherine de Lavaux, t. I, 213.  
Adrienne, leur fille, malgré son attachement pour les filles de Saint-Joseph, est obligée de rentrer dans le monde, 214.
- BARBIER (Marie), supérieure de la Congrégation, donne asile aux filles de Saint-Joseph lors du premier incendie de l'Hôtel-Dieu, t. II, 109.
- BARBOT. Voyez LUCOS.
- BARDILLIÈRE (M<sup>lle</sup> de La), chargée d'administrer l'Hôtel-Dieu pendant le voyage de M<sup>lle</sup> Mance en France ; son zèle et sa fermeté, t. I, 97. 98. Elle rentre dans le monde et s'établit, 214, 215.
- BARREAU (Nicolas de), prêtre et membre de la Compagnie de Montréal, t. I, 54.
- BARRILLON (Laisné de), associé de la Compagnie de Montréal, t. I, 37.
- BARTHÉLEMY, confesseur des malades de l'Hôtel-Dieu, t. II, 83.  
Il est remplacé par M. de Mériel, 165.
- BASME (Marguerite Girard, veuve de La), bienfaitrice de l'église de l'Hôtel-Dieu, t. II, 148.
- BASSANCOURT (de), membre de la Compagnie de Montréal, t. I, 37.
- BASSET (Angélique); son entrée dans l'institut de Saint-Joseph, t. II, 67.
- BÉAUCOURT (Boisberthelot de), gouverneur de Montréal, t. II, 221.
- BEAUHARNOIS (de), intendant général du Canada, t. II, 139.
- BEAUHARNOIS (de), gouverneur général du Canada, demande plusieurs fois au roi des secours pour les filles de Saint-Joseph, t. II, 211, 217, 239, 248.

- BEAUJEU (de)** ; son zèle pour la reconstruction du clocher de l'Hôtel-Dieu incendié par la foudre , t. II , 293.
- BÉGON** , intendant du Canada , sollicite à plusieurs reprises auprès du roi des secours pour les hospitalières de Villemarie , t. II , 170 , 192 , 209.
- BELESTRE (M<sup>lle</sup> de)** , passe au Canada avec le désir d'entrer dans l'institut de Saint-Joseph , t. I , 141. Elle ne peut supporter l'épreuve du noviciat , 210.
- BELLEVILLE (M<sup>lle</sup> Gaucher de)**. Voyez GAUCHER.
- BELMONT (de)** , supérieur du séminaire de Villemarie , s'oppose avec zèle au commerce des liqueurs fortes qu'on vendait aux sauvages , t. I , 176. Il contribue à la reconstruction de l'Hôtel-Dieu après le premier incendie , 112 , et après le second , 201. Il envoie des provisions aux filles de Saint-Joseph après ce dernier incendie , 182.
- BENOIT** , chirurgien à Montréal ; tracasseries qu'il cherche à susciter aux filles de Saint-Joseph , t. II , 202.
- BER (Le)** ; sa générosité à secourir les filles de Saint-Joseph après le premier incendie , t. II , 110. Son zèle pour le rétablissement de leur monastère , 130 , 131.
- BIGOT** , intendant du Canada , t. II , 255.
- BIRON (M. et M<sup>me</sup>)** , établissent dans l'église de l'Hôtel-Dieu une fondation en l'honneur des SS. Cœurs de Jésus et de Marie , t. II , 167.
- BIZAR (Madeleine)** ; son entrée au noviciat des filles de Saint-Joseph , t. II , 161. Ses douloureuses infirmités , ses vertus , sa mort , 198-200.
- BLONDEL** , procureur des hospitalières de la Flèche dans leur compromis avec la Compagnie de Montréal relativement à l'Hôtel-Dieu de Villemarie , t. I , 85.
- BOISBERTHELOT**. Voyez BEAUCOURT (de).
- BOISTAILLÉ (René Le Royer de)** , frère de M. de La Dauversière , t. I , XI. Il entreprend avec lui de bâtir à la Flèche une chapelle sous le vocable de saint Joseph , XVIII , XIX. Il demande avec lui à l'évêque d'Angers l'approbation du projet formé par M<sup>lle</sup> de la Ferre et ses premières compagnes , XXV.
- BORDE (M<sup>lle</sup> Mulloys de La)**. Voyez MULLOYS.
- BORNEUF** , prêtre de Saint-Sulpice à Villemarie , t. II , 291. Il

- assiste la mère de Céloron dans sa dernière maladie, 308.
- BOUCHARD (Étienne), chirurgien à Villemarie, soigne le bras de M<sup>lle</sup> Mance après sa chute, t. I, 85, 86. Il atteste sa guérison miraculeuse, 119, 120.
- BOUCHERVILLE (la sœur de); son zèle pour la reconstruction du bâtiment des pauvres après le second incendie de l'Hôtel-Dieu, t. II, 205.
- BOUDART (Jean), périt en cherchant à sauver sa femme des mains des Iroquois, t. I, 61.
- BOUDEVILLE (la sœur), religieuse de Saint-Joseph à Villemarie, t. II, 60.
- BOUILHIER (Louise); son entrée au noviciat de Saint-Joseph, t. II, 161.
- BOUILLÉ (la mère), religieuse hospitalière de Québec, appelée par M. de Queylus à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, t. I, 95-97. Rappelée à Québec par M. de Laval, 157.
- BOULLONGNE (M<sup>lle</sup> de), accompagne en Canada M<sup>lle</sup> d'Ailleboust, sa sœur; ses éminentes vertus, t. I, 44, 45.
- BOURGOYS (la sœur Marguerite); son étroite union avec M<sup>lle</sup> Mance, t. I, 78. Elle l'accompagne en France, 100. Elle apprend à Troyes la nouvelle de sa guérison miraculeuse, 116. Elle revient avec elle à Villemarie, 146. Elle s'enrôle parmi les premiers membres de la Confrérie de la Sainte-Famille, 233. Elle assiste à la profession de la sœur Morin, 244.
- BRANDON, depuis évêque de Périgueux, membre de la Compagnie de Montréal, t. I, 37.
- BREIL (le père du), Jésuite, approuve en tout les desseins de M. de La Dauversière relativement à l'institut de Saint-Joseph, t. I, 124.
- BRÉSOLES (Judith Moreau de); sa famille; elle quitte secrètement la maison paternelle pour embrasser l'institut de Saint-Joseph, t. I, 187-190. Elle est envoyée à Villemarie, 133, et nommée supérieure du nouvel établissement, 136. Elle surmonte les difficultés qui s'opposent à son départ, 139, 142, 143. Son zèle pour soigner les pestiférés pendant le voyage, 146. Sa fermeté à persévérer dans sa vocation, malgré les instances de M. de Laval et des RR. PP. Jésuites, 152,

153. M. de Laval la confirme dans la place de supérieure, 156. Elle arrive à Villemarie avec ses compagnes, 159, 160. Elle se démet de sa charge de supérieure, t. II, 18, et après deux ans de noviciat prononce des vœux solennels, 19. Ses connaissances en médecine et en chirurgie, t. I, 200-202. Un Iroquois blessé reçu à l'Hôtel-Dieu est sur le point de l'étouffer entre la porte d'une armoire, 258. Ses vertus, 190-195. Ses dernières années, sa mort, t. II, 148-151. Fac-simile de sa signature, t. I, 138.

BRETONVILLIERS (Alexandre Le Ragois de), prêtre, puis supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, membre de la Compagnie de Montréal, t. I, 54. Il se déclare avec ses deux frères fondateur de la maison de Saint-Joseph à la Flèche; sa générosité dans la construction de cet établissement, 58. Il permet à M<sup>lle</sup> Mance de vénérer le cœur de M. Olier, qui devient l'instrument de sa guérison miraculeuse, 107. Il obtient une décision favorable en faveur du séminaire, qu'on inquiétait à l'occasion des sommes destinées à la fondation de l'Hôtel-Dieu, t. II, 35. Il refuse pour le séminaire l'administration du temporel de l'Hôtel-Dieu, et la confie aux hospitalières elles-mêmes, 47, 48. Sa mort, 49.

BRIAND, sacré évêque de Québec après la conquête du Canada par les Anglais, t. II, 269.

BRISACIER (M<sup>me</sup> de), fait lever par la reine les obstacles qui s'opposent au départ de la sœur du Ronceray pour Villemarie, t. II, 7.

BRUCY DE LA FRESNIÈRE (Louise), embrasse l'institut de Saint-Joseph à Villemarie, t. II, 135.

BUISSON (la sœur du); son zèle pour le rétablissement du monastère en 1724, t. II, 206. Sa mort, 252.

BULLION (M<sup>me</sup> de), fait connaissance avec M<sup>lle</sup> Mance, t. I, 10-13, 103, 120. Sa générosité, 1° envers l'Hôtel-Dieu de Villemarie, dont elle se déclare la fondatrice, 35, 38, 46; 2° envers M<sup>lle</sup> Mance, 13, 41, 56; 3° envers la Compagnie de Montréal, 34, 75; 4° envers les filles de Saint-Joseph, qu'elle veut fonder à Villemarie, 120. Sa rare humilité lui mérite le titre de *bienfaitrice inconnue*, 34.

## C

- CABASSIER (la sœur), dite sœur Sainte-Thérèse, prononce ses vœux à Notre-Dame-de-Bon-Secours, t. II, 235.
- CAILLE, économe du séminaire de Villemarie et confesseur des religieuses de l'Hôtel-Dieu, 143-145. Exemple de sa prudence dans la conduite des âmes, 155-157.
- CAILLÈRE (de); son zèle à venir au secours des filles de Saint-Joseph après le premier incendie de l'Hôtel-Dieu, t. II, 110-112. Devenu gouverneur général du Canada, il s'intéresse en leur faveur auprès de la cour, 137-139.
- CAMPAIN (la sœur), fille de Saint-Joseph à Villemarie, t. II, 289.
- CARLETON (Guy); entraves qu'il impose aux filles de Saint-Joseph relativement à la réception des postulantes au noviciat et à la profession, t. II, 272. Il révoque sa défense, *ibid.*
- CATALOUGNE (de), architecte, préside à la reconstruction de l'Hôtel-Dieu après le premier incendie, t. II, 130.
- CÉLORON (Catherine de); sa famille, t. II, 285. Elle embrasse l'institut de Saint-Joseph; ses belles qualités, 286. Elle est élue supérieure, 289. Sa répartition spirituelle à l'occasion de la visite d'un évêque protestant, 305. Sa mort, 307, 308.
- CHAIGNEAU (du), confesseur de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, t. II, 82.
- CHAMPIGNY (M. de), intendant du Canada; sa générosité envers les filles de Saint-Joseph, t. II, 128. Il s'intéresse en leur faveur auprès de la cour, 138-140.
- CHAMPIGNY (M<sup>me</sup> de), obtient à la sœur Milot le consentement de ses parents pour embrasser l'institut de Saint-Joseph, t. II, 69. Elle fait une quête à Québec en faveur des hospitalières de Villemarie, 128.
- CHARBONNEL (de), possesseur de la relique de M. Olier, dont l'attouchement a guéri miraculeusement la sœur Dufresne, t. II, 322.
- CHARLEVOIX (le P. de), auteur de la Vie de la mère Marie de l'Incarnation, Ursuline à Québec, t. I, 230.
- CHARON, fondateur de l'Hospice-Général de Villemarie, t. II, 83. Après le second incendie de l'Hôtel-Dieu, les filles de Saint-Joseph et leurs malades occupent pendant trois ans une partie de l'Hospice-Général, 186.

- CHATEL (la sœur), une des premières compagnes de la sœur Bourgeoys, t. I, 146.
- CHAUMONOT (le P.), envoyé à Villemarie par M. de Laval, t. I, 231. Son zèle pour la Confrérie de la Sainte-Famille, dont il est un des premiers associés, 232, 233. Il en procure l'établissement à Québec, et détermine M<sup>me</sup> d'Ailleboust à venir consolider cette œuvre, 240.
- CHAUVEAU (le P.), Jésuite, directeur de M. de La Dauversière, approuve le dessein qu'il a formé de fonder une colonie à Montréal, t. I, XXVII, et de faire ériger l'institut de Saint-Joseph en religion solennelle, 124.
- CHEVALIER (Jeanne), sœur domestique professe de Saint-Joseph, offre d'aller en Canada; les sœurs de Villemarie demandent qu'elle soit envoyée comme supérieure; ce projet n'a point de suite, t. II, 5.
- CHEVRIER. Voyez FANCAMP (de).
- CHICOISNEAU, prêtre de Saint-Sulpice et directeur du petit séminaire de Villemarie, t. II, 293.
- CHIQUEOT, colon de Montréal, cruellement maltraité par les Iroquois, t. I, 63.
- CHOMEDEY. Voyez MAISONNEUVE.
- CITOYS DE CHAUMAUX, prêtre de Saint-Sulpice, t. II, 197.
- CLERCQ (Le P. le), Récollet, auteur du livre intitulé : *Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France*, va fonder à Villemarie un couvent de son ordre, t. II, 57.
- CLOSSE (Lambert), major de Villemarie, défend l'Hôtel-Dieu attaqué par les Iroquois, t. I, 64. Il escorte M<sup>lle</sup> Mance jusqu'aux Trois-Rivières, et revient en toute hâte au secours de Villemarie, 68. Il épouse M<sup>lle</sup> Moyen, 213. Son courage héroïque, son désir du martyre, sa mort, 253, 254.
- COHERGNE (Catherine), servante à l'aumônerie de Sainte-Marguerite à la Flèche, embrasse l'institut de Saint-Joseph, t. I, XXII.
- COLBERT, obtient du roi des lettres patentes en faveur de la communauté des hospitalières de Villemarie, t. I, 269.
- CONDÉ (la princesse de); ses relations avec M<sup>lle</sup> Mance, t. I, 9, 22, 31.
- CONFRÉRIE DE SAINT-JOSEPH. Voy. SAINT-JOSEPH (Conf. de).



- CONGRÉGATION (institut de la), fondé par la sœur Bourgeois, t. I, 146. Les filles de Saint-Joseph restent neuf mois dans la maison de la Congrégation, après le premier incendie de l'Hôtel-Dieu, t. II, 108, 115, 134. Elles s'y retirent encore après le second incendie, 181 et suiv.
- CONGRÉGATION DE LA SAINTE VIERGE, établie à Villemarie pour les hommes; ses pratiques; elle est abolie, t. I, 242.
- COULON (Marie), religieuse de Saint-Joseph; sa mort, t. II, 257.
- COURCELLES (de), gouverneur général de la Nouvelle-France, t. I, 268.
- CROLO (la sœur), une des premières compagnes de la sœur Bourgeois, passe avec elle en Canada, t. I, 146.
- CULLERIER (la sœur), fille de Saint-Joseph; cérémonie de sa prise d'habit dans l'église paroissiale de Villemarie, t. II, 122.

## D.

- DALLET, prêtre de Saint-Sulpice, envoyé à Villemarie par M. Olier, t. I, 87.
- DAUVERSIÈRE (Jérôme Le Royer de La); sa famille, t. I, X, XI. Ses peines intérieures et ses austérités, XII, XIII. — 1<sup>o</sup> *Ses travaux pour la fondation de l'institut de Saint-Joseph*. DIEU lui commande à plusieurs reprises de fonder un nouvel institut d'hospitalières en l'honneur de saint Joseph, XIV. On lui conseille de renoncer à ce dessein, et d'établir à la Flèche d'autres hospitalières, XVI. Il reconstruit l'hôpital appelé l'Aumônerie de Sainte-Marguerite, à la Flèche, et y fait établir une confrérie de Saint-Joseph, XVII, XX. Il déclare à M<sup>lle</sup> de la Ferre que DIEU la destine à être sa coopératrice dans la fondation d'un nouvel institut, XXI. Sur le conseil de son directeur il offre l'hôpital de la Flèche aux hospitalières de Dieppe, XXIII. Ce projet échoue, XXIV. Il rédige pour M<sup>lle</sup> de la Ferre et ses premières compagnes un corps de constitutions que l'évêque d'Angers approuve, XXVI. Son vif désir de faire ériger son institut en religion solennelle, 124, 131. Chagrins que lui cause la répugnance d'une partie de son institut à l'émission des vœux solennels, 125. — 2<sup>o</sup> *Ses travaux pour l'établissement de la colonie de Montréal, et spécialement de l'Hôtel-Dieu de Villemarie*. DIEU lui ordonne

d'établir un Hôtel-Dieu dans l'île de Montréal encore déserte, t. I, XIV. Ses lumières surnaturelles sur l'état géographique de cette île, XXVI. Son directeur approuve ce dessein, *ibid.* La Sainte-Famille lui apparaît à Notre-Dame de Paris, XXVIII. Sa première entrevue avec M. Olier, XXIX, XXX. Ses deux voyages en Dauphiné pour obtenir de M. de Lauson la cession de l'île de Montréal, XXXIII, XXXIV. Tentations violentes de découragement, XXXV. Il fait entrer M. de Maisonneuve au nombre des associés de Montréal, XXXVIII. Il va à la Rochelle présider à l'embarquement des premiers colons destinés pour cette île, XL. Circonstances extraordinaires de sa première entrevue avec M<sup>lle</sup> Mance, 18-21. Impression puissante qu'il produit sur plusieurs personnes de haute condition par le mémoire qu'il rédige sur le projet de Montréal, 22, 31, et par ses conversations, 32. Dérangement dans sa fortune et maladie dangereuse, 51. Sa guérison, 57. M<sup>lle</sup> Mance, à son arrivée en France, va le trouver à la Flèche, 101. Il reçoit 20,000 livres destinées à fonder les filles de Saint-Joseph à Villemarie, et s'engage à y envoyer trois hospitalières et une sœur domestique, 121. Sa prudence dans le choix de ces quatre religieuses, 131-133. Il triomphe des divers obstacles qui s'opposent à leur départ, et les conduit lui-même à la Rochelle, 134-144. Il leur donne sa bénédiction, 145. Peines intérieures et cruelles maladies dont il est frappé; grandeur de sa foi et de sa résignation; sa mort, 163-168. Les sommes destinées à la fondation des hospitalières de Villemarie sont perdues dans la ruine de sa fortune, 170. Il apparaît à la sœur Maillet, et lui assure que l'établissement des filles de Saint-Joseph à Villemarie est une œuvre de DIEU, 177. Fac-simile de sa signature, 169.

DENIS (Catherine); sa famille, t. I, 246. Elle ne peut entrer chez les hospitalières de Québec, 247. M. Souart lui procure les moyens d'entrer chez les filles de Saint-Joseph à Villemarie, 248, 249. Elle prononce ses vœux solennels, t. II, 19. Son zèle pour la reconstruction du monastère après le second incendie, 132-134. Sa mort, t. I, 249.

DENIS (Gabrielle), sœur de la précédente, religieuse hospitalière à Québec, t. I, 248.

- DENIS** (le P.), Récollet ; son zèle lors du premier incendie de l'Hôtel-Dieu, t. II, 103.
- DENONVILLE** (de), gouverneur général du Canada, t. II, 81. Il demande au roi des secours en faveur des filles de Saint-Joseph, t. II, 87.
- DEQUEN** (le P.), Jésuite, grand-vicaire de l'archevêque de Rouen en Canada ; son désir de voir les hospitalières de Québec établies à Villemarie, t. I, 95.
- DÉZERY** (MM.), secondent la mère Le Pailleur dans ses soins industriels pour faire subsister l'Hôtel-Dieu, t. II, 280.
- DÉZERY** (la sœur), maîtresse des novices, puis supérieure de l'Hôtel-Dieu ; ses vertus, t. II, 278.
- DIET** (le P.), Jésuite, directeur de la mère de Brésoles pendant sa jeunesse ; éloge magnifique qu'il fait de sa vertu, t. I, 194, 195. Elle continue à correspondre avec lui par lettres, t. II, 149.
- DOLBEAU**, chanoine de la Sainte-Chapelle ; ses soins pour la guérison de M<sup>lle</sup> Mance, sa parente, t. I, 105.
- DOLLIER DE CASSON**, prêtre de Saint-Sulpice, envoyé au fort Sainte-Anne pour soigner les soldats malades, t. I, 265, 266. Beau témoignage qu'il rend au dévouement des filles de Saint-Joseph, 267. Il accepte provisoirement pour le séminaire l'administration du temporel de l'Hôtel-Dieu, t. II, 46. Il repasse en France pour rétablir sa santé, 49. Son zèle pour les filles de Saint-Joseph lors du premier incendie de l'Hôtel-Dieu, 105, 112, 119. Il fait pour elles une quête dans le pays, 127. Il prie MM. de Frontenac et de Champigny de s'intéresser en leur faveur auprès de la cour, 129.
- DOSQUET**, coadjuteur, puis évêque de Québec ; ses instances inutiles auprès du ministre en faveur des filles de Saint-Joseph, t. II, 213. Pendant l'épidémie de 1734, il leur commande de quitter l'Hôtel-Dieu à l'exception de huit, 233. Il vend, pour les secourir, sa montre d'or et la pomme de sa canne, 247.
- DOUVILLE**. Voyez **AGNEAUX DOUVILLE**.
- DROUART** (Bertrand), associé et secrétaire de la Compagnie de Montréal, t. I, 36, 54.
- DUBUISSON**. Voyez **BUISSON** (du).
- DUCLOS** (M<sup>me</sup>) ; son courage héroïque, t. I, 254.

- DUFRESNE, citoyen de Villemarie ; son zèle à secourir les filles de Saint-Joseph, t. II, 112.
- DUFRESNE (Marie-Suzanne), guérie miraculeusement par l'intercession de M. Olier, prend le nom de *sœur Olier*, t. II, 321-338.
- DUGUÉ, épouse M<sup>lle</sup> Moyen, sortie du noviciat de l'Hôtel-Dieu, t. I, 213.
- DUGUÉ (Jeanne-Élisabeth), entre au noviciat des filles de Saint-Joseph, t. II, 161. Cérémonie de sa prise d'habit, 122.
- DUPLESSIS, gouverneur des Trois-Rivières, tué par les Iroquois, t. I, 77.
- DUPLESSIS. Voyez MONTBAR.
- DUPREY, religieuse de Saint-Joseph à Villemarie, t. II, 206.

## E

- ÉGLISE DE L'HÔTEL-DIEU. Voyez HÔTEL-DIEU DE VILLEMARIE.
- ÉMERY, supérieur de Saint-Sulpice ; son estime pour la mère Marie de l'Incarnation et ses ouvrages, t. I, 230.
- ÉPICIER (Anne de L'), une des premières compagnes de M<sup>lle</sup> de La Ferre, fondatrice de l'institut de Saint-Joseph, se retire avec elle à l'hôpital de la Flèche, t. I, XXII. Prononce avec elle ses vœux, 48.

## F

- FALCOZ, prêtre de Saint-Sulpice, confesseur de l'Hôtel-Dieu ; ses vertus, ses succès, t. II, 268.
- FANCAMP (Pierre Chevrier, baron de), ami de M. de La Dauversière, contribue au rétablissement de l'hôpital de la Flèche, t. I, XXII. Il est associé par lui au dessein de Montréal, XXVII. Il l'accompagne en Dauphiné et à la Rochelle, XXXIV, 17. Il fait connaître à M<sup>lle</sup> Mance la Compagnie de Montréal, 18, 19. Il informe M<sup>me</sup> de Bullion des nouveaux besoins de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, 46. Il presse M. de La Dauversière de faire partir des filles de Saint-Joseph pour Villemarie, 142. Il annonce au P. Chaumonot la mort édifiante de ce grand serviteur de DIEU, 169. Il écrit aux hospitalières de Villemarie de revenir en France, 171. Il leur assure des secours réglés, 198. Mouvements qu'il se donne pour leur envoyer de nouvelles compagnes, t. II, 5, 6.

FEBVRE (Le), supérieur du séminaire de Villemarie, remet aux filles de Saint-Joseph l'administration du temporel de l'Hôtel-Dieu, t. II, 49.

FÉLIGONDE (de), prêtre de Saint-Sulpice, t. II, 274.

FERRE (Marie de La) ; DIEU la destine à fonder avec M. de La Dauversière l'institut de Saint-Joseph, t. I, XXII. Elle se retire avec ses premières compagnes à l'hôpital de la Flèche, XXIII. Elles s'y établissent définitivement en communauté, avec l'approbation de l'évêque d'Angers, XXIV, XXV. M<sup>lle</sup> de La Ferre la première prend l'habit, et prononce des vœux simples, 48. Elle connaît surnaturellement la future guérison de M. de La Dauversière, et le temps qu'il a encore à vivre, 57. Elle reçoit M<sup>lle</sup> Le Jumeau à la maison de la Flèche, t. II, 23. Son désir ardent de voir l'institut de Saint-Joseph érigé en religion solennelle, t. I, 124. Sa sainte mort, 125.

FIDELET (Catherine-Louise), envoyée à Villemarie pour embrasser l'institut de Saint-Joseph ; sa vocation est soumise à de rudes épreuves ; sa mort, t. II, 53, 54.

FLÈCHE (la) ; le conseil de ville fait rebâtir l'hôpital de Sainte-Marguerite, t. I, XIX. Il en assure la conduite à M<sup>lle</sup> de La Ferre et à son nouvel institut, XXV. Fondation et magnificence de la maison de Saint-Joseph à la Flèche, 58. Le peuple de la Flèche veut s'opposer au départ des filles de Saint-Joseph envoyées à Villemarie, 139, 140. Décadence momentanée de la maison de Saint-Joseph à la Flèche ; ses causes ; remèdes qu'on y apporte, t. II, 2, 3.

FLÈCHE (hospitalières de la). Voyez SAINT-JOSEPH (hospitalières de).

FLOQUET (le P.), de la Compagnie de Jésus, prêche à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, t. II, 274.

FOURREAU (M<sup>lle</sup>), une des premières compagnes de M<sup>lle</sup> de La Ferre, t. I, XXI-XXII. Elle prend l'habit de Saint-Joseph et prononce des vœux simples, 48.

FRANCHEVILLE (M<sup>me</sup> de) ; dans sa maison commence l'incendie qui consume pour la troisième fois l'Hôtel-Dieu, t. II, 219.

FRANÇOIS (le P.), Récollet, fait rendre à la sœur Saint-Joseph la fonction d'économe de la communauté, t. II, 204. Il ré-

pare avec zèle et intelligence l'église de l'Hôtel-Dieu, 210.  
**FRONTENAC (de)**, gouverneur général du Canada, t. II, 126.  
 Demande au roi des secours en faveur des filles de Saint-Joseph, 129. Il les détermine elles-mêmes à terminer les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, 133. Il est remplacé par M. de Caillère, 137.

## G

- GALINIER**, envoyé à Montréal par M. Olier, t. I, 87. Il encourage les filles de Saint-Joseph à rester à Villemarie malgré la perte de leur fondation, 174. Il reçoit à Villemarie le P. Chaumonot, 231.
- GALLARD (Charlotte)**; son enfance; elle embrasse l'institut de Saint-Joseph, t. II, 55, 56. Par suite d'un vœu fait en son nom et qu'elle ratifie, elle part pour le Canada; tentations violentes contre sa vocation; grâces dont sa fidélité est récompensée, 58, 59. Ses belles qualités, 60. Elle est élue supérieure, 60, 158, 169. Son courage et sa paix lors de l'incendie de 1721, et des incommodités qui en sont la suite, 182, 188.
- GARIEPY (la sœur)**, économe de la Congrégation à l'époque où les filles de Saint-Joseph viennent y chercher un asile, t. II, 109.
- GATIEN (la sœur)**, fille de Saint-Joseph; sa mort, t. II, 229.
- GAUCHER DE BELLEVILLE (Catherine)**, passe à Villemarie dans le dessein d'embrasser l'institut de Saint-Joseph, t. I, 141. Obligée de quitter le noviciat, elle épouse M. Migeon de Bransac, 211, 212. Après la mort de son mari, elle rentre au noviciat de Saint-Joseph; ses vertus, ses infirmités, sa sainte mort, 162-165.
- GAY (du)**, hospitalière à Villemarie, t. II, 225; sa mort, 229.
- GENEVIÈVE (la sœur)**, fille de Saint-Joseph, t. II, 102, 225.
- GODÉ (Françoise)**, supérieure de l'Hôtel-Dieu; ses belles qualités, t. II, 73, 74.
- GOUDALIE (de la)**, prêtre de Saint-Sulpice, t. II, 197.
- GUILLAUME (le P.)**, Récollet; son dévouement pendant un incendie de l'Hôtel-Dieu, t. II, 103.
- GUILLET (Madeleine)**, supérieure de l'Hôtel-Dieu, t. II, 161.
- GUYOTTE**, curé de la paroisse de Villemarie, rappelé en France par M. Tronson, t. II, 78.

## H

- HABERT (Louis), associé de la Compagnie de Montréal, t. I, 54.
- HAVARD (Thérèse), hospitalière de Saint-Joseph, désire ardemment de passer à Villemarie ; motif du refus qu'elle éprouve, t. II, 4, 5.
- HÉBERT, blessé mortellement par les sauvages, t. I, 64.
- HÉRISSON (du), apprend à M<sup>me</sup> Mance la prochaine arrivée de M. de Maisonneuve à Québec, t. I, 77.
- HÉRY, négociant de Villemarie, offre aux filles de Saint-Joseph de les transporter gratuitement en France, après la conquête du Canada par les Anglais, t. II, 266.
- HÉRY (la sœur), hospitalière de Saint-Joseph et fille du précédent, passe avec lui en France, t. II, 267.
- HIUX (Anne), sœur de la Congrégation, assiste à la profession de la sœur Morin, hospitalière de Saint-Joseph, t. I, 244.
- HOCQUART, intendant du Canada, s'intéresse à plusieurs reprises auprès de la cour en faveur de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, t. II, 211, 217, 239, 242, 247, 248.
- HOSPITALIÈRES DE QUÉBEC (Religieuses Augustines), fondées à Québec par la duchesse d'Aiguillon, t. I, 4. Tentatives inutiles de les établir à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, 95, 100, 102, 155, 157. Les filles de Saint-Joseph, envoyées à Villemarie, refusent constamment de s'incorporer à elles, 152, 153.
- HÔTEL-DIEU DE VILLEMARIE. — 1<sup>o</sup> *Bâtiments de l'Hôtel-Dieu*. M<sup>me</sup> de Bullion s'en déclare la fondatrice, t. I, 37. M<sup>me</sup> Mance en fait élever les premiers bâtiments, 39. Ameublements envoyés par la Compagnie de Montréal, 41. M<sup>me</sup> de Bullion élève à 6,000 livres la fondation de l'Hôtel-Dieu, et en confie l'administration à M<sup>me</sup> Mance, 45. Cette maison, souvent attaquée par les Iroquois, est abandonnée pendant trois ans, 60, 64, 65. M. de Queylus essaie inutilement d'y établir les hospitalières de Québec, 90-94. Les associés de Montréal en assurent la conduite aux hospitalières de la Flèche, 121, 122. Quatre filles de Saint-Joseph en prennent possession légale, 160. Tracasseries suscitées au séminaire de Saint-Sulpice pour l'obliger à reprendre le fief de Nazareth, et à rendre les 22,000 livres cédées par M<sup>me</sup> Mance à

M. de Maisonneuve, t. II, 32-40. Providence de DIEU sur l'Hôtel-Dieu en faisant échouer ce dessein, 41. Le séminaire accepte provisoirement l'administration du temporel de l'Hôtel-Dieu, 45, 46. Il la confie aux religieuses elles-mêmes, 49. État des revenus et des bâtiments de l'Hôtel-Dieu en 1695, 87-92. Reconstruction de l'Hôtel-Dieu, 94-96. Il est consumé successivement par trois incendies, 97-107, 173-181, 219-224. Il est entièrement rebâti en 1826, 316-318. — 2° *Eglise de l'Hôtel-Dieu*. Petit oratoire construit avec les premiers bâtiments, t. I, 40. La Compagnie de Montréal en fournit le mobilier, 41. Le corps de M<sup>lle</sup> Mance est inhumé dans l'église de l'Hôtel-Dieu, t. II, 44. Cette église est réduite en cendres par le premier incendie, 97 et suiv. On la reconstruit six ans après, 142. Pieuses fondations établies dans l'église de l'Hôtel-Dieu, 167, 168. Elle est consumée par le second incendie, 173 et suiv. Rétablie par le P. François, elle devient encore la proie des flammes en 1734, 221. Elle est reconstruite huit ans après, 247, 248. Les protestants y font leur prêche et leur cène pendant quelques années après la conquête, 264, 275. Exercices de la retraite et indulgence plénière accordée à l'église de l'Hôtel-Dieu, 273. On transporte dans le caveau de l'église les restes des hospitalières, 287. Le clocher, consumé par la foudre, 289, est aussitôt rétabli, 293. L'église est entièrement reconstruite, 318. — 3° *Supérieurs de l'Hôtel-Dieu et Confesseurs des malades et des Religieuses*. Voyez LE MAISTRE, VIGNAL, SOUART, LE FEBVRE, LACOLOMBIÈRE, REMY, DE MÉRIEL, DU CHAIGNEAU, BARTHÉLEMY, DE SÉGUENOT, CAILLE, DU LESCOAT, NORMANT, NAVETIER, PRIAT, MONTGOLFIER, PEIGNÉ, FALCOZ, ROBERT, ROUX, HUBERT, MOLIN.

HUBERT, confesseur des filles de Saint-Joseph, t. II, 302. Il bénit les bâtiments de leur nouveau monastère, 319.

HURONS. Triste état des missions huronnes, t. I, 53. Elles sont exterminées par les Iroquois, 59.

## I

INCARNATION (Marie de l'), Ursuline à Québec ; extraits de ses lettres, t. I, 27, 66, 177, 226. Sa mémoire vengée



contre l'accusation de quiétisme ; estime de M. Émery pour ses ouvrages, 227 et suiv.

**INCENDIES.** Voyez HÔTEL-DIEU (bâtimens de l').

**INDULGENCES.** Les hospitalières de Villemarie sollicitent des indulgences en faveur de l'Adoration perpétuelle du très-saint Sacrement établie parmi elles, t. II, 168. Indulgence plénière accordée lors du centième anniversaire de l'introduction des vœux solennels chez les filles de Saint-Joseph. 273.

**IROQUOIS,** font une guerre cruelle et acharnée aux colons de Villemarie, t. I, 32, 60, 64, 251, 262. Plusieurs Iroquois blessés sont guéris à l'Hôtel-Dieu et se convertissent, grâce à la tendre charité des filles de Saint-Joseph, 259-261.

## J

**JÉRÔME** (Guillaume), domestique à l'Hôtel-Dieu, blessé mortellement par les sauvages ; sa mort, t. I, 262-264.

**JÉSUS** (Pères de la Compagnie de), détournent M. de La Dauversière de fonder un nouvel institut, t. I, xvi. On s'intéresse fortement auprès des associés de Montréal, en faveur des missions dirigées par ces Pères, 37, 56. Ils s'opposent à l'établissement des filles de Saint-Joseph à Villemarie, 149, et les pressent vivement de s'unir aux hospitalières de Québec ou de repasser en France, 152.

**JOLIVET**, curé de la paroisse de Villemarie, t. II, 274.

**JOSEPH** (saint), patron et protecteur de l'institut d'hospitalières fondé par M. de La Dauversière, t. I, XIII ; voyez SAINT-JOSEPH (hospitalières de). Protection miraculeuse qu'il accorde à M<sup>lle</sup> Allen, qui devint dans la suite hospitalière à Villemarie, t. II, 298-300.

**JOSEPH** ; ce nom est donné au premier sauvage baptisé à Montréal, t. I, 36.

**JOUANEUX** (le bonhomme) ; guéri par les hospitalières de Villemarie, il se donne à elles avec tout ce qu'il possède, 202-206. Il s'occupe avec zèle à défricher leurs terres, t. I, 262 - 264. Ne pouvant plus leur être utile, il repasse en France, 265.

**JUCHEREAU** (la mère), religieuse hospitalière à Québec, auteur de *l'Histoire de l'Hôtel - Dieu de Québec* ; témoi-

gnage qu'elle rend à la sainteté de M<sup>lle</sup> Mance, t. II, 43.  
**JUCHEREAU**, lieutenant général de la juridiction de Montréal, t. II, 110. Assiste les filles de Saint-Joseph ruinées par un incendie, 112. Fait pour elles une quête dans le pays, 128. S'intéresse en leur faveur auprès du gouverneur et de l'intendant, 129.

**JUMEAU** (Renée Le); une infirmité la dégoûte du monde, t. II, 22. Guérie par l'intercession de saint Joseph, elle s'attache à son institut, 23. Elle va fonder la maison de Baugé, dont elle est la première supérieure, 24. Elle est désignée pour aller à Villemarie; ses sentiments d'humilité et de reconnaissance à cette nouvelle, 8-10. Souffrances et privations pendant le voyage, 14. Elle prononce à Villemarie ses vœux solennels, 19. Ses vertus admirables, 24-29. Preuve touchante de sa dévotion envers le très-saint Sacrement lors de l'incendie de l'Hôtel-Dieu, 103, 104. Ses dernières années, ses peines intérieures, sa mort, 157-160.

## L

**LACOLOMBIÈRE** (de), confesseur et supérieur des filles de Saint-Joseph, t. II, 70. Il paie la dot de la sœur Leduc, 61. Il est rappelé en France par M. Tronson, 78.

**LACROIX** (la mère), supérieure de l'Hôtel-Dieu, t. II, 329.

**LALLEMANT** (le P. Charles), de la Compagnie de Jésus, fortifie M<sup>lle</sup> Mance dans son dessein de passer en Canada, t. I, 6, 7. Il travaille à obtenir de M. de Lauson la cession de l'île de Montréal, XXXIV. Il procure à M. de La Dauversière la connaissance de M. de Maisonneuve, XXXVII, XXXVIII.

**LALLEMANT** (le P. Jérôme), décrit dans une de ses *Relations* le tremblement de terre de 1663, t. I, 225. M<sup>lle</sup> d'Ailleboust se met sous sa conduite, 232. Il s'efforce inutilement de faire entrer la sœur Babonneau chez les hospitalières de Québec, t. II, 15, 16.

**LANTAGNAC** (Charlotte de), hospitalière à Villemarie; sa mort, t. II, 257.

**LAPLACE** (le P.), fait connaître à M<sup>lle</sup> Mance l'existence et le but de la Compagnie de Montréal, t. I, 17. Il part avec elle pour le Canada, 24.

- LAUSON (Jean de)**, propriétaire de l'île de Montréal, t. I, xv. Après un premier refus il la cède à la Compagnie de Montréal, xxxiii, xxxiv. Gouverneur général du Canada, 77.
- LAVAL (de)**, évêque de Pétrée et vicaire apostolique pour le Canada, s'efforce de faire différer le départ des filles de Saint-Joseph envoyées à Villemarie, t. I, 126, 127. Il les presse à diverses reprises de s'unir aux hospitalières de Québec, ou même de repasser en France, 152-154, 175, 176. Il refuse longtemps d'approuver canoniquement leur communauté, 177, 215, 216. Vicissitudes dans sa conduite envers la sœur Morin, 217-221. Son zèle à propager la confrérie de la Sainte-Famille, 240, 241. Changement favorable dans ses dispositions envers les filles de Saint-Joseph, 243. Il leur donne M. Souart pour supérieur, 251. Il sollicite en leur faveur des lettres patentes du roi, 269. Il leur permet de prononcer des vœux solennels, t. II, 49. Il veut obliger le séminaire de Saint-Sulpice à reprendre le fief de Nazareth et à rendre à l'Hôtel-Dieu les 22,000 livres de sa fondation, 32, 33. Inutilité de ses efforts, 34-36.
- LAVAUX (Catherine de)**; M<sup>lle</sup> Mance l'emmène à Villemarie pour qu'elle la seconde à l'Hôtel-Dieu, t. I, 213. Elle épouse Gilbert Barbier, *ibid.*
- LEBOUC (Catherine)**, servante à l'hôpital de la Flèche, entre dans l'institut de Saint-Joseph, t. I, xxii.
- LEDUC (les sœurs)**, religieuses de Saint-Joseph à Villemarie, t. II, 61, 62.
- LEDUC**; son courage pendant l'incendie de l'Hôtel-Dieu, t. II, 116.
- LEPRÊTRE**, associé de la Compagnie de Montréal, t. I, 37.
- LÉRY (Chaussegros de)**, ingénieur, t. II, 215; chargé d'évaluer les pertes causées à l'Hôtel-Dieu par le tremblement de terre de 1732, 217, et par le troisième incendie, 223.
- LESCHASSIER**, supérieur de Saint-Sulpice, permet à M. Caille de diriger les filles de Saint-Joseph, et refuse de le décharger de l'économie du séminaire, t. II, 144. Son zèle et son affection pour le bien de l'Hôtel-Dieu, 145. Sa joie en voyant se multiplier les vocations à l'institut de Saint-Joseph, 161.
- LESCOAT (du)**, confesseur des filles de Saint-Joseph; sa vie apostolique, t. II, 180.

- LESPÉRANCE**, négociant de Villemarie ; son zèle pour la reconstruction de l'église de l'Hôtel-Dieu, t. II, 211.
- LETTRES-PATENTES DU ROI** en faveur de la communauté de Saint-Joseph à Villemarie, t. I, 268-271.
- LEVASSEUR** (la mère), prend l'habit de l'institut de Saint-Joseph, t. II, 123. Devenue supérieure, elle demande des secours au ministre, 215-217. Sa mort, 229.
- LIANCOURT** (duc de), membre de la Compagnie de Montréal, t. I, 54. Refuse de l'abandonner pour soutenir les missions huronnes, 56.
- LONGUEIL** (de), gouverneur de Montréal, demande au ministre des secours en faveur des filles de Saint-Joseph, t. II, 209.
- LOUIS XIV**, envoie au Canada des troupes réglées pour réprimer l'insolence des Iroquois, t. I, 265. Il accorde des lettres patentes aux hospitalières de Villemarie, 268.
- LUCOS**, dit **BARBOT**, brave Montréaliste, blessé mortellement par les sauvages, t. I, 64.

## M

- MACÉ**, prêtre de Saint-Sulpice, fait consentir son père à ce que sa sœur entre dans l'institut de Saint-Joseph, t. I, 195 ; conseille aux hospitalières de Villemarie de revenir en France, leur fondation étant perdue, 172. Services signalés qu'il leur rend : 1° en les aidant de sa bourse, 198, 199, t. II, 96 ; 2° en s'intéressant en leur faveur auprès de la cour, t. I, 269, t. II, 136 ; 3° en prenant soin de leurs affaires en France, t. II, 53 ; 4° en leur procurant à diverses reprises des sujets pour leur communauté, t. II, 4-9, 53, 54-56, 60.
- MACÉ** (Catherine), supérieure de l'Hôtel-Dieu de Villemarie ; son entrée dans l'institut de Saint-Joseph, t. I, 195, 218. Elle est désignée pour aller à Villemarie, 132. Elle obtient par ses instances de n'être pas nommée supérieure, 136. Son zèle à soigner les pestiférés pendant le voyage, 146. Son amour du travail et sa charité, 196-198. Elle s' enrôle parmi les premiers membres de la confrérie de la Sainte-Famille, 233. Elle prononce ses vœux solennels, t. II, 19. Deux fois elle est élue supérieure, t. I, 233 ; t. II, 18, 21. Sa rési-

gnation pendant l'incendie de l'Hôtel-Dieu, 107. Sa joie en y rentrant après sa reconstruction, 152. Elle connaît naturellement la mort de son frère, 153. Sa sainte mort, *ibid.* Profonde estime de M. Tronson pour elle, 155. Fac-simile de sa signature, t. I, 138.

MADRY, chirurgien, soigne le bras de M<sup>lle</sup> Mance après sa chute, t. I, 86. Il atteste sa guérison miraculeuse, 119.

MAILLET (Marie), une des trois fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, envoyée par M. de La Dauversière, t. I, 133. Son dévouement à soigner les malades pendant le voyage, 146. M. Olier et M. de La Dauversière lui apparaissent et l'assurent que l'établissement des filles de Saint-Joseph à Villemarie est l'œuvre de DIEU, 177. Son zèle tendre et ardent pour la guérison et la conversion des Iroquois blessés, 259. Elle prononce ses vœux solennels, t. II, 19. Ses vertus, 145, 146. Sa mort, 147. Fac-simile de sa signature, t. I, 138.

MAISONNEUVE (Paul de Chomedey de), s'offre à M. de La Dauversière pour passer à Montréal, t. I, xxxvi-xxxix. Les associés l'en établissent gouverneur, xl. Il reçoit M<sup>lle</sup> Mance au nombre des associés, 22. Tempêtes qu'il essuie pendant le voyage, 24. Accueil peu gracieux qu'il reçoit à Québec, *ibid.* Il y passe l'hiver avec sa recrue chez M. de Puizeau, 28-30. Son arrivée à Montréal, 30. Il retourne en France chercher de nouveaux secours, 66. Son zèle ingénieux pour exciter la générosité de M<sup>me</sup> de Eullion, 69 et suiv. Il ramène à Villemarie une recrue de cent huit hommes et la sœur Bourgeois, 76-78. Il agrandit les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, et lui cède cent arpents de terre au nom de la Compagnie de Montréal, 79, 80. Son second voyage en France, 83. Il fait assurer aux filles de Saint-Joseph la conduite de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, *ibid.* Il revient au Canada avec quatre prêtres de Saint-Sulpice, 87. Il remet aux filles de Saint-Joseph un acte authentique de leur prise de possession de l'Hôtel-Dieu, 160. Il les confirme dans la résolution de rester à Villemarie, 174. Ses instances inutiles en leur faveur auprès de M. de Laval, 176. Il les met en possession des terres qui leur ont été promises par les seigneurs de

l'île, 182. Il établit la *Compagnie de la Sainte-Vierge*, 234. Il consent à ce que l'île de Montréal soit cédée au séminaire de Saint-Sulpice, t. II, 32. Il est dépossédé de son gouvernement et renvoyé en France, *ibid.* Il déclare en mourant que le séminaire n'est obligé à aucune restitution relativement aux 22,000 livres destinées à la fondation de l'Hôtel-Dieu, 37.

MAISTRE (Le), prêtre de Saint-Sulpice, chargé de la conduite spirituelle des premières hospitalières de la Flèche envoyées à Villemarie, 136. M. de Laval lui ôte cette charge, 156. Il est massacré par les sauvages, 250.

MANCE; détails sur cette famille et sur quelques-uns de ses membres, t. I, 1-3.

MANSION (Jeanne), fonde une grand'messe dans l'église de l'Hôtel-Dieu, t. II, 168.

MARGUERITE (la sœur), prend l'habit des hospitalières de Saint-Joseph, t. II, 122.

MARICOURT (de); son zèle à secourir l'Hôtel-Dieu ruiné par un incendie, t. II, 112.

MARIE (la très-sainte Vierge); les associés de Montréal lui donnent irrévocablement le domaine de cette île, t. I, 33.

MARIE - THÉRÈSE D'AUTRICHE, par son autorité lève les obstacles qui empêchent la sœur du Ronceray de partir pour Villemarie, t. II, 7.

MARTEL (Catherine), supérieure de l'Hôtel-Dieu, t. II, 272.

MATHURINE (sœur), entre au noviciat des filles de Saint-Joseph à Villemarie; elle est obligée d'en sortir, t. I, 211.

MAUMOUSSEAU (Françoise), sœur de Saint-Joseph, envoyée à Villemarie, t. II, 56. Nommée dépositaire, elle commence à reconstruire l'Hôtel-Dieu, 95. Elle est élue supérieure, 136. Lettres que lui adressent MM. Leschassier et Tronson, 145, 195.

MAUREPAS (de), ministre de Louis XV, refuse d'accorder de nouveaux secours à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, t. II, 211-213. Il fait évaluer les dommages causés à cette maison par un tremblement de terre, 216, 217.

MÉNARD (la sœur), fille de Saint-Joseph à Villemarie, t. II, 206, 225.

- MERCIER (Catherine), faite prisonnière par les Iroquois, t. I, 61. Son cruel martyre et son admirable patience, 63, 64.
- MÉRIEL (de), prêtre de Saint-Sulpice, confesseur des malades de l'Hôtel-Dieu, t. II, 165. Son zèle pour la conversion des protestants, *ibid.* Il consume son patrimoine à cette sainte œuvre; sa mort, 167.
- MESLAN (le P.), directeur des premières hospitalières de Saint-Joseph, approuve en tout les desseins de M. de La Dauversière sur son institut, t. I, 124.
- MIGEON DE BRANSAC, juge de Villemarie, épouse M<sup>lle</sup> Gaucher de Belleville, t. I, 212. Faisant un voyage en France, il se charge d'y ramener la sœur du Ronceray, t. II, 21.
- MIGEON (Jeanne-Gabrielle); sa vocation à l'institut de Saint-Joseph; sa dévotion envers la très-sainte Vierge, t. II, 70-72. Elle devient maîtresse des pensionnaires, 101.
- MILON (M<sup>me</sup> de), se charge de l'éducation de M<sup>lle</sup> Le Jumeau, sa nièce; elle lui permet d'embrasser l'institut de Saint-Joseph, t. II, 22-24.
- MILOT (Thérèse), entre au noviciat de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, t. II, 67. Après de pénibles épreuves de la part de sa mère, elle prononce ses vœux, 68, 69. Ses infirmités habituelles, *ibid.*
- MOINE (Le), brave Montréaliste, va secourir les Hurons contre les Iroquois, t. I, 59. Il faillit périr victime de son dévouement en portant secours à ses concitoyens, 62.
- MOLIN, confesseur des hospitalières de Villemarie, t. II, 308.
- MONDELET, citoyen de Villemarie, fait une quête pour la reconstruction du clocher de l'Hôtel-Dieu, t. II, 293.
- MONTAGNE (mission de la); accueil splendide que les sauvages convertis font aux sœurs Gallard et Maumousseau, t. II, 57.
- MONTBAR (Duplessis, baron de), associé de Montréal; ses charitables attentions envers M<sup>lle</sup> Mance, t. I, 104.
- MONTGOLFIER, supérieur du séminaire de Villemarie, t. II, 267, et de l'Hôtel-Dieu, 268. Il conseille aux filles de Saint-Joseph de rester à Villemarie, et les nourrit pendant trois ans, 267. Il va négocier à Londres les intérêts de la religion en Canada, *ibid.*
- MONTIGNY (Marguerite), sœur de Saint-Joseph, t. II, 253.

- MONTOR**, domestique de l'Hôtel-Dieu, emmené captif par les sauvages, t. I, 262.
- MONTRÉAL** (Compagnie de Notre-Dame-de-), formée par M. Olier, t. I, xxxii. Elle acquiert le domaine de l'île de Montréal, xxxiv. Pureté d'intention des associés, xl. Ils font connaître leurs véritables motifs dans un écrit imprimé, 32, 33. Ils cèdent irrévocablement le domaine de Montréal à la très-sainte Vierge, 33. Ils fournissent les premiers ameublements de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, 41, 42. Un grand nombre d'associés se détachent de la Compagnie, 50. M<sup>me</sup> Mance procure sa réorganisation et son affermissement, 54, 55. La Compagnie envoie à Montréal une recrue de cent huit hommes, 76. Elle s'engage à confier l'Hôtel-Dieu aux filles de Saint-Joseph, 83, 84. Les associés témoignent un vif intérêt pour la guérison de M<sup>me</sup> Mance, 104, 117. Malgré les oppositions de M. de Laval, ils font partir les hospitalières de Saint-Joseph destinées pour Villemarie, 126, 127. Motifs de leur fermeté, 149. Découragés par les embarras que M. de Laval leur suscite, ils se déterminent à dissoudre la Compagnie, et substituent à sa place le séminaire de Saint-Sulpice, 171, t. II, 31, 32.
- MOREAU**. Voyez BRÉSOLES (de).
- MORIN** (Marie), sœur de Saint-Joseph, et auteur des *Annales des hospitalières de Villemarie*; sa vocation; elle entre à l'Hôtel-Dieu, t. I, 216-218. Longues et cruelles tentations contre sa vocation, 219, 220. M. de Laval, après s'être d'abord opposé à sa réception, 221, lui permet enfin d'embrasser l'institut de Saint-Joseph, 243, 244. Elle fait de nouveau son noviciat et prononce des vœux solennels, t. II, 18, 19. Elle préside à la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, 95. On la choisit pour supérieure, et ensuite pour dépositaire, 136.
- MORVILLE** (de); son zèle à secourir l'Hôtel-Dieu après l'incendie de 1695, t. II, 112.
- MOULIER**; son dévouement pendant le premier incendie de l'Hôtel-Dieu, t. II, 116.
- MOYEN** (M<sup>les</sup>), sont emmenées prisonnières par les Iroquois. t. I, 210. L'une d'elles entre au noviciat des sœurs de Saint-Joseph à Villemarie, en sort peu après, et épouse M. Du-



- gué, 210-214. Sa sœur épouse M. Lambert Closse, 213.
- MULLOYS DE LA BORDE (Madeleine), passe quelque temps au noviciat des sœurs de Saint-Joseph à Villemarie, 211. Elle s'établit dans le monde, 213.
- MUSSEAUX (de), gouverneur de Montréal pendant le voyage de M. de Maisonneuve en France, t. 1, 68.

## N

- NATIVITÉ (la mère de la). Voyez BOUILLÉ.
- NAVETIER, prêtre de Saint-Sulpice, aumônier des pauvres de l'Hôtel-Dieu; son dévouement pendant une épidémie, t. 11, 231.
- NORMANT, supérieur du séminaire et de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, t. 11, 231, détermine les sœurs de Saint-Joseph à ne pas renvoyer les malades pendant leur séjour à l'Hôpital-Général, t. 11, 195. Son zèle pour le rétablissement de l'Hôtel-Dieu, 200, 201, 205. Il fait entourer d'une clôture de pieux le monastère des filles de Saint-Joseph, 208. Son dévouement à les assister pendant une cruelle épidémie, 231. Il répare, au moyen de notes fournies par les filles de Saint-Joseph, la perte de leurs archives consumées dans un incendie, 224.
- NOTRE-DAME-DES-ARDILLIERS; M<sup>lle</sup> Mance y fait un pèlerinage, t. 1, 101. M. de La Dauversière y est repris de toutes ses maladies, dont il avait été miraculeusement délivré, 166.
- NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS; les filles de Saint-Joseph s'y rendent en pèlerinage après le premier incendie de l'Hôtel-Dieu pour implorer le secours de la très-sainte Vierge, t. 11, 114. Elles y vont de nouveau lui rendre grâces avant de rentrer dans leur maison, 134. On y enterre les filles de Saint-Joseph victimes de leur charité envers les pestiférés, 235. On ne permet pas à leurs sœurs de transporter leurs restes à l'Hôtel-Dieu, 244.
- NOTRE-DAME DE PARIS; la Sainte-Famille y apparaît à M. de La Dauversière, t. 1, xxviii. Les associés de Montréal s'y réunissent pour donner à la très-sainte Vierge le domaine de cette île, 33. M<sup>me</sup> d'Ailleboust y est miraculeusement guérie, 44.

## O

**OLIER**, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice ; sa rencontre avec M. de La Dauversière, t. I, xxix-xxxI. Il forme la Compagnie de Montréal, xxxII. Ses communications intimes avec M<sup>lle</sup> Mance, 53. Sa haute estime pour elle, 82. Il engage M. de Bretonvilliers et ses frères à se déclarer fondateurs de la maison de Saint-Joseph à la Flèche, 58. Il envoie quatre prêtres de Saint-Sulpice à Villemarie ; sa mort, 87. Guérisons miraculeuses obtenues par son intercession : M<sup>lle</sup> Mance, 108 et suiv. ; sœur Dufresne, t. II, 321-330.

## P

**PAGE DE SAINT-FRANÇOIS (Le)**, sœur de Saint-Joseph à Villemarie ; sa mort, t. II, 257.

**PAILLEUR (Le)**, hospitalière à Villemarie, t. II, 278 ; par son zèle et son industrie fait subsister la communauté de Saint-Joseph ruinée par la Révolution française, 279-285. Éluë supérieure, elle améliore la procure des pauvres, 310. Ses belles qualités et ses vertus, 311, 312. Elle met en ordre les papiers concernant les rentes que l'Hôtel-Dieu avait sur la France, 313.

**PASCAUD**, citoyen de Villemarie ; son zèle à secourir l'Hôtel-Dieu après l'incendie de 1695, t. II, 112.

**PEIGNÉ**, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur de l'Hôtel-Dieu, et confesseur des filles de Saint-Joseph, t. II, 268.

**PELTRIE (M<sup>me</sup> de La)**, fondatrice des Ursulines à Québec, les y conduit elle-même, t. I, 4. Son estime pour M<sup>lle</sup> Mance, et sa générosité envers les colons envoyés à Montréal, 26, 27. Elles les accompagne à Montréal, 30. Ses directeurs l'obligent de revenir à Québec, 43.

**PÉROT**, prêtre de Saint-Sulpice, t. I, 220, et curé de Villemarie, 249, sollicite pour les filles de Saint-Joseph des lettres patentes du roi, 269.

**PETIT (Jacques)**, domestique à l'Hôtel-Dieu, emmené captif par les Iroquois, t. I, 262.

**PETIT**, citoyen de Villemarie, vient au secours de l'Hôtel-Dieu ruiné par un incendie, t. II, 112.

**PEYNAMON (le docteur)**, épouse la mère de M<sup>lle</sup> Allen, t. II, 294.

- M. et M<sup>me</sup> Peynamon s'opposent d'abord à son entrée en religion, 297, puis donnent leur consentement, 300, 301.
- PÉZARD DE LA TOUCHE, épouse M<sup>lle</sup> Mulloys, sortie du noviciat de Saint-Joseph à Villemarie, t. I, 213.
- PICARD (la sœur Le), prend l'habit des sœurs de Saint-Joseph, t. II, 123. Sa mort, 229.
- PILON (la mère) ; M. de La Dauversière lui refuse la permission d'aller à Villemarie, à cause de son opposition contre les vœux solennels, t. I, 131.
- POLO, sœur domestique de Saint-Joseph, envoyée à Villemarie avec les trois premières fondatrices de l'Hôtel - Dieu, t. I, 134.
- PONTBRIANT (de), évêque de Québec ; son zèle pour l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, t. II, 255, 256. Sa mort, 266.
- POTTIER, négociant de Villemarie ; son zèle à secourir l'Hôtel-Dieu après le premier incendie, t. II, 122. Il préside à la reconstruction du bâtiment des religieuses, 130, 131.
- POULET, capitaine du vaisseau sur lequel les sœurs du Ronce-ray et Babonneau passent en Canada, t. II, 11.
- PRÉVILLE, fille de Saint-Joseph, contribue activement à la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, t. II, 205. Sa mort, 229.
- PRIAT, supérieur du séminaire et de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, t. II, 196.
- PRINCE, coadjuteur de Villemarie, atteste canoniquement la guérison miraculeuse de la sœur Dufresne par les mérites de M. Olier, t. II, 329.
- PROVIDENCE (maison de la) ; après l'incendie de 1695, les malades de l'Hôtel-Dieu y sont transportés et soignés par les filles de Saint-Joseph, t. II, 118-120.
- PUIZEAU (de) ; sa générosité envers M. de Maisonneuve et ses compagnons, t. I, 28, 29. Il entre dans la Compagnie de Montréal, à laquelle il cède les grands biens qu'il possède en Canada, *ibid.* Il accompagne M. de Maisonneuve à Montréal, 30. Ses infirmités l'obligent de repasser en France, 43.

## Q

QUÉBEC ; M. de Maisonneuve et les premiers colons de Mont-

réal y passent l'hiver, t. I, 26-30. Les premières filles de Saint-Joseph envoyées à Villemarie arrivent à Québec, 147. Épreuves et contradictions qu'elles ont à y souffrir, 151-157. Le séjour qu'y fait M<sup>me</sup> Mance après sa guérison y accrédite le respect et la confiance envers M. Olier, 161. M. de Laval et M<sup>me</sup> d'Ailleboust y propagent la confrérie de la Sainte-Famille, 240. M<sup>me</sup> de Champigny y fait une quête en faveur de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, t. II, 128.

QUÉNET (Clémence), fille de Saint-Joseph à Villemarie, nommée par M. de Saint-Vallier économiste de la communauté, t. II, 204. Sa mort, 253.

QUEYLLUS (de), prêtre de Saint-Sulpice, un des associés et des principaux soutiens de la Compagnie de Montréal, t. II, 31. Il est proposé pour être évêque en Canada, t. I, 125. M. Olier l'envoie à Villemarie, 87. Il essaie inutilement par divers moyens d'établir à l'Hôtel-Dieu de Villemarie les hospitalières de Québec, 90-99. M. de Laval le fait expulser du Canada, 171. Il revient à Villemarie et reprend la conduite du séminaire, 268. Il fonde une place de religieuse dans l'hôpital de Québec, 248.

## R

RAGOIS (MM. Le), frères de M. de Bretonvilliers, et fondateurs avec lui de la magnifique maison de Saint-Joseph à la Flèche, t. I, 58.

RAGUENEAU (le P.), de la Compagnie de Jésus, auteur d'une *Relation de la Nouvelle-France*, t. I, 63-65.

RAISIN (Marie), passe en Canada avec la sœur Bourgeoys; elle est attaquée de la peste pendant la traversée, t. I, 146. Elle entre d'abord chez les Ursulines de Québec, et va ensuite rejoindre ses premières compagnes à Villemarie, 248. Elle assiste à la profession de la sœur Morin, hospitalière de Saint-Joseph, 244.

RAMEZAY (de), gouverneur de Montréal; ses trois filles s'offrent aux filles de Saint-Joseph pour soigner avec elles les pestiférés de l'Hôtel-Dieu; elles ne peuvent en obtenir la permission, t. II, 234, 235.

RAPIN (le P.), Récollet, confirme M<sup>me</sup> Mance dans son dessein

- d'aller en Canada ; il la fait connaître à M<sup>me</sup> de Bullion , t. 1, 10. Celle-ci oblige M<sup>me</sup> Mance de ne lui écrire que sous l'adresse du P. Rapin , 13. Mort de ce religieux , 51.
- RÉMY**, prêtre de Saint-Sulpice , rétablit à Villemarie la confrérie de la Sainte-Famille , t. 1, 242. Ses succès dans l'administration du temporel de l'Hôtel-Dieu , t. 11, 46 , 47. Il continue d'aider les religieuses qui lui succèdent dans cette administration , 50. Il est nommé supérieur et confesseur de l'Hôtel-Dieu , 82.
- RENAUD** (Geneviève), fille de Saint-Joseph à Villemarie ; sa modestie extraordinaire , t. 11, 72 , 73.
- RENTY** (le baron de), premier associé et directeur de la Compagnie de Montréal ; ses lumières surnaturelles sur cette œuvre , t. 1, xxxii. Il sort de la Compagnie , 55. DIEU lui fait connaître la future guérison de M. de La Dauversière , attaqué d'une maladie mortelle , 57.
- ROBERT**, prêtre de Saint-Sulpice , confesseur et chapelain de l'Hôtel-Dieu , t. 11, 276.
- ROLIN** (Basile), serviteur de l'Hôtel-Dieu , tué par les Iroquois , t. 11, 262.
- RONCERAY** (du) , sœur de Saint-Joseph à Laval , est envoyée à Villemarie pour y établir les vœux solennels , t. 11, 6. Les obstacles que son départ éprouve du côté de son père et de l'évêque du Mans sont levés par l'autorité de la reine , 6-8. Établie supérieure , elle admet les hospitalières de Villemarie à la profession des vœux solennels , 18, 19. Elle est rappelée en France ; sa douleur à cette nouvelle , 19-21.
- ROQUE**, prêtre de Saint-Sulpice , t. 11, 288 , 290 , bénit le bâtiment des pauvres de l'Hôtel-Dieu , et la première pierre du monastère des religieuses , 319.
- ROUSSEAU** (Marie), consultée par M<sup>me</sup> Mance sur sa vocation , l'assure que DIEU l'appelle en Canada ; son admiration pour cette sainte fille , t. 1, 15, 16.
- ROUX**, prêtre de Saint-Sulpice , supérieur de l'Hôtel-Dieu , t. 11, 287 , et confesseur des filles de Saint-Joseph , 328.
- ROYER** (Le). Voyez **BOISTAILLÉ** (de), **DAUVERSIÈRE** (de La).
- ROYER** (Jeanne Le), fille de M. de La Dauversière , et une des premières religieuses de Saint-Joseph , t. 1, 48.

RUEIL (Claude de), évêque d'Angers, permet à M. de La Dauversière d'ériger à la Flèche une église de Saint-Joseph, t. I, XIX, et d'y établir une confrérie en l'honneur de ce grand saint, XX. Il approuve les constitutions du nouvel institut de Saint-Joseph, XXV, 47.

## S.

SAILLY (de) . juge de Villemarie ; témoignage favorable qu'il rend aux filles de Saint-Joseph, t. I, 269.

SAINT-ANDRÉ (de), protège contre le peuple de la Flèche les hospitalières partant pour Villemarie ; il part avec sa femme pour le Canada, t. I, 140.

SAINT-GERMAIN, citoyen de Villemarie ; son zèle à secourir l'Hôtel-Dieu ruiné par le premier incendie, t. II, 112.

SAINT-JEAN (le fort) ; les malades et blessés de ce poste sont transportés à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, t. I, 267.

SAINT-JOSEPH (confrérie de), érigée à la Flèche par le zèle de M. de La Dauversière, t. I, XX.

SAINT-JOSEPH (hospitalières de), connues sous le nom d'*Hospitalières de la Flèche* ; M. de La Dauversière et M<sup>me</sup> de La Ferre donnent naissance à cet institut, t. I, XVI-XX. Il est destiné à honorer saint Joseph comme guide et gouverneur de Jésus pauvre, XIII, et à répandre dans le Canada l'esprit et les vertus de ce grand saint, 49, 179. L'évêque d'Angers approuve les constitutions, XXV, et érige canoniquement cet institut, 47. Cérémonies employées dans l'admission des filles de Saint-Joseph, 48. Formule d'engagement qu'on fait prononcer et signer à celles qui sont envoyées en mission, 136, 137. Elles n'acceptent la conduite d'aucun hôpital sans s'engager à y vivre de leurs propres revenus, 47, 88. Édification que répand l'institut de Saint-Joseph ; ses rapides progrès, 48, 49, 58. M. de La Dauversière et la mère de La Ferre désirent ardemment y établir les vœux solennels ; plusieurs membres de l'institut s'y opposent, 124, 131. La Compagnie de Montréal assure aux filles de Saint-Joseph la direction de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, 83, 84, 154. Quatre d'entre elles y sont envoyées, 130, 140. Elles en prennent possession, 160. Décadence

de la maison de la Flèche , t. II , 2. Le pape érige l'institut de Saint-Joseph en religion faisant des vœux solennels , 3. Les vœux solennels introduits à Villemarie , 18 , 19. Les hospitalières de Villemarie ont beaucoup à souffrir , 1° des oppositions de M. de Laval ; voyez LAVAL (de) ; 2° des attaques des Iroquois , t. I , 256 ; 3° de la disette de sujets , 209 et suiv. ; 4° de deux tremblements de terre , 222 et suiv. , t. II , 213 ; 5° de trois ou quatre incendies , 97 , 107 , 173 , 181 , 219 , 224 , 289. Elles sont sur le point de repasser en France après la cession du Canada aux Anglais , 266.

**SAINT-JOSEPH** (sœur) , hospitalière à Villemarie , préside à la reconstruction de l'Hôtel-Dieu après le second incendie , t. II , 191 , 201. M. de Saint-Vallier lui ôte son office d'économe , et le lui rend peu après , 204.

**SAINT-JURE** (le P. de) , directeur de M<sup>lle</sup> Mance à Paris , approuve son dessein de passer en Canada , t. I , 8. Lui permet d'entrer dans la Compagnie de Montréal , 21.

**SAINT-LOUIS** (le fort) , élevé pour la défense de Villemarie , t. I , 159. Les malades et blessés de ce poste sont transportés à l'Hôtel-Dieu , 267.

**SAINT-OMER** , son dévouement lors du premier incendie de l'Hôtel-Dieu , t. II , 116.

**SAINT-PAUL** (la mère de) , hospitalière de Québec envoyée à l'Hôtel-Dieu de Villemarie , t. I , 95. Rappelée à Québec par M. de Laval , 157.

**SAINT-PIERRE** (sœur) , hospitalière à Villemarie ; son zèle infatigable pour le rétablissement du bâtiment des religieuses , t. II , 206.

**SAINT-SACREMENT** (le Très-) , exposé à Montréal le jour de l'arrivée des premiers colons , t. I , 31. Repose dans l'église de l'Hôtel-Dieu aussitôt qu'elle est terminée , 43. Sa présence détourne l'incendie qui menace de dévorer Villemarie , t. II , 106. Dans un autre incendie , la justice de DIEU permet que sa présence ne fasse qu'activer la violence des flammes , 179.

**SAINT-SAUVEUR** (de) , chapelain des hospitalières de Québec ,

va chercher à l'Hôtel-Dieu de Villemarie les sœurs de la Nativité et de Saint-Paul , t. I , 157.

**SAINTE-SULPICE** (le séminaire de) ; il est substitué à tous les droits et charges de la Compagnie de Montréal , t. II , 31. Il est injustement dépouillé de la justice de l'île et du droit d'en nommer le gouverneur , 32. Tracasseries suscitées contre lui pour l'obliger à rendre à l'Hôtel-Dieu les 22,000 livres de sa fondation , et à reprendre le fief de Nazareth , 33 - 40. Il ne veut point se charger de l'administration temporelle de l'Hôtel-Dieu , 47 - 49. Les prêtres de Saint-Sulpice se chargent , par pure charité , de la conduite spirituelle des religieuses et des pauvres , 276.

**SAINTE-VALLIER** ( de ) , évêque de Québec ; t. II , 86 ; description qu'il fait du dénûment de l'Hôtel-Dieu de Villemarie , lors de sa première visite épiscopale , 64. Il détermine les filles de Saint-Joseph à le reconstruire , 92 , et vient à leur aide , 94 - 96. Nouveaux secours qu'il leur procure après le premier incendie , 136 , 171. Il ne poursuit pas l'affaire du fief de Nazareth , commencée par M. de Laval contre le séminaire de Saint-Sulpice , 40. Il s'oppose à ce qu'on fasse sortir les frères Charon de l'Hôpital-Général , pour y établir les filles de Saint-Joseph , 185. Il presse vivement ces dernières de rebâtir leur maison et de quitter l'Hôpital-Général , 203 , 204.

**SAINTE** ( la sœur de ) , fille de Saint-Joseph à Villemarie , t. II , 60.

**SAINTE-ANNE** ( le fort ) ; la garnison est attaquée d'une affreuse épidémie , t. I , 266. M. Dollier de Casson se dévoue au soin des malades , *ibid.*

**SAINTE-FAMILLE** ( la ) , doit , dans les desseins de DIEU , être particulièrement honorée à Villemarie , t. I , XIV. Elle apparaît à M. de La Dauversière , XXVIII , XXIX.

**SAINTE-FAMILLE** ( confrérie de la ) , destinée à réformer les familles chrétiennes sur le modèle de la Sainte-Famille , t. I , 232 , 241. Sa naissance à Villemarie , 230 et suiv. Un des confrères est délivré miraculeusement des mains des sauvages , 234 - 239. M. de Laval propage avec ardeur la Confrérie à Québec , et en approuve les règlements ,



240, 241. Elle se répand dans le Canada et parmi les missions sauvages, 242.

SAINTE-HÉLÈNE (Marguerite et Françoise de), leur entrée au noviciat de Saint-Joseph à Villemarie, t. II, 161. L'une d'elles est atteinte d'une longue et cruelle infirmité, 244-246.

SAINTE-MARGUERITE (aumônerie de) à la Flèche; dénûment de cet hôpital, t. I, XVII. M. de La Dauversière et son frère en rétablissent la chapelle sous le titre de Saint-Joseph, XVIII, XIX. L'hôpital, rebâti et agrandi, devient le berceau de l'institut de Saint-Joseph, XXII-XXIV.

SARAU (Louise), sœur converse à l'Hôtel-Dieu de Villemarie; sa mort, t. II, 252.

SAULNIER (Le), curé de Villemarie, t. II, 297.

SÉGUENOT (de), curé de la Pointe-aux-Trembles, accepte, d'après l'avis de M. Tronson, la fonction de directeur des hospitalières de l'Hôtel-Dieu; DIEU bénit les efforts de son zèle, t. II, 83-85. Il est remplacé par M. Caille, 143.

SÉGUIER (Louis), membre de la Compagnie de Montréal, t. I, 54, en est nommé secrétaire, 55.

SILVER (Adélaïde), protestante anglaise, se convertit, t. II, 165. Embrasse l'institut de Saint-Joseph à Villemarie, *ibid.* Refuse de retourner dans sa famille, 166. Son zèle pour la conversion de ses compatriotes, 167.

SOUART, prêtre de Saint-Sulpice, envoyé à Villemarie par M. Olier, t. I, 87, encourage les filles de Saint-Joseph à rester à Villemarie, malgré la perte de leur fondation, 174. Services signalés qu'il leur rend, 199, 200. Il essaie de fléchir les oppositions de M. de Laval contre elles, 215, 221. Il procure à M<sup>lle</sup> Gaucher et à la sœur Denis les moyens d'entrer chez les filles de Saint-Joseph, 212, 247-249. Il fonde à l'Hôtel-Dieu de Villemarie une place de religieuse en faveur de ses nièces ou parentes, t. II, 70. Il remplit longtemps les fonctions de supérieur et de confesseur de l'Hôtel-Dieu, 251, t. II, 70, 82. Il sollicite en sa faveur des lettres patentes du roi, t. I, 269. Deux fois il conduit de Québec à Villemarie des filles de Saint-Joseph envoyées de France, t. II, 15, 57. Son zèle pour

l'établissement de la confrérie de la Sainte-Famille , dont il est un des premiers associés , t. I , 232 , 233.

SŒUR ( Pierre Le ) , prêtre de Saint-Sulpice , donne 2,000 livres aux hospitalières de Villemarie pour les aider à rétablir leur église , t. II , 249 , 250.

SYM ( le docteur ) , médecin de l'Hôtel-Dieu de Villemarie ; sa conversion à la foi catholique ; sa mort , t. II , 305 , 306.

## T

TALON , intendant du Canada ; son estime envers les hospitalières de Villemarie , t. I , 268. Il travaille à leur obtenir des lettres patentes du roi , *ibid.* Il offre à la sœur du Ronceray et à ses compagnes de les faire passer avec lui sur un vaisseau du roi , t. II , 12. Il faillit périr dans un naufrage , 13.

TENDRE ( Le ) , une des premières hospitalières de Saint-Joseph à la Flèche , t. I , 48.

TESSEREAU , son dévouement pendant le premier incendie de l'Hôtel-Dieu , t. II , 116.

THAVENET , prêtre de Saint-Sulpice , préserve l'Hôtel-Dieu de l'incendie qui consume le clocher , t. II , 291 , 292. Assiste la mère de Céloron à la mort , 308. S'emploie avec un zèle infatigable au recouvrement des rentes de l'Hôtel-Dieu , 313 - 316. Heureux succès de ses efforts , 817. Reconnaissance des hospitalières à son égard , 319 - 321.

TOUCHE ( de La ) ; secours qu'il offre à l'Hôtel-Dieu après l'incendie de 1695 , t. II , 110 , 112. Il s'intéresse en faveur de cette maison auprès du gouverneur et de l'intendant du Canada , 129. Il travaille à réparer le bâtiment destiné aux malades , 130.

TREMBLEMENTS DE TERRE. Premier tremblement de terre en 1663 , t. I , 222 - 229. Second tremblement de terre en 1732 ; dommages qu'il fait souffrir à l'Hôtel-Dieu de Villemarie , t. II , 213 - 217.

TROIS-RIVIÈRES. Le gouverneur et un grand nombre de citoyens sont tués par les sauvages , t. I , 77. L'année suivante , ils attaquent de nouveau ce poste , *ibid.*

TRONSON , supérieur du séminaire de Saint-Sulpice , approuve

la suppression de la Congrégation de la très-sainte Vierge à Villemarie, t. I, 243. Il résiste avec fermeté aux instances de M. de Laval dans l'affaire du fief de Nazareth, t. II, 34-39. Il déclare de nouveau que le séminaire de Saint-Sulpice confie aux filles de Saint-Joseph l'administration du temporel de l'Hôtel-Dieu, 49. Il permet à M. Rémy de les aider dans cette administration, 50. Son affection et son dévouement pour les filles de Saint-Joseph, 50-52, 74-76. Il rappelle en France MM. de Lacolombière, Bailly et Guyotte, pour apaiser les troubles survenus dans les communautés de Villemarie, 78. Sur les instances des filles de Saint-Joseph, il permet que le séminaire continue de les diriger, 78-81. Il leur envoie des livres d'office après le premier incendie de l'Hôtel-Dieu, 117. Son estime pour la mère Macé, 155.

TRUTAUT (Vincent), fonde une grand'messe pour le jour de l'Assomption dans l'église de l'Hôtel-Dieu, t. II, 168.

## U

URBAIN VIII. Les associés de Montréal lui adressent une supplique, t. I, 33, 34.

URSULINES, établies à Québec par la générosité de M<sup>me</sup> de La Peltrie, t. I, 4, 26; donnent plusieurs fois l'hospitalité aux filles de Saint-Joseph envoyées à Villemarie, 152, t. II, 15, 57. Elles se déclarent en leur faveur au milieu des persécutions qu'elles ont à endurer, t. I, 174.

## V

VAUDREUIL (de), gouverneur général du Canada, t. II, 139. Intérêt qu'il témoigne à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, 184. Ses instances réitérées en leur faveur auprès de la cour, 170, 189, 192, 209. Sa mort, 209.

VIGNAL, prêtre de Saint-Sulpice, part pour le Canada, t. I, 136. M. de Laval lui confie la direction spirituelle des premières filles de Saint-Joseph envoyées à Villemarie, 156. Il les met en possession légale de l'Hôtel-Dieu, 160. Il est cruellement massacré par les sauvages, 251.

VILLECERAIN (M<sup>me</sup> de), procure à M<sup>lle</sup> Mance une entrevue

avec le P. de Saint-Jure, t. I, 8. M<sup>lle</sup> Mance lui envoie une copie du projet de la Compagnie de Montréal.

**VILLEMARIE.** Fondation de cette ville; ferveur des premiers colons, t. I, 36, 37. Guerre cruelle qu'ils ont à soutenir contre les Iroquois, 60-66. M. de Maisonneuve va chercher en France une recrue de nouveaux colons, 67-80. Le projet d'ériger à Villemarie un siège épiscopal échoue, 125. État de Villemarie en 1659, lors de l'arrivée des premières filles de Saint-Joseph, 158, 159. Le séminaire de Saint-Sulpice devient seigneur de la colonie, t. II, 32. Dépérissement de la ferveur primitive, 175-178. Les deux tiers de la ville sont consumés par les flammes avec l'Hôtel-Dieu, 178-180. La petite vérole ravage Villemarie, 218. Les désordres et les scandales se multiplient, 260-262. Villemarie tombe entre les mains des Anglais, 262.

**VINET (Jean)**, fonde une grand'messe dans l'église de l'Hôtel-Dieu, t. II, 168.

**VOEUX.** Les hospitalières de Saint-Joseph ne font d'abord que des vœux simples, t. I, 47, 48. M. de La Dauversière et la mère de La Ferre désirent faire établir des vœux solennels; opposition qu'ils rencontrent, 124-131. Les vœux solennels sont établis par le souverain Pontife, t. II, 3; et introduits à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, 18, 19.



---

---

# TABLE DES SOMMAIRES.

---

---

## PREMIÈRE PARTIE.

DEPUIS LA NAISSANCE DE MADEMOISELLE MANCE  
JUSQU'A L'ARRIVÉE DES FILLES DE SAINT-JOSEPH EN CANADA.

---

### CHAPITRE I.

*Vocation de Mademoiselle Mance; elle est associée à la Compagnie de Montréal et s'embarque pour le Canada.*

- I. Famille de M<sup>lle</sup> Mance; son enfance. 4
- II. Occasion de la vocation de M<sup>lle</sup> Mance pour le Canada. 4
- III. De l'avis de son directeur, elle se rend à Paris. 6
- IV. Le P. de St-Jure juge que M<sup>lle</sup> Mance est appelée à aller en Canada. 8
- V. Elle visite le P. Rapin, Récollet, qui la fait connaître à M<sup>me</sup> de Bullion. 10
- VI. M<sup>me</sup> de Bullion se propose de fonder un hôpital en Canada, et en offre la conduite à M<sup>lle</sup> Mance. 11
- VII. M<sup>lle</sup> Mance prend congé de M<sup>me</sup> de Bullion, qui lui remet une somme, comme arrhes de sa bonne volonté. 12
- VIII. M<sup>lle</sup> Mance se détermine à s'embarquer à la Rochelle. Elle communique son intérieur à Marie Rousseau, qui approuve son départ pour le Canada. 14
- IX. A la Rochelle, M<sup>lle</sup> Mance entend parler du dessein de la colonie de Montréal. 16
- X. Rencontre miraculeuse de M<sup>lle</sup> Mance et de M. de La Dauversière. 18
- XI. M<sup>lle</sup> Mance est reçue au

nombre des associés de la Compagnie de Montréal. 19

XII. M<sup>lle</sup> Mance engage M. de La Dauversière à mettre par écrit le dessein de Montréal. — DIEU la délivre d'une inquiétude. 22

### CHAPITRE II.

*Arrivée de Mademoiselle Mance en Canada. Elle donne commencement à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, destiné aux filles de Saint-Joseph.*

- I. Arrivée de M<sup>lle</sup> Mance à Québec. 24
- II. M<sup>me</sup> de La Peltrie se lie d'une étroite et sainte amitié avec M<sup>lle</sup> Mance. 25
- III. Les colons de Montréal étant sans asile pour passer l'hiver, reçoivent de M. de Puizeau ses deux maisons. 27
- IV. Arrivée des colons à Montréal. 30
- V. M<sup>lle</sup> Mance contribue à l'augmentation de la Compagnie de Montréal. 31
- VI. Les associés consacrent l'île à la très-sainte Vierge. Ils s'efforcent de n'être connus que de DIEU. 33
- VII. Fondation de l'Hôtel-Dieu de Villemarie par M<sup>me</sup> de Bullion. 34
- VIII. État prospère de la colonie de Montréal. Dévotion à saint Joseph. 35

- IX. M<sup>me</sup> de Bullion exige que sa fondation soit employée à l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph. 37
- X. Construction des premiers bâtiments de l'Hôtel-Dieu de Villemarie. 38
- XI. L'Hôtel-Dieu est aussitôt rempli de blessés. M<sup>me</sup> de Bullion assigne des fonds pour l'entretien de M<sup>lle</sup> Mance. 40
- XII. Premier ameublement de l'Hôtel-Dieu, envoyé par la Compagnie de Montréal. 41
- XIII. Départ de M. de Puizeau et de M<sup>me</sup> de La Peltrie. M. et M<sup>me</sup> d'Ailleboust se fixent à Villemarie. Leur caractère; leur liaison avec M<sup>lle</sup> Mance. 43
- XIV. M<sup>me</sup> de Bullion augmente la fondation de l'Hôtel-Dieu, qu'elle porte à 60,000 liv. 45
- XV. Les hospitalières de la Flèche sont érigées en congrégation séculière. Progrès de cet institut. 47

## CHAPITRE III.

*Mademoiselle Mance procure la réorganisation de la société de Montréal presque éteinte; elle empêche la ruine de l'Hôtel-Dieu de Villemarie et celle de toute la colonie.*

- I. La Compagnie des associés de Montréal, réduite à quelques membres, est sur le point de s'éteindre. 50
- II. M<sup>lle</sup> Mance se rend à Paris. Elle visite M. Olier. 52
- III. M<sup>lle</sup> Mance procure la réorganisation et l'affermissement de la Compagnie de Montréal. 54
- IV. M. de La Dauversière relève d'une grave maladie. Bénédiction que DIEU répand sur l'institut de Saint-Joseph. 56
- V. Les Iroquois détruisent les missions huronnes. Réflexions de M<sup>lle</sup> Mance sur ce sujet. 59
- VI. Les Iroquois attaquent Villemarie. — On fortifie l'Hôtel-Dieu. 60
- VII. DIEU ne permet pas que les Iroquois s'emparent de

- M<sup>lle</sup> Mance. — Mort glorieuse de Catherine Mercier. 62
- VIII. Les Iroquois forment le siège de l'Hôtel-Dieu. — M<sup>lle</sup> Mance et tous les colons se retirent dans le fort. 64
- IX. M<sup>lle</sup> Mance envoie M. de Maisonneuve en France. — Elle offre 22,000 livres de la fondation pour être employées à une levée de soldats. 66
- X. M<sup>lle</sup> Mance apprend que M. de Maisonneuve doit revenir avec un renfort. — Courage des Montréalistes en attendant l'arrivée de celui-ci. 68
- XI. M. de Maisonneuve visite M<sup>me</sup> de Bullion pour lui faire connaître l'emploi qu'il va faire des 22,000 livres. 69
- XII. M. de Maisonneuve expose à M<sup>me</sup> de Bullion l'extrémité où la colonie est réduite. 71
- XIII. Il lui fait connaître l'emploi qu'il va faire des 22,000 livres pour lever des hommes. — M<sup>me</sup> de Bullion en donne secrètement 20,000 pour le même dessein. 74
- XIV. M<sup>lle</sup> Mance descend à Québec. — DIEU ne permet pas qu'elle tombe entre les mains des barbares. 76
- XV. Arrivée de la sœur Bourgeoys. — M<sup>lle</sup> Mance se lie d'une sainte amitié avec elle. 78
- XVI. Agrandissement de l'Hôtel-Dieu. — M<sup>lle</sup> Mance va s'y loger avec ses malades. 79
- XVII. Les colons sortent du fort. — M<sup>lle</sup> Mance sauve ainsi la colonie et le Canada. 80

## CHAPITRE IV.

*Mademoiselle Mance est l'instrument dont DIEU se sert pour attirer à Villemarie les trois communautés destinées à répandre l'esprit de la Sainte-Famille, et spécialement les filles de Saint-Joseph.*

- I. M<sup>lle</sup> Mance engage M. de Maisonneuve à passer en France pour en amener des prêtres de Saint-Sulpice et des filles de Saint-Joseph. 82

- II. La Compagnie de Montréal s'engage à donner la conduite de l'Hôtel-Dieu aux filles de Saint-Joseph. 83
- III. M<sup>lle</sup> Mance se démet le poignet, et devient incapable de rendre aucun service à l'Hôtel-Dieu. 85
- IV. Arrivée des prêtres de Saint-Sulpice à Villemarie. 87
- V. Les filles de Saint-Joseph n'ayant point de fondation à Villemarie, M. de Queylus songe à appeler les hospitalières de Québec. 88
- VI. Pourquoi M. de Queylus pense à appeler les hospitalières de Québec. 91
- VII. M. de Queylus approuve le voyage de M<sup>lle</sup> Mance en France. 93
- VIII. M. de Queylus appelle à Villemarie deux hospitalières de Québec. 94
- IX. M<sup>lle</sup> Mance reçoit à l'Hôtel-Dieu les deux hospitalières de Québec. 96
- X. M<sup>lle</sup> Mance charge M<sup>lle</sup> de La Bardillière du soin de l'Hôtel-Dieu pendant son absence. 97
- XI. M<sup>lle</sup> Mance promet à M. de Queylus de solliciter en faveur des hospitalières de Québec. 98
- XII. M<sup>lle</sup> Mance et la sœur Bourgeoys passent en France. 99
- XIII. Entrevue de M<sup>lle</sup> Mance avec M. de La Dauversière. — Elle sollicite en vain la duchesse d'Aiguillon en faveur des hospitalières de Québec. 101
- XIV. M<sup>lle</sup> Mance visite M. de Bretonvilliers, M<sup>me</sup> de Bullion et la Compagnie de Montréal, qui s'efforce de procurer sa guérison. 103
- XV. Les plus habiles médecins déclarent que l'infirmité de M<sup>lle</sup> Mance est incurable. 104
- XVI. M<sup>lle</sup> Mance a le mouvement d'aller invoquer M. Olier sur son tombeau. 106
- XVII. Impressions de grâce extraordinaire que M<sup>lle</sup> Mance éprouve en entrant dans la chapelle où reposait le corps de M. Olier. 108
- XVIII. M<sup>lle</sup> Mance est miraculeusement guérie par l'atouchement du cœur de M. Olier. 111
- XIX. Transports de joie que M<sup>lle</sup> Mance éprouve après ce miracle. 113
- XX. M<sup>lle</sup> Mance se rend au séminaire, où elle donne une déclaration du miracle signée de sa main. 114
- XXI. M<sup>lle</sup> Mance raconte sa guérison à la sœur Bourgeoys et à la Compagnie de Montréal. 116
- XXII. Empressement qu'on témoigne à Paris pour voir M<sup>lle</sup> Mance. 117
- XXIII. Certitude du miracle opéré sur M<sup>lle</sup> Mance. 119
- XXIV. M<sup>lle</sup> Mance fait le récit de sa guérison à M<sup>me</sup> de Bullion, qui donne une fondation pour les filles de Saint-Joseph. 120
- XXV. La Compagnie de Montréal s'engage à faire conduire dans cette île les hospitalières de Saint-Joseph. 121

## CHAPITRE V.

*M. de La Dauversière désigne trois filles de Saint-Joseph pour Villemarie. — Opposition qu'on forme en France contre leur départ. — Leur traversée.*

- I. M. de La Dauversière désirait que ses filles contractassent des vœux solennels. — Partage d'opinions entre elles sur ce point. 123
- II. M. de Laval, vicaire apostolique, désire que le départ des filles de Saint-Joseph soit différé. 125
- III. Le cheval de M<sup>lle</sup> Mance la jette rudement par terre sur sa main disloquée, qui n'en éprouve qu'une légère écorchure. 128
- IV. Cette chute confirme de plus en plus la vérité du miracle opéré par M. Olier. 129
- V. M. de La Dauversière, avant d'envoyer des sœurs pour Villemarie, fait prier afin de con-

- naitre le choix de Dieu. 130
- VI. M. de La Dauversière choisit les sœurs de Brésoles, Macé et Maillet. 132
- VII. Dieu fait cesser l'opposition de l'évêque d'Angers au départ des sœurs, et rend subitement la santé à M. de La Dauversière pour qu'il les accompagne à la Rochelle. 134
- VIII. Les sœurs de Brésoles, Macé et Maillet s'engagent à demeurer toute leur vie dans l'institut de Saint-Joseph. 136
- IX. Emeute du peuple de la Flèche pour empêcher le départ des sœurs. 138
- X. Les filles de Saint-Joseph se rendent à la Rochelle, et se joignent à M<sup>lle</sup> Mance. 140
- XI. A la Rochelle on s'efforce d'empêcher les filles de Saint-Joseph de partir. 142
- XII. Le maître du navire refuse de les embarquer. — Elles partent enfin. — M. de La Dauversière leur fait ses derniers adieux. 143
- XIII. Leur traversée. — La contagion se met sur le navire. 145



## DEUXIÈME PARTIE.

### DEPUIS L'ARRIVÉE DES FILLES DE SAINT-JOSEPH EN CANADA JUSQU'À L'ÉRECTION DE LEUR INSTITUT EN RELIGION.

#### CHAPITRE I.

*Oppositions formées à Québec contre le dessein des filles de Saint-Joseph de s'établir à Villemarie.*

- I. Pourquoi la Compagnie n'avait pas cru devoir déférer à M. de Laval touchant le délai du départ des hospitalières. 148
- II. Arrivée des filles de Saint-Joseph à Québec. 151
- III. On les presse en vain de s'agréger à l'institut des hospitalières de Québec. 152
- IV. M. de Laval renonce au projet de donner l'Hôtel-Dieu de Villemarie aux hospitalières de Québec. 154
- V. M. de Laval permet aux filles de Saint-Joseph d'aller exercer leurs fonctions à Villemarie. 155
- VI. Les hospitalières de Saint-Joseph montent à Villemarie, et celles de Saint-Augustin reviennent à Québec. 157
- VII. Leur arrivée à Villemarie. — Accueil qu'on leur fait. 158
- VIII. M<sup>lle</sup> Mance fait achever

- le logement destiné aux filles de Saint-Joseph. 161
- IX. Epreuves par lesquelles DIEU purifie M. de La Dauversière. 163
- X. Dernière maladie et mort de M. de La Dauversière. 166
- XI. La fondation des hospitalières étant perdue, on les invite à repasser en France. 169
- XII. Les hospitalières prennent la résolution de demeurer à Villemarie sans fondation assurée. 172
- XIII. Les hospitalières, sollicitées de nouveau à s'unir à celles de Québec ou à repasser en France, sont retenues à Villemarie. 173
- XIV. M. de Laval refuse d'approuver les hospitalières. — M. Olier et M. de La Dauversière les consolent. 175

#### CHAPITRE II.

*Extrême pauvreté et souffrances que les filles de Saint-Joseph endurent à Villemarie.*

I. Les filles de Saint-Joseph



- appelées à retracer à Villemarie les vertus et surtout la pauvreté de saint Joseph. 179
- II. Les filles de Saint-Joseph se voient sans aucun revenu assuré. 180
- III. Extrême pauvreté des filles de Saint-Joseph dans leurs repas. 183
- IV. Ce qu'elles ont à souffrir des rigueurs du froid. 185
- V. Leur extrême pauvreté dans le vêtement. 186
- VI. Enfance et vocation de la sœur de Brésoles. 187
- VII. Zèle infatigable de la sœur de Brésoles pour le travail. 190
- VIII. Confiance de la mère de Brésoles à l'enfant Jésus. 191
- IX. Dévotion de la mère de Brésoles envers l'enfant Jésus et le très-saint Sacrement. 193
- X. Amour de la sœur de Brésoles pour les pénitences corporelles. 194
- XI. La sœur Macé. — Son amour pour la pauvreté et pour l'humilité. 195
- XII. Amour de la sœur Macé pour le travail. — Sa grande charité. 196
- XIII. Secours temporels que les hospitalières reçoivent de M. de Fancamp et des prêtres de Saint-Sulpice. 198
- XIV. Les filles de Saint-Joseph composent des remèdes dont la vertu les aide à subsister. 200
- XV. Le bonhomme Jouaneaux. — Sa chute et sa guérison. 202
- XVI. Jouaneaux se donne au service de l'Hôtel-Dieu avec tout ce qu'il possède en Canada. 204
- XVII. M<sup>me</sup> d'Ailleboust se retire à l'Hôtel-Dieu en qualité de pensionnaire. 206
- vent soutenir les épreuves du noviciat. 209
- II. Catherine Gaucher entre au noviciat, et est contrainte d'en sortir. 211
- III. Postulantes qui rentrent ensuite dans le monde et procurent le bien de la colonie. 213
- IV. M. de Laval refuse de nouveau d'approuver canoniquement la communauté de Saint-Joseph. 215
- V. Vocation de la sœur Marie Morin. — Elle entre à l'Hôtel-Dieu. 216
- VI. Tentations que la sœur Morin éprouve contre sa vocation. 219
- VII. La sœur Morin est résolue d'embrasser l'institut. — M. de Laval s'oppose d'abord à sa vocation, puis il y consent. 220
- VIII. Affreux tremblement de terre arrivé en Canada. 222
- IX. Ce tremblement de terre fut regardé comme un avertissement du Ciel. 224
- X. Dieu inspire à M<sup>me</sup> d'Ailleboust le dessein de la confrérie de la Sainte-Famille. 229
- XI. Etablissement de la confrérie de la Sainte-Famille à Villemarie. 233
- XII. Un des confrères de la Sainte-Famille tombe entre les mains des Iroquois. 234
- XIII. Il est délivré d'une manière miraculeuse. 237
- XIV. M. de Laval propage par tout le Canada la dévotion à la Sainte-Famille. 239
- XV. M. de Laval permet de recevoir la sœur Morin dans l'institut de Saint-Joseph. 243
- XVI. Vocation de la sœur Denis. 246
- XVII. M. Souart procure à la sœur Denis l'entrée à la communauté de Saint-Joseph. 247

## CHAPITRE III.

*Difficultés qu'éprouvent les filles de Saint-Joseph pour avoir des novices. Établissement de la confrérie de la Sainte-Famille. Profession des sœurs Morin et Denis.*

- I. M<sup>lles</sup> de Belestre, Moyen, Mulloys et Mathurine ne peu-

## CHAPITRE IV.

*Dangers continuels où sont les filles de Saint-Joseph de tomber entre les mains des Iroquois. — Arrivée des troupes. — Lettres patentes du roi.*

- I. Attaques des Iroquois. — Mort

de MM. Le Maître et Vignal. — M. Souart leur succède.	250	pour les gagner à Dieu.	259
II. Alarmes des filles de Saint-Joseph dans les combats journaliers.	251	VIII. Les Iroquois tuent deux engagés de l'Hôtel-Dieu.	261
III. Empressement des Mont-réalistes à se défendre les uns les autres.	253	IX. Zèle courageux de Jouanneaux. — Il repasse en France. — Sa mort.	264
IV. Trait de courage de M <sup>me</sup> Duclos. — Les prêtres de Saint-Sulpice assistent les mourants.	254	X. Arrivée des troupes. — Maladie épidémique dans les forts.	265
V. Dieu préserve les hospitalières des embûches des Iroquois.	256	XI. Dévouement des hospitalières pour le service des soldats malades et blessés.	267
VI. La mère de Brésoles court le danger de perdre la vie.	257	XII. M. Talon autorise une assemblée générale, afin d'obtenir du roi des lettres patentes en faveur des hospitalières.	268
VII. Condescendance des hospitalières envers les Iroquois		XIII. Lettres patentes du roi en faveur de la communauté des hospitalières.	269

VIE  
DE  
MADEMOISELLE MANCE

ET HISTOIRE  
DE L'HOTEL-DIEU DE VILLEMARIE.

---

---

PREMIÈRE PARTIE.

DEPUIS LA NAISSANCE DE MADEMOISELLE MANCE  
JUSQU'A L'ARRIVÉE  
DES FILLES DE SAINT-JOSEPH EN CANADA.

---

CHAPITRE PREMIER.

VOCATION DE MADEMOISELLE MANCE;  
ELLE EST ASSOCIÉE A LA COMPAGNIE DE MONTRÉAL.  
ET S'EMBARQUE POUR LE CANADA.

M<sup>lle</sup> Jeanne Mance, l'un des principaux instruments dont DIEU voulut se servir pour l'établissement et pour la conservation de la colonie de Montréal, était née vers l'an 1606 (1), à Nogent-le-Roi, à quatre lieues de Langres en

I.  
Famille  
de  
M<sup>lle</sup> Mance;  
son enfance.

(1) *Registre  
des sépultures  
de Villemarie,  
19 juin  
1673.*

(1) *Suite des personnes illustres du clergé du diocèse de Langres*, par Jean-Baptiste Charlet, p. 142; ms.

(2) *Généalogie manuscrite de la famille Mance de Nogent-le-Roi*.

(3) *Langres savante; Recueils des savants et de ceux qui ont excellé dans la science au diocèse de Langres*, par Charlet, p. 69; ms.

(4) *Annales des hospita- lières de Ville- marie*.

(5) *Mémoires sur M. de Laval*, 12°, p. 129.

(6) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 35.

(7) *Généalogie de la famille Mance*.

Bassigny (\*) (1). Sa famille, qui fut une des plus honorables de Nogent, a fourni une suite remarquable de magistrats et d'hommes d'épée, dont plusieurs ont été anoblis par le souverain. Pierre Mance, son père, l'un de ses frères, deux de ses neveux et d'autres de ses parents, occupèrent successivement à Nogent la charge de procureur du roi, qui semblait être devenue comme héréditaire dans cette famille (2). Parmi ses frères, qui étaient au nombre de six, aussi bien que ses sœurs, l'un d'eux, Pierre Mance, archidiacre de Troyes et auparavant professeur au collège de Cambrai à Paris, se rendit célèbre dans cette université par sa profonde érudition (3). Mais de tous les membres de cette famille il n'y en eut aucun qui lui acquit une gloire plus solide et plus durable que M<sup>lle</sup> Jeanne Mance, dont

---

(\*) La proximité où se trouve Nogent par rapport à Langres a fait dire sans doute à la sœur Morin (4), à M. de la Tour (5), et à d'autres qui ont écrit depuis : que Langres était la patrie de M<sup>lle</sup> Mance. La sœur Juchereau, dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, assure de plus qu'elle était *filie d'un notaire de Langres* (6). Elle aura confondu apparemment le père de M<sup>lle</sup> Mance avec un de ses beaux-frères, notaire à Nogent, qui avait épousé Claudette Mance (7), et qui pouvait être chargé des affaires d'intérêt de M<sup>lle</sup> Jeanne Mance, sa belle-sœur. Du moins, il n'y a jamais eu à Langres de notaire du nom de Mance.

nous allons parler. DIEU, qui la destinait à de grands desseins, comme la suite de cet ouvrage le montrera, l'avait prévenue de grâces singulières dès sa plus tendre enfance. Dans un âge où à peine la raison commence à poindre dans la plupart des enfants, celle-ci, en qui la sagesse avait devancé les années, était déjà un modèle de piété et de vertu. Sans avoir pu connaître encore le monde, elle ne sentait pour lui que de l'éloignement et du dégoût; et son unique désir était de se consacrer à DIEU sans partage. Des sentiments si rares dans un enfant ne pouvaient être que l'ouvrage du Saint-Esprit; et ce fut sans doute ce divin Esprit, son unique maître dans la science des saints, qui lui inspira et lui fit exécuter dès l'âge de six à sept ans la résolution étonnante de se consacrer à DIEU par le vœu de chasteté perpétuelle. « C'est elle-même, dit la « sœur Morin, qui m'a rapporté bien des fois « cette particularité de son enfance (1). » Ce seul trait peut donner une juste idée, et des faveurs de DIEU pour cette âme de prédilection, et de sa fidélité à y correspondre. Cependant la piété dont elle faisait profession n'avait aucun des défauts trop ordinaires aux personnes dévotes. La grande rectitude de son esprit, l'élévation et la noblesse de ses sentiments, et par-dessus

(1) *Annales des hospita- lières de Ville- marie.*

tout la sagesse divine qui la dirigeait , lui apprirent dès l'enfance à être toute à DIEU sans blesser en rien les bienséances du monde : en sorte que son père , qui avait pour elle une affection très-tendre , ne la gêna jamais dans ses dévotions.

1640.

II.  
Occasion  
de la vocation  
de  
M<sup>lle</sup> Mance  
pour  
le Canada.

Son père étant venu à mourir , M<sup>lle</sup> Mance se trouva par là maîtresse de ses actions ; car elle avait déjà perdu sa mère depuis plusieurs années. Elle ne mit plus alors de bornes à sa ferveur , et se voua à toutes les pratiques de la vie parfaite , à laquelle elle s'était sentie appelée de tout temps (1), sans éprouver pourtant aucun attrait pour vivre dans le cloître , non plus que pour aller servir DIEU dans les pays barbares • ce que d'ailleurs ses infirmités habituelles et la délicatesse de sa santé semblaient devoir lui interdire également. Voici cependant comment DIEU daigna lui manifester ses desseins sur elle. Vers la mi-avril de l'année 1640 , M<sup>lle</sup> Mance , étant à Langres , eut occasion de s'entretenir avec un chanoine de cette ville , qui lui parla avec une estime singulière du zèle et du dévouement que deux dames de qualité faisaient paraître alors pour la Nouvelle-France. C'étaient M<sup>me</sup> de La Peltrie , qui venait de conduire des Ursulines à Québec , et M<sup>me</sup> la duchesse d'Aiguillon , par les libéralités de laquelle des hospitalières de Dieppe s'y étaient

(1) *Annales des hospitalières*, ibid.

établies récemment. Il bénit DIEU de ce qu'il était enfin servi dans ce pays par les femmes aussi bien que par les hommes, ajoutant que, selon toutes les apparences, il voulait y être particulièrement honoré. Ces paroles, inspirées sans doute par l'esprit de DIEU, furent pour M<sup>lle</sup> Mance comme un trait de lumière, qui lui découvrit à elle-même sa vocation. A mesure qu'elle entendait parler cet ecclésiastique, elle sentait son cœur attiré à l'œuvre de la Nouvelle-France, comme malgré elle, par des mouvements de grâce, les plus forts et les plus entraînants qu'elle eût jamais éprouvés. Etonnée, après cette conversation, de se voir comme dominée par un attrait si puissant et si nouveau pour elle, elle se met à rechercher tous les motifs et les prétextes dont elle peut se servir pour le combattre, surtout la faiblesse de sa complexion et ses maladies précédentes. Enfin elle n'oublie rien pour tâcher de se convaincre elle-même que DIEU ne peut pas l'appeler à passer dans ce pays. Mais, plus elle diffère de se rendre, plus aussi elle est poursuivie par la crainte d'être infidèle à la grâce. Dans cet état d'agitation et de trouble, elle ouvre son cœur à son directeur. D'abord il s'efforce de la calmer, en lui représentant que DIEU ne lui impose pas l'obligation de quitter

ainsi sa patrie, et qu'elle ne doit avoir nulle crainte en ne suivant pas cet attrait. Mais quelque confiance qu'elle ait aux avis de son guide spirituel, ses inquiétudes augmentent toujours davantage, malgré tout ce qu'il peut lui dire pour les dissiper. Son pays natal n'est plus pour elle qu'une sorte de prison, d'où il lui tarde de sortir pour voler au plus tôt dans le lieu où DIEU l'appelle. Son directeur, après lui avoir allégué tout ce qu'il pouvait imaginer de motifs propres à la rassurer, voyant qu'elle était toujours dans le même état de peine, et désespérant de l'en retirer, adresse lui-même de ferventes prières à l'Esprit-Saint, car on célébrait alors les fêtes de la Pentecôte, et dit enfin à sa pénitente : « Allez, « Mademoiselle, allez en Canada : je vous en « donne la permission. » Il ajouta qu'elle partirait le mercredi suivant pour Paris, où elle irait consulter le P. Charles Lallemant, chargé des affaires du Canada; et que, pour la direction de sa conscience, elle s'adresserait au recteur de la maison des Jésuites la plus voisine du lieu où elle logerait (1).

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1640 à 1641.*

III.  
De l'avis de son directeur, elle se rend à Paris.

(2) *L'Art de vérifier les dates, 1640.*

Elle partit, en effet, le mercredi de la Pentecôte qui tombait, cette année 1640, le 30 du mois de mai (2), sans déclarer pourtant à sa famille le vrai motif de son voyage. Elle se contenta de



dire qu'elle allait à Paris pour y revoir les parents qu'elle y avait; et, comme elle était très-bien faite de corps, et qu'elle ne manquait d'aucun des avantages extérieurs qui peuvent faire rechercher une personne dans le monde (1), plusieurs de ceux qui ne connaissaient pas son dessein crurent témérairement qu'elle céda à la tentation d'aller se faire admirer à Paris (2). Dans cette ville, elle descendit chez ses parents, dont la maison était près de l'église de Saint-Sulpice, et par conséquent dans le voisinage du noviciat des Jésuites, ce qui lui donnait la facilité de voir le P. Lallemant. Mais à la seconde visite qu'elle lui fit, ce Père, après l'avoir beaucoup encouragée à suivre l'attrait de la grâce qui la pressait, et lui avoir parlé avec admiration des desseins que DIEU avait sur la Nouvelle-France, prit congé d'elle en lui disant qu'il allait se rendre à Lyon pour une affaire de la dernière conséquence, qui concernait le Canada. C'était pour y accompagner M. de La Dauversière, afin, comme on l'a déjà rapporté, de solliciter lui-même M. de Lauson de céder l'île de Montréal à la nouvelle compagnie, qui se formait alors pour y établir une colonie. Mais, comme ce dessein était encore incertain, le P. Lallemant ne le découvrit pas à M<sup>lle</sup> Mance (3).

(1) *Histoire du Montréal*, ibid.

(2) *Annales des hospitalières de Villermarie*, par la sœur Morin.

(3) *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson.

IV.  
Le  
P. de St-Jure  
juge que  
M<sup>lle</sup> Mance  
est appelée  
à aller  
en Canada.

Dans ce même temps elle visita le P. de Saint-Jure, recteur du noviciat des Jésuites. D'abord il se contenta de l'écouter, sans lui rien dire qui pût donner à entendre qu'il approuvât ou qu'il désapprouvât sa vocation; et, comme ce Père était fort occupé, elle resta trois mois entiers sans pouvoir conférer de son intérieur avec lui. Dans cet intervalle elle eut occasion de connaître M<sup>me</sup> de Villecerain, et celle-ci, qui avait un accès plus facile auprès de ce religieux, la conduisit avec elle un jour qu'elle avait à le voir. Après l'entretien, et lorsqu'elles se retiraient, le P. de Saint-Jure retint M<sup>lle</sup> Mance pour lui parler en particulier sur sa vocation. Il le fit de la manière la plus nette et la plus forte, l'assurant que jamais il n'avait rencontré autant de marques de la volonté de DIEU qu'il en voyait en sa vocation pour le Canada; que c'était une œuvre de DIEU, qu'elle ne devait plus la dissimuler comme elle avait fait jusque alors, et qu'il fallait qu'elle s'en déclarât à ses parents et à tout le monde. Ces paroles dilatèrent tellement le cœur de M<sup>lle</sup> Mance, qu'il lui eût été impossible de retenir au dedans d'elle-même le bonheur dont elle se sentit inondée; et, de retour chez ses parents, elle leur découvrit tout le mystère de son voyage. Ils font tous les efforts imaginables pour la dissuader

d'un dessein qui leur paraît si étrange et si téméraire. Mais elle se montre insensible à toutes leurs représentations. Bientôt la résolution de M<sup>lle</sup> Mance est connue de toutes parts, et comme il était encore inouï en France qu'une jeune demoiselle voulût traverser les mers pour aller vivre parmi les barbares, et que d'ailleurs le mérite et la vertu de M<sup>lle</sup> Mance, relevés par un air de dignité et de noblesse qui paraissait dans tout son extérieur, la faisaient considérer dans le monde autant que si elle eût été une demoiselle de la première qualité (1), des dames de condition désirèrent de la voir et de l'interroger sur sa vocation. Entre les personnes qui prirent plaisir à s'entretenir avec elle, on cite M<sup>me</sup> la princesse de Condé, Charlotte de Montmorency, M<sup>me</sup> la chancelière, enfin la reine elle-même (2). C'est apparemment ce qui fait dire à l'abbé Charlet dans sa *Suite des personnes illustres* du clergé du diocèse de Langres, que M<sup>lle</sup> Mance était *très-considerée de la reine mère, Anne d'Autriche* (3). A toutes les demandes qu'on lui faisait sur sa vocation elle répondait simplement : qu'elle savait bien que DIEU voulait qu'elle passât dans le Canada, mais qu'elle ignorait pourquoi ; et qu'elle s'abandonnait aveuglément à lui pour tout ce qu'il voudrait faire d'elle (4).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1640 à 1641.*

(3) *Suite des personnes illustres, etc., p. 142.*

(4) *Histoire du Montréal.*

V.

Elle visite  
le P. Rapin,  
Récollet,  
qui la  
fait connaître  
à M<sup>me</sup>  
de Bullion.

L'hiver survint. Un provincial des Récollets, homme de grand mérite, le P. Rapin, connu de M<sup>me</sup> Mance, se rendit alors à Paris, et elle s'empressa de le visiter, pour lui faire part de sa résolution, qui devait beaucoup l'intéresser lui-même. Les Récollets ayant porté la foi les premiers dans la Nouvelle-France, où ils avaient fait leur résidence jusqu'en 1629, que les Anglais les en chassèrent (1), comptaient y retourner prochainement, et avec d'autant plus de raison, que la Grande Compagnie du Canada s'était engagée à les y conduire (2), et qu'enfin, le pape Urbain VIII leur avait donné, en 1635, tous les pouvoirs nécessaires pour y reprendre leur mission (3). Le P. Rapin reçut donc avec un vif intérêt l'ouverture que lui fit M<sup>me</sup> Mance; il approuva son dessein, et loua fort la disposition où elle était de s'abandonner parfaitement à DIEU pour le servir dans ce pays. « Il faut, lui dit-il, que « vous vous oubliiez ainsi vous-même; mais il est « bon, ajouta-t-il, que d'autres prennent soin de « vous. » C'était ce qu'il se proposait de faire par le moyen d'une dame très-riche et très-charitable, qui lui témoignait à lui-même une confiance sans bornes. C'est pourquoi, à quelques jours de là, il mande à M<sup>me</sup> Mance qu'elle ait à se tenir prête pour aller chez M<sup>me</sup> de Bullion lorsqu'on viendrait

(1) *Archives du département de Seine-et-Oise; Récollets de St-Germain; Mémoires de l'année 1637.*

(2) *Ibid. Mémoires de la Mission des PP. Récollets de la Nouvelle-France.*

(3) *Ibid. Decretum sacre Congregationis de Propaganda Fide 28 febr. 1635.*

la chercher de sa part; ce qui eut lieu le jour même, dans l'après-midi (1).

Cette dame avait perdu depuis quelques semaines Claude de Bullion, son mari, surintendant ou ministre des finances, mort à Paris d'une attaque d'apoplexie, la nuit du 22 au 23 décembre 1640; et cet événement, qui la laissait maîtresse de grands biens, lui donnait toute facilité de suivre son attrait pour les bonnes œuvres. Son mari, outre les appointements ordinaires de sa charge, recevait tous les ans le premier jour de janvier cent mille livres, que le cardinal de Richelieu lui envoyait, dans la persuasion où il était que l'intelligence et le désintéressement du surintendant des finances ne pouvaient être récompensés trop dignement (2). M<sup>lle</sup> Mance s'étant donc présentée chez M<sup>me</sup> de Bullion, où était dans ce moment le P. Rapin, cette pieuse dame prit grand plaisir à l'entretenir. Elle lui témoigna sa satisfaction du dessein qu'elle avait formé de passer en Canada, la félicita de ses dispositions d'abandon parfait entre les mains de DIEU, et, après avoir longtemps parlé avec elle, la pria de venir la revoir. M<sup>lle</sup> Mance revint en effet. A la quatrième visite, M<sup>me</sup> de Bullion lui demanda enfin si elle ne serait pas bien aise de prendre le soin d'un hôpital dans la Nouvelle-France; elle

(1) *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson, de 1640 à 1641.

VI.  
M<sup>me</sup> de Bullion se propose de fonder un hôpital en Canada, et en offre la conduite à M<sup>lle</sup> Mance.

(2) *Histoire de Louis XIII*, par Bury, 1768, in-12, t. IV, p. 49 et 50.

ajouta qu'elle avait dessein d'y en fonder un, de lui assurer pour elle-même ce qui serait nécessaire à son entretien; et que pour cela elle désirait savoir à quelle somme s'élevait la fondation de l'hôpital de Québec, faite par M<sup>me</sup> la duchesse d'Aiguillon. M<sup>lle</sup> Mance répondit que la faiblesse de sa complexion, jointe à sa mauvaise santé, ne permettait pas de faire grand fond sur les services qu'elle pouvait rendre dans un pareil établissement. Que néanmoins elle s'était abandonnée à DIEU, pour se conformer en tout à son bon plaisir, soit à l'égard des malades, soit pour tous les autres emplois qu'il voudrait bien lui confier. Que, quant à la fondation de l'hôpital de Québec, elle ignorait quel en avait été le prix, mais qu'elle aurait soin de s'en informer. Dans l'une des visites qu'elle lui fit ensuite, elle lui dit en effet à quoi se montait cette fondation; et M<sup>me</sup> de Bullion lui donna à comprendre qu'on n'en devait pas moins attendre de sa libéralité pour l'hôpital dont elle voulait être fondatrice (1).

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1640 à 1641,*

1641.

VII.

M<sup>lle</sup> Mance prend congé de M<sup>me</sup> de Bullion, qui lui remet une somme,

Enfin, le printemps de 1641 arriva. C'était le moment marqué par la divine providence pour l'exécution de ses desseins sur Montréal, et sur M<sup>lle</sup> Mance elle-même, qui devait y avoir une si grande part, quoique alors elle n'eût aucune

connaissance du projet de cette colonie. Il n'était donc plus temps de parler, il fallait agir; et M<sup>lle</sup> Mance, pressée par l'attrait intérieur de la grâce, se prépara en effet à son départ avec une gaieté et une promptitude non pareilles, n'ayant en cela d'autre désir que de profiter du départ des navires qui allaient faire voile pour le Canada. Au moment où elle prit congé de M<sup>me</sup> de Bullion, celle-ci lui remit une bourse de 1,200 livres, en lui disant : « Recevez les arrhes de « notre bonne volonté, en attendant que nous « fassions le reste, lorsque vous m'aurez écrit « du lieu où vous serez, et que vous m'aurez « mandé l'état des choses. » M<sup>me</sup> de Bullion, par une humilité très-rare dans une personne de sa condition, voulait que ses bonnes œuvres ne fussent connues, s'il était possible, que de DIEU seul. Aussi fit-elle à M<sup>lle</sup> Mance une sorte d'obligation de ne la nommer à personne, et même de ne lui écrire que sous le nom et l'adresse du P. Rapin. Ce fut apparemment dans cette occasion, que, pour lui donner un gage de son amitié, elle lui fit présent de son portrait, renfermé dans une boîte d'agate montée en or et ornée de pierreries (1). Enfin, elles se séparèrent, non sans une peine très-sensible, surtout du côté de M<sup>me</sup> de Bullion, qui, éprouvant plus de désir

comme arrhes  
de  
sa bonne  
volonté.

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

encore de sacrifier sa personne que sa fortune au Canada, portait une sainte envie à M<sup>lle</sup> Mance (1).

(1) *Histoire du Montréal*, ibid.

## VIII.

M<sup>lle</sup> Mance se détermine à s'embarquer à la Rochelle. Elle communique son intérieur à Marie Rousseau, qui approuve son départ pour le Canada.

Si elle la pria de lui écrire du lieu où elle serait, c'est que M<sup>lle</sup> Mance n'avait alors d'autre désir, comme nous venons de le dire, que d'aller en Canada, convaincue que DIEU, qui l'appelait dans ce pays, lui ferait connaître le genre de service qu'il désirait y recevoir d'elle; et comme elle savait que des navires étaient sur le point de faire voile pour ce pays, les uns de la Normandie, les autres de la Rochelle, elle se hâta pour saisir cette occasion de partir. Ses parents, voyant la résolution où elle était, souhaitèrent qu'elle s'embarquât en Normandie, afin, disaient-ils, de pouvoir l'accompagner jusqu'au bord du navire, et peut-être aussi pour faire un dernier effort sur son esprit. Mais cette âme généreuse, qui voulait rompre au plus tôt tous les liens de la chair et du sang, résolut de s'embarquer à la Rochelle, d'où elle savait d'ailleurs que quelques prêtres devaient partir aussi pour le Canada, ce qui lui donnait l'assurance de n'être pas privée de la sainte messe pendant le voyage. DIEU se servit de ces deux motifs pour conduire M<sup>lle</sup> Mance à ce port, afin de l'associer à la compagnie de Montréal, avantage qu'elle



n'aurait pas eu si elle se fût embarquée à Dieppe, ainsi que nous le dirons bientôt (1).

(1) *Histoire du Montréal*,  
ibid.

Cependant, immédiatement avant son départ de Paris, elle reçut déjà quelque vue surnaturelle sur ce qui devait lui arriver, tant au lieu de l'embarquement que dans la Nouvelle-France. Elle en fit part à deux religieux, grands serviteurs de DIEU, et à une personne de piété, avec laquelle elle en conféra par écrit (2). Cette personne était peut-être une sainte veuve, Marie de Gournay, plus connue sous le nom de Marie Rousseau, le conseil de tout ce qu'il y avait d'âmes éminentes à Paris, comme on le voit dans la *Vie de M. Olier* (3). Du moins, M<sup>lle</sup> Mance la consulta sur sa vocation, et Marie Rousseau l'assura que DIEU l'appelait à procurer sa gloire dans la Nouvelle-France. C'est ce qui fait dire à M. Olier : « Elle n'est point allée dans ce pays  
« sans recevoir approbation et direction de cette  
« bienheureuse âme, que DIEU semble avoir laissée dans le monde pour le renouvellement du  
« christianisme, de même qu'autrefois la très-sainte Vierge pour son premier établissement (4). » Il paraît que M<sup>lle</sup> Mance ne se contenta pas de lui exposer les circonstances de sa vocation, mais qu'elle lui découvrit encore ses dispositions intérieures les plus secrètes, et tout

(2) *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de Montréal*, 1643, in-4<sup>o</sup>, p. 31.

(3) *Vie de M. Olier*, t. 1, p. 335 et suiv.

(4) *Mémoires autographes de M. Olier*, t. II, p. 51.

le fond de son âme. Du moins, Marie Rousseau en eut une parfaite et entière connaissance ; et après le départ de M<sup>lle</sup> Mance elle ne parlait de cette sainte fille qu'avec admiration, comme nous l'apprend M. Olier. « Elle disait du P. de Condren, « écrit-il, que c'était le plus admirable intérieur « qu'elle eût jamais vu sur la terre, quoiqu'elle « eût vu celui de la plupart des âmes qui ser- « vent DIEU, et entre autres celui de M<sup>lle</sup> Mance, « qu'elle estime une des plus grandes âmes « qui vivent. C'est elle dont DIEU s'est servi « pour aller fonder l'Église de (Montréal en) « Canada (1). »

(1) *Mémoires autographes de M. Olier. Ibid.*

IX.  
A la Rochelle,  
M<sup>lle</sup> Mance entend  
parler du  
dessein  
de la colonie  
de  
Montréal.

M<sup>lle</sup> Mance se mit donc en route pour la Rochelle, le lendemain même du jour où elle avait fait ses adieux à M<sup>me</sup> de Bullion ; et, quoiqu'elle fût alors dans un état de faiblesse tel, qu'un si long voyage semblait être au-dessus de ses forces, elle en surmonta les fatigues avec un courage héroïque, que DIEU se plut à lui communiquer. Il conduisait tous les pas de cette sainte fille, et disposait tellement les cœurs en sa faveur dans les hôtelleries où elle s'arrêtait sur la route, que partout, après y avoir été accueillie avec un empressement et une obligeance qui n'étaient pas ordinaires, à peine voulait-on recevoir son argent. « DIEU, ajoute M. Dollier de Cas-

« son, lui donnait la grâce de toucher tous les  
 « cœurs, pour la récompenser de ce que, faible et  
 « seule comme elle était, elle osait néanmoins,  
 « par un effet de son abandon à lui, tout entre-  
 « prendre pour sa gloire (1). »

Arrivée enfin au lieu tant désiré de son em-  
 barquement, et ne connaissant personne dans  
 cette ville, elle alla se loger, sans le savoir, tout  
 proche de l'église des Jésuites. Cette circon-  
 stance, dès qu'elle en fut informée, lui don-  
 na l'occasion d'aller saluer le R. P. Laplace,  
 qu'elle avait vu à Paris et qu'elle savait devoir  
 passer dans la Nouvelle-France. Ce Père fut ravi  
 de la voir à la Rochelle; il ne put s'empêcher  
 de lui en témoigner sa joie, et il ajouta qu'il  
 avait beaucoup craint qu'elle n'arrivât qu'après  
 le départ des navires. Dans le même moment,  
 M. de Fancamp, que la Compagnie de Montréal  
 avait envoyé à la Rochelle avec M. de La Dau-  
 versière pour donner ordre à l'embarquement  
 de la recrue, s'entretenait avec le P. Laplace.  
 Voyant entrer M<sup>lle</sup> Mance, il se retira. Ce reli-  
 gieux, après l'avoir donc félicitée sur sa prompte  
 arrivée, se mit à lui parler du zèle que DIEU ins-  
 pirait à plusieurs personnes pour le Canada, et  
 de la générosité avec laquelle elles contribuaient  
 à cette œuvre. « Voyez-vous, dit-il, ce gen-

(1) *Histoire  
 du Montréal,  
 par M. Dol-  
 lier de Casson.  
 Ibid.*

« tilhomme qui vient de sortir afin de me laisser  
 « la liberté de vous parler : il a donné cette  
 « année 20,000 livres pour une entreprise qui  
 « regarde ce pays. Il s'appelle le baron de Fan-  
 « camp, et est associé à plusieurs personnes de  
 « qualité, qui font de grandes dépenses pour un  
 « établissement qu'elles ont désiré de former  
 « dans une île du Canada, appelée Montréal.»  
 Après lui avoir fait connaître tous les mouve-  
 ments qu'on se donnait pour cette œuvre, il  
 demanda à M<sup>lle</sup> Mance où elle logeait ; et ayant  
 appris que c'était chez une huguenote, il la fit  
 conduire ailleurs, sans qu'elle lui en fit la de-  
 mande (1).

(1) *Histoire  
 du Montréal,  
 par M. Dollier  
 de Casson,  
 Ibid.*

X.  
 Rencontre  
 miraculeuse  
 de M<sup>lle</sup> Mance  
 et de  
 M. de La  
 Dauversière.

Le lendemain, elle eut le désir d'aller de nou-  
 veau chez les Jésuites. Lorsqu'elle arriva à la  
 porte de leur église, M. de La Dauversière en  
 sortait. Alors ces deux personnes, qui jamais ne  
 s'étaient vues, ni n'avaient ouï parler l'une de  
 l'autre, furent subitement éclairées d'une lu-  
 mière surnaturelle, qui leur découvrit mutuelle-  
 ment leurs pensées les plus secrètes et tout leur  
 intérieur, comme il était déjà arrivé à l'égard de  
 M. Olier et du même M. de La Dauversière. Ce  
 dernier salua par son nom M<sup>lle</sup> Mance, qui le salua  
 aussi par le sien ; « et en un instant DIEU leur im-  
 « prima dans l'esprit une connaissance de leurs

« desseins si claire, que, s'étant reconnus, ils ne  
 « purent faire autre chose que remercier DIEU  
 « de ses faveurs (1) (\*). » On ne nous a pas appris  
 en détail tout ce qui dut se passer dans ces deux  
 grandes âmes, que DIEU se plut à unir ainsi de la  
 manière la plus sainte et la plus étroite. Tout ce  
 qu'on en a su, c'est que M<sup>lle</sup> Mance en conserva  
 toujours le souvenir présent, et que ce souvenir  
 remplissait son cœur d'une si vive reconnais-  
 sance envers la bonté divine, même à la fin  
 de sa vie, que les personnes avec qui elle parlait  
 sur ce sujet ne pouvaient s'empêcher d'en être  
 frappées d'admiration. « Elle parlait de ces ma-  
 « tières comme un séraphin, dit la sœur Morin  
 « dans ses *Annales*, et bien mieux que plusieurs  
 « docteurs n'auraient su le faire (2). »

M. de La Dauversière lui exposa avec une en-  
 tière ouverture de cœur le dessein de la société

(1) *Les Vé-  
ritables Mo-  
tifs de Mes-  
sieurs et Da-  
mes de Mont-  
réal*, 1643,  
in-4<sup>o</sup>, p. 30.

(2) *Annales  
des hospitaliè-  
res de Ville-  
marie*, par la  
sœur Morin.

XI.  
M<sup>lle</sup> Mance  
est reçue  
au nombre  
des  
associés  
de la  
Compagnie  
de Montréal.

---

(\*) M. Dollier, qui rapporte les circonstances de cette entrevue, fait remarquer qu'il ignorait par quel moyen M. de La Dauversière, qui n'avait jamais vu M<sup>lle</sup> Mance, avait pu la saluer par son nom; et il conjecture que, peut-être, le P. Laplace la lui avait déjà fait connaître. Mais il ne savait pas que les associés de Montréal, dans leurs *Véritables Motifs*, imprimés deux ans après cette entrevue, avaient écrit que ce fut par une lumière surnaturelle, et qu'ils alléguaient cette circonstance, comme une des marques certaines que leur œuvre était vraiment l'œuvre de Dieu.

que plusieurs personnes de qualité formaient en faveur de l'île de Montréal, et toutes leurs vues dans cette sainte entreprise. Il lui apprit que DIEU venait de leur donner un homme de sa main dans la personne de M. de Maisonneuve, destiné à former l'établissement et à le défendre au dehors contre les sauvages ; et il ajouta que DIEU l'envoyait elle-même pour avoir soin du dedans et pour servir les malades et les blessés : qu'en conséquence elle voulût bien être reçue au nombre des associés de la Compagnie de Montréal, comme y avait été reçu M. de Maisonneuve. Après cette entrevue, M. de La Dauversière alla la visiter chez elle, et la pressa de s'associer à la Compagnie. M<sup>le</sup> Mance, apprenant que cette société était composée de personnes très-opulentes, doutait d'abord si elle devait y entrer. Elle jugeait que, n'ayant pour subsister qu'une petite pension viagère, il y aurait trop de disproportion entre elle et ces messieurs ; et qu'enfin, à cause de la délicatesse de sa complexion et de sa mauvaise santé, elle serait plutôt à leur charge qu'elle ne les servirait. « Si je fais ce que vous « me proposez, dit-elle à M. de La Dauversière, « j'aurai plus d'appui sur la créature, et moins à « attendre du côté de la Providence, de laquelle « je veux dépendre uniquement. » — « Vous

« n'en serez pas moins fille de la Providence,  
« reprit M. de La Dauversière ; car cette année  
« nous avons fait une dépense de 75.000 livres.  
« et je ne sais pas où nous prendrons le premier  
« sou pour l'an prochain. Je suis certain, il est  
« vrai, que cet ouvrage est de DIEU, et qu'il le  
« fera réussir ; mais comment le fera-t-il ? je  
« l'ignore. » Ces dernières paroles gagnèrent  
entièrement M<sup>lle</sup> Mance à l'œuvre de Montréal ;  
mais n'ignorant pas que les lumières extraor-  
dinaires, lorsqu'il plaît à DIEU d'en donner  
quelqu'une, ne doivent être une règle de con-  
duite qu'après avoir été approuvées par les  
supérieurs ordinaires, elle ajouta qu'elle s'u-  
nirait à la Compagnie de ces messieurs, si le  
P. de Saint-Jure, son directeur, l'avait pour  
agréable. « Ne perdez donc pas de temps, dit  
« alors M. de La Dauversière, et écrivez au  
« P. de Saint-Jure par le prochain courrier. »  
Elle le fit sans délai, et manda encore la même  
chose à d'autres personnes, qui toutes, aussi  
bien que le P. de Saint-Jure, lui répondi-  
rent que la main de DIEU était visible dans cet  
ouvrage ; qu'elle ne manquât donc pas d'accep-  
ter l'union qu'on lui proposait, et qu'assuré-  
ment NOTRE-SEIGNEUR le demandait d'elle. Aus-  
sitôt qu'elle eut reçu ces réponses, elle les

communiqua à M. de La Dauversière, qui en eut une joie non pareille, aussi bien que M. de Maisonneuve et M. de Fancamp; et tous trois reçurent M<sup>lle</sup> Mance au nom des associés, comme un présent que le Ciel faisait à leur Compagnie.

XII.  
M<sup>lle</sup> Mance  
engage  
M. de La  
Dauversière  
à mettre  
par écrit  
le dessein de  
Montréal.  
— Dieu  
la délivre  
d'une  
inquiétude.

Pendant qu'on se préparait à faire voile, DIEU inspira à M<sup>lle</sup> Mance de prier M. de La Dauversière de mettre par écrit le dessein de Montréal, et de lui en donner des copies, afin qu'elle pût les envoyer à M<sup>me</sup> la princesse de Condé, à M<sup>me</sup> la chancelière, à M<sup>me</sup> de Villecerain, et aux autres dames qui avaient voulu la voir à Paris, surtout à M<sup>me</sup> de Bullion, de qui elle espérait davantage encore. M. de La Dauversière, jugeant que ce conseil était très-sage, dressa l'écrit en question et en fit faire des copies, qu'il lui mit entre les mains. A chaque copie elle joignit une lettre, et fit de ces deux pièces autant de paquets séparés, qu'elle remit ensuite à M. de La Dauversière lui-même, afin qu'il pût s'en servir selon sa prudence, lorsqu'il serait à Paris. Nous verrons bientôt quels furent les résultats de ces écrits en faveur de l'œuvre de Montréal (1).

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1640 à 1641.*

Mais, lorsque le vaisseau sur lequel M<sup>lle</sup> Mance devait monter n'attendait que l'heure de sortir du port de la Rochelle, elle éprouva une peine très-vive : ce fut de penser qu'elle allait se trou-



ver seule de son sexe au milieu d'une troupe de soldats, et dans un pays inconnu et inhabité; et cependant il n'y avait pas moyen de trouver pour elle une compagne, le vaisseau étant sur le point de démarrer. DIEU la délivra cependant de cette peine; car ce jour-là même M. de La Dauversière et M. de Fancamp apprirent par une lettre de leurs agents, qui faisaient embarquer le reste de la recrue à Dieppe en Normandie, que deux des ouvriers engagés pour Montréal n'avaient consenti à s'embarquer qu'après avoir obtenu de conduire leurs femmes avec eux; que, de plus, une vertueuse fille de Dieppe, touchée soudainement d'un ardent désir d'aller elle-même à Montréal pour y offrir à DIEU ses services, était entrée de force dans le vaisseau qui démarrant du port, malgré les efforts qu'on faisait pour l'en empêcher (1). Ainsi, M<sup>lle</sup> Mance, avant de s'embarquer, eut l'assurance non-seulement de trouver des compagnes à Montréal, mais d'y avoir une fidèle assistante pour l'aider à soigner les malades. C'était ce qu'elle avait connu avant de partir de Paris, ainsi que tout ce qui venait de lui arriver à la Rochelle, comme elle-même l'avait annoncé et laissé même par écrit, selon ce qui a été dit plus haut.

(1) *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de Montréal*, 1643, in-4<sup>o</sup>, p. 30 et 31.

## CHAPITRE II.

ARRIVÉE DE MADEMOISELLE MANCE EN CANADA.  
ELLE DONNE COMMENCEMENT A L'HÔTEL-DIEU DE VILLEMARIE,  
DESTINÉ AUX FILLES DE SAINT-JOSEPH.

I.  
Arrivée  
de  
M<sup>lle</sup> Mance  
à  
Québec.

La recrue pour Montréal était portée sur trois navires. Dans l'un se trouvaient M. de Maisonneuve, avec environ vingt-cinq hommes, et un ecclésiastique destiné pour les Ursulines de Québec; M<sup>lle</sup> Mance était dans un autre, avec douze hommes seulement, accompagnés du Père Laplace; et le reste des hommes destinés pour Montréal s'était embarqué à Dieppe. Les deux vaisseaux partis de la Rochelle se suivirent de près pendant huit jours; mais après ce terme ils furent séparés l'un de l'autre par un coup de vent; et celui de M. de Maisonneuve éprouva de si furieuses tempêtes, qu'il fut obligé de relâcher trois fois, avec perte de trois ou quatre de ses hommes (1). Quant à M<sup>lle</sup> Mance, elle arriva fort heureusement à Québec, où elle eut la satisfaction de trouver les hommes partis de Dieppe qui étaient occupés à construire un magasin pour l'usage de la Compagnie de Montréal. Mais le retard de M. de Maisonneuve, dont elle n'avait aucune nouvelle, la mit en grande sollicitude;

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dullieu de Casson, de 1640 à 1641.* — *Histoire du Canada, par M. de Belmont.*

et avec d'autant plus de raison, que chacun pensait qu'il n'arriverait pas cette année-là. Enfin il parut à Québec le 20 du mois d'août, et réjouit tous ses gens, qui étaient dans un grand besoin de sa présence; car à Québec ils avaient éprouvé, et ils éprouvaient encore de grandes oppositions de la part de ceux qui gouvernaient dans ce lieu, et qui, sachant que la colonie de Montréal serait un établissement indépendant de leur autorité, voulaient mettre obstacle à sa fondation et retenir les colons à Québec (1). Nous n'entrerons pas ici dans le détail de ces épreuves, qui seront racontées dans l'*Histoire de la colonie de Montréal*. Pour nous borner à M<sup>lle</sup> Mance, il nous suffira de dire qu'avant l'arrivée de M. de Maisonneuve, ceux qui gouvernaient à Québec, n'ignorant pas qu'elle était très-nécessaire au dessein de Montréal, s'efforcèrent de l'en détourner par toutes les voies possibles. Mais leurs instances furent inutiles; et d'ailleurs, ayant eu avant son départ de Paris une vue surnaturelle des obstacles qu'elle rencontrerait à Québec, elle se montra toujours inébranlablement résolue à suivre la voix de DIEU qui l'appelait à Villemarie (2).

Un autre embarras plus difficile à vaincre la mit bientôt à une nouvelle épreuve, elle et toute la recrue. Après l'arrivée de M. de Maisonneuve,

(1) *Histoire du Montréal*, ibid. — *Vie de la Sœur Bourgeoys; Villemarie*, 1818, in-12, p. 25, 26.

(2) *Histoire du Montréal*, ibid. — *Histoire du Canada*, par M. de Belmont.

II.  
M<sup>me</sup>  
de La Peltrie  
se lie  
d'une étroite  
et sainte

amitié  
avec  
M<sup>lle</sup> Mance.

la saison se trouvait trop avancée pour qu'on pût aller s'établir dans l'île de Montréal, où il n'y avait encore ni maison construite, ni rien de préparé pour la colonie. M<sup>lle</sup> Mance, M. de Maisonneuve et tous leurs hommes, se voyaient dans la nécessité de passer l'hiver à Québec (1), sans savoir où se loger pour se défendre du froid, qui est si rigoureux dans ce pays. Mais on eût dit que DIEU ne les avait exposés un instant à cette extrémité, que pour faire paraître avec plus d'éclat les soins de sa Providence sur eux. Il leur procura tous les secours nécessaires, et au delà même de leurs désirs. D'une part, l'accueil si peu gracieux qu'on leur faisait à Québec, et de l'autre leur désintéressement, leur dévouement, les motifs si chrétiens qui les animaient dans cette entreprise, et la charité qui régnait parmi eux, touchèrent plusieurs personnes en leur faveur. D'ailleurs, la vertu et le mérite de M<sup>lle</sup> Mance et de M. de Maisonneuve leur donnaient à l'un et à l'autre un ascendant extraordinaire, que cependant ils ne recherchaient pas. Ainsi, M<sup>me</sup> de La Peltrie, arrivée depuis deux ans à Québec, où elle avait conduit les Ursulines, dont elle s'était déclarée la fondatrice, n'eut pas plutôt connu M<sup>lle</sup> Mance, qu'elle s'unit étroitement à elle, et ne lui donna pas seulement les témoi-

(1) *Relation de ce qui s'est passé dans la Nouvelle-France, des années 1640 et 1641, par le P. Vimont, Paris, 1642, chap. 13, p. 202.*

gnages d'honneur et d'estime que méritait sa vertu, mais toutes les marques de l'amitié la plus délicate et la plus sincère, comme elle eût fait à l'égard de sa propre sœur (1). Enfin, elle conçut une si grande affection envers les colons de Montréal, qu'elle sembla se détacher de ceux de Québec pour s'associer aux premiers; du moins c'est ce que donne à entendre la mère Marie de l'Incarnation, religieuse ursuline de Québec.

« Les personnes qui vinrent l'an passé pour établir l'habitation de Montréal, écrivait-elle le 29 septembre 1642, qui sont un gentilhomme et une demoiselle de France, ne furent pas plutôt arrivés, que notre bonne fondatrice, qui nous avait amenées en Canada avec une générosité des plus héroïques, se retira avec eux. Elle reprit ensuite ses meubles et plusieurs autres choses, qui servaient à l'église et qu'elle nous avait donnés. De vous dire qu'elle a tort, je ne puis selon DIEU; car, comme elle retourne dans le monde, il est juste qu'elle soit accommodée selon sa qualité; et enfin elle a tant de piété et de crainte de DIEU, que je ne puis douter que ses intentions ne soient bonnes et saintes (2). »

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Lettres de la vénérable mère Marie de l'Incarnation, 1681, in-4<sup>o</sup>, 2<sup>e</sup> partie, lettre 26, à Mme de Chevreuse, du 29 septembre 1642, p. 369.*

Mais ce qui ranima dans les cœurs de tous les colons de Montréal leur confiance aux soins pa-

### III.

Les colons de Montréal

étant  
sans asile  
pour  
passer l'hiver,  
reçoivent  
de  
M. de Puizeau  
ses  
deux maisons.

ternels de la divine Providence, c'est que le plus riche particulier du Canada, M. de Puizeau, vieillard vénérable, leur procura à tous un asile assuré, et même toutes les commodités et les douceurs qu'ils n'eussent pu trouver ni à Montréal, ni partout ailleurs dans le pays. Cet homme vertueux, qui demeurait à Sainte-Foy, à une journée de Québec, eut occasion de voir comme par hasard M. de Maisonneuve, et de l'interroger sur le dessein des associés de Montréal. Il fut si touché de leur dévouement, qu'il demanda avec instance de leur être associé, pour qu'il pût concourir lui-même à une si noble entreprise; et sur l'heure il donna à leur compagnie tous ses meubles, ses bestiaux et ses deux maisons, où il avait dépensé plus de 100,000 livres, l'une à Sainte-Foy même, et l'autre près de Québec (1), appelée d'abord Saint-Michel, et ensuite Puizeau (2), si commode et si bien construite, qu'elle était regardée alors comme le bijou du Canada. Il ajouta qu'une partie de la recrue passerait l'hiver à Sainte-Foy, où elle construirait les barques nécessaires pour monter à Montréal au printemps prochain; et que l'autre exécuterait à Saint-Michel tous les ouvrages de menuiserie. Ravi d'une proposition si généreuse et si inattendue, M. de Maisonneuve adora les

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1640 à 1641.*

(2) *Archives de la marine, acte de Romain Bequet, notaire à Québec, du 26 avril 1678; vente de Puizeau au séminaire de Québec.*

attentions de la bonté divine sur l'œuvre dont elle l'avait chargé, et prit possession de ces deux maisons, où il plaça tout son monde. M. de Puizeau se démit si entièrement de ses biens en faveur de la Compagnie de Montréal, que, voyant ensuite M<sup>me</sup> de La Peltrie, à qui il fournissait depuis quelque temps le logement dans sa maison de Saint-Michel, il lui dit : « Madame, « ce n'est plus moi qui vous loge, je ne possède « plus rien ici : c'est à M. de Maisonneuve que « vous en avez présentement l'obligation, car « il est le maître actuel. » M<sup>lle</sup> Mance passa donc l'hiver à Saint-Michel, dans la compagnie de M<sup>me</sup> de La Peltrie, de M. de Puizeau, et de M. de Maisonneuve (1); et, pendant que les ouvriers travaillaient aux divers ouvrages destinés à l'établissement de Montréal (2), elle s'occupait des soins du ménage, et leur distribuait à chacun, avec une rare intelligence, les vivres et les autres objets, dont elle avait seule l'administration. Quoiqu'elle ne fût encore âgée que d'environ trente-six ans, sa vertu lui donnait une telle autorité sur ces pieux colons, que tous la respectaient et l'honoraient comme si elle eût été leur mère, et avaient pour ses moindres volontés une soumission d'enfant. Ils recevaient même de sa main les munitions de guerre aussi bien que le

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson.*

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la mère Juchereau, p. 32.*

1642.

(1) *Informations faites par M. de Montmagny contre M. de Maisonneuve, les 3 et 4 février 1642; pièces communiquées par M. Jacques Viger.*

reste ; et nous remarquerons ici que, le jour de la Conversion de saint Paul, 25 janvier 1642, fête de M. de Maisonneuve, elle leur distribua de la poudre pour qu'ils annonçassent la fête de leur gouverneur par des décharges de mousquets, de boîtes et de canons. C'est ce qu'ils exécutèrent ponctuellement le matin, une heure et demie avant le jour, et qu'ils répétèrent encore le soir, une heure après la nuit close (1).

## IV.

Arrivée  
des colons  
à  
Montréal.

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1641 à 1642.*

(3) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(4) *Histoire du Montréal, ibid. — Histoire du Canada, par M. de Belmont.*

(5) *Annales des hospitalières de Villemarie, etc.*

Tous les préparatifs étant terminés, on partit en barques de Saint-Michel pour l'île de Montréal, le 8 mai 1642 (2), avec M. de Puizeau, et M<sup>me</sup> de La Peltrie, qui conduisit avec elle sa femme de chambre. Le 17, la petite flotte salua par des cris de joie et des cantiques de louange l'île de Montréal, qu'elle aperçut alors et qu'elle commença bientôt à longer (3); et enfin, le lendemain 18, elle arriva de grand matin à l'endroit de cette île désigné pour l'établissement (4), et connu ensuite sous le nom de Pointe-à-Callières. En mettant pied à terre, tous ces pieux colons s'étant jetés à genoux sur le rivage, à l'exemple de M. de Maisonneuve, entonnèrent des psaumes et des hymnes d'action de grâces envers la bonté divine, qui les avait ainsi heureusement conduits au terme de leurs désirs (5); et, comme pour mettre NOTRE-SEIGNEUR en possession de cette



terre, ils chargèrent M<sup>lle</sup> Mance et M<sup>me</sup> de La Peltrie de préparer et d'orner un autel, sur lequel on devait offrir immédiatement le saint sacrifice, et laisser le saint Sacrement exposé durant tout ce premier jour. Il serait difficile d'exprimer la joie avec laquelle ces deux saintes âmes s'acquittèrent d'un si religieux office; « Ne pouvant se  
« laisser de bénir le Ciel, dit M. Dollier de Casson,  
« de la faveur qu'il leur faisait en les choisissant  
« pour une telle fonction, et en consacrant leurs  
« mains à l'élévation du premier autel de cette  
« colonie (1). »

Nous ne rapporterons pas ici les autres circonstances de l'établissement de Villemarie; nous dirons seulement que cette première année 1642, M<sup>lle</sup> Mance apprit une nouvelle qui la combla de joie, et lui montra de plus en plus combien DIEU voulait qu'elle le servît dans cette sainte œuvre: ce fut la bénédiction que DIEU venait de donner aux copies de l'écrit de M. de La Dauversière, qu'elle avait adressées à diverses dames de qualité, avant de s'embarquer à la Rochelle l'année précédente. Ces écrits firent une singulière impression sur leurs cœurs (2); et vers le même temps, M. Olier, qui jetait alors les fondements de la Compagnie de Saint-Sulpice, ayant présenté M. de La Dauversière à plusieurs de ses

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1641 à 1642. — Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France, en l'année 1642, par le P. Vimont, chap. 9, p. 130.*

V.

M<sup>lle</sup> Mance contribua à l'augmentation de la Compagnie de Montréal.

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson.*

amis et à d'autres personnes de haute condition, ils prirent une si parfaite confiance dans les récits que leur fit ce dernier, qu'ils furent ravis d'être reçus au nombre des associés de Montréal, et de pouvoir contribuer à cette œuvre par leurs largesses. Ils regardèrent même l'impression extraordinaire que M. de La Dauversière fit sur leurs cœurs comme une nouvelle marque du doigt de DIEU dans cette œuvre, et c'est le témoignage qu'ils se plurent à en rendre dans l'écrit publié, l'année suivante, sous ce titre : *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal.* « Il  
« n'est pas ordinaire, disaient-ils, qu'un homme  
« seul, auteur d'un si haut et si nouveau dessein,  
« lui étranger, inconnu à Paris, sans moyens,  
« sans appui, ni charme de bien dire, ait été  
« reçu et accueilli en si peu de temps par tant  
« de personnes différentes de condition, d'es-  
« prit, de vertu, d'expérience, de crédit, et  
« assez difficiles pour ne pas se laisser aller à  
« croire légèrement les choses surnaturelles.  
« Comment supposer qu'il les ait persuadées,  
« qu'il les ait unies ensemble d'une sainte  
« société, qui n'a d'autre but, d'autre lien,  
« d'autre intérêt que ceux d'une pure charité,  
« sinon que DIEU, qui se sert de ces voies lors-

« qu'il dispose les grandes choses, ne les y  
 « eût poussées, inspirées et appelées? Elles se  
 « tiennent bienheureuses et indignes d'être élues  
 « pour lui rendre ce service, coopérant avec lui  
 « à l'édifice de son Église, à la consommation  
 « de ses saints (1). »

(1) *Les Vé-  
 ritables Mo-  
 tifs de Mes-  
 sieurs et Dau-  
 mes de Mont-  
 réal*, p. 37  
 et 38.

Tous ces généreux associés, au nombre de trente-cinq, s'étaient réunis le 2 février 1642, jour de la Purification, pour consacrer à la Sainte-Famille l'île de Montréal avant que la recrue allât l'habiter (2). Ils firent cette cérémonie dans cette même église de Notre-Dame de Paris, où, trois ans auparavant, M. de La Dauversière avait été honoré de l'apparition de la Sainte-Famille, dont on a déjà parlé; et donnèrent enfin, par le ministère de M. Olier, le domaine de cette île à la sainte Vierge. Aucun monument certain ne nous fait connaître les noms de tous les associés qui composaient alors la Compagnie, et que M. Dollier de Casson suppose avoir été, cette même année, au nombre de quarante-cinq. L'impuissance où nous sommes, malgré nos recherches, de les nommer ici, est le plus bel éloge que l'on puisse faire de la pureté de leur vertu. Car ils prenaient tant de soin de se cacher aux yeux du monde, que, comme ils l'écrivirent l'année suivante au pape Urbain VIII, *presque*

VI.  
 Les associés consacrent l'île à la très-sainte Vierge. Ils s'efforcent de n'être connus que de DIEU.

(2) *Histoire du Montréal*, ibid. — *Relation de la Nouvelle-France en l'année 1642*, par le P. Vimont, p. 127.

tous n'étaient connus que de Dieu seul, quoiqu'il y eût parmi eux des ducs, des comtes, des magistrats, des dames de la première qualité, et que la plupart fussent très-connus dans Paris par le haut rang qu'ils occupaient (1). L'exemple de M<sup>me</sup> de Bullion peut donner une idée de la générosité des motifs qui animaient cette fervente troupe, uniquement jalouse de laisser à DIEU seul la gloire de son œuvre. Cette dame, qui mit elle seule environ cinquante ou soixante mille écus à la disposition de la Compagnie de Montréal, cachait avec tant de soin ses largesses aux associés eux-mêmes, que la plupart d'entre eux ne savaient pas de quelle main elles venaient. Elle ne fut jamais nommée dans aucun des actes relatifs à l'emploi des sommes qu'elle donna. Enfin elle n'était désignée que sous le nom d'une *bienfaitrice inconnue*, et ce ne fut qu'après sa mort que les associés la firent enfin connaître (2).

(1) *Archives du département de Seine-et-Oise; Recueils de Saint-Germain; supplique des associés au Pape.*

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1633 à 1645. — Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

VII.  
Fondation  
de  
l'Hôtel-Dieu  
de  
Villemarie  
par M<sup>me</sup>  
de Bullion.

Frappée de l'écrit que M<sup>me</sup> Mance lui adressa avant son départ de la Rochelle, et de la lettre qu'elle y joignit, M<sup>me</sup> de Bullion, qui n'avait eu jusque alors aucune connaissance du dessein des associés, demeura convaincue, après ses entretiens avec M. de La Dauversière, que DIEU demandait la fondation d'un Hôtel-Dieu à Montréal. Elle ne douta pas non plus que cette mai-

son ne dût être dirigée par des religieuses du nouvel institut qui se formait à la Flèche, et qui était destiné à répandre en Canada la dévotion envers saint Joseph. On a déjà rapporté que M<sup>me</sup> de Bullion avait eu la pensée arrêtée de fonder elle-même un hôpital dans ce pays, sans savoir encore dans quel lieu; et que même elle avait remis à M<sup>lle</sup> Mance la somme de 1,200 livres comme les arrhes de ce qu'elle destinait pour cette fondation. Elle demeura donc persuadée que DIEU ne lui avait inspiré ce dessein que parce qu'il voulait se servir d'elle pour fonder l'hôpital de Villemarie. En conséquence, l'année suivante 1643, elle donna pour commencer cette fondation 42,000 livres, dont 36,000 devaient être placées en rente pour l'hôpital, et 6,000 devaient être employées à en construire les premiers bâtiments. En outre, elle envoya 2,000 livres à M<sup>lle</sup> Mance, lui laissant la liberté d'en faire l'usage qu'elle jugerait à propos (1). En voyant ces marques touchantes de la bonté de DIEU sur la nouvelle colonie, M<sup>lle</sup> Mance éprouva une joie très-vive et très-douce; mais elle crut que toutes ces sommes pouvaient être employées à une œuvre d'une nécessité plus urgente que ne l'était alors la fondation d'un hôpital (2).

1643.

(1) *Archives du séminaire de Montréal; inventaire du séminaire de Paris, acte de Chaussière, du 12 janvier 1644.*

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1643 à 1644.*

Depuis qu'on était arrivé dans l'île de Mont-

VIII.  
Etat prospère

de la  
colonie  
de Montréal.  
— Devotion  
à  
saint Joseph.

(1) *Relation  
de la Nou-  
velle-France,  
en l'année  
1642 et 1643,  
par le P. Vi-  
mont, p. 201.*

(2) *Histoire  
du Montréal,  
par M. Dollier  
de Casson, de  
1642 à 1643.*

(3) *Relation  
de la Nou-  
velle-France,  
en 1642 et  
1643, p. 203.*

réel. pas un des colons n'avait été malade, ce qui, au rapport du P. Vimont, n'avait point eu lieu encore en aucune nouvelle habitation dans ce pays (1). Comme d'ailleurs ils n'avaient aucun ennemi à combattre, il n'y avait pas non plus pour M<sup>lle</sup> Mance de blessés à soigner. La Providence, pour donner aux pieux colons la facilité de bâtir et de se fortifier, ne permit pas en effet que les Iroquois eussent d'abord connaissance de ce nouvel établissement. C'est pourquoi on y élevait en toute assurance des logements; et le principal bâtiment du fort ayant été achevé le 19 mars 1643, fête de saint Joseph, on y mit le canon, et on célébra au bruit de l'artillerie la fête de ce glorieux chef de la Sainte-Famille (2). Nous remarquerons ici en passant, que le premier sauvage baptisé et marié en face de l'Église reçut au baptême le nom de Joseph; et cela, dit le P. Vimont, pour lui faire porter le nom (du chef) de la première famille que les MM. de Montréal ont donné pour modèle et pour patron aux sauvages et au pays (3). On baptisa aussi d'autres sauvages, alliés des Français, dont M<sup>lle</sup> Mance ou M<sup>me</sup> de La Peltrie furent les marraines, et M. de Maisonneuve ou M. de Puizeau les parrains. Tout était donc en paix à Villemarie. La colonie ressemblait à une communauté de

saints religieux; rien n'y était fermé sous la clef. Ceux qui avaient plus d'aisance donnaient aux autres, sans attendre qu'ils demandassent (1). Enfin ils vivaient tous dans une union si parfaite, qu'ils semblaient n'avoir qu'un cœur et qu'une âme, comme il est dit des premiers chrétiens (2).

Dans cet état de choses, M<sup>lle</sup> Mance jugea que les fonds de M<sup>me</sup> de Bullion seraient plus utilement employés, s'ils étaient donnés aux Pères Jésuites, pour l'établissement de quelque mission sauvage. Elle ne fit donc point construire de bâtiments pour l'hôpital, et écrivit à cette charitable dame pour lui faire agréer cette proposition. M<sup>me</sup> de Bullion ne voulut pas y consentir, et, conformément aux ordres donnés de DIEU à M. de La Dauversière, elle répondit que ces fonds seraient employés à la fondation de l'hôpital de Saint-Joseph à Villemarie (3). Pour en venir à l'exécution, elle les remit à M. Drouart, secrétaire de la Compagnie, et à M. de La Dauversière, qui en était censé le procureur; et M. Olier, M. de Bassancourt, M. Brandon, qui fut ensuite évêque de Périgueux, M. Leprêtre, ainsi que MM. Laisné de Barrillon et de Renty, promirent que les fonds seraient employés selon les intentions de la donatrice. Enfin, le 12 janvier 1644, en exécution

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de Montréal, p. 35, 36.*

IX.  
M<sup>me</sup>  
de Bullion  
exige  
que  
sa fondation  
soit  
employée  
à  
l'Hôtel-Dieu  
de  
Saint-Joseph.

(3) *Histoire du Montréal, par M. Dollé de Casson, ibid.*

des volontés de M<sup>me</sup> de Bullion, on passa devant notaire le contrat d'établissement de l'Hôtel-Dieu ; et il fut déclaré, qu'une personne qui voulait être inconnue avait donné aux associés, seigneurs de l'île de Montréal, la somme de 42,000 livres, afin de bâtir et fonder un hôpital dans cette île, *au nom et en l'honneur de saint Joseph*, pour y nourrir, traiter et médicamenter les pauvres malades du pays, et les faire instruire des choses nécessaires à leur salut ; que de cette somme, 6,000 livres seraient employées à construire les premiers bâtiments ; et que le reste serait mis en constitution de rente (1). On plaça en effet les 36,000 livres avec quelques autres fonds, et l'on assura ainsi à l'hôpital de Villemarie un revenu annuel de 2,000 livres.

( 1 ) *Acte de Chaussière, notaire à Paris, du 12 janvier 1644.*

X.  
Construction  
des  
premiers  
bâtiments  
de  
l'Hôtel-Dieu  
de  
Villemarie.

Rien ne pouvait être plus utile que la fondation d'un pareil établissement ; car les Iroquois ne tardèrent pas à faire une guerre cruelle à la nouvelle colonie. Le 9 du mois de juin 1643, quarante de ces barbares fondirent à l'improviste sur six Français qui travaillaient dans les bois, et, après en avoir tué trois sur la place, ils menèrent en captivité les trois autres, dont un cependant s'échappa de leurs mains et revint à Villemarie. Dès ce moment les Iroquois ne cessèrent de donner aux colons de continuelles



alarmes. Le 30 mars de l'année suivante, ils tombèrent au nombre de deux cents sur trente des nôtres, qui, voyant que les munitions commençaient à leur manquer, battirent en retraite et eurent trois hommes tués et plusieurs blessés (1). Cette même année 1644, M<sup>me</sup> de Bul lion, ne doutant pas que déjà les bâtiments de l'hôpital ne fussent construits (2), envoya à M<sup>lle</sup> Mance 2,000 livres et divers meubles, qu'elle lui adressa à l'hôpital de Villemarie, comme si elle y eût été logée. Pour contenter sans délai la fondatrice, M. de Maisonneuve employa aussitôt tous ses ouvriers, et ils travaillèrent avec une si grande diligence, que, le 8 du mois d'octobre de la même année, les bâtiments furent en état de recevoir M<sup>lle</sup> Mance. Elle alla s'y loger, et écrivit à sa chère fondatrice en datant sa lettre de l'hôpital de Montréal (3). Cette maison, qui n'était que de bois, offrait cependant toutes les commodités qu'on pouvait raisonnablement demander dans un établissement de ce genre, eu égard à l'état de la colonie naissante. Comme l'expérience avait montré que la Pointe, dite ensuite à Callière, où le fort avait été construit, n'était pas à l'abri des inondations du fleuve Saint-Laurent, on établit l'hôpital sur un terrain plus élevé, le même qu'occupe aujourd'hui l'Hô-

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson. — Registres des sépultures de la paroisse de Villemarie.*

(2) *Les Vénérables Matifs de Messieurs et Dames de Montréal*, p. 35.

(3) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1643 à 1644.*

tel-Dieu. Une cuisine, une chambre pour M<sup>lle</sup> Mance, une autre pour les servantes, deux pièces pour les malades, le tout formant un bâtiment de soixante pieds de long sur vingt-quatre de large (1); enfin un petit oratoire de pierre, de neuf à dix pieds en carré, orné assez proprement et voûté, pour que le très-saint Sacrement pût être à couvert de la pluie : ce fut tout ce qui composa d'abord l'hôpital de Villemarie.

(1) *Annales des hospitalières de Saint-Joseph, par la sœur Morin.*

XI.  
L'Hôtel-Dieu est aussitôt rempli de blessés. M<sup>me</sup> de Bullion assigne des fonds pour l'entretien de M<sup>lle</sup> Mance.

Il n'était pas plutôt achevé, qu'il se trouva assez de malades et de blessés pour le remplir, à cause des attaques journalières des Iroquois; et cette circonstance donna lieu aux colons de bénir DIEU de ce qu'il avait si heureusement inspiré en leur faveur la bienfaitrice inconnue. De son côté, M<sup>lle</sup> Mance admira avec combien de sagesse cette charitable dame avait refusé de se rendre aux sollicitations qu'elle lui avait faites d'appliquer sa fondation à une mission (2).

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson.*

« D'abord que la maison où je suis a été construite, écrivait-elle à M<sup>me</sup> de Bullion, incontinent elle a été garnie; et le besoin qu'on en a, fait voir la conduite de DIEU en cet ouvrage. C'est pourquoi, si vous pouviez faire encore une charité, qui serait que j'eusse ma subsistance pour moi et pour ma servante, et que les 2,000 livres de rente, que vous avez

« données, fussent entièrement destinées aux  
« pauvres, on aurait le meilleur moyen de les  
« assister. Voyez ce que vous pouvez faire là-  
« dessus. J'ai de la peine à vous le proposer,  
« parce que j'ai peine à demander. Mais vos  
« bontés sont si grandes, que j'aurais peur d'un  
« reproche éternel, si je manquais à vous man-  
« der les besoins que je sais. »

Ce peu de paroles eut aussitôt l'effet que M<sup>lle</sup> Mance s'en était promis. M<sup>me</sup> de Bullion lui répondit l'année suivante :

1645.

« J'ai plus d'envie de vous donner les choses  
« nécessaires, que vous n'en avez de me les  
« demander. Pour cela j'ai mis 20,000 livres  
« entre les mains de la Compagnie de Montréal  
« pour vous les placer à rente, afin que vous  
« serviez les pauvres sans leur être à charge; et  
« outre cela je vous envoie 2,000 livres (1). »

(1) *Histoire  
du Montréal,  
par M. Del-  
lier de Cus-  
son.*

Cette même année 1645, la Compagnie envoya à M<sup>lle</sup> Mance le premier ameublement pour sa maison : d'abord le mobilier de la chapelle, un calice, un ciboire et un soleil d'argent, des chandeliers, une croix, une lampe, trois ornements d'autel avec tous les linges, une tapisserie de Bergame, deux tapis, et d'autres objets destinés au culte; pareillement le mobilier nécessaire à l'Hôtel-Dieu, comme matelas,

XII.  
Premier  
ameublement  
de  
l'Hôtel-Dieu,  
envoyé  
par  
la Compagnie  
de  
Montréal.

draps de lit et autres linges, vaisselle d'étain et de cuivre, chaudières et tous les autres ustensiles de ménage, des médicaments pour les malades, des instruments de chirurgie. Enfin on lui envoya encore une ménagerie composée de deux bœufs, trois vaches et vingt brebis. Pour loger ces animaux, les seigneurs firent construire une étable de trente pieds de long sur douze de large; et, afin de mettre l'établissement à l'abri des insultes des sauvages, ils firent environner l'enclos, qui avait quatre arpents en carré, d'une forte clôture de pieux. Comme le nombre des blessés augmentait de jour en jour, à cause des attaques continuelles des Iroquois, M<sup>lle</sup> Mance se vit contrainte d'avoir trois servantes avec elle, au lieu d'une seule, qu'elle avait jugé d'abord devoir lui suffire. On fut aussi dans la nécessité d'établir une nouvelle salle, en employant pour cet usage l'espace qu'occupaient auparavant un couloir et quelques cabinets. Enfin, pour mettre en état ces premiers bâtiments, les seigneurs, qui étaient alors obligés de tout envoyer de France, excepté le bois, dépensèrent plus de 30,000 livres, sans compter les sommes qu'ils employèrent au mobilier (1).

(1) *Archives du séminaire de Villemarie; Mémoire de M<sup>lle</sup> Mance sur les objets fournis à l'Hôpital par Messieurs de Montreal depuis 1644 jusqu'en 1660.*

C'était une douce consolation pour M<sup>lle</sup> Mance,

en soignant les malades de la colonie, de penser qu'elle était l'instrument dont DIEU voulait se servir pour accomplir ainsi ses desseins, manifestés à M. de La Dauversière, et préparer les voies à l'établissement des sœurs de Saint-Joseph dans le pays. L'avantage qu'elle avait de posséder le très-saint Sacrement auprès d'elle mettait surtout le comble à son bonheur. Après la construction de l'hôpital, il commença à reposer dans la chapelle de cette maison, aussi bien que dans celle du fort. Cette dernière, construite d'abord en écorce, puis en charpente, et où était un beau tabernacle, que les premiers colons avaient apporté en 1642 (1), servait d'église paroissiale; et celle de l'Hôtel-Dieu, située à une petite distance de l'autre, était un lieu de station dans les processions, spécialement dans celle du très-saint Sacrement, pour laquelle M<sup>lle</sup> Mance y dressait un beau reposoir (2).

Cette sainte fille avait eu le regret de se voir privée de la présence de deux personnes auxquelles la grâce l'avait saintement unie : M. de Puizeau, qui était repassé en France, accablé d'infirmités, et M<sup>me</sup> de La Peltrie, obligée par ordre de ses directeurs de retourner à Québec auprès de ses Ursulines (3). La Providence avait ménagé cependant une douce consolation à M<sup>lle</sup> Mance, en

(1) *Relation de la Nouvelle-France, de 1642, par le P. Vimont, p. 131.*

(2) *Relation de la Nouvelle-France, des années 1645, 1646, p. 144.*

### XIII.

Départ de M. de Puizeau et de M<sup>me</sup> de La Peltrie.

M. et M<sup>me</sup> d'Ailleboust se fixent à Villemarie.

Leur caractère; leur liaison

avec M<sup>lle</sup> Mance.

(3) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson.*

conduisant à Villemarie une sainte et honorable famille, avec laquelle elle ne cessa depuis d'avoir les rapports les plus intimes. Nous parlons de M. et de M<sup>me</sup> d'Ailleboust. Louis d'Ailleboust de Coulonges (1), non moins remarquable pour ses belles qualités selon le monde que pour ses vertus, avait épousé Barbe de Boullongne, qui s'était consacrée à DIEU par le vœu de virginité dès son enfance, et avec qui il vécut toujours comme un frère avec sa sœur (2). Dès l'année 1641, il se serait joint à M. de Maisonneuve pour le seconder dans la fondation de Montréal, si sa femme eût consenti à l'y suivre. Mais celle-ci, n'éprouvant alors aucun attrait pour le Canada, et d'ailleurs étant atteinte d'une maladie qu'on croyait être mortelle, ne pouvait goûter cette proposition, ni même en entendre parler. Enfin, après qu'elle eut été guérie miraculeusement dans l'église de Notre-Dame de Paris (3), ses dispositions à l'égard du Canada étant entièrement changées, elle fut reçue membre de la Compagnie de Montréal, ainsi que son mari, et s'embarqua avec lui en 1643 pour Villemarie (4), où elle conduisit encore M<sup>me</sup> de Boullongne, sa sœur, personne d'un grand mérite et surtout d'une éminente piété (5). Le dessein qu'ils avaient tous trois en quittant ainsi la France

(1) *Archives de la marine, dépêches de 1720; arrêt pour maintenir les sieurs d'Ailleboust dans leur noblesse, 11 juin, p. 456.*

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la mère Juchereau, p. 267, 268.*

(3) *Les Véritables Motifs de Messieurs et Dames de Montréal, 1643, in-4<sup>o</sup>, p. 34.*

(4) *Histoire du Montréal, par M. DOLLIER DE CASSEAN, de 1659 à 1660.*

(5) *Relation de la Nouvelle-France, en 1642 et 1643, par le P. Vimont, p. 18.*

était de se consacrer au service de DIEU et au bien de la colonie, sous la protection de Notre-Dame de Montréal (1). M. d'Ailleboust la servit en effet très-utilement, en qualité de lieutenant de M. de Maisonneuve (2), et plus tard en celle de gouverneur du Canada (3); et sa femme, ainsi que sa belle-sœur, ne rendirent pas de moindres services au pays par la bonne odeur de vertu qu'elles y répandirent constamment, ainsi que par la ferveur de leurs prières, regardées comme une plus sûre défense contre les barbares que les épées et les mousquets des soldats (4). M<sup>me</sup> d'Ailleboust et M<sup>lle</sup> de Boullongne honorèrent toujours M<sup>lle</sup> Mance comme une sainte, et lui portèrent une tendre et sincère affection. Elles étaient habituellement auprès d'elle, et nous verrons qu'après que M<sup>me</sup> d'Ailleboust eut perdu son mari, M<sup>lle</sup> Mance la reçut dans sa propre maison, tout le temps que cette pieuse veuve resta encore à Villemarie.

M. d'Ailleboust, qui portait un vif intérêt au bien de la colonie et à M<sup>lle</sup> Mance, ne tarda pas à reconnaître que la fondation faite par M<sup>me</sup> de Bullion, et les 2,000 livres qu'elle envoyait chaque année, ne pouvaient suffire aux besoins de l'hôpital, qui augmentaient de jour en jour. Comme M<sup>lle</sup> Mance n'osait pas apparemment exposer ses besoins à sa bienfaitrice, M. d'Ailleboust

(1) *Le Nouveau-Monde, ou l'Amérique chrétienne, par Charles Chaulmer; Paris, 1659, in-18, p. 101 et 102. — Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France, par le P. Leclercq, t. II, p. 52.*

(2) *Acte de Chaussière, notaire à Paris, du 17 mars 1648.*

(3) *Histoire de la Nouvelle-France, par le P. de Charlevoix, t. I, p. 281.*

(4) *Relation de la Nouvelle-France, es-années 1647-1648, par le P. Lallemant, p. 42.*

XIV.

M<sup>me</sup> de Bullion augmente la fondation de l'Hôtel-Dieu, qu'elle porte à 60,000 livres.

1647. résolut de les lui faire connaître de vive voix, dans un voyage qu'il fit à Paris pour le bien de la colonie en 1647. M<sup>me</sup> de Bullion, qui en fut informée par lui et par MM. de La Dauversière et de Fancamp, charmée de pouvoir mettre dans sa perfection une œuvre qui lui était si chère, ajouta une somme de 24,000 livres à celle de 36,000, qu'elle avait assignée pour fondation, le 12 janvier 1644. En conséquence, le 17 mars 1648, M. d'Ailleboust et les deux autres déclarèrent par un nouveau contrat, que la bienfaitrice qui voulait être inconnue avait élevé le capital de cette fondation jusqu'à la somme de 60,000 livres, dont 44,000 avaient été données à M. de Renty à constitution de rente, et 16,000 à M. de Fancamp, avec obligation pour ceux-ci de donner à l'hôpital 3,088 livres de rente annuelle. Ils déclarèrent aussi que les seigneurs de l'île de Montréal ne répondraient en aucune manière de ces constitutions de rentes, attendu que la fondatrice les avait expressément agréées. Il fut cependant stipulé que, dans le cas où elles viendraient à être rachetées, « ladite personne fondatrice  
« chargeait les seigneurs de pourvoir au emploi  
« des deniers, soit en rentes, soit en achat  
« d'immeubles, avec les mêmes soins qu'ils feraient pour leurs propres affaires, sans pour-



« tant demeurer responsables de l'événement  
 « desdits emplois. » M<sup>me</sup> de Bullion mit pour con-  
 dition à ses largesses, que M<sup>lle</sup> Mance demeure-  
 rait administratrice de l'hôpital jusqu'à sa mort,  
 qu'elle y serait nourrie et entretenue ; et qu'après  
 son décès on y établirait une communauté d'hos-  
 pitalières qui y serviraient les pauvres gratuite-  
 ment , et non aux dépens de la fondation ;  
 qu'enfin « la fondation dudit hôpital ne pourrait  
 « être changée, ni transférée hors de l'île de  
 « Montréal, ni le fonds de ladite fondation em-  
 « ployé à une autre œuvre , pour quelque cause  
 « et occasion que ce fût. »

Cette dernière clause avait pour motif les or-  
 dres donnés à M. de La Dauversière d'établir  
 un hôpital dans cette île ; et les hospitalières  
 dont il est ici parlé étaient celles mêmes de Saint-  
 Joseph, nouvellement établies en Anjou, qui en  
 effet ne prenaient la conduite d'aucun Hôtel-  
 Dieu sans s'engager à y vivre de leurs propres  
 revenus. A la prière des citoyens de la Flèche,  
 l'évêque d'Angers, au mois d'octobre 1643,  
 avait érigé canoniquement ces filles en commu-  
 nauté, sous le titre d'Hospitalières de Saint-  
 Joseph (1), en déclarant, que leur institut était  
*un des membres de la confrérie de la Sainte-  
 Famille, érigée en la chapelle de l'Hôtel-Dieu de*

XV.

Les  
 hospitalières  
 de la Flèche  
 sont érigées  
 en  
 congrégation  
 séculière.  
 Progrès  
 de cet institut.

(1) *Décret  
 d'érection de  
 la Commu-  
 nauté des filles  
 de Saint-Jo-  
 seph; archi-  
 ves de l'Hôtel-  
 Dieu de la  
 Flèche.*

(1) *Constitutions des filles hospitalières de Saint-Joseph*, 1643, in-8°, p. 11.

(2) *Registre d'entrée des filles de l'Hôtel-Dieu de la Flèche* ; archives de cette maison.

(3) *Constitutions des filles hospitalières de Saint-Joseph*, chap. 23, p. 105.

(4) *Registre d'entrée des filles de l'Hôtel-Dieu de la Flèche*, ibid.

cette ville (1). Enfin, le 22 janvier suivant, M<sup>lle</sup> de La Ferre, qui depuis huit ans s'était vouée dans cette maison au service des malades, avait pris l'habit et fait la première les vœux simples (2). Dans cette cérémonie elle reçut un anneau sur lequel étaient gravés les noms de *Jésus, Marie, Joseph*, conformément à l'ordre donné à M. de La Dauversière dans l'église Notre-Dame ; et ce fidèle exécuteur des volontés de DIEU prescrivit même pour cette circonstance la formule suivante, qui a toujours été employée depuis dans la profession des sœurs de l'institut. « Recevez « cet anneau au nom de *Jésus, Marie et Joseph*, « et vous rendez digne fille de leur paisible « et sainte famille, et imitatrice de leurs vertus, pour être un jour participante de leur « gloire (3). » Cette même année, les sœurs Fourreau, de L'Épicier, Le Tendre, Jeanne Le Royer, fille de M. de La Dauversière, furent aussi admises à la profession, ainsi que Catherine Macé, qui fut envoyée dans la suite à Villenarie (4). La communauté de Saint-Joseph répandit à sa naissance une si grande édification, que la bonne odeur de ses vertus y attira de l'Anjou et des provinces voisines environ quarante filles de qualité. Il fallut bientôt songer à construire de nouveaux bâtiments pour loger

tant de personnes (1); et enfin on prit la résolution de n'en plus recevoir de nouvelles jusqu'à ce que DIEU eût manifesté ses desseins sur ce nouvel institut (2). Quoiqu'il eût été établi en vue de l'île de Montréal, les moments d'y envoyer des hospitalières ne paraissaient pas être encore venus, tant à cause des guerres continues des Iroquois contre la colonie qu'à raison de la faiblesse de cet établissement, toujours harcelé par ces barbares, et devenu comme une horrible boucherie. En attendant des temps plus favorables, M. de La Dauversière crut entrer dans les vues de la Providence en donnant de ses hospitalières à plusieurs villes qui en demandaient, et forma trois établissements de son institut avant celui de Villemarie, savoir : ceux de Baugé, de Laval, et de Moulins.

Mais si les progrès rapides de l'institut de Saint-Joseph, et les nouveaux bienfaits de M<sup>me</sup> de Bullion en faveur de l'hôpital de Villemarie, réjouirent M<sup>lle</sup> Mance, sa joie fut bien tempérée, l'année suivante, par les nouvelles qu'elle apprit à Québec, où elle était descendue durant l'été, et qui l'obligèrent de faire un voyage en France, comme nous le raconterons dans le chapitre suivant.

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche, lettres patentes du roi, février 1648.*

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

## CHAPITRE III.

MADemoISELLE MANCE PROCURE LA RÉORGANISATION  
DE LA SOCIÉTÉ DE MONTRÉAL PRESQUE ÉTEINTE ;  
ELLE EMPÊCHE LA RUINE DE L'HÔTEL-DIEU DE VILLEMARIE  
ET CELLE DE TOUTE LA COLONIE.

1649.

1.  
La Compagnie  
des associés  
de Montréal,  
réduite  
à quelques  
membres,  
est sur le point  
de  
s'éteindre.

Quoique l'établissement de Villemarie eût été jusque alors si utile à toute la colonie française, dont il avait été le boulevard contre les Iroquois, quelques personnes néanmoins qui ne l'avaient vu se former qu'avec peine ne cessaient de le traverser, tantôt d'une manière cachée, et tantôt d'une manière ouverte. Elles écrivaient aux associés de Montréal pour les dégoûter de cet établissement, les assurant qu'il ne se soutiendrait jamais, et qu'en y contribuant plus longtemps ils emploieraient leurs aumônes à pure perte. Elles firent tant par leurs insinuations, que plusieurs des plus notables associés crurent en effet qu'ils serviraient plus utilement l'Église s'ils consacraient leurs libéralités à d'autres œuvres, et se détachèrent tout à fait de la Société de Montréal (1), qui se trouva presque réduite à rien (2). Une des fins qu'on se proposait en les détournant de cette œuvre, c'était de les porter à appliquer leurs aumônes au soutien des mis-

(1) *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson, de 1647 à 1648.

(2) *Histoire du Canada*, par M. de Belmont.

sions huronnes, que les RR. PP. Jésuites dirigeaient alors en Canada, et dont l'état, alors fort chancelant (1), faisait craindre la ruine totale.

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1649 à 1650.*

Dans ces circonstances si alarmantes pour Villémarie, M<sup>lle</sup> Mance, durant l'été de 1649, se rendit à Québec, espérant y recevoir par les vaisseaux qui arrivaient de France des nouvelles sûres touchant l'état et les dispositions des associés. Ce qu'elle en apprit était bien propre à jeter dans l'abattement une âme moins forte que la sienne : car on lui mandait que la Compagnie de Montréal était presque entièrement dissoute ; que le P. Rapin, son protecteur auprès de M<sup>me</sup> de Bullion, était décédé ; qu'enfin M. de La Dauversière se trouvait si mal dans ses affaires, qu'on se mettait en devoir de saisir tout son bien, et que de plus il était très-malade et en danger de mort (2). Il serait difficile de se représenter l'impression que firent sur M<sup>lle</sup> Mance de si tristes nouvelles : elle se voyait privée, dans la personne du P. Rapin, du seul entremetteur qu'elle eût eu pour communiquer avec M<sup>me</sup> de Bullion, sa bienfaitrice et le soutien de son hôpital ; elle était menacée de perdre encore M. de La Dauversière, qui gérait toutes les affaires de cette maison, et lui faisait parvenir chaque année tout ce qui était nécessaire à sa subsistance ; enfin elle entrevoyait

(2) *Histoire du Montréal, ibid.*

dans la dissolution de la Compagnie de Montréal la ruine de la colonie entière de Villemarie. Elle fut d'abord très-émue ; mais , ayant bientôt ranimé sa foi , et renouvelé l'abandon de tout soi-même entre les mains de la divine Providence, elle prit la résolution de repasser incontinent en France.

II.  
M<sup>lle</sup> Mance  
se rend  
à Paris.  
Elle visite  
M. Olier.

Son dessein était d'aller trouver M<sup>me</sup> de Bullion pour lui exposer l'état des choses , et de visiter aussi tous ceux des associés de Montréal qui demeureraient encore attachés à cette compagnie , pour les presser de cimenter leur union , afin de prévenir ainsi la ruine de Villemarie , et celle du dessein que DIEU s'était proposé dans cette œuvre. Comme jusque alors , pour cacher leurs bonnes œuvres , ils n'avaient paru dans leurs divers contrats que sous le nom de leurs procureurs et de leurs agents, elle se proposa de les engager à se faire tous connaître par leurs noms, dans un acte public qui constatât leurs droits sur l'île de Montréal, et assurât ainsi la durée de leur société et celle de la colonie. Elle voyait clairement, comme le fait remarquer M. Dollier de Casson , que de là dépendait non-seulement la conservation de l'hôpital et de la colonie de Montréal , mais encore celle de toute la colonie française , qui , ayant perdu ce boulevard , devait ,

selon toutes les apparences, succomber sous les armes des Iroquois, après les massacres qu'ils faisaient alors des Hurons et qui remplissaient tout le Canada d'épouvante (1).

(1) *Histoire du Montréal*, ibid.

Le succès dont fut suivi le voyage de M<sup>lle</sup> Mance montre assez que ce dessein lui avait été inspiré de DIEU, qui voulait conserver par là l'œuvre de Villemarie. A Paris, elle visita M. Olier, avec qui elle eut des communications très-intimes. « Je lui parlai avec confiance, dit-elle, et dans la sincérité de mon cœur, qui ne lui a rien « caché (2). » La sœur Morin ajoute que ce fut avec grande édification pour M<sup>lle</sup> Mance (3). Il ne pouvait guère en être autrement de ses rapports avec M. Olier, qui connaissait par une lumière surnaturelle les dispositions de grâces et tout l'état intérieur de cette fille admirable. « J'ai vu « parfois, dit-il lui-même, les opérations de « DIEU dans les âmes des personnes de Montréal, « entre autres de M<sup>lle</sup> Mance, que je voyais pleine « de la lumière de DIEU, dont elle était environ- « née comme un soleil (4). » Par la confiance réciproque qu'il ressentait pour elle, M. Olier lui fit connaître le dessein qu'il méditait, et que DIEU lui avait inspiré depuis longtemps, d'envoyer des ecclésiastiques de son séminaire à Villemarie, lorsque les moments de sa Providence

(2) *Attestations autographes des miracles attribués à M. Olier*, p. 49 et suiv.

(3) *Annales des hospitalières de Villemarie*.

(4) *Mémoires autographes de M. Olier*, t. VI, p. 222, 223.

seraient venus. En attendant, il entra pleinement dans les vues de M<sup>lle</sup> Mance touchant les moyens de rallier entre eux le petit nombre d'associés, qui demeuraient toujours attachés à la Compagnie de Montréal.

1650.  
III.  
M<sup>lle</sup> Mance  
procure la  
réorganisation  
et  
l'affermisse-  
ment  
de la  
Compagnie  
de Montréal.

De quarante-cinq dont elle avait été composée, il n'en restait plus alors que neuf en France, et encore sur ce nombre deux n'étaient pas en état de contribuer par des secours d'argent au soutien de Villemarie. M. Drouart et M. de La Dauversière. Tous ces associés s'étant donc réunis le 21 mars 1650, devant Chaussière, notaire à Paris, M. de Fancamp et M. de La Dauversière, qui avaient possédé jusque alors l'île de Montréal au nom de la Compagnie en général, déclarèrent d'abord que les associés étaient MM. Jean-Jacques Olier, curé de la paroisse et supérieur du séminaire de Saint-Sulpice; Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, prêtre du même séminaire; Nicolas de Barreau, aussi prêtre; Roger Duplessy, seigneur de Liancourt et de La Rocheguyon; Henri-Louis Habert de Montmor, conseiller du roi et maître des requêtes; Bertrand Drouart, et Louis Séguier, seigneur de Saint-Germain; sans parler encore de M. d'Ailleboust et de M. de Maisonneuve, qui se trouvaient l'un et l'autre en Canada. M. de Fancamp et M. de La Dauver-



sière reconnurent ensuite qu'ils ne prétendaient d'autre droit sur l'île de Montréal que comme étant du nombre des associés, qui tous possédaient cette île en commun; et enfin par ce même acte ils en firent tous donation mutuelle et irrévocable entre vifs aux survivants d'entre eux et au dernier survivant, en excluant à jamais tous leurs héritiers, pour quelque cause et occasion que ce pût être (1).

De plus, comme M. de Renty, qui jusque-là avait été directeur de la Compagnie, ne pouvait plus remplir cette charge, étant alors conseiller au conseil privé du roi (2), et ayant même cessé d'être du nombre des associés (3), ils nommèrent M. Olier directeur (4), M. Louis Séguier secrétaire, et firent faire un sceau pour sceller les actes de la Compagnie. On y voyait gravée sur un petit monticule l'image de la très-sainte Vierge portant l'enfant Jésus; avec cette inscription tout autour : *Nostre Dame du Mont Réal* (5). Enfin dans cette réunion ils contribuèrent généreusement par leurs largesses au soutien de l'œuvre, en sorte qu'on avait tout lieu d'espérer qu'elle pourrait désormais se maintenir.

Il était naturel que M<sup>lle</sup> Mance trouvât le sujet d'une vive satisfaction dans cette réorganisation de la Société de Montréal, à laquelle son voyage

(1) *Déclaration de M. de La Dauversière et de M. de Fancamp en faveur des associés de Montréal, du 21 mars 1650, acte de Chaussière, notaire à Paris; archives du séminaire de Villemarie.*

(2) *Histoire du Montréal, de 1650 à 1651.*

(3) *Acte du 21 mars 1650 de Chaussière, notaire à Paris, ibid.*

(4) *Histoire du Montréal, ibid.*

(5) *Archives du séminaire de Villemarie, pièce autographe.*

en France avait donné lieu. Comme elle en témoignait à DIEU sa juste reconnaissance, une personne qui ignorait ce que nous venons de raconter, et qui désirait beaucoup trouver quelque moyen pour conserver les missions huronnes, la pria d'user de son crédit auprès des associés de Montréal pour les porter à abandonner ce dessein, et à soutenir les Hurons par un secours proportionné à l'état pitoyable où elle les avait vus dans le temps de son départ pour la France. M<sup>me</sup> Mance répondit à cette personne que les associés étaient au contraire plus zélés pour l'œuvre de Montréal qu'ils ne l'avaient jamais été, et qu'en témoignage de ce zèle ils venaient de s'unir authentiquement par un acte public, afin d'y travailler désormais avec plus de concert et de succès. Ce récit n'empêcha pas la personne dont nous parlons d'aller faire la même proposition à M. le duc et à M<sup>me</sup> la duchesse de Liancourt; mais ce fut sans rien gagner sur leur esprit; ils se contentèrent de lui répondre qu'ils travaillaient pour Montréal (1).

(1) *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson, de 1649 à 1650.

IV.  
M. de La  
Dauversière  
relève  
d'une grave  
maladie.  
Bénédictions  
que DIEU  
répand  
sur l'institut

Le voyage de M<sup>me</sup> Mance n'eut pas moins de succès du côté de M<sup>me</sup> de Bullion et de celui de M. de La Dauversière. Cette généreuse bienfaitrice lui donna, comme par le passé, les marques les plus particulières d'intérêt, d'estime et d'ami-

tié sincère. Elle l'assura que la mort du P. Rapin n'avait diminué en rien son affection et son zèle pour l'œuvre de Montréal, ni pour l'hôpital de Saint-Joseph, dont elle s'estimait heureuse d'avoir été jugée digne d'être la fondatrice : et elle lui remit diverses sommes en témoignage de sa bonne volonté. Enfin, M<sup>lle</sup> Mance, qui en partant de Québec craignait d'apprendre la mort de M. de La Dauversière à son arrivée en France, le trouva plein de vie et plus occupé que jamais à affermir et à étendre l'institut des filles de Saint-Joseph. Il est vrai qu'il avait été à toute extrémité, mais il paraît que DIEU n'avait permis qu'il tombât en cet état que pour montrer le soin qu'il prenait de son fidèle serviteur, et des œuvres qu'il lui avait confiées. Lorsqu'on désespérait de la vie de ce saint malade, M. de Renty lui écrivit de Paris en ces termes : « Mon cher frère, DIEU m'a fait  
 « connaître que vous ne mourriez pas de cette  
 « maladie, et qu'il vous conserverait pour votre  
 « famille et pour les affaires qui concernent son  
 « service et sa gloire (1). » Dans le même temps, comme les filles de Saint-Joseph étaient en prière pour obtenir la guérison de leur instituteur, DIEU fit connaître aussi à la mère de La Ferre qu'il le conserverait encore dix ans pour leur institut, mais qu'elle mourrait avant lui, ce

de  
 Saint - Joseph.

(1) *Mémoire de M. Le Royer sur M. de La Dauversière, son père; archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.*

qui arriva de la sorte. Aussi, après la guérison de M. de La Dauversière, DIEU répandit de si abondantes bénédictions sur la communauté naissante des filles de Saint-Joseph. qu'il y entra vingt personnes dans l'espace de sept mois, et qu'on en demanda pour les villes les plus considérables du royaume (1). Enfin, cette guérison ranima si fort la confiance de M. Olier au secours de DIEU sur le nouvel institut, que, malgré la misère publique qui affligeait la France, et quoiqu'il fit construire alors le séminaire de Saint-Sulpice de Paris, il engagea M. de Bretonvilliers et MM. Jean et Bénigne Le Ragois, frères du précédent, à faire élever à leurs frais des bâtiments pour loger la communauté des sœurs de Saint-Joseph, qui ne pouvait plus s'en passer. En conséquence, le 22 septembre 1649, ils se rendirent fondateurs de la maison de la Flèche, et en cette qualité s'engagèrent devant notaire à faire construire à leurs dépens tous les bâtiments nécessaires au logement de ces filles, et aux divers offices de leur communauté : le tout conformément au plan qu'elles désigneraient elles-mêmes. et aux marchés qu'elles feraient avec les entrepreneurs chargés de l'exécution (2). Rien ne fut épargné dans ces constructions, tant pour la plus grande commodité du dedans que pour la par-

(1) *Mémoire sur M. de La Dauversière*, ibid.

(2) *Mémoire et remarques pour servir à l'histoire de l'institut de Saint-Joseph*: archives de la Flèche.

faite régularité et la symétrie de l'extérieur, les ouvrages de plomberie, les ornements des clochers, les ciselures et tout le reste (1). Les pieux fondateurs imposèrent aux filles de Saint-Joseph l'obligation de faire célébrer à perpétuité trois messes chaque année à leur intention, l'une le jour de Noël, l'autre celui de l'Assomption, et la troisième le jour de la fête de Saint-Jean-Baptiste, et d'offrir pour eux leur communion ces jours-là (2).

Pendant le séjour que M<sup>lle</sup> Mance fit en France, les Iroquois, toujours animés contre les Hurons, achevèrent de les ruiner, quoique ceux-ci fussent au nombre d'environ 30,000 ; ils massacrèrent cruellement les uns, et dispersèrent les autres dans les bois : de sorte que, lorsqu'elle arriva à Montréal, trois jours avant la Toussaint de l'année 1650, les missions huronnes n'existaient plus. Elle entendit avec douleur les détails qu'on lui raconta sur ce désastre lamentable, et en prit occasion de mettre de plus en plus sa confiance au secours de DIEU pour la conservation de Villemarie. « Tout cela m'a bien fait adorer  
« la Providence divine, disait-elle depuis.  
« quand j'ai vu à mon retour que M. Lemoine,  
« qui était parti pour porter du secours dans le  
« pays des Hurons, a été obligé de relâcher, les

(1) *Histoire de l'institution de la Congrégation des hospitalières de Saint-Joseph*, p. 185 et suivantes.

(2) *Acte de fondation de l'Hôtel-Dieu, du 22 septembre 1649, notaire Chaussière, à Paris; acte de Lafouss, notaire à la Flèche.*

#### V.

Les Iroquois détruisent les missions huronnes.  
— Réflexions de M<sup>lle</sup> Mance sur ce sujet.

« trouvant tous qui venaient, du moins autant  
 « qu'il en restait. Car enfin, si les associés de  
 « Montréal avaient tourné leurs vues vers ce  
 « dessein, et y avaient appliqué leurs dépenses,  
 « à quoi tout cela aurait-il abouti? Il est vrai  
 « que l'état pitoyable où j'avais laissé les Hurons  
 « me faisait compassion; le Ciel, qui voulait les  
 « humilier, n'a pas permis que ses serviteurs  
 « aient ouvert leurs bourses pour un ouvrage  
 « qu'il ne voulait pas maintenir; il a choisi dans  
 « Montréal une œuvre qu'apparemment il veut  
 « rendre plus solide. Son saint nom soit béni à  
 « jamais (1)! »

(1) *Histoire  
 du Montréal,  
 par M. Dollier  
 de Casson, de  
 1649 à 1650.*

## VI.

Les Iroquois  
 attaquent  
 Villemarie.  
 — On fortifie  
 l'Hôtel-Dieu.

(2) *Histoire  
 du Montréal,  
 ibid., 1650,  
 1651.*

Les Iroquois, ayant détruit ou mis en fuite les  
 Hurons, sans pouvoir poursuivre les fuyards dans  
 les pays où ils s'étaient retirés, résolurent en 1650  
 de ruiner Villemarie (2). « Ils se tournèrent con-  
 « tre nous, écrivait M<sup>lle</sup> Mance, avec plus d'or-  
 « gueil et d'insolence qu'ils ne l'avaient fait jus-  
 « que alors. Ils nous serraient de si près, et leurs  
 « attaques étaient si brusques et si fréquentes.  
 « qu'il n'y avait plus de sûreté pour personne.  
 « Ils tuèrent plusieurs des nôtres, et brûlèrent  
 « des maisons dans les environs même de Ville-  
 « marie. Notre hôpital n'était pas en sûreté, et il  
 « fallait y mettre une forte garnison pour le dé-  
 « fendre (3). » Dans ce dessein, les seigneurs

(3) *Vie de la  
 sœur Bour-  
 geoys, Ville-  
 marie, 1818,  
 p. 33.*

de Montréal firent construire deux redoutes auprès de l'hôpital, et les fournirent de toutes les armes et munitions nécessaires en cas d'attaque, spécialement de deux pièces d'artillerie (1). Nous ne raconterons pas ici les traits de valeur et de courage que la colonie offrit alors à l'admiration du reste du Canada, ni les barbaries atroces que les Iroquois exercèrent sur les Montréalistes dans cette cruelle guerre. Ils ne se contentaient pas de tourmenter ainsi les hommes qui tombaient entre leurs mains, mais, ce qu'on ne peut lire qu'avec horreur, ils en usaient avec la même barbarie à l'égard des femmes; et M<sup>lle</sup> Mance pensa être elle-même la victime de leur cruauté, le 6 mai de l'année suivante 1651. Ce jour-là, le nommé Jean Boudart, et Catherine Mercier sa femme, l'un et l'autre singulièrement respectés dans la colonie pour leur piété et leur vertu, étant poursuivis par huit ou dix Iroquois, regagnaient à toutes jambes leur maison, lorsque enfin la femme, qui ne pouvait tenir pied à son mari, fut saisie par ces barbares. Boudart, touché de ses cris, revient alors sur ses pas pour la leur arracher; mais cet acte de dévouement, qui ne sauva pas sa femme, lui coûta à lui-même la vie, qu'il perdit sur la place en se débattant à coups de poings avec les Iroquois. Au bruit de

(1) *Mémoire de M<sup>lle</sup> Mance sur les choses fournies par les seigneurs à l'Hôtel-Dieu, de 1644 à 1660; archives du séminaire de Villemarie.*

cette action , M. Lemoine , dont on a parlé , le sieur Archambault et un autre , accourent en toute hâte pour secourir leurs concitoyens , et se voient chargés à leur tour par quarante Iroquois cachés en embuscade derrière l'hôpital , qui s'efforcent de les envelopper. Voyant alors qu'il n'y avait pour eux de salut que dans une prompte fuite , ils retournent sur leurs pas , et , essuyant le feu de ces quarante hommes , qui n'eut heureusement d'autre effet que de percer le bonnet de M. Lemoine , ils se jettent dans l'hôpital , où M<sup>lle</sup> Mance était seule (1).

(1) *Histoire du Montréal , par M. Dollier de Casson , de 1650 à 1651. — Histoire du Canada , par M. de Belmont.*

## VII.

## DIEU

ne permet pas  
que

les Iroquois  
s'emparent  
de M<sup>lle</sup> Mance.  
— Mort  
glorieuse  
de Catherine  
Mercier.

(2) *Mémoire de M<sup>lle</sup> Mance sur les choses fournies par les seigneurs , etc.*

L'enclos de cet établissement , comme on l'a déjà dit , était environné d'une forte clôture de pieux , où l'on entrait par une grande porte placée dans un petit bâtiment de défense , et par une autre plus petite. Ces deux portes , qu'on fermait avec des serrures et des barres de fer (2) , se trouvaient ouvertes par hasard lorsque les trois individus dont nous parlons vinrent à passer devant ; et cette circonstance avait sans doute été ménagée par une disposition particulière de la divine Providence : car , selon la remarque de M. Dollier de Casson , de qui nous empruntons ce récit , si ces trois hommes n'eussent pas trouvé l'hôpital ouvert , ils étaient pris infailliblement par les barbares ; et s'ils eussent continué de







Paris chez Pier. B. Montefauille de

L. Massard del. et sculp.

*Charles Le Moine Archambault, et un autre brave colon, surpris par des  
Iroquois cachés derrière l'Abai, se jettent dans cette maison dont ils fer-  
ment les portes, et préservent ainsi M<sup>lle</sup> Mance alors seule, de tomber entre les  
mains de ces barbares.*

fuir, les Iroquois, qui les poursuivaient, le voyant tout ouvert, y seraient certainement entrés, auraient enlevé M<sup>lle</sup> Mance, pillé et brûlé la maison. Mais les trois Montréalistes en ayant aussitôt fermé les portes, les Iroquois ne songèrent qu'à se retirer avec la femme de Boudart, et à chercher un autre colon appelé Chiquot, qu'ils avaient vu se cacher sous un arbre et qu'ils trouvèrent. Ils voulaient l'emmener vivant dans leur pays pour lui faire souffrir d'horribles supplices ; mais il se défendait, et les frappait si rudement à coups de pieds et de poings, qu'ils ne purent le contraindre de les suivre ; et qu'enfin, craignant d'être joints par les Montréalistes qui accouraient pour le délivrer, ils lui enlevèrent la chevelure avec un morceau du crâne. M<sup>lle</sup> Mance, par les soins qu'elle en prit, parvint à le guérir, et Chiquot vécut encore près de quatorze ans (1). Le sort de Catherine Mercier fut plus triste selon la nature, mais plus glorieux encore si on l'envisage des yeux de la foi. Ces barbares la brûlèrent cruellement dans leur pays, après qu'ils lui eurent arraché les mamelles, coupé le nez et les oreilles, et qu'ils eurent déchargé sur elle le poids de leur rage, pour se venger de la mort de huit des leurs perdus dans un combat. « DIEU, « ajoute le P. Ragueneau, Jésuite, donna du

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, ibid.*

(1) *Relation de la Nouvelle-France, an. 1650 et 1651, p. 5 et 6.* — *Lettres de Marie de l'Incarnation, 1681, in-4<sup>o</sup>, 2<sup>e</sup> partie, lettre 4<sup>te</sup>, du 3 septembre 1652, p. 457.* *Vie de la Mère Catherine de Saint-Augustin, hospitalière de Québec, par le P. Paul Ragueneau, in-8<sup>o</sup>, p. 57.*

## VIII.

Les Iroquois forment le siège de l'Hôtel-Dieu. — M<sup>lle</sup> Mance et tous les colons se retirent dans le fort.

« courage à cette pauvre femme. Au milieu des  
« tourments, sans cesse elle implorait son se-  
« cours; ses yeux furent collés au ciel, et son  
« cœur fut fidèle à DIEU jusqu'à la mort. En expi-  
« rant elle avait encore à la bouche le nom de  
« JÉSUS, qu'elle invoqua aussi longtemps que  
« durèrent ses peines (1). »

Cette année, les attaques des Iroquois furent presque continuelles, et firent périr plusieurs braves Montréalistes, entre autres Léonard Lucos dit Barbot, qui mourut de ses blessures, ainsi que Jean Hébert. Mais l'attaque la plus alarmante pour M<sup>lle</sup> Mance fut celle qui eut lieu le 26 du mois de juillet. Deux cents Iroquois, s'étant retranchés dans un grand fossé qui était à côté de l'hôpital, et descendait vers la rue Saint-Paul qu'il traversait, fondirent sur cette maison. Comme il n'y avait alors personne pour la défendre, M. Closse, major de Villemarie, accompagné de seize hommes, s'y rendit incontinent pour soutenir l'attaque. Elle fut des plus opiniâtres, et la défense des plus vigoureuses; et quoique les assiégés ne fussent qu'au nombre de dix-sept contre deux cents ennemis, qui environnaient l'hôpital de toutes parts, ils soutinrent le combat depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, sans éprouver d'autre

perte que celle de Denis Archambault, qui, en mettant le feu à un canon de fonte, fut tué par un éclat de cette pièce, qui creva (1) et tua beaucoup d'ennemis (2). Enfin les Iroquois se virent contraints d'abandonner le siège de l'hôpital, et, pour se venger de la perte des leurs, ils incendièrent dans leur retraite une maison voisine, qui fut toute la perte que la colonie fit dans cette action avec celle du brave Archambault (3).

Comme ces attaques se renouvelaient tous les jours, et qu'il n'y avait plus de sécurité pour personne, les habitants prirent le parti d'abandonner leurs maisons, pour se retirer dans le fort (4). Ce fut pour M<sup>lle</sup> Mance une nécessité de s'y loger aussi, et de quitter enfin l'hôpital, où l'on ne pouvait plus établir une garnison pour le défendre, vu le petit nombre de soldats qui restaient après tant de pertes. « Montréal, écrit  
« cette année le P. Ragueneau, serait un  
« paradis terrestre si ce n'était que les Iroquois  
« y portent la terreur, qu'ils y paraissent quasi  
« continuellement, et rendent ce lieu presque  
« inhabitable. Il n'y reste en tout qu'environ  
« cinquante Français. C'est une merveille qu'ils  
« n'aient été exterminés par les fréquentes sur-  
« prises des troupes iroquoises, qui ont été for-

(1) *Registres des sépultures de Villemarie, 26 juillet 1651.*

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(3) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1650 à 1651.*

(4) *Histoire du Montréal, ibid.*

(1) *Relation de la Nouvelle-France, an. 1650 et 1651, p. 4 et 5.*

(2) *Lettres. — 2<sup>e</sup> partie, lettre 44, 3 septembre 1651, p. 457.*

IX.  
M<sup>lle</sup> Mance  
envoie M.  
de  
Maisonneuve  
en France.  
— Elle offre  
22,000 livres  
de la  
fondation  
pour être  
employées  
à une levée  
de soldats.

(3) *Vie de la sœur Bourgeois. — Villemarie, 1818, in-12, p. 33.*

« tement repoussées diverses fois. M. de Mai-  
« sonneuve a maintenu cette habitation par sa  
« bonne conduite; la paix et la crainte de DIEU  
« y ont régné entre les Français (1). »

« Montréal a fort à souffrir, écrivait de son  
« côté la mère de l'Incarnation; tout est néan-  
« moins en paix à Québec (2). »

La petite colonie voyant donc diminuer de jour en jour le nombre de ses soldats, sans pouvoir réparer ses pertes, tandis que les Iroquois recevaient toujours de nouveaux renforts, il était manifeste que, s'il ne venait bientôt un puissant secours de France, l'établissement de Villemarie était perdu. « Tout le monde était  
« découragé. écrit M<sup>lle</sup> Mance; dans cette extré-  
« mité, comme je faisais réflexion quel préjudice  
« ce serait pour la religion, et quelle humilia-  
« tion pour l'État, si l'on était obligé d'aban-  
« donner le pays, je me sentis inspirée de  
« m'adresser à M. de Maisonneuve pour l'en-  
« gager à faire un voyage en France afin d'aller  
« demander du secours à MM. de Montréal (3). »  
M. de Maisonneuve entra d'autant plus volontiers dans les vues de M<sup>lle</sup> Mance, qu'il ne voyait pas d'autre moyen de conserver la colonie. Et pour la maintenir il jugeait qu'il ne fallait guère moins d'un renfort de deux cents hommes. Il

répondit donc à M<sup>lle</sup> Mance qu'il partirait incontinent pour la France, et que, s'il ne pouvait amener au moins cent hommes avec lui, il ne reviendrait plus en Canada (1). La difficulté était de trouver des fonds pour une pareille levée, la plus considérable qu'on eût jamais vue dans la Nouvelle-France. Les associés, alors réduits au nombre de sept qui fussent en état de fournir aux frais de l'œuvre, s'étaient épuisés l'année précédente pour le dernier embarquement, et il n'était pas à présumer qu'ils pussent faire seuls les frais d'une recrue de soldats si nombreuse. Pour diminuer ces difficultés, M<sup>lle</sup> Mance imagina un expédient qui lui réussit. Considérant que de la conservation de la colonie dépendait celle de l'hôpital, et jugeant que M<sup>me</sup> de Bullion était disposée à faire toutes sortes de sacrifices pour maintenir cette maison, son ouvrage, elle offrit à M. de Maisonneuve d'employer à la levée de ces hommes 22,000 livres que M<sup>me</sup> de Bullion lui avait données pour l'hôpital, et qui étaient placées à Paris entre les mains de M<sup>me</sup> de Renty. Seulement, elle exigea qu'en remplacement de cette somme, M. de Maisonneuve, comme procureur de la Compagnie de Montréal en Canada, donnât à l'hôpital cent arpents de terre défrichée du domaine des seigneurs. M. de Maisonneuve agréa

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1651 à 1652.*

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1650 à 1651.*

ces propositions, nomma M. de Musseaux pour gouverneur en son absence, et partit incontinent (1).

1652.

X.

M<sup>lle</sup> Mance apprend que M. de Maisonneuve doit revenir avec un renfort. — Courage des Montréalistes en attendant l'arrivée de celui-ci.

L'année suivante, 1652, la petite colonie de Montréal, dans l'attente d'un prochain secours, sembla redoubler de courage et de résolution, en repoussant avec une vigueur non pareille les diverses attaques que lui livrèrent les Iroquois. Au rapport de la sœur Bourgeoys, il n'y restait plus alors que dix-sept hommes en état de porter les armes (2); ce qui dura sans doute jusqu'à l'arrivée de dix autres qu'on reçut de Québec (3). Comme donc à Villemarie chacun était impatient de savoir le résultat du voyage de M. de Maisonneuve, M<sup>lle</sup> Mance, dès que l'été fut venu, résolut de se rendre à Québec pour savoir s'il était de retour, et elle pria M. Closse de l'escorter jusqu'aux Trois-Rivières; ce qu'il fit. Mais après quelques jours, et pendant que M<sup>lle</sup> Mance attendait une commodité pour descendre à Québec, M. Closse apprit que les Iroquois se montraient plus terribles contre Montréal qu'ils ne l'avaient jamais été; et qu'enfin, depuis son départ, les colons étaient si épouvantés, qu'ils ne savaient que devenir. Là-dessus il laisse aux Trois-Rivières M<sup>lle</sup> Mance, qui attendait le départ de M. Duplessis, gouverneur de ce lieu, et

(2) *Mémoires autographes de la sœur Bourgeoys. — Archives de la Congrégation de Villemarie.*

(3) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1651 à 1652.*



se rend en toute hâte à Montréal, où sa présence relève le courage de tous les siens. Mais M<sup>lle</sup> Mance, au lieu de trouver M. de Maisonneuve à Québec, reçut une lettre de lui par laquelle il lui mandait qu'il espérait revenir l'année suivante, et conduire avec lui plus de cent hommes. Il ajoutait qu'il avait vu adroitement M<sup>me</sup> de Bullion pour lui faire connaître l'état des choses, et qu'il avait sujet d'espérer beaucoup de sa générosité; qu'enfin elle ne manquât pas de lui écrire à lui-même, sans nommer cependant M<sup>me</sup> de Bullion (1).

(1) *Histoire du Montréal, de 1651 à 1652*

Regardant alors comme assuré le retour de M. de Maisonneuve, qui avait paru auparavant fort incertain, M<sup>lle</sup> Mance fut extrêmement consolée par cette lettre, et après qu'elle eut donné ses ordres relativement à divers effets envoyés de France par les associés, elle retourna promptement à Villemarie pour y annoncer cette heureuse nouvelle, et relever par là le courage et la confiance des colons.

M. de Maisonneuve lui marquait dans cette lettre, comme on vient de le voir, qu'il avait vu *adroitement M<sup>me</sup> de Bullion*. C'est que, malgré les assurances que M<sup>lle</sup> Mance avait données plusieurs fois du consentement présumé de cette dame touchant l'usage qu'il allait faire des

XI.  
M. de Maisonneuve visite M<sup>me</sup> de Bullion pour lui faire connaître l'emploi qu'il va faire des 22,000 livres.

22,000 livres dont on a parlé, il avait désiré trouver quelque occasion de s'entretenir à Paris avec elle, afin qu'elle y donnât quelques marques d'approbation. Pour le seconder dans ce dessein, M<sup>lle</sup> Mance, qui s'était toujours abstenue de nommer cette humble et généreuse bienfaitrice, conformément à sa recommandation expresse, avait cru cependant pouvoir confier son secret à M. de Maisonneuve lorsqu'il était parti de Montréal. D'un côté, la nécessité extrême où elle voyait le pays ne lui permettait pas d'aller elle-même en France pour conférer avec M<sup>m</sup> de Bullion; et de l'autre, elle ne pouvait la consulter par lettre, depuis la mort du P. Rapin, cette dame lui ayant expressément défendu de lui écrire, de peur d'être connue par ce moyen. Mais en nommant M<sup>m</sup> de Bullion, elle avait fait observer à M. de Maisonneuve que ce serait tout perdre que de lui donner à entendre qu'il la connût (1). Arrivé à Paris, après que M. de Maisonneuve eut visité chacun des associés de Montréal, il chercha quelque occasion de s'entretenir avec la fondatrice de l'hôpital, et la Providence lui en offrit une toute naturelle, qui lui donna lieu de s'assurer par lui-même de son consentement. Comme la réalité de ce consentement fut dans la suite le sujet de longues

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1651 à 1652.*

et vives discussions, qui affligèrent beaucoup M<sup>lle</sup> Mance, nous rapporterons ici le récit que M. de Maisonneuve lui en fit lui-même à son retour en Canada : « Ayant appris qu'une de  
 « mes sœurs, dit-il, était en procès avec M<sup>me</sup> de  
 « Bullion, je m'offris de lui donner la main  
 « pour aller chez elle; et comme je savais qu'elle  
 « n'ignorait pas mon nom, à cause du gouver-  
 « nement de Montréal, je me fis nommer à la  
 « porte, afin que mon nom lui renouvelât le  
 « souvenir du Canada. DIEU donna sa béné-  
 « diction à ma ruse, car l'ayant saluée, et ma  
 « sœur lui ayant parlé de ses affaires, elle s'en-  
 « quit de moi si j'étais le gouverneur de Mont-  
 « réal qu'on disait être dans la Nouvelle-France.  
 « Je lui répondis que c'était moi-même, et que  
 « j'en étais revenu depuis peu. — *Apprenez-*  
 « *nous, me dit-elle, des nouvelles de ce pays-là :*  
 « *quelles sont les personnes qui y demeurent, ce*  
 « *qu'on y fait, comment on y vit. Dites-le-nous,*  
 « *s'il vous plaît : car je suis curieuse de savoir*  
 « *tout ce qui se passe dans les pays étran-*  
 « *gers (1). »*

« Madame, lui dis-je, je suis venu chercher  
 « du secours pour tâcher de délivrer ce pays  
 « des dernières calamités où les guerres des  
 « Iroquois l'ont réduit, et de tenter si je pour-

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1652 à 1653.*

XII.  
 M. de Maisonneuve expose à M<sup>me</sup> de Bullion l'extrémité où la colonie est réduite.

« rais trouver le moyen de le tirer de misère.  
« L'aveuglement est grand parmi les sauvages ;  
« néanmoins on ne laisse pas d'en gagner tou-  
« jours quelques-uns. Ce pays est grand, et le  
« Montréal est une île fort avancée dans les  
« terres, très-propre pour en être la frontière.  
« Ce nous sera une extrémité bien fâcheuse s'il  
« faut abandonner ces contrées si étendues,  
« sans qu'il y reste personne pour annoncer les  
« louanges de Celui qui est le créateur. Au  
« reste, cette terre est un lieu de bénédiction  
« pour ceux qui y viennent ; la solitude, jointe  
« aux périls de la mort où la guerre nous met à  
« tout moment, fait que les plus grands pécheurs  
« y vivent avec édification et sont des modèles  
« de vertu. Cependant, s'il faut tout abandon-  
« ner, je ne sais ce que deviendra cette colonie,  
« ni quel sera le sort d'une bonne fille qu'on  
« appelle M<sup>lle</sup> Mance ; et c'est ce qui me fait le  
« plus de peine. Car si je n'ai un puissant se-  
« cours à amener dans cette colonie, je ne puis  
« me résoudre à y retourner, d'autant que mon  
« retour serait inutile ; et si je n'y retourne  
« pas, je ne sais ce que deviendra cette bonne  
« demoiselle. Je ne sais pas non plus quel sera  
« le sort d'une certaine fondation qu'une bonne  
« dame qu'on ne connaît point y a faite pour

« un hôpital , dont elle a établi cette bonne  
 « demoiselle administratrice ; car enfin , si je  
 « ne vais les secourir , il faut que tout échoue ,  
 « et quitte le pays.

« A ces mots , elle me dit : Comment s'appelle  
 « cette dame ? Hélas ! lui répondis-je , elle a  
 « défendu à M<sup>lle</sup> Mance de la nommer. Au reste .  
 « cette demoiselle assure que sa dame est si  
 « généreuse , qu'on aurait lieu de tout espérer  
 « d'elle , si elle pouvait avoir l'honneur de lui  
 « parler ; mais qu'étant si éloignée , elle n'a  
 « aucun moyen de lui exposer l'état des choses.  
 « Qu'autrefois elle avait auprès de sa bienfai-  
 « trice un bon religieux qui le lui eût fait con-  
 « naître , et eût bien négocié cette affaire ; mais  
 « que , maintenant que ce religieux est mort , elle  
 « ne peut lui parler ni lui faire parler , pas même  
 « lui écrire , cette dame lui ayant défendu de  
 « mettre son nom sur l'adresse d'aucune de ses  
 « lettres. Quand ce religieux vivait , elle lui  
 « envoyait ses lettres , qu'il portait lui-même à  
 « la dame ; à présent elle ne peut plus lui écrire.  
 « Si elle mettait seulement son nom pour servir  
 « d'adresse sur une lettre , elle assure qu'elle  
 « tomberait dans sa disgrâce , et qu'elle aime  
 « mieux laisser le tout à la seule Providence  
 « que fâcher une personne à qui elle est tant

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1652 à 1653.*

XIII.  
Il lui fait connaître l'emploi qu'il va faire des 22,000 livres pour lever des hommes. — M<sup>me</sup> de Bullion en donne secrètement 20,000 pour le même dessein.

« obligée, elle et toute la Compagnie de Mont-  
« réal (1).

« Voilà, Madame, l'état où sont les choses.

« On est même si pressé de secours, que la  
« demoiselle, voyant que tous les desseins de  
« sa fondatrice sont prêts à être mis au néant,  
« m'a donné pouvoir de prendre 22,000 livres  
« de la fondation de l'Hôtel-Dieu, qui sont dans  
« Paris, pour cent arpents de terre que la Com-  
« pagnie lui donne, me disant : *Il vaut mieux*  
« *qu'une partie de la fondation périsse que le*  
« *total; servez-vous de cet argent pour lever du*  
« *monde, afin de garantir tout le pays en sau-*  
« *vant le Montréal. Je ne crains point, dit-elle,*  
« *d'engager ma conscience, je connais les dispo-*  
« *sitions de ma bonne dame : si elle savait les*  
« *angoisses où nous sommes, elle ne se conten-*  
« *terait pas de cela.* Voilà l'offre que m'a faite  
« cette demoiselle. J'avais de la peine à l'accep-  
« ter; mais enfin, en ayant été pressé vive-  
« ment par elle, qui m'assurait toujours qu'elle  
« pouvait hardiment interpréter la volonté de  
« sa bonne dame en cette rencontre, j'ai fait  
« un concordat avec elle pour les cent arpents  
« de terre, en échange des 22,000 livres qu'elle  
« a espéré pouvoir beaucoup aider à garantir le  
« pays; et c'est l'unique vue de ce concordat.

« Telle est, Madame, la situation où nous sommes. »

Après cet exposé, qu'elle écoutait avec l'intérêt le plus vif, M<sup>me</sup> de Bullion pria M. de Maisonneuve de venir la revoir pour lui parler encore du Canada. Il le lui promit volontiers, et la visita plusieurs fois. Dans ces visites, elle lui témoigna toujours le même empressement à l'entendre; elle prenait même plaisir à le faire entrer dans son cabinet pour qu'il pût l'entretenir à loisir de toutes les particularités de la colonie. Mais ce qui est un bel éloge de la rare humilité de cette dame et de la pureté de ses intentions dans ses abondantes charités, jamais elle ne lui découvrit ni ne lui donna à entendre qu'elle fût elle-même la fondatrice de l'hôpital. Au reste, non-seulement elle ne fit rien pour l'empêcher d'employer les 22,000 livres à lever une nouvelle recrue; mais, pleinement informée après ces entretiens du triste état de la colonie, elle donna en outre la somme de 20,000 livres, afin qu'on pût lever un plus grand nombre de soldats pour la secourir. On eut lieu d'admirer encore ici les saintes industries de son humilité à fuir les regards des hommes, pour pratiquer à la lettre ce précepte du Seigneur : *Que dans vos aumônes votre main gauche ignore ce que fait*

(1) *Evangile  
selon saint  
Matthieu, c. vi.  
v. 3.*

*vosre main droite* (1). Elle voulut que les associés ne pussent savoir de qui venait ce don : elle remit les 20,000 livres à M. de Lamoignon, en lui disant qu'une personne de qualité faisait ce présent à la Compagnie de Montréal afin de l'aider à lever des hommes pour secourir leur île, sous la conduite de M. de Maisonneuve. Enfin elle fit tout ce qu'elle put pour que M. de Lamoignon demeurât lui-même persuadé que ces fonds venaient d'une autre main que de la sienne.

(2) *Histoire  
du Montréal,  
par M. Dol-  
lier de Cas-  
son, de 1652 à  
1653.*

Mais, quelque précaution qu'elle prît, elle ne put empêcher qu'on ne sût que c'était elle-même qui faisait ce don (2). Ainsi, comme M<sup>lle</sup> Mance

(3) *Archives  
du séminaire  
de Villema-  
rie, rôle de  
la levée de  
1653.*

l'avait assuré à M. de Maisonneuve, M<sup>me</sup> de Bullion donna beaucoup plus que la somme des 22,000 livres; elle en fournit elle seule 42,000

(4) *Annales  
des hospiti-  
alières de  
Saint-Joseph,  
par la sœur  
Morin.*

pour cette nouvelle recrue, qui se composa de cent huit hommes (3), et coûta en tout 75,000 livres à la Compagnie (4).

1653.

XIV.

M<sup>lle</sup> Mance  
descend  
à Québec.  
— DIEU  
ne permet pas  
qu'elle tombe  
entre les mains  
des barbares.

Cependant M<sup>lle</sup> Mance, par le grand désir qu'elle avait du prompt retour de M. de Maisonneuve, descendit en canot à Québec, dès que le fleuve Saint-Laurent fut navigable, afin d'apprendre de ses nouvelles par les navires qui arriveraient. La Providence lui avait inspiré sans doute l'empressement qu'elle mit à ce voyage, pour l'empêcher d'être prise par les Iroquois,



dans les mains desquels elle serait tombée infailliblement si elle fût descendue plus tard à Québec. L'année précédente, ces barbares, après avoir échoué à Montréal, étaient tombés de là sur les Trois-Rivières, où ils avaient tué M. Duplessis, gouverneur de ce lieu, et une grande partie des plus braves citoyens. Cette année, 1653, dans l'espérance d'assouvir leur cruauté sur ce qui y restait encore, ils en formèrent le blocus au nombre de six cents, peu après que M<sup>lle</sup> Mance eut heureusement quitté cette habitation pour continuer son voyage. A Québec elle apprit de M. du Hérisson, arrivé par le premier navire, que M. de Maisonneuve venait avec plus de cent hommes; et cette nouvelle lui donna une joie inexprimable, ainsi qu'à tous les colons de Québec et des environs. M<sup>lle</sup> Mance, qui désirait donner au plus tôt cette agréable nouvelle à ceux de Montréal, pria M. de Lauson, gouverneur général du Canada, de leur dépêcher une chaloupe; ce qu'il fit à l'instant. Mais un vent contraire empêcha la chaloupe d'avancer et d'aller se jeter dans le blocus des Trois-Rivières, dont on n'avait encore aucune nouvelle à Québec. Dès qu'on eut appris dans ce lieu l'arrivée des six cents Iroquois, et le péril où étaient les Trois-Rivières, la consternation fut générale. On y

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1652 à 1653. — Histoire du Canada, par M. de Belmont.*

redoubla les vœux et les prières publiques pour la prompte arrivée de M. de Maisonneuve, qui parut enfin avec ses soldats, et fit renaître la confiance dans tous les cœurs (1).

XV.  
Arrivée  
de la sœur  
Bourgeoys. —  
M<sup>lle</sup> Mance  
se lie  
d'une sainte  
amitié  
avec elle.

Il serait difficile de dire quelle fut la joie de M<sup>lle</sup> Mance en le revoyant, et en apprenant de sa bouche les entretiens qu'il avait eus à Paris avec M<sup>me</sup> de Bullion, toujours si dévouée à l'œuvre de Villemarie. Un autre sujet de consolation pour elle, ce fut le don que DIEU fit alors au Canada de la sœur Marguerite Bourgeoys, que M. de Maisonneuve amenait avec lui, et qu'il s'empressa de lui faire connaître. « Cette « bonne fille, dont la vertu est un trésor, lui « dit-il, sera un puissant secours au Montréal. « Au reste, c'est encore un fruit de notre Cham- « pagne, qui semble vouloir donner à ce lieu « plus que toutes les autres provinces réunies « ensemble. » Là-dessus, il lui dépeignit le caractère, les vertus et toute la conduite de cette sainte fille, et lui fit enfin le récit des circonstances admirables de sa vocation pour le Canada. M<sup>lle</sup> Mance, sachant le rare mérite de la sœur Bourgeoys, conçut dès lors pour elle cette estime parfaite et cette sainte affection dont elle ne cessa de lui donner des preuves jusqu'à la fin de sa vie, la considérant comme une compagne que

DIEU lui avait associée pour travailler de concert, quoique par des voies différentes, à la sanctification et au bien de Villemarie (1).

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1652 à 1653.*

La recrue que M. de Maisonneuve y conduisait n'était composée que d'ouvriers pleins d'adresse et de cœur, également propres à exécuter tous les ouvrages nécessaires dans un pays nouveau, et à repousser les barbares par les armes. Dès qu'ils y furent arrivés, il les employa à construire un grand corps de logis à la suite des bâtiments de l'hôpital, pour suffire au nombre des malades, et servir en même temps d'église aux fidèles, en attendant que l'on pût en bâtir une pour la colonie (2). Ce corps de logis, construit en bois de charpente et aux frais des seigneurs, avait environ quatre-vingts pieds de long et trente de large, sur vingt pieds de haut. A une extrémité se trouvait l'église, d'environ cinquante pieds de longueur, surmontée d'un clocher de forme régulière et élégante, avec deux cloches. Le reste de ce bâtiment formait une grande salle pour les hommes, et on y ménagea une grande porte, qui leur donnât vue dans l'église, et qu'on pût laisser ouverte pendant le service divin. A l'autre extrémité de cette salle était une cheminée double, qui devait servir en même temps à chauffer la salle des femmes,

XVI.  
Agrandissement de l'Hôtel - Dieu. — M<sup>lle</sup> Mance va s'y loger avec ses malades.

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1653 à 1654.*

(1) *Mémoires de M<sup>lle</sup> Mance sur les choses fournies par les seigneurs de 1644 à 1660. — Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

1654.

XVII.  
Les colons sortent du fort. — M<sup>lle</sup> Mance sauve ainsi la colonie et le Canada.

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1653 à 1654.*

située derrière la précédente, comme aussi à la cuisine, à la pharmacie, et généralement à toutes les nécessités de la maison (1). Ce bâtiment ayant été poussé avec une très-grande diligence, M<sup>lle</sup> Mance sortit du fort au petit printemps de cette année 1654, et vint l'occuper avec ses malades.

L'arrivée des cent hommes avait tellement relevé le courage de toute la colonie, que chacun reprit possession des maisons qu'il avait abandonnées trois ans auparavant. Ces pieux et valeureux colons, par leur union entre eux, leur dévouement au bien du pays, et leur intrépidité dans les hasards de la guerre, surent inspirer de la terreur aux Iroquois, qui depuis ce temps ne les obligèrent plus à évacuer cette ville naissante, quoiqu'elle n'eût encore aucune enceinte fermée qui la mît à l'abri de leurs incursions (2).

Enfin, le 8 août de cette année 1654, M. de Maisonneuve, au nom des associés de Montréal, et en exécution du concordat dont on a parlé, mit l'hôpital en possession, tant de cent arpents de terre défrichée, qui formaient la moitié de la métairie des seigneurs, que de la moitié des bâtiments et des bestiaux, en dédommagement des 22,000 livres. Cette concession, à simple

hommage, fut ratifiée à Paris par tous les associés, le 4 mars de l'année suivante (1).

Ainsi M<sup>lle</sup> Mance, par sa sagesse et sa prudence, en sacrifiant cette somme sans avoir encore d'autre assurance du succès que son immense confiance en DIEU, sauva une seconde fois la colonie de Montréal, qui sans ce secours devait infailliblement périr. Bien plus, au jugement des personnes les plus éclairées et les plus impartiales, le renfort qu'elle procura fut le salut de toute la colonie française. C'était le témoignage que M. de Denonville, gouverneur général, et M. de Champigny, intendant du Canada, rendaient longtemps après, en écrivant à la cour : « Du consentement de la fonda-  
« trice, disaient-ils, on prêta 22,000 livres à la  
« Compagnie de Montréal pour lever cent  
« hommes, afin de garantir cette île des insultes  
« des Iroquois. Ces hommes l'ont sauvée en  
« effet, et tout le Canada aussi (2). » Mais cette fille admirable n'était pas seulement destinée à protéger la colonie de Villemarie contre ces barbares. Elle devait, pour en procurer le solide établissement, y attirer les trois communautés choisies par la divine Providence pour y faire honorer la Sainte-Famille. comme elle le fit peu après, ainsi que nous le raconterons dans le

(1) *Acte de Basset, notaire à Villemarie, 8 août 1654. — Acte de Chaussière, notaire à Paris, 4 mars 1655. — Inventaire du séminaire de Paris : archives du royaume. — Archives du séminaire de Villemarie.*

(2) *Archives de la marine : colonies en général, t. XVI; mémoire sur l'hôpital de Montréal, 1687.*

(1) *Mémoires autographes de M. Olier*, t. II, p. 51.

chapitre suivant ; et ce fut sans doute par quelque vue prophétique que M. Olier écrivait déjà dès l'année 1642, qu'elle était celle dont DIEU s'était servi pour aller fonder cette nouvelle église (1).



## CHAPITRE IV.

MADEMOISELLE MANCE EST L'INSTRUMENT  
DONT DIEU SE SERT POUR ATTIRER A VILLEMARIE  
LES TROIS COMMUNAUTÉS  
DESTINÉES A RÉPANDRE L'ESPRIT DE LA SAINTE-FAMILLE,  
ET SPÉCIALEMENT LES FILLES DE SAINT-JOSEPH.

1655.  
1.  
Mlle Mance engage M. de Maisonneuve à passer en France pour en amener des prêtres de Saint-Sulpice et des filles de Saint-Joseph.

(2) *Histoire du Canada*, par M. de Belmont.

Dès la formation de Villemarie, la Compagnie de Montréal avait résolu de donner la conduite de cet établissement au séminaire de Saint-Sulpice (2), que M. Olier instituait alors à Paris. Mais les guerres continuelles des Iroquois et l'état chancelant de la colonie firent juger que les moments de DIEU étaient encore éloignés, tant pour l'établissement du séminaire de Saint-Sulpice en Canada que pour celui des deux autres communautés appelées à concourir au même dessein. Cependant, en 1652, M. Olier ayant essuyé une grave maladie, et depuis étant toujours infirme et même atteint de paralysie,

M<sup>lle</sup> Mance et M. de Maisonneuve craignaient qu'il ne mourût sans y avoir envoyé de ses ecclésiastiques. De leur côté, les principaux colons de Villemarie ne cessaient de lui écrire (1) pour lui rappeler ses anciennes promesses, et comme toutes ces lettres n'étaient pas suivies de l'effet qu'on en attendait, M<sup>lle</sup> Mance et M. de Maisonneuve jugèrent, vers la fin de l'année 1655, qu'il était urgent d'aller lui exposer de vive voix le besoin qu'on avait de ses ecclésiastiques, et de faire les derniers efforts pour en obtenir. Il fut donc résolu entre eux, quoique fort secrètement, que M. de Maisonneuve ferait pour ce motif le voyage de France, et qu'il engagerait les autres associés de Montréal à joindre leurs prières aux siennes auprès de M. Olier. Un autre objet de la sollicitude de M<sup>lle</sup> Mance, c'était d'attirer à Villemarie les filles de Saint-Joseph (2), qui devaient lui succéder dans l'administration de l'Hôtel-Dieu. Il fut donc aussi convenu que M. de Maisonneuve, dans ce voyage, préparerait les voies à leur établissement.

La négociation eut tout le succès que l'un et l'autre s'en étaient promis. Le 31 mars 1656, M. Olier, M. de Bretonvilliers, alors curé de Saint-Sulpice, M. de Fancamp, M. de La Dauversière, M. de Maisonneuve, ainsi que quatre

(1) *Assemblées du séminaire de Saint-Sulpice, le 31 mars 1663.*

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1656 à 1657.*

1656.

II.

La

Compagnie de Montréal s'engage à donner la conduite de l'Hôtel-Dieu aux filles de Saint-Joseph.

autres associés de Montréal . firent un compromis avec les hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche pour assurer à celles-ci la direction de l'hôpital de Villemarie. Par cet acte ils s'engageaient, au nom de leurs autres associés et au nom de la *personne fondatrice, qui ne veut être connue* (c'est ainsi que M<sup>me</sup> de Bullion est désignée dans leur contrat), à recevoir dans cette maison trois ou quatre hospitalières de Saint-Joseph et à leur en donner la propriété, ainsi que celle des bâtiments qu'ils y feront construire pour le logement de ces filles. Ils promettent aussi de leur donner telle quantité de terre que M. de Maisonneuve, M<sup>le</sup> Mance et les hospitalières elles-mêmes détermineront d'un commun avis : le tout est donné à la communauté que les filles de Saint-Joseph formeront à Villemarie, et dont les biens seront séparés de ceux des pauvres. De leur côté, les hospitalières s'engagèrent à envoyer, dès que les logements seraient en état, trois ou quatre de leurs sœurs avec une pension annuelle de cinquante écus au moins pour chacune, et à leur fournir tous les meubles nécessaires à leur communauté. Enfin il fut stipulé que si la colonie de Montréal était contrainte d'abandonner pour un temps ce pays, les hospitalières de Villemarie seraient reçues dans la maison de la Flèche, qui



jouirait alors de leur revenu jusqu'à leur retour en Canada. Cet acte fut passé à Paris devant Chaussière, et signé par M. Olier, M. de Bretonvilliers, M. de Maisonneuve et par tous les autres associés présents, ainsi que par M. Blondel, procureur des hospitalières de la Flèche (1).

Mais, pendant qu'en France M. de Maisonneuve disposait ainsi les moyens d'attirer les hospitalières de Saint-Joseph à Montréal, un accident survenu à M<sup>lle</sup> Mance fit sentir plus vivement que jamais le besoin qu'on y avait de leurs services. Le dimanche 28 janvier 1657, à huit heures du matin, elle tomba sur la glace, et dans sa chute, qui fut très-rude, elle se rompit l'avant-bras droit, et se démit le poignet. Le chirurgien du lieu, Étienne Bouchard, s'étant rendu une demi-heure après à l'Hôtel-Dieu pour la visiter, la trouva étendue sur un lit, en proie à des douleurs si excessives, qu'elle resta un quart d'heure sans connaissance (2). Lorsqu'elle fut revenue à elle, il reconnut sans peine que les deux os de l'avant-bras étaient rompus, mais il ne s'aperçut pas de la dislocation du poignet. C'est pourquoi, dans les soins qu'il lui donna depuis ce jour, il se borna à la guérir de sa fracture, sans songer à la dislocation, qu'il ne remarqua que six mois après, c'est-à-dire lors-

(1) *Acte de Chaussière, notaire à Paris, du 31 mars 1656.*

1657.

III.  
M<sup>lle</sup> Mance, se démit le poignet, et devient incapable de rendre aucun service à l'Hôtel-Dieu.

(2) *Attestations autographes de miracles attribués à M. Olier, p. 59. — Rapport d'Étienne Bouchard.*

qu'il n'y eut plus de remède à ce mal (\*). Aussi, presque toutes les fois qu'il la pansait, les douleurs vives et extrêmes qu'elle éprouvait la faisaient entrer dans des convulsions si étranges, que dans une de ces circonstances quatre hommes vigoureux ne furent pas capables de la tenir (1). Comme M<sup>lle</sup> Mance était fort considérée par tout ce qu'il y avait de personnes de condition dans le Canada, le bruit de cet accident se répandit bientôt jusqu'à Québec. M. d'Ailleboust, qui tenait alors la place de gouverneur général, y fut surtout très-sensible, et ne négligea rien pour procurer son rétablissement (2). Elle fut visitée par le lieutenant des chirurgiens du Canada, Jean Madry, qui résidait à Québec (3). Mais celui-ci, non plus que Bouchard, ne s'aperçut pas de la dislocation du poignet, en sorte que

(1) *Attestations authentiques de miracles, etc.*, — *Déclaration de M<sup>lle</sup> Mance du 13 février 1659*, p. 51 et suiv.

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie*, par la sœur Morin.

(3) *Attestations, etc.*, p. 61. — *Rapport de Jean Madry*.

---

(\*) Etienne Bouchard, né sur la paroisse Saint-Paul à Paris, et ensuite résidant ordinairement à Épernon, s'obligea par contrat passé le 10 mai 1653, devant de Lafousse, notaire à la Flèche, à servir la colonie de Montréal, en sa qualité de chirurgien, l'espace de cinq ans, sous les ordres de M. de Maisonneuve. De son côté, la Compagnie de Montréal prit l'engagement de le conduire gratuitement à Villemarie, de le nourrir, de le loger pendant ce temps, et de le reconduire ensuite en France, comme aussi de lui fournir à Villemarie tous les instruments de chirurgie nécessaires; enfin, de lui donner cent cinquante livres d'honoraires chaque année (1).

(1) *Acte de Lafousse, notaire à la Flèche, du 10 mai 1653*.

le bras de M<sup>lle</sup> Mance tomba dans un état d'amaigrissement excessif, quoique la fracture fût entièrement guérie. « Je demeurai tout à fait privée  
 « de l'usage de ma main, écrit-elle, et de plus,  
 « j'en souffrais beaucoup. J'étais obligée de  
 « porter toujours mon bras en écharpe, ne pou-  
 « vant le soutenir autrement ou sans quelque  
 « autre appui. Depuis le moment de ma fracture,  
 « je ne pus m'aider ni me servir de ma main en  
 « aucune manière, ni en avoir la moindre  
 « liberté, en sorte qu'il me fallait habiller et  
 « servir comme un enfant (1). »

(1) *Attestations, etc.* —  
*Déclaration*  
*de M<sup>lle</sup> Mance*  
*du 13 février*  
 1659.

Elle était dans cet état, lorsque M. de Maisonneuve arriva à Villemarie avec quatre ecclésiastiques de Saint-Sulpice, M. Souart, M. Galinier, M. Dallet, à la tête desquels était M. de Queylus, abbé de Locdieu, que M. Olier venait de rappeler du Vivarais, et d'admettre au nombre des associés de Montréal. La désignation de ces Messieurs pour la mission de Villemarie fut le dernier acte d'autorité que fit M. Olier, étant mort le 2 avril de cette même année, avant même qu'ils eussent mis à la voile (2) : circonstance qui donna lieu à M<sup>lle</sup> Mance de bénir la bonté divine de l'empressement qu'elle avait mis à envoyer M. de Maisonneuve en France pour les obtenir. Car si celui-ci eût différé son départ jusque après la mort de

IV.  
 Arrivée  
 des prêtres  
 de  
 Saint-Sulpice  
 à Villemarie.

(2) *Vie de*  
*M. Olier*, t. II,  
 p. 443 et suiv.

M. Olier, il y a toute apparence que ces ecclésiastiques n'auraient pu aller en Canada, à cause des grandes oppositions qui s'élevèrent contre leur voyage, et auxquelles on aurait cédé. Ils partirent néanmoins, sur l'assurance donnée par M. Olier avant sa mort que DIEU voulait qu'on exécutât ce dessein, et qu'il ne manquerait pas de le bénir dans la suite. M<sup>lle</sup> Mance, qui les avait désirés si ardemment, s'empressa de leur céder une chambre de l'hôpital, où ils se logèrent en attendant qu'ils eussent fait construire un bâtiment pour leur communauté. Ces Messieurs, à leur arrivée, la comblèrent de joie, et répandirent l'allégresse dans tout le pays lorsqu'ils annoncèrent que les filles de Saint-Joseph de la Flèche avaient été choisies par la Compagnie de Montréal pour prendre la conduite de l'Hôtel-Dieu, et qu'elles pourraient partir de France dès que les bâtiments destinés pour elles seraient prêts à les recevoir (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

V.

Les filles de Saint-Joseph n'ayant point de fondation à Villemarie,

M. de Queylus songe à appeler les hospitalières de Québec.

Cependant une difficulté plus considérable devait retarder encore leur départ : c'était le manque de fonds pour subsister à Villemarie. Conformément aux intentions de M. de La Dauversière, et à l'esprit de désintéressement qu'il avait su inspirer à son institut, M<sup>me</sup> de Bullion, en fondant l'Hôtel-Dieu de Villemarie, avait

exigé qu'on y établît des hospitalières *qui servissent les pauvres gratuitement, et non aux dépens de sa fondation* (1). Or, les cinquante écus de pension que les filles de Saint-Joseph, par suite du compromis du 31 mars 1656 (2), devaient apporter en Canada, n'étaient pas suffisants pour les y faire vivre, dans un temps où tout s'y vendait à un prix excessif. D'ailleurs, les terres que la Compagnie de Montréal avait promis de leur donner, étant alors couvertes de bois, ne produisaient aucun revenu; et, pour les mettre en valeur, il fallait faire des dépenses énormes, que ces filles étaient incapables de supporter. En vue donc de hâter leur départ, M<sup>me</sup> Mance résolut d'aller trouver M<sup>me</sup> de Bullion, afin d'obtenir de sa grande charité une fondation pour elles, et de les amener elle-même à Villemarie (3). Mais lorsqu'elle était sur le point d'exécuter ce dessein, elle reçut de M. de Queylus un sujet de mortification qui lui fut très-sensible. Cet ecclésiastique, qui, avant son départ de France, travaillait depuis sept à huit ans à la conversion des calvinistes et à la réformation du clergé dans le Vivarais (4), ignorait entièrement le dessein de DIEU sur les trois communautés destinées à répandre dans le Canada l'esprit de la Sainte-Famille; et DIEU, pour montrer sans doute que ce dessein

(1) *Acte de Chaussière, notaire à Paris, du 17 mars 1648.*

(2) *Acte de Chaussière, notaire à Paris, du 31 mars 1656.*

(3) *Histoire du Montréal, par M. Dollé de Casson, de 1657 à 1658.*

(4) *Vie de M. de Queylus, par Grandet, — Vie de M. Olier, t. II, p. 418 et suiv.*

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, ibid.*

n'avait point été concerté par les hommes, permit qu'il s'efforçât d'abord de le traverser. Peu de jours après son arrivée à Villemarie, M. de Queylus fut obligé de partir pour Québec, où il resta onze mois (1); et durant ce temps il eut occasion de visiter les hospitalières que M<sup>me</sup> la duchesse d'Aiguillon y avait fondées. Ces filles, qui suivaient la règle de Saint-Augustin, avaient été tirées de l'Hôtel-Dieu de Dieppe, de la communauté même à qui les RR. PP. Jésuites avaient désiré en 1639 que M. de La Dauversière confiât l'administration de l'hôpital de la Flèche, plutôt que d'établir un nouvel institut d'hospitalières, dont une colonie serait ensuite envoyée dans l'île de Montréal. On a raconté que ces mêmes religieuses, invitées alors par M. de La Dauversière, et autorisées par l'évêque d'Angers à s'établir en effet à la Flèche, n'avaient pu, malgré le désir qu'elles en avaient, y envoyer quelques-unes d'entre elles. Mais depuis l'arrivée de M<sup>me</sup> Mance en Canada en 1641, et surtout depuis que l'Hôtel-Dieu de Villemarie avait été fondé par M<sup>me</sup> de Bullion, elles désiraient de pouvoir renouer ce premier dessein, en prenant elles-mêmes la conduite de cet établissement. M. de Queylus se montra tout disposé à entrer dans leurs vues; au rapport de la mère Juchereau, il

les pressa même de l'accepter, et fit tant, qu'à la fin elles y consentirent (1), dans l'espérance qu'elles avaient d'obtenir de M<sup>me</sup> la duchesse d'Aiguillon une fondation pour s'établir à Villemarie.

A ne considérer les choses que selon les règles de la prudence ordinaire, ce parti paraissait être sage et très-utile à la colonie de Montréal.

« M. l'abbé de Queylus, dit encore la mère  
 « Juchereau, jugea que ce serait un avantage  
 « pour nous et pour tout le pays s'il n'y avait à  
 « Québec et à Villemarie qu'un même institut,  
 « parce que cela entretiendrait mieux la paix  
 « qui doit être entre les maisons religieuses. »  
 D'ailleurs, les hospitalières de Saint-Joseph n'étant point érigées alors en ordre religieux, on craignait avec raison qu'elles ne trouvassent que difficilement des sujets en Canada, et qu'ainsi leur communauté ne vînt bientôt à s'éteindre. Au reste, elles étaient dans l'impossibilité de s'y établir, n'ayant point de fondation, ni même d'espérance probable d'en avoir. Enfin, depuis l'accident survenu à M<sup>me</sup> Mance, qui la rendait inutile à l'Hôtel-Dieu, il était urgent de pourvoir sans délai au service de cette maison. Dans l'incertitude où l'on était alors à l'égard des hospitalières de Saint-Joseph, M. de Queylus conclut

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la mère Juchereau, p. 114. — Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin. — Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, 1657-1658.*

VI.  
 Pourquoi M. de Queylus pense à appeler les hospitalières de Québec.

donc qu'il valait mieux profiter de la bonne volonté de celles de Québec que d'exposer l'établissement à périr. Il est vrai que le compromis, fait au nom de M<sup>me</sup> de Bullion, et signé par M. Olier et les autres associés, attribuait la direction de cette maison aux filles de Saint-Joseph. Mais comme elles n'étaient pas en état de la prendre alors, et que d'ailleurs il y avait nécessité d'y pourvoir au plus tôt, M. de Queylus pouvait croire qu'il suivait les intentions des seigneurs et celles de la fondatrice en procurant que les hospitalières de Québec en eussent la conduite au défaut des autres. Car il est à remarquer que dans le contrat de fondation de l'Hôtel-Dieu il avait été expressément stipulé par M<sup>me</sup> de Bullion et par les seigneurs, que si l'on ne trouvait pas d'hospitalières qui voulussent administrer l'Hôtel-Dieu gratuitement, sans être à la charge de cette maison, la fondatrice *ordonnait que l'administration fût faite par les seigneurs de l'île, et régie par telles personnes qu'il leur plairait choisir* (1). M. de Queylus, l'un des seigneurs, et leur représentant en Canada, jugeant donc apparemment que ce cas était arrivé, ne fit pas difficulté d'offrir l'établissement aux hospitalières de Québec, dans l'espérance de faire agréer ce projet aux autres associés ses confrères.

(1) *Acte de Clunsière, à Paris, le 17 mars 1648.*



Toutefois, comme il ne pouvait conclure seul cette affaire, il voulut qu'elle demeurât secrète entre lui et ces religieuses (1) jusqu'à ce qu'elle eût reçu l'approbation de la Compagnie de Montréal.

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 114.

Après onze mois de séjour à Québec, M. de Queylus retourna enfin à Villemarie. M<sup>lle</sup> Mance, qui ignorait ses intentions, s'ouvrit à lui en toute simplicité sur le dessein qu'elle avait formé de faire le voyage de France. « Monsieur. « lui dit-elle, voilà que mon mal empire au « lieu de se guérir : mon bras est quasi tout « desséché, et me laisse le reste du corps en « danger de quelque paralysie. Je ne le puis « aucunement remuer, et même on ne peut y « toucher sans me causer les plus vives dou- « leurs. Cet état me met dans un embarras « extrême, étant chargée d'un hôpital auquel « je ne puis subvenir, et me voyant obligée de « demeurer ainsi inutile tout le reste de mes « jours. Cela étant, voyez ce qu'il est à propos « que je fasse. Ne serait-il pas bon que j'allasse « en France trouver la fondatrice pendant « qu'elle est encore vivante, et que je parlasse « aussi à messieurs de la Compagnie de Montréal, « afin d'obtenir de la fondatrice, s'il se peut, « un fonds pour des religieuses. La Compagnie

1658.

VII.

M.

de Queylus  
approuve  
le voyage  
de M<sup>lle</sup> Mance  
en France.

« n'est pas présentement en état de faire elle-  
 « même cette fondation, ayant à fournir à tant  
 « d'autres dépenses pour la colonie; et moi, de  
 « mon côté, je ne peux plus soigner les malades.  
 « Si je réussis, je tâcherai d'amener ces bonnes  
 « hospitalières de la Flèche, avec lesquelles feu  
 « M. Olier et les autres associés ont, il y a déjà  
 « longtemps, passé contrat pour le même des-  
 « sein. Que pensez-vous, Monsieur, de mon  
 « projet? » A cette proposition, qui lui parut  
 être une conjoncture favorable pour l'exécution  
 du dessein qu'il méditait de son côté, M. de  
 Queylus répondit avec beaucoup de joie à  
 M<sup>lle</sup> Mance, qu'elle ne pouvait mieux faire (1).  
 C'est que, désirant de procurer aux hospitalières  
 de Québec l'occasion de faire d'abord un essai à  
 Villemarie, pour qu'elles jugeassent par elles-  
 mêmes de l'opportunité de leur établissement  
 dans ce lieu, il crut trouver dans le départ de  
 M<sup>lle</sup> Mance un prétexte naturel d'appeler quelques-  
 unes de ces filles, comme pour la remplacer pen-  
 dant son absence.

(1) *Histoire  
 du Montréal,  
 par M. Dollier  
 de Casson, de  
 1657 à 1658.*

VIII.  
 M.  
 de Queylus  
 appelle  
 à Villemarie  
 deux  
 hospitalières  
 de Québec.

Mais, craignant de la blesser trop sensiblement  
 s'il lui donnait d'abord à connaître le fond de sa  
 pensée, car M<sup>lle</sup> Mance n'avait en vue que les  
 hospitalières de la Flèche, il feignit un motif  
 spécieux, qui n'eut pas tout le succès qu'il s'en

était promis. Ce fut de prier M. Souart d'aller à Québec afin de visiter une religieuse qui avait été malade, et de la conduire avec lui à Villemarie, sous prétexte de lui faire changer d'air, et de la rétablir par ce moyen. Cette religieuse, la mère Marie-René Bouillé de la Nativité (1), personne de mérite, était apparemment celle qu'on se proposait de mettre à la tête de l'Hôtel-Dieu. M. Souart avait étudié la médecine avant d'être ecclésiastique, et il l'exerçait en Canada (2), par permission du Souverain-Pontife (3). Ne connaissant pas les intentions de M. de Queylus, il crut qu'il s'agissait simplement de donner une consultation à cette religieuse, comme il le faisait à l'égard de tous ceux qui avaient recours à lui, et de lui procurer quelque soulagement par ce changement de lieu. Il se rendit donc aussitôt à Québec. Les hospitalières, non contentes d'envoyer la mère Bouillé à Villemarie, lui donnèrent encore pour compagne la mère Jeanne-Thomas-Agnès de Saint-Paul (4). Enfin le P. Dequen, Jésuite, qui remplissait alors à Québec les fonctions de grand-vicaire au nom de l'archevêque de Rouen (5), et désirait, conjointement avec ses confrères, l'exécution du projet de M. de Queylus (6), donna à ces filles toutes les permissions nécessaires. Elles partirent donc

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 114 et 115.

(2) *Histoire des hospitalières de Villemarie*, par la sœur Morin.

(3) *Histoire de Montréal*, par M. Dollé, de Casson, Ibid.

(4) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, ibid. — *Annales des hospitalières*, ibid.

(5) *Archives à l'archevêché de Rouen*, lettre de M. de Harlay sur la juridiction du Canada, 1658.

(6) *Annales des hospitalières de Villemarie*, par la sœur Morin.

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la mère Juchereau, p. 115.*

IX.  
M<sup>lle</sup> Mance reçoit à l'Hôtel-Dieu les deux hospitalières de Québec.

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

de Québec sous la conduite de M. Souart, le 18 septembre de cette année 1658 (1).

Dès qu'elles furent débarquées à Villemarie. M. de Queylus, qui n'avait rien dit à M<sup>lle</sup> Mance de leur voyage, alla aussitôt la prévenir de leur arrivée, et lui dit : « Voici deux bonnes filles « hospitalières qui arrivent; l'une d'elles a eu « besoin de changer d'air; elles vont venir vous « saluer et vous demander le couvert. » Peu après les deux religieuses entrèrent. M<sup>lle</sup> Mance, un peu interdite, ne put s'empêcher de soupçonner dans leur arrivée quelque dessein d'établissement; elle leur fit néanmoins la meilleure réception qu'elle put, leur donna une chambre de sa maison (2), et leur dit agréablement : « Vous venez, mes mères, et moi je m'en vais. » Après avoir causé quelque temps avec elles, elle alla visiter M. de Maisonneuve. Celui-ci, jugeant aussi que ces religieuses étaient venues dans le dessein de supplanter les hospitalières de la Flèche, malgré le compromis signé par M. Olier et par lui-même, reçut assez froidement M<sup>lle</sup> Mance. Il croyait d'abord qu'elle les avait elle-même appelées à Villemarie; et il était étonné qu'elle ne lui eût rien dit de son dessein. Mais il fut aisé de le détromper sur ce dernier point, et lorsqu'elle lui eut appris que ces religieuses n'étaient venues, disait-

on, que pour changer d'air. ils se mirent à rire l'un et l'autre, et se séparèrent bons amis (1). M<sup>lle</sup> Mance ne put s'empêcher d'être blessée de ce procédé, qu'elle avait droit de juger comme peu délicat à son égard. Elle n'en témoigna cependant aucune peine, ni à M. de Queylus, ni à ces religieuses, qu'elle combla au contraire d'honnêtetés, et à qui elle fit, pendant les deux jours qu'elle demeura avec elles, tous les bons traitements qu'elle put.

Elle crut pourtant qu'il était de son devoir d'empêcher qu'elles ne prissent l'administration de l'Hôtel-Dieu durant son absence (2), et comme par le contrat de fondation elle en avait été établie administratrice jusqu'à la fin de ses jours par M<sup>me</sup> de Bullion (3), elle chargea de ses pouvoirs une pieuse personne nommée M<sup>lle</sup> de La Bardillière, en lui faisant toutes les recommandations qu'elle jugea à propos. Celle-ci, aidée d'une servante, administra en effet l'Hôtel-Dieu pendant l'absence de M<sup>lle</sup> Mance. Elle déploya tant de zèle, de charité et d'intelligence dans le service des malades, qu'elle mérita l'approbation de toute la colonie, et spécialement des deux religieuses de Québec. Celles-ci ne purent s'empêcher de louer aussi sa fidélité et sa fermeté à exécuter les ordres de M<sup>lle</sup> Mance; car M<sup>lle</sup> de La Bardillière ne

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1657 à 1658.— Histoire du Canada, par M. de Belmont.*

X.  
M<sup>lle</sup> Mance charge  
M<sup>lle</sup> de La Bardillière du soin de l'Hôtel-Dieu pendant son absence.

(2) *Annales des hospitalières de Villenarie, par la sœur Maria.*

(3) *Contrat de fondation, Chaussière, notaire à Paris, supra.*

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XI.  
M<sup>lle</sup> Mance promet à M. de Queylus de solliciter en faveur des hospitalières de Québec.

leur permit jamais de servir les malades, quelque instance qu'elles lui en fissent, et veilla constamment à ce qu'elles ne prissent possession de rien dans la maison (1).

M. de Queylus, qui ne pouvait plus tenir secret son dessein, en parla enfin ouvertement à M<sup>lle</sup> Mance avant son départ, et lui exposa les motifs qui semblaient demander que l'on donnât à ces filles l'administration de l'Hôtel-Dieu. Il ajouta que, d'après le contrat de fondation, on devait la confier à des hospitalières qui vécussent de leurs propres revenus; que, celles de La Flèche n'en ayant point d'assuré, et celles de Québec espérant obtenir une fondation pour s'établir à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, il la priait, par l'affection qu'elle portait à cette maison, où elle ne pouvait plus être utile, de faire agréer ces religieuses aux associés de Montréal lorsqu'elle serait à Paris. La vertu de M<sup>lle</sup> Mance et son parfait détachement parurent avec éclat dans cette rencontre. Quoiqu'elle désirât ardemment les hospitalières de Saint-Joseph, et qu'elle n'eût jamais songé qu'à cet institut, elle porta l'abnégation de ses propres vues jusqu'à promettre à M. de Queylus non-seulement d'engager les associés à faire choix de celles de Québec, si elles pouvaient obtenir la fondation dont il lui parlait, mais encore d'aller

elle-même solliciter M<sup>me</sup> la duchesse d'Aiguillon de les fonder à Villemarie. Enfin, pour ne rien négliger de ce qui pouvait faire réussir ce dessein, M. de Queylus eut soin d'en écrire aux associés et à M. de La Dauversière lui-même, leur marquant que les religieuses de Québec étaient désirées par toute la colonie. Comme apparemment la sœur Bourgeoys se montrait favorable à leur établissement, à cause des difficultés que présentait alors celui des hospitalières de la Flèche, il ajoutait qu'elle-même était de cet avis (1). Mais l'état d'infirmité de M<sup>me</sup> Mance, qui avait fait naître ce projet, n'était, dans les conseils secrets de la divine Providence, qu'un moyen ménagé pour attirer au contraire à Villemarie les hospitalières de la Flèche, et DIEU ne permettait qu'il s'élevât tant d'obstacles contre leur départ, que pour montrer ensuite avec plus d'éclat que leur établissement dans l'île de Montréal serait son ouvrage.

Bien plus, la chute de M<sup>me</sup> Mance devait aussi servir à y attirer la Congrégation de Notre-Dame, et procurer par là l'entier accomplissement du dessein de DIEU dans l'établissement des trois communautés destinées à faire honorer la Sainte-Famille en Canada. Incapable de se rendre à elle-même le moindre service, et même de s'habiller, M<sup>me</sup> Mance avait absolument besoin d'une

(1) *Annales des hospitalières, etc.*

XII.  
M<sup>me</sup> Mance  
et la sœur  
Bourgeois  
passent  
en France.

personne de confiance qui prît soin d'elle dans son voyage. La sœur Bourgeoys, qui ne pouvait suffire seule au travail des écoles, n'eut pas plutôt appris son dessein, qu'elle alla s'offrir pour l'accompagner. Elle ne songeait pas alors à faire ce voyage, elle était même tout occupée de la première construction de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours; mais le désir d'avoir des compagnes qui la secondassent dans son œuvre la détermina à suspendre aussitôt sa bâtisse, pour saisir une occasion si favorable d'aller en France former cette recrue, comme elle le fit en effet.

Elle partit donc de Villemarie avec M<sup>lle</sup> Mance,

(1) *Mémoires autographes de la sœur Bourgeoys; archives de la Congrégation.*

(2) *Histoire du Montréal, etc.*

(3) *Ibid.*

le 29 septembre 1658 (1), deux jours après que les religieuses hospitalières y étaient arrivées (2). Elles se rendirent de là à Québec pour l'embarquement, et séjournèrent huit jours dans ce lieu. M<sup>lle</sup> Mance alla loger chez les hospitalières, qui s'efforcèrent de la traiter du mieux qu'elles purent, pour lui témoigner leur reconnaissance tant du bon accueil qu'elle avait fait à leurs sœurs à Villemarie (3), que de l'intérêt qu'elle voulait bien porter à leur dessein d'établissement, en le recommandant à la Compagnie de Montréal et à la duchesse d'Aiguillon elle-même. Enfin, le 14 octobre, elles mirent à la voile. A la réserve de cinq ou six hommes catholiques, tout le reste



de l'équipage se trouvait composé de huguenots ; et, contre les ordonnances du roi, ils chantaient régulièrement leurs prières soir et matin, et à d'autres moments de la journée. Quoique M<sup>lle</sup> Mance fût incapable de se remuer, et qu'elle restât constamment dans la chambre aux canons, elle ne laissa pas d'exercer sur ces hérétiques l'ascendant que sa vertu et son rare mérite lui donnaient, comme naturellement, partout où elle était. Lorsqu'on fut arrivé sous la ligne, elle les pria de ne plus chanter selon leur coutume, ajoutant qu'elle était obligée de rendre compte de tout ce qui se faisait sur le navire ; et après cette seule observation, ils cessèrent entièrement leurs chants (1).

Arrivée à la Rochelle, M<sup>lle</sup> Mance voulut d'abord se rendre à la Flèche, pour conférer avec M. de La Dauversière. Mais elle ne put absolument supporter le mouvement de la voiture, à cause de l'état de souffrance extrême où la réduisait son bras, et fut obligée de s'y faire porter en brancard (2). Sur la route, elle eut la dévotion de s'arrêter à Saumur pour faire le pèlerinage de la célèbre chapelle de Notre-Dame des Ardilliers, afin de recommander à la très-sainte Vierge le succès de son voyage ; et de là elle arriva enfin à la Flèche (3). Après tant de fatigues et d'incommodités qu'elle avait essuyées sur mer, et tant de

(1) *Mémoires autobiographiques de la sœur Bourgeois.*

1659.

XIII.

Entrevue de M<sup>lle</sup> Mance avec

M. de La Dauversière. — Elle sollicite en vain la duchesse d'Alençon en faveur des hospitalières de Québec

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollé de Casson, de 1658 à 1659.*

(3) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Maria.*

secousses douloureuses que ses porteurs n'avaient pu lui éviter dans un si long chemin, elle espérait trouver quelque consolation dans son entrevue avec M. de La Dauversière. Il la reçut néanmoins avec beaucoup de froideur. Ce saint homme, apprenant par des lettres venues du Canada qu'il y avait à Villemarie des religieuses, crut que M<sup>lle</sup> Mance venait lui faire rendre compte des fonds de l'Hôtel-Dieu, pour se détacher ensuite de la Compagnie de Montréal, et donner l'administration de la maison à ces filles (1). Mais elle n'eut pas de peine à le rassurer sur tous ces points. Elle lui découvrit ses vraies dispositions touchant les hospitalières de la Flèche, et le dessein qu'elle avait de faire toutes les instances possibles auprès de M<sup>me</sup> de Bullion pour qu'elle les fondât à Villemarie, comme elle y avait fondé l'Hôtel-Dieu. M. de La Dauversière reprit aussitôt pour M<sup>lle</sup> Mance ses anciens sentiments, et l'union entre eux fut plus étroite qu'elle ne l'avait jamais été. « M. de Queylus a beau faire, lui dit M. de « La Dauversière, il n'empêchera pas que nos « filles n'aillent à Montréal, et que les desseins « de DIEU ne s'accomplissent (2). »

(1) *Histoire du Montréal*, ibid.

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie*, par la sœur Morin. — *Histoire du Canada*, par M. de Belmont.

Néanmoins, lorsqu'elle se fut fait transporter à Paris, elle voulut s'acquitter religieusement de la promesse qu'elle avait faite en Canada de sol-

liciter les associés en faveur de celles de Québec (1), si elles pouvaient trouver une fondation pour les établir. Dans ce dessein, elle visita M<sup>me</sup> la duchesse d'Aiguillon, lui exposa l'état de délaissement où se trouvait réduit l'Hôtel-Dieu de Villemarie, et lui proposa d'y faire une fondation pour les mêmes hospitalières qu'elle avait déjà fondées à Québec. DIEU semblait avoir ménagé cette circonstance pour montrer de plus en plus qu'il avait résolu de n'établir à Villemarie que les filles de Saint-Joseph. Car cette dame, si charitable et si généreuse, qui, au rapport de M. du Ferrier, ne se refusait jamais à une bonne œuvre (2), ne jugea pas à propos de se charger de celle que M<sup>lle</sup> Mance lui proposait : en sorte qu'on ne pensa plus à cette affaire, qui fut terminée par ce refus (3). Voici enfin comment la divine Providence fit trouver pour celles de la Flèche la fondation qu'elles désiraient, et dont le défaut avait empêché jusque alors leur départ pour Villemarie.

A Paris, M<sup>lle</sup> Mance s'empessa de visiter M. de Bretonvilliers, successeur de M. Olier dans la supériorité du séminaire de Saint-Sulpice, et ensuite M<sup>me</sup> de Bullion. L'un et l'autre, voyant de leurs yeux l'état affligeant où sa chute l'avait réduite, ne purent s'empêcher de lui témoigner une très-vive et très-sincère compassion. Quel-

(1) *Annales des hospitalières*, ibid., etc.

(2) *Mém. de M. du Ferrier*, mss. de la biblioth. Sainte-Genievre.

(3) *Annales des hospitalières de Villemarie*, ibid., etc.

XIV.  
M<sup>lle</sup> Mance  
visite M. de  
Bretonvilliers,  
M<sup>me</sup> de Bullion  
et  
la Compagnie  
de Montréal,  
qui s'efforce  
de procurer  
sa guérison.

ques jours après, les membres de la Compagnie de Montréal s'étant réunis en assemblée, elle leur fit un fidèle exposé de l'état de la colonie, et leur représenta ensuite l'impossibilité où elle était de prendre soin de l'Hôtel-Dieu, son âge et son état d'infirmité l'en empêchant absolument, si elle n'était secourue. Elle ajouta que le temps lui semblait être venu d'envoyer de ces bonnes hospitalières de la Flèche, sur lesquelles M. Olier et eux tous avaient jeté les yeux. Qu'enfin, elle ferait tout ce qu'elle pourrait auprès de sa chère dame fondatrice pour leur obtenir une fondation, et qu'elle osait tout espérer de sa grande charité. Les associés lui exprimèrent leur reconnaissance pour tous les services qu'elle n'avait cessé de rendre à la colonie, et pour la sollicitude qu'elle voulait bien porter à l'Hôtel-Dieu dans cette occasion. Puis ils se mirent à parler entre eux de l'état de son bras, et furent unanimement d'avis de tenter sa guérison par toutes les voies possibles, après qu'on aurait consulté ce qu'il y avait de plus célèbres médecins et chirurgiens à Paris.

XV.  
Les  
plus habiles  
médecins  
déclarent que  
l'infirmité  
de M<sup>lle</sup> Mance  
est incurable.

Là-dessus, M. Duplessis, baron de Montbar, l'un des associés, offrit de la faire conduire par sa propre sœur, dans son carrosse, chez les plus habiles qu'on venait de nommer; et l'assemblée s'empressa d'approuver cette proposition. Mais

tous les docteurs les plus expérimentés qu'elle consulta, après avoir bien examiné l'état de son bras, répondirent d'un commun accord que le mal était trop invétéré et la personne trop avancée en âge pour qu'on pût jamais espérer de guérison ; que d'ailleurs, la peau étant dans le même état de sécheresse où serait un cuir à demi préparé, et le bras et la main demeurant sans mouvement, presque sans chaleur et sans vie, sans conserver de sensibilité que pour lui causer les plus vives douleurs dès qu'on venait à y toucher, il y avait tout lieu de craindre que le mal du bras ne se communiquât à tout le côté droit. Enfin ils déclarèrent que, si quelque charlatan osait entreprendre de la traiter pour la guérir, au lieu de la soulager il attirerait et irriterait les humeurs et la rendrait paralytique de la moitié du corps (1). Au rapport de la sœur Morin, une sœur de M<sup>lle</sup> Mance chez qui celle-ci logeait à Paris, proche l'église Saint-Sulpice, rue Férou (2), et un chanoine de la Sainte-Chapelle son parent, M. Dolbeau (\*), firent de leur côté

(1) *Histoire du Montreuil, par M. Dolbeur de Casson, 1658 - 1659.*

(2) *Acte de Marreau, notaire à Paris, du 29 mars 1659.*

---

(\*) Nicolas Dolbeau, docteur de Sorbonne, chanoine de Langres et de la Sainte-Chapelle de Paris, fut un zélé défenseur de la foi catholique contre les erreurs du jansénisme, et publia en 1651 l'écrit in-8° qui porte ce titre : *Observations*

une assemblée de médecins et de chirurgiens, et ils conclurent tous unanimement que son bras et

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

sa main étaient absolument incurables (1). « Les « chirurgiens et les autres personnes capables « et habiles en ces matières, » dit M<sup>lle</sup> Mance elle-même dans un écrit dont nous parlerons bientôt, « m'assuraient qu'il n'y avait point de « remède pour me rendre l'usage de ma main ; « mais qu'il fallait seulement tâcher d'empêcher « que la chaleur naturelle ne se retirât, et que « mon bras ne vînt à se dessécher tout à fait « et à mourir (2). »

(2) *Attestations authentiques de miracles attribués à M. Olier, p. 51 et suiv.*

XVI.  
M<sup>lle</sup> Mance  
a le  
mouvement  
d'aller  
invoquer  
M. Olier sur  
son tombeau.

Voyant donc qu'il n'y avait pour elle aucune espérance de guérison, et que même on lui interdisait toute espèce de remède, M<sup>lle</sup> Mance ne songea plus qu'aux moyens d'avoir une fondation pour ses chères sœurs de Saint-Joseph. Sur ces entrefaites, elle eut la pensée d'aller vénérer le corps de M. Olier, ainsi que son cœur, qu'elle

---

sur une lettre d'un abbé à un évêque à l'occasion de ce problème : « Si, en matière de grâce, les lieux du concile de Trente du « sens desquels on ne convient pas entre les catholiques doi- « vent être interprétés par saint Augustin. » Les principaux fondements du jansénisme que cette lettre avait établis, sont examinés et renversés par l'auteur des *Observations*. (*Langres savante*, ou Recueil des savants et de ceux qui ont excellé dans les beaux-arts au diocèse de Langres, p. 39.)

avait ouï dire avoir été embaumé séparément ; et elle se rendit au séminaire de Saint-Sulpice avec la sœur Bourgeoys, dans l'espérance que M. de Bretonvilliers leur permettrait d'entrer dans la chapelle, où le corps était alors en dépôt. Comme, d'après l'usage constant, les femmes n'entrent point dans cette maison, et qu'il fallait en traverser la cour pour pénétrer dans la chapelle, M. de Bretonvilliers les pria de venir dans un moment où la communauté serait à l'église de la paroisse, de peur que, si on les voyait entrer, d'autres dames ne fissent demander pour elles la même faveur. Il leur assigna le jour de la Purification, 2 février de cette année 1659, ajoutant que pendant l'office de la paroisse il célébrerait lui-même la sainte messe dans la chapelle du séminaire, où elles pourraient communier ; et qu'ensuite il lui apporterait le cœur de M. Olier, qu'il avait en dépôt dans sa chambre (1). La sœur Bourgeoys désirait partir promptement pour Troyes, afin d'y chercher de zélées compagnes qui la suivissent à Villemarie ; elle ne put attendre jusqu'à ce jour (2) ; en sorte que le 2 février M<sup>lle</sup> Mance se rendit seule au séminaire, à l'heure indiquée. Elle y allait sans penser à demander sa guérison. Mais DIEU, pour montrer par un témoignage singulier l'appro-

(1) *Attestat. authentiq. de miracles attribués à M. Olier*, p. 51.

— *Histoire du Montréal*, par M. Dollé de Casson, 1658-1659.

(2) *Mémoires autogr. de la sœur Bourgeoys*.

bation qu'il donnait aux entreprises de cette sainte fille, et faire voir que cette infirmité n'avait été ordonnée par sa providence que pour attirer à Villemarie les filles de Saint-Joseph, voulut que M<sup>lle</sup> Mance fût miraculeusement guérie par l'attouchement du cœur de M. Olier, et que cette guérison lui fît trouver aussitôt la fondation qu'elle sollicitait pour l'établissement de ces filles.

XVII.  
Impressions  
de grâce  
extraordinaire  
que  
M<sup>lle</sup> Mance  
éprouve  
en entrant  
dans  
la chapelle  
où reposait  
le corps  
de M. Olier.

Nous ne saurions faire un récit plus naïf ni plus fidèle de ce miracle qu'en rapportant la relation qu'elle-même en écrivit. « Étant tout à « fait privée de l'usage de ma main depuis le « moment de ma chute, qui fut le dimanche « 28 janvier 1657 (\*), à huit heures du matin, « jusqu'au 2 février 1659, à dix heures, je « n'usais d'aucun remède, n'espérant plus de « guérison, n'ayant pas même la pensée de « demander un miracle. J'étais contente de me « soumettre à l'ordre de DIEU, et de demeurer « ainsi toute ma vie en cet état de privation

---

(\*) La sœur Morin fixe la chute de M<sup>lle</sup> Mance au 27 janvier; elle est inexacte en ce point. Cet accident arriva un jour de dimanche, comme le remarque M<sup>lle</sup> Mance elle-même; ce qui ne peut être en effet que le 28, auquel tombait cette année le dimanche de la Septuagésime (1).

(1) *L'Art de vérifier les dates*, 1657.



« douloureuse et pénible. J'avais désiré de voir  
 « le cercueil de feu M. Olier, non pas dans la  
 « vue de mon soulagement, mais dans l'inten-  
 « tion de l'honorer, l'estimant un très-grand  
 « serviteur de DIEU. J'eus la permission de le  
 « voir le jour de la Purification de la sainte  
 « Vierge. Je savais qu'il avait pendant sa vie  
 « grande dévotion à ce jour (\*). Comme je fus  
 « sur le point d'entrer dans la chapelle où repose  
 « son corps, la pensée me vint de demander à  
 « DIEU, par les mérites de son serviteur, qu'il  
 « lui plût de me donner un peu de force et  
 « quelque soulagement à mon bras, afin que  
 « je m'en pusse servir dans les choses les plus  
 « nécessaires, comme pour m'habiller et pour  
 « accommoder notre autel à Montréal. Je dis :

---

(\*) M. Olier avait en effet une dévotion spéciale pour le jour de la Purification, parce que ce fut dans ce même jour, où l'Église chante ces paroles : *Lumen ad revelationem gentium*, qu'en l'année 1636 Dieu lui donna la première vue de sa vocation pour le Canada. Aussi choisit-il le jour de la Purification, en 1642, pour consacrer l'île de Montréal à la Sainte-Famille (R. 180, 199); et, de concert avec ses associés, obtint-il du pape Urbain VIII, l'année suivante, une indulgence plénière qu'ils pouvaient tous gagner ce jour-là en France, et que de leur côté tous les colons de Villemarie et les autres pouvaient gagner aussi à pareil jour, en visitant la chapelle provisoire, dédiée à la très-sainte Vierge dans ce lieu (163).

« *O mon DIEU, je ne demande point de miracle,*  
 « *car j'en suis indigne; mais un peu de soulage-*  
 « *ment, et que je me puisse aider de mon bras.*

« Comme j'entrais dans la chapelle, il me  
 « prit un grand saisissement de joie, si extraor-  
 « dinaire, que de ma vie je n'en ai senti de  
 « semblable. Mon cœur en était si plein, que je  
 « ne le puis exprimer. Mes yeux étaient comme  
 « deux fontaines de larmes qui ne tarissaient  
 « point : ce qui venait si doucement, que je  
 « me sentais comme toute fondue, sans aucun  
 « effort ni travail de ma part pour m'exciter à  
 « telle chose, à quoi je ne suis pas naturellement  
 « disposée. Je ne peux exprimer cela sinon en  
 « disant que c'était un effet de la grande com-  
 « plaisance que je sentais du bonheur que pos-  
 « sède ce bienheureux serviteur de DIEU. Je lui  
 « parlais comme si je l'eusse vu de mes yeux,  
 « et avec beaucoup plus de confiance, sachant  
 « qu'il me connaissait à présent bien mieux que  
 « lorsqu'il était au monde ; qu'il voyait mes  
 « besoins et la sincérité de mon cœur, qui ne  
 « lui avait rien caché (1). » M. Dollier de Casson  
 avait appris les circonstances de cette guérison  
 de la propre bouche de M<sup>lle</sup> Mance, et il en  
 rapporte quelques-unes qui méritent d'être con-  
 servées. « Marchant vers la chapelle, dit-il, elle

(1) *Attestat. authentiq. de miracles attribués à M. Olier; déclaration de M<sup>lle</sup> Mance, p. 51.*

« vit M. Olier aussi présent en son esprit qu'on  
« le pouvait avoir présent sans vision ; ce qui  
« lui fit ressentir une joie si grande pour les  
« avantages que les vertus de ce serviteur de  
« JÉSUS-CHRIST lui avaient acquis devant DIEU,  
« que, voulant ensuite se confesser, elle avoue  
« qu'il lui fut impossible de le faire, et qu'elle  
« ne put dire autre chose à son confesseur  
« sinon : Monsieur, *je suis saisie d'une telle joie,*  
« *que je ne puis vous rien exprimer* (1).

« J'entendis la sainte messe, poursuit M<sup>lle</sup> Mance.  
« et communiai dans cette douceur extraordi-  
« naire, ne songeant point à mon bras qu'après  
« la messe, lorsque M. de Bretonvilliers s'en  
« allant à la paroisse pour assister à la proces-  
« sion, je le priai de me donner le cœur de feu  
« M. Olier pour le faire toucher à mon bras, lui  
« disant que je croyais que je n'aurais plus que  
« faire du sang des taureaux et des bœufs pour  
« ma guérison : car j'eus dès lors une confiance  
« certaine d'être exaucée. Il me l'apporta et se  
« retira ; et moi, ayant pris ce précieux dépôt  
« de ma main gauche, et pensant aux grâces  
« que DIEU avait mises dans ce saint cœur, je le  
« posai sur ma main droite tout enveloppée  
« qu'elle était dans mon écharpe, et au même  
« moment je sentis que ma main était devenue

(1) *Histoire  
du Montréal,  
par M. Dollier  
de Casson, de  
1638 à 1659.*

XVIII.  
M<sup>lle</sup> Mance  
est  
miraculense-  
ment guérie  
par l'attouche-  
ment  
du cœur  
de M. Olier.

« libre , et qu'elle soutenait sans appui le poids  
 « de la boîte de plomb où le cœur est renfermé :  
 « ce qui me surprit , m'étonna merveilleuse-  
 « ment , et m'obligea de louer et de bénir la  
 « bonté divine de la grâce qu'elle me daignait  
 « faire , de manifester en moi la gloire et le  
 « mérite de son saint serviteur. Je sentis au  
 « même temps une chaleur extraordinaire se  
 « répandre par tout mon bras , jusqu'aux extré-  
 « mités des doigts , et l'usage de ma main me  
 « fut rendu dès ce moment (1). » A ces détails  
 M. Dollier de Casson ajoute encore les circonstan-  
 ces suivantes : « M<sup>lle</sup> Mance ayant pris ce cœur,  
 « tout pesant , à cause du métal où il était en-  
 « chassé et du coffret de bois qui renfermait  
 « tout le reste , et l'ayant appuyé sur son bras ,  
 « tout enveloppé de plusieurs différents linges  
 « attachés avec une multitude d'épingles , sou-  
 « dain voilà qu'une grosse chaleur lui descend  
 « de l'épaule et vient lui occuper le bras tout  
 « entier. Dans un instant son bras passe d'une  
 « extrême froideur à cet état de chaleur dont  
 « nous parlons , et en même temps toutes ses  
 « ligatures et ses enveloppes se défont d'elles-  
 « mêmes (2). » Voyant que la liberté de son bras  
 et de sa main lui était rendue d'une manière  
 si évidemment miraculeuse , M<sup>lle</sup> Mance voulut

(1) *Déclaration de M<sup>lle</sup> Mance , du 13 février 1659 , ibid.*

(2) *Histoire du Montréal , par M. Dollier de Casson , de 1658 à 1659.*

en consacrer à DIEU le premier usage par le signe de la croix qu'elle fit alors, ce qu'elle n'avait pu depuis sa chute.

Les transports de sa reconnaissance et l'excès de sa joie furent tels, que, pendant les huit premiers jours qui suivirent sa guérison, elle en demeura comme ravie hors d'elle-même. Néanmoins, immédiatement après le miracle, ayant déposé le cœur dans l'endroit de la chapelle que M. de Bretonvilliers lui avait indiqué, elle eut assez de présence d'esprit pour remettre son bras dans son écharpe, afin que le portier ne s'aperçût de rien, et que M. de Bretonvilliers fût le premier à apprendre un prodige si étonnant. Elle retourna donc ainsi à la maison de sa sœur, qui était alors absente, et qui arriva peu après. M<sup>lle</sup> Mance, voulant lui faire connaître le bienfait qu'elle venait de recevoir, et ne le pouvant par ses paroles, à cause de l'excès de la joie qui inondait son âme, et qui lui ôtait toute liberté d'en proférer aucune, se mit incontinent à agir de sa main droite, lui montrant par cette sorte de langage qu'elle n'y avait plus de mal. Sa sœur, transportée à son tour de la plus inexprimable allégresse, ne put d'abord lui répondre que par ses larmes; reprenant ensuite ses esprits : « Ma sœur, lui dit-elle, qu'est-ce que je vois ?

XIX.  
Transports  
de joie que  
M<sup>lle</sup> Mance  
éprouve  
après  
ce miracle.

« Est-ce la sainte Épine qui a fait cette mer-  
 « veille? » — « Non, répond-elle, DIEU s'est  
 « servi du cœur de M. Olier. » — « Ah! lui dit  
 « sa sœur, il faut le publier partout; je vais  
 « l'apprendre aux Carmes-Déchaussés et dans  
 « les communautés du voisinage. » — « Non,  
 « ma sœur, reprend M<sup>lle</sup> Mance, ne le faites pas :  
 « Messieurs du séminaire n'en savent rien en-  
 « core; il faut qu'ils le sachent les premiers;  
 « après leur récréation nous irons le leur ap-  
 « prendre.» Cela dit, elles se mirent à table, car  
 l'heure de leur dîner était venue. Mais il leur  
 fut impossible de toucher à rien de ce qui leur  
 avait été servi. la joie qui inondait leurs cœurs  
 faisant oublier à l'une et à l'autre les besoins du  
 corps, et leur tenant lieu de toute nourriture(1).

(1) *Histoire  
 du Montréal,  
 par M. Dollier  
 de Casson, ib.*

XX.  
 M<sup>lle</sup> Mance  
 se rend  
 au séminaire,  
 où elle  
 donne une  
 déclaration  
 du miracle,  
 signée  
 de sa main.

Sur les deux heures, elles allèrent au sémi-  
 naire de Saint-Sulpice. Une partie de la commu-  
 nauté était déjà retournée à l'église paroissiale  
 pour l'office du soir. M<sup>lle</sup> Mance, apprenant que  
 M. de Bretonvilliers était encore dans la maison,  
 le fit appeler; et dès qu'il fut assez près pour  
 qu'elle pût se faire facilement entendre de lui :  
 « Monsieur, lui dit-elle en lui montrant sa main,  
 « voilà des effets de M. Olier. » A cette vue,  
 M. de Bretonvilliers, comblé de consolation, dit  
 à M<sup>lle</sup> Mance : « Ayant été témoin ce matin des

« effets de votre confiance, je croyais bien que  
« vous seriez exaucée. » Incontinent il réunit  
tout ce qui était resté d'ecclésiastiques au sé-  
minaire, les conduisit avec M<sup>lle</sup> Mance dans la  
même chapelle où le miracle avait été opéré,  
et tous en rendirent à DIEU de vives actions de  
grâces. M. de Bretonvilliers lui demanda ensuite  
si sa main droite était assez libre pour qu'elle  
pût certifier par écrit la vérité du fait qui s'était  
passé en elle. Sur sa réponse affirmative, on  
apporta incontinent du papier et de l'encre, et  
aussitôt elle en donna cette courte déclaration  
dans le lieu même (1) :

(1) *Attestations authentiques de miracles attribués à M. Olier, p. 49.*

« JÉSUS, Marie, Joseph.

« Le 2 février 1659, en la chapelle du séminaire,  
« après la sainte messe, j'ai écrit ces mots de  
« ma main droite, de laquelle je n'avais eu au-  
« cun usage depuis deux ans. — JEANNE MANCE. »

Cette déclaration, qu'on conserve en original  
au séminaire de Saint-Sulpice, porte encore  
comme une impression de l'émotion involontaire  
qu'éprouvait M<sup>lle</sup> Mance lorsqu'elle l'écrivit.  
Quoique les lettres en soient toutes bien formées,  
l'écriture en est toute tremblante; ce qui fait dire  
à M. Dollier de Casson, dans la relation qu'il  
nous a laissée de ce miracle : « Si l'écriture a

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1658 à 1659.*

« quelque défaut, il faut l'attribuer à l'extrême  
 « joie dont M<sup>lle</sup> Mance était émue, et non à  
 « l'infirmité du bras et de la main (1). » En effet,  
 le 13 du même mois, M<sup>lle</sup> Mance écrivit de cette  
 même main une déclaration détaillée, que nous  
 avons rapportée déjà en très-grande partie, et  
 dont l'écriture, ferme et nette, ne diffère en rien  
 de celle qui lui était ordinaire avant sa chute.  
 Après avoir pris DIEU à témoin de la vérité de  
 cette relation, elle la conclut par ces paroles :  
 « Je déclare que tout ce que j'ai écrit ci-dessus,  
 « en ces deux petites feuilles, est véritable et  
 « sincère. En foi de quoi je l'ai écrit et signé de  
 « la même main dont j'ai reçu l'usage. A Paris,  
 « ce 13 février 1659. »

(2) *Attestations authentiques de miracles, p. 51 et suiv.*

« JEANNE MANCE (2). »

XXI.  
 M<sup>lle</sup> Mance  
 raconte  
 sa guérison  
 à la sœur  
 Bourgeoys  
 et à  
 la Compagnie  
 de Montréal.

(3) *Mémoires autographes de la sœur Bourgeoys: vie de la même, t. 1, p. 113.*

Immédiatement après sa guérison, elle s'empressa d'écrire cette heureuse nouvelle à la sœur Bourgeoys, sa sainte et fidèle compagne. « Je  
 « reçus d'elle à Troyes, dit cette dernière, une  
 « lettre où elle me mandait qu'elle était guérie.  
 « et qu'elle m'écrivait de sa propre main. Je  
 « montrai cette lettre à un médecin et à d'autres,  
 « en leur racontant la manière dont son bras  
 « avait été rompu; et chacun me dit que cette  
 « guérison ne se pouvait faire sans miracle (3). »  
 Le bruit ne tarda pas à s'en répandre dans



Au nom de la tres s<sup>te</sup> Trinite:  
Amen

Je Jeanne Hance reconnois et confesse  
en la presence de mon Dieu au-  
reccu la grace de l'usage de ma  
main droite par les merites de  
Jesu Messieur Olier ce qui s'est  
passe en ceste maniere: .....

..... Je decla-  
re que tout ce que Jay escrit & assu-  
en ces deux petites feuilles est verita-  
ble et sincere en foi de quoy Je l'ay  
escrit et signe de la mesme main  
dont Jay reccu l'usage a Paris ce 15  
feburier 1639 Jeanne Hance



Paris. Dès le lendemain, 3 février, qui était un lundi, les membres de la Compagnie de Montréal, plus intéressés que personne à en connaître toutes les circonstances, s'empressèrent de se réunir en assemblée, et invitèrent M<sup>lle</sup> Mance à leur en faire le récit. Elle satisfit à leur désir avec des transports de cette joie inexprimable dont elle était tout inondée, et qui pendant huit jours lui permit à peine de prendre quelque nourriture. En l'entendant parler, ils ne pouvaient témoigner assez leur reconnaissance à DIEU de ce qu'il honorait ainsi la mémoire de leur confrère, et voulait qu'il procurât encore, après sa mort, le bien de la colonie par cette guérison, qui mettait M<sup>lle</sup> Mance en état de lui rendre de nouveaux services. Ils admiraient qu'il eût par là donné au cœur de M. Olier le moyen de témoigner à cette demoiselle sa gratitude pour le dévouement si généreux qu'elle faisait paraître en faveur d'une œuvre à laquelle il prenait lui-même tant de part lorsqu'il était vivant; et ils ne doutèrent pas que DIEU ne bénît encore Villemarie, puisqu'il la mettait sous la protection d'un intercesseur si puissant auprès de lui (1).

Mais ce ne furent pas seulement les associés de Montréal qui firent paraître tant d'empresse-

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollé de Casson, de 1658 à 1659.*

à Paris  
pour voir  
M<sup>lle</sup> Mance.

sement à connaître les particularités de ce miracle. Une multitude de personnes de distinction et de dames de la première qualité voulurent en entendre le récit de la propre bouche de M<sup>lle</sup> Mance. Elle recevait tant de visites, qu'elle était épuisée de parler ; et toutes ces dames, qui se succédaient pour la voir, se retiraient aussi satisfaites des belles qualités de sa personne qu'édifiées de sa grande piété. C'était parmi elles à qui aurait le bonheur de la posséder quelques heures dans sa maison, et comme M<sup>lle</sup> Mance avait le don de gagner tout le monde par son abord et par les charmes secrets de sa vertu, on la regarda bientôt comme une sainte à miracles. On alla même jusqu'à couper des morceaux de sa robe par dévotion, et à la fin elle se vit contrainte de ne plus aller qu'en voiture dans les rues. « Je lui ai ouï raconter ces détails par récréation, rapporte la sœur Morin, et elle en parlait comme d'une absurdité. « L'estime qu'on avait  
« conçue de moi, disait-elle, me faisait souffrir  
« une sorte de martyre, puisque de ma part je  
« n'avais contribué à cette merveille que par  
« ma misère et mon infirmité, qui avait attiré  
« sur moi la miséricorde de DIEU ; aussi me  
« tardait-t-il de quitter Paris, afin de n'être  
« plus connue (1). »

(1) *Annales des hospitalières de Ville-marie, par la sœur Morin.*

L'empressement de toutes ces personnes à voir M<sup>lle</sup> Mance avait pour motif la certitude incontestable, et même la persévérance du miracle, toujours subsistant, qui s'était opéré en elle.

« Il se réitère tous les jours, de l'aveu de tous  
 « ceux qui veulent prendre la peine de voir  
 « le bras de M<sup>lle</sup> Mance, écrit M. Dollier de  
 « Casson. Car il y a cela de particulier dans ce  
 « miracle, qu'il est continu et manifeste, l'ar-  
 « tication du poignet étant demeurée disloquée  
 « comme auparavant. Malgré cela, elle se sert  
 « de son bras et de sa main sans éprouver au-  
 « cune douleur, et comme s'ils étaient en bon  
 « état. C'est aussi ce que tous les hommes experts  
 « en ces matières ont avoué et attesté (1). » Les  
 plus importantes de ces attestations sont sans  
 doute celles des deux chirurgiens qui avaient  
 traité M<sup>lle</sup> Mance avant son voyage en France,  
 et qui, à son retour en Canada, certifièrent le  
 prodige dont nous parlons. Le sieur Madry,  
 dans sa déclaration du 25 août de l'année sui-  
 vante, s'exprimait en ces termes : « Depuis que  
 « M<sup>lle</sup> Mance est retournée de France, je l'ai  
 « vue se bien servir de sa main droite, et le bras  
 « fortifié; le tout sans la dislocation remise, ce  
 « qui ne se peut faire par remèdes humains (2). »  
 Étienne Bouchard, dans son rapport du 10 juillet

XXIII.  
 Certitude  
 du miracle  
 opéré sur  
 M<sup>lle</sup> Mance.

(1) *Histoire  
 du Montréal,  
 1658-1659.*

(2) *Attestations authentiques de miracles attribués à M. Olier; rapport de Jean Madry, p. 61.*

de la même année, disait pareillement : « Et  
 « maintenant je reconnais qu'elle est bien gué-  
 « rie . et qu'elle s'aide parfaitement de son bras  
 « et de sa main , quoique la dislocation ne soit  
 « pas remise en son lieu et place (1). »

(1) Ibid.,  
*Rapport d'É-*  
*tienne Bou-*  
*chard*, p. 59.

XXIV.  
 M<sup>lle</sup> Mance  
 fait le récit  
 de  
 sa guérison  
 à M<sup>me</sup>  
 de Bullion,  
 qui donne  
 une fondation  
 pour les filles  
 de  
 Saint-Joseph.

Mais la personne qui devait prendre le plus  
 de part à cette guérison était sans contredit  
 M<sup>me</sup> de Bullion. Aussi, dès le lendemain 3 fé-  
 vrier, immédiatement après l'assemblée des as-  
 sociés de Montréal, M<sup>lle</sup> Mance s'empres-  
 sa-t-elle d'aller se montrer à cette chère fondatrice, et  
 de lui raconter en détail toutes les circonstances  
 d'un si merveilleux événement (2). M<sup>me</sup> de Bul-  
 lion, voyant la preuve de ce miracle dans le  
 libre usage que M<sup>lle</sup> Mance avait de son bras  
 et de sa main, malgré la dislocation toujours  
 subsistante, éprouva une joie proportionnée à  
 l'affection qu'elle portait à cette sainte fille. Ne  
 pouvant douter que DIEU n'eût opéré ce prodige  
 pour procurer l'établissement des filles de Saint-  
 Joseph à Villemarie, elle remit à M<sup>lle</sup> Mance la  
 somme de 22,000 livres, pour leur servir de  
 fondation. En outre, elle voulut payer tous les  
 frais de son voyage, lui fit quantité de présents,  
 lui donna des ornements d'église et divers bijoux  
 pour qu'ils servissent au culte divin, enfin plu-  
 sieurs sommes pour les familles de Villemarie les

(2) *Histoire*  
*du Montréal,*  
*par M. Dollier*  
*de Casson, de*  
*1658 à 1659.*

plus nécessiteuses (1). Ce fut alors qu'arriva sans doute ce que raconte la sœur Morin : que M<sup>me</sup> de Bullion, pour n'être pas connue comme fondatrice, remettait des sacs d'argent à M<sup>lle</sup> Mance, qui les emportait dans son tablier après ses visites. « Elle m'a raconté plusieurs fois agréablement, dit-elle, que, se faisant conduire chez M<sup>me</sup> de Bullion en chaise à porteur, un soir ses porteurs lui dirent : D'où vient donc, Mademoiselle, que, quand vous venez ici, vous êtes moins pesante que quand vous retournez chez vous ? Assurément cette dame vous aime et vous fait des présents. » Cette observation lui fit craindre d'être volée ; et elle jugea qu'il était de la prudence de changer désormais de porteurs, aussi bien que d'heure pour aller chez sa bienfaitrice (2).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, ibid., etc.*

Enfin, ayant ainsi reçu, à diverses reprises, les 22.000 livres destinées à la fondation, elle en remit, le 29 mars 1659, 20.000 entre les mains de M. de La Dauversière, comme procureur des filles de Saint-Joseph. Par le contrat qu'ils passèrent ce jour-là devant Marreau, notaire, il fut stipulé : que les associés de Montréal feraient passer sans délai, de France à Villemarie, trois hospitalières et une sœur domestique, tirées des communautés de Saint-Joseph, et non de

XXV.  
La Compagnie  
de Montréal  
s'engage  
à  
faire conduire  
dans  
cette île  
les  
hospitalières  
de  
Saint-Joseph.

quelque autre institut ; qu'elles y serviraient les pauvres malades de l'Hôtel-Dieu gratuitement , sans rien prendre pour elles du revenu destiné aux pauvres ; que , pour ce dessein , les hospitalières , au moyen des 20,000 livres fournies des deniers de la personne fondatrice , seraient obligées d'acquérir une rente de 1,000 livres à leur profit et au profit de celles de leur institut qui leur succèderaient au même Hôtel-Dieu ; et qu'elles remettraient des copies de leurs contrats d'acquisition , tant à M<sup>lle</sup> Mance qu'au secrétaire de la Compagnie de Montréal. Enfin , il fut aussi convenu que M<sup>lle</sup> Mance demeurerait administratrice des biens des pauvres jusqu'à sa mort ; et qu'après son décès les seigneurs nommeraient deux administrateurs , et ensuite tous les trois ans un nouvel administrateur pour remplacer le plus ancien qui sortirait de charge (1).

(1) *Acte de Marreau, notaire à Paris, du 29 mars 1659.*

C'est ainsi que , par la générosité de M<sup>me</sup> de Bullion , par le zèle persévérant de M<sup>lle</sup> Mance , et par la protection de M. Olier , l'établissement des sœurs de Saint-Joseph à Villemarie fut enfin conclu et définitivement arrêté par la Compagnie de Montréal , selon les vues surnaturelles montrées autrefois à M. de La Dauversière , leur fondateur. En même temps que cet heureux dénoûment avait lieu à Paris , la sœur Bourgeoys



réunissait à Troyes les premières filles qui formèrent avec elle le noyau de la congrégation de Notre-Dame à Villemarie. Ainsi, M<sup>lle</sup> Mance, après avoir sauvé plusieurs fois cette colonie, fut encore l'instrument dont DIEU voulut se servir pour y attirer les trois communautés destinées à y répandre l'esprit de la Sainte-Famille.

---

## CHAPITRE V.

M. DE LA DAUVERSIÈRE DÉSIGNE TROIS FILLES  
DE SAINT-JOSEPH POUR VILLEMARIE.

— OPPOSITION QU'ON FORME EN FRANCE CONTRE LEUR DÉPART.  
— LEUR TRAVERSÉE.

Dès que le contrat d'établissement des filles de Saint-Joseph pour Villemarie eut été conclu, les associés de M<sup>lle</sup> Mance s'empressèrent d'en informer par leurs lettres les hospitalières de la Flèche. Ils leur annoncèrent que, dans le courant de cette année, trois filles tirées de leur communauté ou des autres maisons de l'institut, partiraient pour Montréal (1), et accompliraient enfin les ordres donnés de DIEU depuis si longtemps à M. de La Dauversière. Leur établissement dans ce lieu, retardé depuis plus de vingt ans par les divers obstacles qu'on a exposés jusqu'ici,

I.  
M. de La  
Dauversière  
désirait que  
ses filles  
contractassent  
des vœux  
solemnels  
— Partage  
d'opinions  
entre elles  
sur  
ce point.

(1) *Histoire  
du Montréal,  
par M. Dollier  
de Casson, de  
1658 à 1659.*

devait encore en éprouver une multitude d'autres, comme on le verra dans la suite ; et, pour faciliter au lecteur l'intelligence de ce que nous avons à raconter, il est nécessaire de faire connaître ici quel était alors l'état de l'institut des hospitalières de Saint-Joseph, et celui de l'Église du Canada.

En formant sa congrégation, M. de La Dauversière n'y avait prescrit que des vœux simples : et il était nécessaire qu'avant d'être érigée en religion elle eût donné à l'Église des preuves certaines de sa vocation divine pour le service des malades. La sœur Morin, instruite des sentiments de M. de La Dauversière par les mères de Brésoles, Macé et Maillet, nous apprend qu'il souhaitait en effet, non moins que la mère de La Ferre, de voir passer cette congrégation de l'état de filles séculières en celui de religieuses qui fissent des vœux solennels. Les PP. Meslan, du Beil et Chauveau, qui dirigèrent successivement ces filles, approuvèrent en tout les lumières de M. de La Dauversière, qu'ils croyaient venir de DIEU. « Mais ceux qui leur succédèrent, ajoute  
« la sœur Morin, ne suivirent pas leurs traces.  
« et n'entrèrent pas dans les sentiments des fon-  
« dateurs touchant l'état religieux ; ce qui causa  
« bien du trouble et de la diversité de senti-

« ments, chacune soutenant celui de son direc-  
 « teur. M. de La Dauversière et notre digne mère  
 « de La Ferre gémissaient beaucoup devant DIEU  
 « d'un si grand changement survenu dans les  
 « esprits, sans pouvoir y apporter de remède,  
 « le moment que le SEIGNEUR avait marqué  
 « pour cela n'étant pas encore arrivé. Plusieurs  
 « années se passèrent dans cette division de sen-  
 « timents ; durant ce temps, la mère de La Ferre  
 « mourut à Moulins, en odeur de sainteté : et  
 « M. de La Dauversière se donna tout entier aux  
 « affaires de la colonie de Montréal. » Mais DIEU,  
 qui voulait le sanctifier par la croix, permit que  
 le défaut de vœux solennels, qui en France faisait  
 gémir son fidèle serviteur, fût encore un des motifs  
 dont on se servit en Canada pour mettre op-  
 position à l'établissement de ses filles (1).

M. de Queylus, avant son départ pour ce pays, avait été proposé par les associés de Montréal et agréé par le clergé de France pour être présenté au Pape comme un sujet très-propre à être évêque de Villemarie, où l'on voulait faire ériger un siège épiscopal (2). Les RR. PP. Jésuites, après avoir d'abord agréé ce choix (3), crurent cependant devoir s'y opposer avant le départ de M. de Queylus (4), et présentèrent à la cour M. de Laval, qui reçut des bulles de vicaire apostolique pour

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

II.  
 M. de Laval, vicaire apostolique, desir  
 que le départ des filles de Saint-Joseph soit différé.

2) *Procès-verbal de l'assemblée du clergé*, in-8°, 1636, 9 août, p. 629, 631, etc.

(3) *Ibid.*, séance du mercredi 10 janv. 1657, p. 1061, n° 3. *Mém. de M. d'Allet: ouvrages d'Arnauld* t. xxxiv, p. 721.

4) *Mémoires de M. d'Allet.*

(1) *Histoire de la Nouvelle-France, par le P. de Charlevoix, t. 1, p. 339.*

ce pays, sous le titre d'évêque de Pétrée (1). Ce prélat était sur le point de s'embarquer lorsque la Compagnie de Montréal concertait les moyens d'attirer les filles de Saint-Joseph à l'Hôtel-Dieu de Villemarie. Comme les hospitalières de Québec désiraient beaucoup d'en avoir la direction, on écrivit du Canada à M. de Laval, de dissuader celles de Saint-Joseph de partir ; et entre autres motifs on lui marquait que M. de Queylus, l'année précédente, avait appelé à Villemarie celles de Québec, en vue de les y établir dès que la Compagnie de Montréal consentirait à les recevoir.

M. de Laval, ayant donc reçu ces avis et étant sur le point de s'embarquer pour le Canada, fut prié par les associés d'assister à leurs assemblées, afin qu'ils pussent lui faire connaître le dessein qu'ils avaient eu jusque alors dans l'œuvre de Montréal, et ce qu'ils se proposaient pour l'avenir. Il voulut bien assister à deux de leurs réunions ; et dans l'une et dans l'autre on lui fit part de la résolution que l'on avait prise d'envoyer cette même année des hospitalières de Saint-Joseph à Villemarie. Mais toutes les fois qu'ils lui parlèrent de ces filles, le prélat, sans les exclure positivement, demanda qu'on différât leur départ jusqu'à l'année suivante, alléguant pour motif de ce délai

la crainte de blesser M. de Queylus, qu'il croyait, disait-il, avoir d'autres desseins. Cette crainte était sans fondement depuis que M<sup>me</sup> la duchesse d'Aiguillon avait refusé de fonder les hospitalières de Québec à Villemarie, et que M<sup>me</sup> de Bul lion, de son côté, venait de donner une fondation pour y établir celles de Saint-Joseph. Aussi les associés, convaincus que M. de Queylus entrerait volontiers dans les vues de M. de Bretonvilliers, son supérieur, et dans celles de la Compagnie, assurèrent toujours M. de Laval que leur confrère n'aurait pas d'autre sentiment que le leur, quand il en serait informé ; surtout lorsqu'il saurait que la Compagnie, à qui seule appartenait le droit de choisir des hospitalières, venait de passer un contrat en faveur de celles de la Flèche. Mais quelques raisons qu'ils pussent alléguer, M. de Laval persista toujours à demander que le départ de ces filles fût différé. Ces instances leur faisant enfin soupçonner qu'il ne voulût, à la faveur de ce délai, ménager les moyens d'attirer à Villemarie les hospitalières de Québec, les associés lui déclarèrent qu'ils n'avaient en vue que celles de la Flèche, et qu'au reste c'était pour elles seulement qu'avait été faite la fondation. Ils le supplièrent donc de trouver bon que ces filles partissent cette même année, l'Hôtel-Dieu de

(1) *Histoire  
du Montréal,  
par M. Dollier  
de Casson, de  
1658 à 1659.*

III.

Le cheval  
de M<sup>lle</sup> Mance  
la jette  
rudement  
par terre  
sur  
sa main  
disloquée,  
qui  
n'en éprouve  
qu'une légère  
écorchure.

Villemarie étant dans un extrême besoin de ce secours (1).

Après ces assemblées, et cette instante prière faite à M. de Laval, M<sup>lle</sup> Mance écrivit aux hospitalières de la Flèche, et leur donna rendez-vous à la Rochelle pour l'embarquement. Elle écrivit aussi à M. de La Dauversière, qui devait les y conduire, et se mit elle-même en route, afin d'ordonner tous les préparatifs nécessaires avant leur arrivée. Nous avons vu que, lorsqu'elle débarqua à la Rochelle l'année précédente, son bras était dans un état de si grande irritation, que, ne pouvant supporter le mouvement de la voiture la plus douce sans éprouver des douleurs excessives, elle avait été contrainte de se faire transporter à la Flèche sur un brancard. Depuis le 2 février, jour de sa guérison, elle était si parfaitement rétablie et avait tant de liberté de son bras et de sa main, qu'elle fut en état de faire à cheval le voyage de Paris à la Rochelle. Mais comme si la vérité de sa guérison n'eût pas été assez authentiquement constatée, malgré tout ce que nous avons raconté déjà, DIEU voulut qu'un accident arrivé dans ce voyage portât la certitude de ce miracle au dernier degré d'évidence dans les esprits même les plus mécréants. Lorsqu'elle était à huit lieues de la Rochelle, le cheval qui

la portait , et qui était fort ombrageux . ayant été assailli par des chiens , entra soudain dans une telle frayeur , que , se détournant brusquement de la route , il s'élança par-dessus un fossé , et renversa rudement par terre M<sup>lle</sup> Mance en la jetant très-loin . On eut lieu d'admirer dans cet accident la protection spéciale de celui qui l'avait guérie ; car , bien qu'elle fût tombée sur sa main droite , la même qui avait été disloquée et estropiée , elle n'y eut rien de rompu ni de démis , non plus qu'à son bras , et n'éprouva dans cet accident qu'une légère écorchure (1).

Néanmoins , le bruit de cette chute s'étant bientôt répandu , une personne trop prévenue contre l'éclat qu'avait produit à Paris la guérison de M<sup>lle</sup> Mance par l'attouchement du cœur de M. Olier , en prit occasion de décrier ce miracle . Usant d'une expression nouvelle , aussi indécente que bouffonne , elle écrivit à un Jésuite de la Rochelle : « Enfin le miracle est *démiraculé* ; et la chute arrivée à la demoiselle l'a mise en pareil état que celui où elle était autrefois . » Ce Jésuite , que ses connaissances anatomiques mettaient à même de juger des ruptures et des dislocations , alla visiter M<sup>lle</sup> Mance à la Rochelle pour s'assurer mieux de la vérité . Ne doutant pas que ce qu'on lui avait écrit ne fût incontestable , il lui

(1) *Histoire du Montcal.*  
par M. Dollé,  
de Casson, de  
1658 à 1659.

IV.  
Cette chute  
confirme  
de plus en plus  
la vérité  
du miracle  
opéré  
par M. Olier.

parla d'abord comme si l'on eût voulu abuser le monde en publiant ainsi une fausse guérison. « Mon Père, vous avez été mal informé, lui dit aussitôt M<sup>lle</sup> Mance ; tant s'en faut que ma chute diminue l'estime du miracle opéré sur moi, qu'au contraire elle doit l'augmenter davantage encore : car je devrais m'être disloqué et cassé le bras. Au reste, mon Père, voyez vous-même si le miracle de Paris n'est pas véritable. Il subsiste encore ; regardez le bras, et portez-en votre jugement. » Ce bon religieux s'approcha ; il examina l'état du bras et du poignet, et voyant que, malgré la dislocation qui subsistait toujours, M<sup>lle</sup> Mance se servait de l'un et de l'autre avec autant de liberté que si elle n'eût jamais eu ni dislocation ni fracture, il dit tout haut : « Ah ! j'écrirai à celui qui m'a envoyé cette lettre, qu'il faut respecter ceux que DIEU veut honorer. Il a voulu faire connaître son serviteur par ce miracle, il ne faut pas aller contre sa volonté, mais rendre à M. Olier les hommages que DIEU veut que nous lui rendions (1). »

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1638 à 1639. — Histoire du Canada, par M. de Bellemont.*

V.  
M. de La  
Dauversière,  
avant  
d'envoyer  
des sœurs  
pour  
Villemarie,

Dès qu'on eut appris à la Flèche et dans les autres maisons de l'institut de Saint-Joseph la résolution prise récemment par la Compagnie de Montréal d'envoyer sans délai trois sœurs à



l'Hôtel-Dieu de Villemarie, un certain nombre de filles de cette société s'offrirent à M. de La Dauversière pour aller remplir une mission si longtemps et si ardemment désirée. Mais cet homme très-sage et très-éclairé jugea que DIEU, qui lui avait inspiré le dessein de cet établissement, avait lui-même choisi dans ses décrets éternels celles des filles de Saint-Joseph destinées à lui donner naissance. C'est pourquoi il voulut qu'avant tout on lui adressât de ferventes prières, pour qu'il daignât faire connaître celles qu'il avait choisies. Cependant, étant persuadé que DIEU demandait que les filles de cet institut embrassassent les vœux solennels de religion quand le temps en serait venu, il regarda dès lors comme non appelées à la mission de Villemarie toutes celles qui témoignaient de l'opposition pour cette sorte d'engagements. De ce nombre fut la mère Pilon, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Baugé. Elle désirait vivement d'être envoyée en Canada, et, quoiqu'elle eût jeûné six mois au pain et à l'eau pour obtenir cette mission, qu'elle eût fait d'autres macérations corporelles, prié et fait prier longtemps, M. de La Dauversière refusa absolument d'accéder à sa demande, quelques instances qu'elle lui fit (1).

fait prier  
afin de  
connaître  
le choix  
de Dieu.

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

Après avoir donc ordonné des prières à ses

filles, il leur adressa lui-même plusieurs exhortations sur l'établissement de Villemarie, leur en montrant la fin et l'importance, et insistant sur les vertus nécessaires dans celles qui en seraient chargées, telles qu'un dévouement sans bornes, une patience à toute épreuve, une immense confiance en DIEU. Quoique M. de La Dauversière fût simple laïque, ses directeurs, frappés de la bénédiction que DIEU donnait à ses paroles, l'avaient obligé de faire des conférences spirituelles à la communauté de ses filles, et même de diriger dans les voies intérieures celles qui désiraient de s'adresser à lui. Il était toujours prêt à leur parler de DIEU quand il en était prié, et la sœur Macé, l'une de celles qui furent choisies pour Villemarie, rapportait que dans une circonstance il leur fit jusqu'à trente conférences, si touchantes et si remplies de l'amour divin, que toutes les sœurs en sortaient baignées de larmes.

VI.  
M. de La  
Dauversière  
choisit  
les sœurs  
de Brésolles,  
Macé  
et Maillet.

Cette sœur se sentit le cœur gagné pour l'œuvre de Villemarie dès le premier entretien de M. de La Dauversière ; se jugeant cependant indigne d'une telle grâce, elle ne lui en dit rien, quoiqu'il fût son directeur. Pendant qu'il était en prière devant le très-saint Sacrement pour connaître le choix de DIEU, la pensée de la sœur

Macé lui vint à l'esprit ; ce qui fut cause qu'il la questionna ensuite sur cette mission. Elle lui avoua ingénument qu'elle en avait un grand désir, mais qu'elle était tout à fait indigne d'y avoir part. « C'est la meilleure disposition que  
 « vous puissiez y apporter, reprit M. de La Dau-  
 « versière, et je connais visiblement que DIEU  
 « vous a choisie, toute chétive que vous êtes,  
 « pour aider à son établissement. » Il commut pareillement les deux autres par les mêmes moyens : la sœur de Brésales, dont nous parlerons dans la suite, et la sœur Maillet, qui, aussi, n'osa jamais s'offrir pour Villemarie, son humilité sincère et profonde lui faisant croire qu'elle était inutile à tout bien. Telles furent les trois sœurs que M. de La Dauversière choisit pour aller exécuter dans l'île de Montréal l'ordre que DIEU lui avait donné autrefois. La sœur Morin, qui les avait particulièrement connues, en parle en ces termes : « C'étaient trois filles d'une vertu  
 « signalée, comme l'exigeait une pareille entre-  
 « prise, étant d'ailleurs destinées toutes trois à  
 « être les fondements de cet édifice, où sa divine  
 « majesté doit être servie et honorée jusqu'à la  
 « fin des siècles par un grand nombre de filles,  
 « qui, à leur imitation, offriront leur santé et

(1) *Histoire des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

VII.  
DIEU  
fait cesser  
l'opposition  
de l'évêque  
d'Angers  
au départ  
des sœurs,  
et rend  
subitement  
la santé  
à  
M. de La  
Dauversière  
pour qu'il les  
accompagne  
à la Rochelle.

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1658 à 1659.*

« leur vie pour être sacrifiées au service des  
« pauvres malades dans cette île. Enfin, c'étaient  
« trois filles remplies d'un grand courage, de  
« beaucoup de résolution, et capables de sou-  
« tenir par la patience la plus invincible toutes  
« les oppositions que le démon forma pour empê-  
« cher cette œuvre. se servant même des gens  
« de bien pour la traverser (1). »

Elles éprouvèrent les premières de ces oppo-  
sitions avant même qu'elles eussent quitté la  
Flèche, et lorsqu'elles faisaient leurs préparatifs  
de départ. M. de La Dauversière ayant demandé  
à l'évêque d'Angers son obédience pour elles.  
ainsi que pour la sœur Polo, qu'il leur associa en  
qualité de sœur domestique, ce prélat se montra  
si opposé à leur dessein, qu'on désespéra presque  
de l'y faire jamais consentir (2). Mais une autre  
épreuve non moins affligeante pour ces saintes  
filles, ce fut que dans le même temps M. de La  
Dauversière, leur principal appui, sans le secours  
duquel elles n'auraient pu effectuer leur départ,  
vint tout à coup à tomber dans une très-grande  
maladie, souffrant des douleurs de goutte si  
excessives, qu'il en poussait des cris continuels,  
et ne pouvait pas même supporter le drap de lit  
sur ses pieds. Enfin le mal fit des progrès si

rapides et si effrayants, que les médecins perdirent toute espérance de guérison. M. de La Dauversière était dans cette extrémité, lorsque, le 23 mai de cette année 1659, il reçut des lettres des associés de Montréal, qui, ne connaissant pas son état, le pressaient avec instance d'aller incontinent à la Rochelle pour donner ordre à l'embarquement. Alors cet homme de foi, s'adressant à NOTRE-SEIGNEUR, et lui rappelant la promesse qu'il avait daigné lui faire autrefois dans l'église de Notre-Dame de Paris, lui demande de le revêtir de sa force pour l'accomplissement de l'œuvre qu'il lui a confiée. Chose étonnante, qui montre bien la main de DIEU sur son fidèle serviteur et sur le dessein de Villemarie, deux jours après cette demande, le 25 du même mois, M. de La Dauversière est guéri de tous ses maux (1). Enfin ce jour-là même, l'évêque d'Angers, auparavant si opposé au départ des filles de Saint-Joseph, arrive à la Flèche pour leur donner lui-même en personne son obédience (2). Il était même si parfaitement changé, qu'il prit la part la plus active à la mission de ces filles, disant avec effusion de cœur que dans les desseins de DIEU cette nouvelle maison devait être l'ornement de tout l'institut de Saint-Joseph (3). (qui

(1) *Lettre de M. de Foucamp sur la mort de M. de La Dauversière, du 28 avril 1660; archives des hospitalières de la Flèche. — Histoire du Montréal, ib.*

(2) *Lettre de M. de Laval, du 2 octobre 1659; archives de l'Hôtel-Dieu de Villemarie.*

(3) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Merin.*

en effet n'avait été formé qu'en vue de Villemarie). De son côté, M. de La Dauversière se trouva si parfaitement rétabli le jour même de l'arrivée de l'évêque, qu'il résolut de partir pour la Rochelle avec ses filles dès le lendemain. Le prélat confirma le choix que M. de La Dauversière avait fait des sœurs Macé, de Brésoles et Maillet, et nomma la sœur Macé supérieure du nouvel établissement. Mais celle-ci s'étant jetée à l'instant à ses genoux, lui représenta son incapacité avec tant de larmes, et le conjura avec tant d'instances de ne pas lui imposer ce fardeau, que l'évêque, touché et gagné, désigna pour supérieure, de l'avis de M. de La Dauversière, la sœur de Brésoles, en lui donnant pour assistante la sœur Macé (1). Enfin, deux prêtres de Saint-Sulpice, qui devaient être de l'embarquement pour Villemarie, M. Le Maistre et M. Vignal, s'étant rendus à la Flèche dans le dessein d'accompagner de là les sœurs de Saint-Joseph en Canada, l'évêque chargea M. Le Maistre de leur conduite spirituelle (2).

(1) *Circulaire de la sœur Catherine Macé: archives des hospitalières de la Flèche. — Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, etc.*

VIII.  
Les sœurs  
de Brésoles,  
Macé  
et Maillet  
s'engagent  
à demeurer  
toute

Lorsque tout fut ainsi disposé pour leur départ, elles prononcèrent la formule d'engagement que M. de La Dauversière avait prescrite à toutes les filles de Saint-Joseph qui étaient envoyées en

mission, et elles la signèrent, selon l'usage. Cet acte avait pour fin de maintenir l'unité d'esprit dans les diverses maisons de l'institut, et aussi de les mettre à même d'embrasser les vœux solennels lorsque les moments marqués par la divine Providence seraient venus. Comme par cet acte les sœurs de Brésoles, Macé et Maillet, s'obligèrent en conscience à vivre toujours dans la dépendance de la maison de la Flèche, nous en rapporterons ici les termes, à cause de la liaison de cet engagement avec ce que nous dirons dans la suite : « Je proteste, devant Dieu  
 « et toute la cour céleste, que je m'efforcerai  
 « d'entretenir de ma part, et de procurer que  
 « mes sœurs entretiennent la sainte union que  
 « nous avons vouée à cette sainte communauté,  
 « que je reconnâtrai toute ma vie pour ma  
 « mère, et de laquelle j'observerai les constitu-  
 « tions et les règlements autant que je pourrai,  
 « sans consentir jamais qu'il y soit rien innové,  
 « sinon du consentement général de toute notre  
 « congrégation. Je proteste aussi que je revien-  
 « drai en cette maison toutes les fois que je  
 « serai rappelée par M<sup>gr</sup> l'évêque d'Angers, ou  
 « par cette communauté, pour y vivre, comme  
 « j'ai fait ci-devant, le reste de mes jours, si la  
 « sainte obéissance ne m'envoie ailleurs. En

leur vie  
 dans l'institut  
 de  
 Saint-Joseph.

« témoignage de quoi j'ai signé la présente pro-  
« testation audit Hôtel-Dieu de la Flèche :

*Audit Moreau*

*Catherine Macé*

*Marie Maillet*

IX.  
Émeute  
du peuple  
de la Flèche  
pour  
empêcher  
le départ  
des sœurs.

La veille du départ, DIEU permit qu'il se formât de nouvelles oppositions contre leur dessein. En qualité d'agent de la Compagnie de Montréal, M. de La Dauversière avait envoyé jusque alors dans cette île, pour en former la colonie, les plus vertueuses filles qu'il avait pu trouver à la Flèche ou dans les environs. Comme elles n'avaient pris cette résolution généreuse que par le mouvement d'une grande ferveur, en vue de contribuer à l'établissement de la religion en Canada, plusieurs étaient parties contre le gré de leurs parents; ce qui avait attiré le blâme des petits et des grands sur M. de La Dauversière, et suscité à la fin contre lui une vraie persécu-



tion. Le peuple, toujours trop crédule à la calomnie, se persuadant bientôt qu'il tirait du pays toutes ces vertueuses filles pour les vendre à prix d'argent, en vint jusqu'à lui dire mille paroles injurieuses, et à le regarder comme un ennemi public. Telle était la disposition des esprits, lorsqu'il résolut de partir le lendemain de sa guérison, avec les quatre sœurs dont nous avons parlé. Le bruit de ce dessein s'étant bientôt répandu hors de l'Hôtel-Dieu, chacun en murmura tout haut dans la ville de la Flèche, et se mit à dire que M. de La Dauversière avait fait amener des filles par force dans le couvent, et qu'il avait dessein de les enlever, cette nuit même, pour les envoyer en Canada. Tous ces discours et d'autres semblables échauffèrent tellement les esprits, déjà si prévenus, qu'il se forma à l'instant une émeute populaire de toute la ville pour empêcher leur départ. Les rues voisines de l'Hôtel-Dieu furent bientôt toutes remplies de monde, et chacun se mit à faire le guet de son côté. Plusieurs s'imaginèrent même ouïr les plaintes des sœurs, et assuraient qu'ils les entendaient crier miséricorde. Enfin, il y en eut qui passèrent toute cette nuit à les attendre, dans l'intention de les délivrer lorsqu'elles viendraient à sortir. Le retour du jour ne dissipa

point les folles alarmes des habitants , et l'émeute recommença comme la veille ; en sorte qu'à dix heures du matin , qui fut le moment où les sœurs quittèrent l'Hôtel-Dieu et montèrent à cheval , il y eut tant de mouvement et d'opposition de la part du peuple pour les arrêter , que M. de Saint-André et d'autres cavaliers , qui devaient les accompagner dans leur voyage , furent contraints de mettre l'épée à la main et d'écarter la foule par les impressions de terreur qu'ils surent lui imprimer , sans blesser pourtant personne (1).

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1658 à 1659. — Histoire du Canada, par M. de Belmont.*

X.  
Les filles de  
Saint - Joseph  
se rendent

à  
la Rochelle,  
et se joignent  
à M<sup>lle</sup> Mance.

(2) *Histoire du Montréal, etc.*

Étant enfin sorties de la ville , elles entreprirent avec une grande joie ce voyage , n'ayant d'autre désir que de se sacrifier entièrement pour DIEU (2) dans leur nouvelle mission. M<sup>lle</sup> Mance , qui les avait devancées à la Rochelle , informée de leur marche , alla à leur rencontre et les fit descendre de cheval , pour les conduire en carrosse jusqu'à la ville. Lorsqu'elles y furent arrivées , M<sup>me</sup> de Saint-André , leur bonne et fidèle gardienne , qui suivait son mari en Canada , et les avait accompagnées depuis la Flèche , les mena d'abord à l'église et de là à l'auberge où M<sup>lle</sup> Mance était logée. Elles y demeurèrent jusqu'à leur embarquement , ne sortant de leur chambre que pour assister à la sainte messe dans l'église la plus voisine , et pour visiter l'hôpital.



Paris Imp. Des B. Moutonville 32

L. Moutonville del. et sculp.

*La Mère de Brosses et ses compagnes quittent l'Hôtel-Dieu de La Flèche, pour se rendre en Canada, malgré les efforts du poëte qui voulait les retenir.*



Comme l'institut de Saint-Joseph n'était point alors érigé en religion, les prêtres de Saint-Sulpice, craignant qu'elles ne pussent trouver en Canada des sujets pour leur communauté, avaient engagé à se joindre à elles une jeune demoiselle de qualité qu'ils jugeaient propre au service des malades, et qui de son côté désirait ardemment de se consacrer à l'œuvre de Villemarie. C'était M<sup>lle</sup> Gauchet, dont nous aurons occasion de parler dans la suite (1). Pour le même motif, M<sup>lle</sup> Mance avait amené à la Rochelle M<sup>lle</sup> de Belestre, qui désirait aussi beaucoup entrer dans l'institut de Saint-Joseph; et enfin neuf autres personnes destinées pour le service de l'Hôtel-Dieu ou pour elle-même (2).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Rôle de la recrue de 1659; archives du séminaire de Villemarie.*

En attendant le moment de l'embarquement, les sœurs de Brésolles, Macé et Maillet, qui désiraient observer à Villemarie toutes les pratiques les plus parfaites usitées dans l'institut de Saint-Joseph, envoyèrent à la Flèche un acte signé de chacune d'elles, le 12 juin de cette année, et qui est un digne témoignage de l'esprit de ferveur qui les animait. Elles s'engagèrent par cet écrit, conformément à ce qui avait été arrêté dans l'assemblée générale de l'institut, tenue au mois de mai précédent, à ne point user de la liberté laissée aux sœurs par les constitutions,

de sortir quelquefois de leurs monastères; et s'engagèrent aussi à n'admettre dans leur communauté aucune sœur ou hospitalière ou domestique qu'à cette même condition.

XI.  
A la Rochelle  
on s'efforce  
d'empêcher  
les filles de  
Saint - Joseph  
de partir.

Cependant, quoique arrivées au lieu de l'embarquement, la mère de Brésoles et ses compagnes n'étaient point à la fin de leurs épreuves. Nous avons raconté que M. de Laval, avant son départ pour le Canada, avait demandé aux associés de Montréal que leur voyage fût différé jusqu'à l'année suivante, dans l'espérance peut-être de mettre à leur place celles de l'Hôtel-Dieu de Québec. Ce qui pourrait autoriser cette conjecture, c'est que des personnes chargées en France des affaires de ce prélat s'efforcèrent, à la Rochelle, de les empêcher de partir, les assurant qu'elles ne seraient pas reçues en Canada, et qu'on les renverrait en France la même année, sans vouloir de leurs services (1). Mais, quelque décourageante que pût être pour elles la perspective de l'avenir, ces menaces n'ébranlèrent pas leur courage, ni la confiance de M. de La Dauversière, convaincu, au contraire, que le moment marqué dans les desseins de DIEU pour leur établissement à Villemarie était venu. C'était aussi la persuasion des associés de Montréal, entre autres de M. de Fancamp, qui quelque

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1658 à 1659.*

temps auparavant lui avait écrit, ainsi que plusieurs autres, pour le presser de mettre enfin la main à l'œuvre, l'assurant que *le temps que le SEIGNEUR avait marqué approchait*. Bien loin donc que la vue de ces obstacles, qu'il regardait comme des efforts impuissants de l'ennemi de tout bien, ralentît l'activité de son zèle à hâter le départ de ces filles, elle ne servit au contraire qu'à l'exciter davantage; et comme on lui demandait à la Rochelle pourquoi il se pressait si fort de les envoyer en Canada, il répondit : « Si elles n'y vont pas cette année, jamais elles n'y iront (1). » La suite montrera combien ces paroles étaient fondées.

Mais, lorsqu'on croyait être à la veille du départ, il survint un autre obstacle qu'on n'avait pas prévu, et qui faillit arrêter toute la recrue. On persuada apparemment au capitaine du navire que les chefs de cette entreprise étaient insolubles, et qu'il était de la prudence d'exiger d'eux, avant le départ, le prix du passage des cent dix personnes qu'ils envoyaient à Villemarie, et celui de tous les effets destinés pour eux. Ils étaient cependant dans l'impuissance de répondre à sa demande avant d'arriver en Canada, ayant employé tous leurs fonds à lever des hommes ou à acheter les denrées nécessaires à la colonie. Les

(1) *Memoire de M. de La Dauversière fils sur son pere archives de l'Hôtel-Dieu de la Fleche.*

XII.  
Le maître du navire refuse de les embarquer.  
— Elles partent enfin.  
— M. de La Dauversière leur fait ses derniers adieux.

hospitalières de Saint-Joseph n'étaient pas non plus en état de le satisfaire. Des 22,000 livres que M<sup>me</sup> de Bullion avait données pour leur fondation, 20,000 avaient été remises à M. de La Dauversière pour qu'il les plaçât en rentes, et 2,000 avaient été employées à équiper ces filles, à les approvisionner et à engager deux hommes destinés pour la culture de leurs champs. En sorte qu'il ne leur restait rien qu'elles pussent offrir au maître du vaisseau avant leur départ. Après environ un mois d'attente pénible et d'incertitude, le capitaine se décida enfin à les embarquer avec toute la recrue, le jour de la fête de saint Pierre et saint Paul, 29 juin 1659. Pendant ce long délai, la flotte de la Grande Compagnie du Canada partit de ce port. M. de La Dauversière fit toutes les instances possibles à ceux qui la commandaient afin qu'ils attendissent le vaisseau destiné pour Villemarie. Mais voyant qu'ils s'y refusaient absolument, il leur dit ces paroles : DIEU *en sera le maître*; et la flotte avait fait à peine une lieue en mer que son amiral périt. Enfin, M. de La Dauversière conduisit ses filles dans le navire. Là il les assura que la Providence veillerait toujours sur elles; et voyant que par leur départ il avait accompli l'œuvre sainte que DIEU lui avait confiée, et à





Paris Imp. Dion N. Boutevin 32

L. Girard del. et sculp.

*M. de la Dauvergière ayant conduit la Mère de Béatrice et ses compagnes sur le navire qui devait les porter à Ville-Marie les assure de l'assistance divine.*



laquelle il avait travaillé jusque alors avec tant de zèle, de courage et de dévouement, il récita le cantique du vieillard Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum, in pace*, et leur donna sa bénédiction (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

S'il est vrai que la croix soit le caractère distinctif de toutes les œuvres divines, il faut reconnaître que l'établissement des hospitalières de Saint-Joseph à Villemarie a été manifestement l'ouvrage de DIEU; car tout ce que nous aurons à en raconter dans cet ouvrage n'est pour ainsi dire qu'une suite non interrompue d'épreuves et de tribulations. Le vaisseau *le Saint-André* (2), sur lequel ces filles s'étaient embarquées, avait servi pendant deux ans d'hôpital aux troupes de la marine, sans avoir fait depuis de quarantaine, et se trouvait infecté de la peste. A peine fut-il en mer que la contagion se déclara aussitôt, et gagna une partie de la recrue. Les filles de Saint-Joseph, dévouées par état au service des malades, s'empressèrent d'offrir leurs services dans cette périlleuse occasion. Mais, quelques instances qu'elles fissent, elles ne purent obtenir la faveur qu'elles sollicitaient, ce qui fut peut-être la cause de la mort de huit à dix personnes, que la contagion enleva tout d'abord. Du moins, la défense qu'on leur avait faite d'exposer leur vie ayant

XIII.  
Leur  
traversée.  
— La  
contagion  
se met sur  
le navire.

(2) *Archives des hospitalières de Villemarie, acte de possession de l'hôtel donné par M. de Maisonneuve, le 20 novembre 1659.*

enfin été levée , et ces généreuses filles se mettant à exercer leurs fonctions d'hospitalières dans le navire , dès ce moment il n'y mourut plus personne , quoique le nombre des malades fût fort grand. Les sœurs de Brésoles et Maillet déployèrent un zèle infatigable à les servir, sans prendre d'autre préservatif contre la contagion que leur confiance en DIEU , qui les portait à exposer généreusement leur vie pour sauver celle de leurs frères. Mais la sœur Macé fut elle-même atteinte de la maladie ; elle ne put sortir de sa chambre que vers la fin de la traversée , où elle commença à se porter mieux ; et M. Le-maistre lui donna alors le soin de quelques personnes de qualité qui étaient aussi malades. Les sœurs de Brésoles et Maillet éprouvèrent cependant quelques atteintes du mal, ainsi que la sœur Bourgeoys, sans cesser néanmoins de servir les malades. Les sœurs Chatel, Crolo et Raisin, qui suivaient la sœur Bourgeoys pour jeter avec elle les fondements de l'institut de la congrégation, en ressentirent toute la violence, et principalement M<sup>lle</sup> Mance, qui fut réduite à l'extrémité. Cette maladie pestilentielle ne fut pas la seule épreuve qu'on eut à souffrir dans cette traversée, qui dura plus de deux mois. Le navire essuya durant ce temps les plus furieuses tempêtes , qui

le mirent en danger évident de périr ; jusque-là. que plusieurs fois tous les passagers, se croyant perdus sans ressource, se mirent en état de paraître devant DIEU par la réception du sacrement de pénitence. Enfin, après une navigation remplie de tant de périls et d'accidents fâcheux selon la nature, l'équipage arriva presque tout malade à Québec, le jour de la Nativité, 8 septembre de cette année 1659 (1).

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollélier de Casson, de 1658 à 1659. — Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Maria.*

---



---

## DEUXIÈME PARTIE.

DEPUIS  
L'ARRIVÉE DES FILLES DE SAINT-JOSEPH EN CANADA,  
JUSQU'À  
L'ÉRECTION DE LEUR INSTITUT EN RELIGION.



### CHAPITRE PREMIER.

OPPOSITIONS FORMÉES À QUÉBEC  
CONTRE LE DESSEIN DES FILLES DE SAINT-JOSEPH  
DE S'ÉTABLIR À VILLEMARIE.

I. Pourquoi la Compagnie n'avait pas eu de voir déférer à M. de Laval touchant le délai du départ des hospitalières.

On vient de dire, dans le chapitre précédent, que des personnes chargées en France des affaires de M. de Laval avaient déclaré aux hospitalières de Saint-Joseph, lorsqu'elles étaient arrivées à la Rochelle, que, si elles s'embarquaient pour Villemarie, on les obligerait de repasser la mer dans le courant de la même année. Aussi, en arrivant à Québec, au lieu du repos dont elles avaient besoin après une traversée si orageuse, elles s'attendaient à rencontrer les plus fortes oppositions contre leur établissement; et elles ne furent pas trompées dans cette attente. Mais, loin de se laisser abattre

par tous les assauts qu'elles eurent à soutenir, elles n'en devinrent que plus résolues à sacrifier à DIEU leur repos, leur santé et leur vie. C'est qu'elles considéraient toutes ces oppositions comme autant d'épreuves par où DIEU voulait les faire passer pour purifier leur dévouement, et les rendre dignes de servir d'instruments à l'accomplissement de son œuvre. Cette conduite de DIEU sur elles explique comment M. de Laval, ce prélat si pieux, et comment les RR. PP. Jésuites, si zélés pour le bien de la religion, purent se montrer cependant si opposés à leur établissement à Villemarie (1). Il est vrai qu'elles étaient parties de France, quoique M. de Laval eût demandé à la Compagnie de Montréal de différer leur départ jusqu'à l'année suivante. Mais comme il n'avait allégué d'autre raison de ce délai que la crainte de déplaire à l'un des associés, M. de Queylus (2), la Compagnie n'avait pas jugé à propos de s'arrêter à cette crainte, qu'elle savait être sans fondement, et elle n'avait pas cru manquer par là au respect dû au vicaire apostolique. Elle était convaincue d'ailleurs que le délai demandé par M. de Laval n'était qu'un moyen pour exclure les hospitalières de la Flèche, et pour leur substituer celles de Québec, qui avaient déjà deux de leurs sœurs à l'Hôtel-Dieu de Villemarie.

(1) *Aboules des hospitalières de Villemarie, par la sœur Meun.*

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollé, de Casson, de 1658 à 1659.*

(1) *Acte de  
Chaussière,  
notaire à Pa-  
ris, du 31  
mars 1656.*

Ayant fait un compromis avec les filles de Saint-Joseph (1) depuis trois ans, c'est-à-dire avant que M. de Laval eût été nommé vicaire apostolique pour le Canada; voyant que ces filles avaient une fondation assurée qui ne pouvait servir que pour elles seules, d'après les clauses mêmes du contrat, et qu'enfin l'Hôtel-Dieu de Villemarie ne pouvait se passer plus longtemps d'hospitalières : la Compagnie avait pensé qu'il était de son devoir de s'opposer au projet de ce prélat, en effectuant sans délai le départ des filles de Saint-Joseph. Ce projet tendait en effet à faire perdre à l'Hôtel-Dieu de Villemarie sa fondation pour des hospitalières, à priver la Compagnie du droit qu'elle avait d'y mettre telles filles qu'il lui plairait, et enfin à anéantir le dessein de DIEU sur la colonie de Montréal, pour l'accomplissement duquel les associés avaient travaillé jusque alors. Car, comme on l'a dit déjà, ce dessein avait pour objet de faire honorer en Canada la Sainte-Famille, JESUS, Marie et Joseph; et le projet dont nous parlons tendait à écarter celle de ces communautés qui devait y retracer les vertus de ce glorieux patriarche. et en vue de laquelle M. de La Dauversière avait même reçu ordre de travailler à l'établissement de Montréal. Mais, quelque bon droit qu'eussent les filles de



Saint-Joseph d'aller se mettre en possession de l'Hôtel-Dieu, elles se virent, dès leur arrivée à Québec, comme à la veille d'être obligées de repasser en France.

Immédiatement après leur débarquement, elles se rendirent à l'église paroissiale pour adorer le très-saint Sacrement, et pour renouveler à NOTRE-SEIGNEUR le sacrifice de leur vie. De là elles allèrent rendre leurs hommages à M. de Laval (1), qui les avait devancées à Québec depuis environ trois mois, et lui présentèrent une requête pour lui demander son approbation. Dans cet écrit, après avoir rappelé que la Compagnie de Montréal les avait choisies pour desservir l'Hôtel-Dieu de cette île, et qu'une personne de piété venait de leur donner un fonds suffisant pour y subsister sans être à charge aux pauvres, elles disaient au prélat, qu'elles avaient été envoyées en Canada, sous son bon plaisir, par l'évêque d'Angers, et le priaient enfin de vouloir bien autoriser leur établissement à Villemarie (2). Sans répondre d'abord à leur requête, M. de Laval les reçut avec bonté, les congratula de leur courage, leur dit des paroles très-obligeantes; puis les engagea à visiter M. d'Argenson, gouverneur du Canada, ensuite les religieuses hospitalières, et leur

II.  
Arrivée  
des filles de  
Saint-Joseph  
à Québec.

1) *Annales  
des hospitalières  
de Villemarie, par la  
sœur Marin.*

2) *Requête  
présentée à  
M. de Laval  
au mois de  
septemb. 1659;  
archives des  
hospitalières  
de Villemarie.*

ordonna enfin d'aller prendre leur logement chez les Ursulines, qui s'étaient empressées de lui demander cette faveur. Mais elles s'aperçurent bientôt que toutes ces démonstrations de bienveillance avaient pour fin de les détacher de leur institut, pour les incorporer à la communauté des hospitalières de Québec; et rien ne fut épargné pour les amener à cette fusion, vivement désirée par ces dernières (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

III.

On les presse en vain de s'agréger à l'institut des hospitalières de Québec.

La sœur Morin, dans ses *Annales*, parle ainsi des instances qu'on leur fit dès leur arrivée : « Elles furent beaucoup pressées et sollicitées « par M<sup>sr</sup> l'évêque de Pétrée et par les RR. PP. « Jésuites, de quitter leur institut, afin de s'unir aux hospitalières de Saint-Augustin de Québec, ou de retourner en France. Ils firent tout leur possible pour les engager à prendre l'un de ces deux partis, pensant rendre gloire à DIEU en les pressant de la sorte. » Mais elles n'auraient pu embrasser l'institut des hospitalières de Québec sans violer la protestation solennelle qu'elles avaient faite et signée avant leur départ de la Flèche, de regarder, jusqu'à la fin de leur vie, la communauté de ce lieu comme leur maison-mère, et d'observer invariablement les constitutions de l'institut de Saint-Joseph. Enfin, après tout ce qui avait eu

lieu avant leur départ, elles ne pouvaient sagement se déterminer à repasser en France, à moins que M. de Laval ne les y contraignît. C'est pourquoi elles ne se rendirent point à ces propositions, rapporte la sœur Morin. « La mère  
 « Judith de Brésolles, leur supérieure, qui était  
 « vraiment une Judith en courage et en fidélité,  
 « ajoute-t-elle, sachant que ses compagnes  
 « étaient intrépides dans leur dessein, répondit  
 « pour elles qu'elles ne feraient ni l'un ni  
 « l'autre. Elles demeurèrent fermes dans leur  
 « vocation, et s'exposèrent de bon cœur à toutes  
 « les croix qu'elles prévirent bien que leur fer-  
 « meté leur attirerait. » Ce fut sans doute après ce refus qu'arriva ce qu'on lit dans l'*Histoire de l'Institution des filles de Saint-Joseph* : que M. de Laval ordonna à M. Souart, prêtre de Saint-Sulpice, venu à Québec pour les conduire à Villemarie, de leur dire, au contraire, qu'elles pensassent à s'en retourner sur le même vaisseau qui les avait amenées en Canada (1). Si ce prélat le chargea d'une commission si pénible, il faut croire qu'elle n'eut pour objet qu'une simple insinuation. La sœur Morin assure en effet « que  
 « M. de Laval, grand serviteur de Dieu et  
 « homme tout apostolique, ne fit jamais violence  
 « au sentiment des filles de Saint-Joseph, se

(1) *Histoire de l'Institution, etc.*, t. II, p. 70; archives des hospitalières de la Flèche.

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin*

IV.  
M. de Laval renonce au projet de donner l'Hôtel-Dieu de Villemarie aux hospitalières de Québec.

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, p. 117.*

« contentant de leur dire qu'elles lui feraient un grand plaisir en s'agrégeant à l'autre institut (1). »

Il le désirait d'autant plus vivement, que, sans cette fusion, il se voyait dans la nécessité de rappeler les deux religieuses de Québec, qui se trouvaient à l'Hôtel-Dieu de Villemarie depuis l'année précédente, n'ayant pas de quoi les y faire subsister. Car cette maison, par le contrat même de sa fondation, devait être desservie gratuitement, et non aux dépens des pauvres: et d'ailleurs la fondation faite en faveur des hospitalières qui la desserviraient, n'était destinée, comme on l'a dit, qu'aux hospitalières de Saint-Joseph. De plus, les associés de Montréal avaient déclaré à M. de Laval qu'ils retireraient leurs aumônes si on prétendait donner la conduite de leur Hôtel-Dieu à d'autres hospitalières que celles qu'ils avaient choisies (2). Comme donc les filles de Saint-Joseph refusaient toujours de changer d'institut, quelques personnes qui désiraient passionnément de les éloigner du pays proposèrent à M. de Laval d'appliquer à l'Hôtel-Dieu de Villemarie une partie de la fondation que M<sup>me</sup> la duchesse d'Aiguillon avait faite en faveur de celui de Québec, afin de faire subsister les religieuses de Saint-Augustin dans le premier sans avoir

recours à la Compagnie de Montréal. Mais, outre qu'une pareille entreprise sur les droits des seigneurs aurait été irrégulière et entachée de nullité, la fondation de M<sup>me</sup> d'Aiguillon était trop peu considérable pour suffire aux deux établissements. C'est pourquoi M. de Laval aima mieux conserver la communauté de Québec, en lui laissant son revenu, que de le partager entre deux maisons, qui n'auraient pu se soutenir ni l'une ni l'autre (1). Il paraît qu'on fit alors de nouveaux efforts pour obliger les sœurs de Saint-Joseph à repasser en France. M. Dollier de Casson, dans son *Histoire du Montréal*, sans entrer dans le détail des difficultés qu'elles eurent à essayer pour s'établir dans cette île, dit : « qu'elles ne l'eussent  
 « peut-être jamais fait, si M. de Laval ne leur  
 « eût été favorable pour dissiper l'orage qui  
 « avait causé contre elles cette grande tempête ;  
 « de quoi, ajoute-t-il, le Montréal lui fut bien  
 « obligé, parce qu'il contribua ainsi à lui donner  
 « ces bonnes filles (2). »

Enfin, après qu'elles eurent été près d'un mois dans cet état d'incertitude sur leur avenir, le prélat se résolut, le 2 octobre 1659, à leur donner par écrit l'autorisation d'exercer leurs fonctions à Villemarie. Conformément au choix de l'évêque d'Angers et aux désirs des sœurs

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 118.

(2) *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson, de 1658 à 1659.

V.  
 M. de Laval  
 permet  
 aux filles  
 de  
 Saint-Joseph  
 d'aller  
 exercer  
 leurs fonctions  
 à  
 Villemarie.

Macé et Maillet, il confirma la mère de Brésoles dans la place de supérieure ; mais il leur ôta pour supérieur M. Lemaistre, qu'il jugea peut-être trop porté à les fortifier dans le dessein de demeurer attachées à leur institut, et leur donna en sa place un autre prêtre de Saint-Sulpice, M. Vignal, qu'il chargea de les conduire à Villemarie (1). Toutefois, en leur donnant ces lettres d'autorisation, il leur déclara qu'elles ne devaient pas espérer d'être un jour établies en communauté selon les formes canoniques, ni de recevoir pour novices des filles du pays, qui assurément ne voudraient pas s'exposer aux peines et aux contradictions auxquelles elles devaient s'attendre (\*). Cette déclaration avait pour motif de les faire insensiblement consentir à s'agréger aux hospitalières de Québec, si elles ne voulaient voir leur

(1) *Lettre de M. de Laval du 2 octobre 1659 ; archives des hospitalières de Villemarie.*

---

(\*) La sœur Morin, assez mal instruite de ce qu'elle avait entendu raconter dans sa jeunesse sur M. de Queylus, qui avait déjà quitté Villemarie avant qu'elle y résidât elle-même, assure que M. de Laval, en refusant d'approuver l'établissement des filles de Saint-Joseph, leur alléguait pour motif la parole qu'il aurait donnée à M. de Queylus de ne les point établir canoniquement ; et elle ajoute que, par amitié pour cet ecclésiastique, il persista pendant bien des années dans cette disposition. Mais ce serait faire injure à ce prélat, que de supposer en lui, dans une affaire de cette importance, un motif si humain, si opposé à son caractère bien connu, et même si

propre communauté s'éteindre (1). M. de Laval leur permettant donc d'aller exercer leurs fonctions à Villemarie, ordonna en même temps aux deux hospitalières de Québec, les sœurs de la Nativité et de Saint-Paul, qui y séjournaient depuis un an, de revenir ; et il leur envoya M. de Saint-Sauveur, chapelain de leur communauté, pour les accompagner dans le voyage (2).

Durant ces débats, M<sup>lle</sup> Mance, qui était fort malade en arrivant à Québec, se faisait traiter dans une maison de la basse ville. Voyant qu'elle n'était point encore rétablie lorsque les filles de Saint-Joseph eurent la liberté d'aller à Villemarie, et prévoyant que sa convalescence se prolongerait encore, elle leur conseilla de partir sans délai, et de la laisser avec les demoiselles qu'elle avait amenées de France, et qui étaient aussi malades des suites de la contagion. Elles quit-

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

2) Ibid. — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 118-119.

VI.  
Les hospitalières de Saint-Joseph montent à Villemarie, et celles de Saint-Augustin reviennent à Québec

---

frivole, puisque la Compagnie de Montréal, de qui seule dépendait cette affaire, ne voulait établir à l'Hôtel-Dieu que les sœurs de Saint-Joseph. Il est certain, d'ailleurs, que lorsque ces filles arrivèrent en Canada, bien loin que M. de Laval eût pour M. de Queylus une amitié si aveugle, il l'expulsa au contraire de ce pays, sans vouloir souffrir qu'il y reparût, et que, quelques années plus tard, M. de Queylus s'y étant présenté avec une commission du Saint-Siège Apostolique, il crut pouvoir fulminer contre lui les anathèmes de l'Eglise, et l'obligea de repasser en France (1).

1) *Vie de la sœur Rougeous*, t. I, p. 138, 140, etc.

tèrent donc Québec, et se mirent en chaloupe sur le fleuve Saint-Laurent, avec M. Vignal, leur nouveau confesseur. Mais, pour qu'il n'y eût aucun genre de contradiction qu'elles n'éprouvassent avant de s'établir, DIEU permit qu'un vent contraire ralentît tellement leur navigation, qu'elles restèrent quinze ou seize jours sur le fleuve. Elles eurent cependant la consolation de communier le jour de la fête de saint Bruno, 6 octobre, comme aussi de rencontrer la barque qui portait les deux religieuses de Québec, accompagnées par M. de Saint-Sauveur et M. Souart. Mais la barque ayant le vent en poupe, et allant avec une grande vitesse, elle ne put s'approcher de la chaloupe plus près que de dix à quinze pas, ce qui fut cause que les compliments que ces bonnes filles se firent les unes aux autres, et les témoignages de charité qu'elles se donnèrent mutuellement, dans une rencontre si rapide, furent très-laconiques. M. Souart, qui l'année précédente était allé chercher les deux hospitalières de Québec, les ramena ainsi dans leur couvent, pendant que M. Vignal de son côté conduisait heureusement les filles de Saint-Joseph à Villemarie (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

VII.  
Leur arrivée  
à Villemarie.  
— Accueil  
qu'on  
leur fit.

Cette ville naissante comptait alors cent soixante hommes, dont cinquante chefs de famille, sans comprendre pourtant les nouveaux colons,



au nombre de plus de cent personnes, venus avec les filles de Saint-Joseph. Elle se composait d'environ quarante maisons, presque toutes situées de manière à se défendre mutuellement contre les insultes des Iroquois. Outre le fort qui la protégeait, elle était mise à couvert, du côté appelé le coteau Saint-Louis, par une redoute qu'on venait de construire avec un moulin, sur une petite éminence fort avantageuse pour la sûreté publique (1). Tel était l'état de Villemarie à l'arrivée des filles de Saint-Joseph.

(1) *Emplois de Pierre Devoyer, vicomte d'Argenson, mss. de la bibliothèque du Louvre, in-fol. n° 32, fol. 72.*

Après qu'elles eurent mis pied à terre, elles allèrent adorer NOTRE-SEIGNEUR à l'église, située dans le bâtiment même de l'Hôtel-Dieu; et comme le logement qui leur était destiné n'était point encore achevé, en attendant elles s'établirent dans celui que M<sup>lle</sup> Mance avait occupé. La nouvelle de leur arrivée fit naître dans tout le pays une sincère et vive allégresse. Tous ces pieux colons, pénétrés de respect pour la vertu de ces saintes filles, et de reconnaissance pour le dévouement généreux qu'elles leur témoignaient en venant ainsi se vouer à leur soulagement, s'empressèrent chacun de les visiter. Ils exprimèrent, à leur façon simple, leur vive satisfaction par des compliments d'autant plus sincères que l'art y avait moins de part, et qu'ils

n'étaient qu'une expression naïve des sentiments de gratitude et d'affection dont leurs cœurs étaient remplis. Elles les visitèrent à leur tour, accompagnées de M. Vignal et de quelques autres personnes de confiance, comme M. de Laval le leur avait conseillé pour la satisfaction de ce bon peuple, qu'il prévoyait bien devoir en être consolé et édifié. Tous leur donnèrent mille témoignages d'estime et de charité, leur firent la plus honorable réception qu'ils purent, leur offrant même, dans leur simplicité, ce qu'ils avaient de meilleur, comme du lait, des citrouilles cuites dans la cendre, du blé d'Inde grillé, et les pressant fort de manger, ce qu'elles refusèrent partout. Après deux jours employés à parcourir ainsi toutes les maisons, elles choisirent pour le lieu de leur clôture un petit appartement, où elles mirent leurs lits et ce qu'elles avaient apporté de meubles et d'ustensiles, qui n'était pas considérable, et commencèrent enfin à exercer leurs fonctions d'hospitalières, à la grande satisfaction de tout le pays (1). A leur arrivée, M. Vignal les avait mises en possession légale de l'Hôtel-Dieu et de tous les bâtiments qui en dépendaient. Le 20 du mois de novembre suivant, M. de Maisonneuve, en sa qualité de gouverneur, leur donna, de cette prise de pos-

(1) *Annales des hospitalières de Ville-Marie, par la sœur Morin.*

session, un acte par écrit, daté du fort de Villemarie, où il faisait sa résidence (1).

Pendant que la mère de Brésolles et ses compagnes donnaient ainsi à la colonie ces touchants témoignages de leur dévouement, M<sup>lle</sup> Mance achevait de rétablir sa santé, et se disposait à aller les joindre avant l'hiver. La guérison miraculeuse de son bras, dont elle portait sur elle la preuve visible et toujours subsistante, fit une grande sensation à Québec, où son infirmité précédente avait eu autant de témoins qu'il y avait de personnes dans ce lieu, et contribua beaucoup à accréditer la sainteté de M. Olier et sa puissance auprès de DIEU. Ce fut peut-être par suite des impressions de ce miracle dans les cœurs que la supérieure des hospitalières de Québec désira peu après qu'on lui envoyât de France le livre de *la Journée chrétienne* composé par M. Olier (2). M<sup>lle</sup> Mance se rendit enfin à Villemarie, environ trois semaines après les filles de Saint-Joseph, et dans ce voyage elle eut beaucoup à souffrir de la rigueur excessive du froid. A son arrivée, elle fut étonnée et affligée de voir que les logements destinés pour les hospitalières étaient si peu avancés, et elle ne put s'empêcher d'en faire ses plaintes aux personnes qui avaient promis d'en prendre soin. Il paraît que les tra-

(1) *Archives des hospitalières de Villemarie, acte de M. de Moussouneuve, du 20 novembre 1659.*

VIII.  
M<sup>lle</sup> Mance fait achever le logement destiné aux filles de Saint-Joseph.

(2) *Relation de la Nouvelle-France, 1664 et 1665, par le P. Le Mercier, p. 15.*

vaux de la campagne, qu'on n'avait pu différer, et la construction des logements pour la nouvelle recrue, n'avaient pas permis de trouver assez d'ouvriers pour pousser avec plus d'activité le bâtiment des hospitalières. M<sup>lle</sup> Mance n'épargna rien pour qu'elles pussent l'occuper prochainement, et employa, à cette fin, tout ce qu'elle put avoir de menuisiers. Ils y travaillèrent avec beaucoup de diligence pendant deux mois environ, et le mirent en état de recevoir ces filles pour y passer l'hiver, quoique avec bien des incommodités. Le logement dont nous parlons était situé au-dessus de la salle des hommes et de celle des femmes, et on y montait par un petit escalier de vingt marches, fort étroit. Il se composait d'une chambre d'environ vingt-cinq pieds en carré, où était une cellule pour la supérieure. Au bout de cette chambre se trouvait le dortoir, c'est-à-dire quatre petites cellules, et enfin un cabinet pour y serrer les hardes et les provisions (1). Tel fut pendant bien des années le monastère des filles de Saint-Joseph à Villemarie; et nous dirons bientôt tout ce qu'elles eurent à y endurer de privations et de souffrances, sans pouvoir apporter à leurs maux d'autres remèdes que la patience et la soumission la plus entière à la très-sainte volonté de DIEU.

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

Elles y étaient à peine établies. qu'elles se virent plus menacées que jamais d'être renvoyées en Europe, et de céder la place aux hospitalières de Québec, à l'occasion de la mort de M. de La Dauversière, décédé le 6 novembre de cette même année, c'est-à-dire peu de jours après leur arrivée à Villemarie. DIEU le traita constamment comme il a coutume d'en user à l'égard des âmes les plus éminentes. Il le perfectionna par les tribulations, dont sa vie fut en effet toute remplie; et parce que la foi de ce grand serviteur de DIEU était vraiment magnanime, elle le fit toujours sortir victorieux de ces diverses épreuves, comme l'or qui sort plus pur du creuset. Aussi le seul trésor qu'il voulait posséder sur la terre était une foi ferme et inébranlable; et un jour que NOTRE-SEIGNEUR lui offrit de lui accorder telle grâce qu'il voudrait, il n'en demanda pas d'autre que la foi. Son confesseur lui ayant représenté qu'il aurait dû demander plutôt la grâce de ne plus pécher, cet homme, divinement éclairé des voies de DIEU sur les âmes, lui fit cette réponse, bien digne de remarque : « Mon père, l'impeccabilité n'est « pas l'état où DIEU veut mettre l'homme tant « qu'il est sur la terre (1). » Comme donc c'était la grandeur de sa foi qui l'avait soutenu au

IX.  
Épreuves  
par lesquelles  
DIEU purifie  
M. de La  
Dauversière.

(1) *Mémoires de M. de La Dauversière fils sur son père.*

milieu de tant d'épreuves, DIEU, pour le couronner de plus de gloire dans le ciel, voulut que cette même vertu parût surtout en lui à la fin de sa vie, dans les tribulations dont il fut alors assailli. et qui le rendirent comme une image touchante du saint homme Job. La croix la plus pesante qu'il avait eue à porter jusque alors était, d'une part, la mésintelligence survenue entre la Compagnie de Montréal et les RR. PP. Jésuites au sujet de l'établissement de Villemarie, et, de l'autre, les difficultés par rapport aux vœux solennels qu'il aurait voulu introduire dans son institut. Mais, deux ans avant sa mort, il sembla que DIEU eût permis à l'ange de Satan d'éprouver son serviteur de toutes les manières. et si l'on en croit M. de Fancamp, particulièrement instruit des circonstances les plus cachées de la vie merveilleuse de M. de La Dauversière, cet ange de ténèbres demanda en effet de le cribler comme autrefois le saint homme Job, et DIEU le lui permit afin d'être glorifié par la fidélité de son serviteur (1).

(1) *Lettre de M. de Fancamp au R. P. Chaumonot du 28 avril 1660.*

Pour l'intérieur, il fut dépouillé de toute grâce sensible, et abandonné à la seule nudité de la foi ; et quant à l'extérieur, il se vit frappé dans sa réputation, dans ses biens, dans son corps. Tout le monde se souleva contre lui : ses parents

et ceux des filles de Saint-Joseph pour des raisons d'intérêt; le peuple, parce qu'il s'imaginait qu'il vendait à prix d'argent les filles du pays, qu'il envoyait à Montréal; toute la ville de la Flèche, qui le regardait comme un perturbateur du repos public; ses propres amis, qui étaient devenus ses persécuteurs. Les filles de Saint-Joseph, pour lesquelles il avait toujours eu un cœur de père, furent elles-mêmes, quoique innocemment, l'occasion de ses peines les plus sensibles. Ces peines eurent pour fondement certains bruits entièrement faux, qu'on alla malicieusement lui rapporter, touchant certaines règles qu'il avait voulu leur ôter pour prévenir le relâchement. Cette dernière affliction fut surtout ce qui causa la maladie dont il mourut. DIEU le frappa encore dans sa fortune, qu'il renversa de fond en comble. Dans un seul jour, il perdit pour plus de 100,000 livres, par le naufrage d'un vaisseau qui devait rétablir entièrement ses affaires. Pour lui personnellement, il ne fut pas plus touché de cette perte que s'il eût été de bronze, quoiqu'il vît sa famille réduite à l'aumône par cet accident. Mais ce qui l'accablait de douleur, c'était de penser que les débris de sa fortune ne pourraient suffire à tous ses créanciers.

X.  
Dernière  
maladie  
et mort de  
M. de La  
Dauversière.

Enfin, comme si tout cela n'eût pas suffi pour faire éclater sa patience, il se vit accablé en même temps par huit maladies des plus douloureuses, dont une seule aurait dû le faire expirer. DIEU l'en avait guéri subitement pour qu'il pût se rendre à la Rochelle, afin d'y donner ses ordres avant le dernier embarquement, et d'y accompagner ses filles, comme nous l'avons raconté. Après qu'il leur eut fait ses adieux et qu'il se fut mis en marche, la haire sur le dos, pour retourner à la Flèche, n'étant plus qu'à une journée de sa maison, il descendit de cheval à Saumur, pour aller se jeter aux pieds de la statue de Notre-Dame des Ardilliers, et là il fut repris de toutes ses maladies précédentes, et en proie aux plus intolérables douleurs. Il remonta néanmoins à cheval pour achever à la Flèche son sacrifice. Sa vie ne fut plus qu'un martyre continuel. La gravelle, jointe à une pierre si monstrueuse qu'elle occupait toute la vessie, une goutte cruelle, la fièvre, des coliques néphrétiques, deux hernies intolérables, une fluxion de poitrine, les hémorroïdes avec des ulcères, tels furent les maux qu'il eut à endurer à la fois et sans aucun soulagement. Si on lui donnait un remède pour apaiser celui de ses maux qui le pressait davantage, ce remède semblait ne servir



qu'à aigrir les autres ; en sorte que les médecins avouaient qu'il ne vivait que par miracle, et pour souffrir comme s'il eût été sur un gril exposé à un brasier ardent. A la fin, toutes ses chairs étant consumées, et sa peau étant percée par ses os, son corps n'était plus qu'un squelette tout couvert de plaies. Dans cet état, il n'avait de repos ni le jour ni la nuit. Durant l'espace d'un mois entier, à peine eut-il une heure de sommeil. Il ne lui restait plus que la sensibilité pour souffrir, et la voix pour témoigner la vivacité de ses douleurs ; nuit et jour ce n'était qu'un cri plaintif qui fendait le cœur de tous ceux qui s'approchaient de lui. Néanmoins, dès qu'il avait un moment de relâche, on le voyait entrer dans un état de calme et de paix admirable, comme s'il eût été en oraison ; et s'il parlait alors, ce n'était que pour se plaindre à lui-même de son impatience et de sa lâcheté à souffrir. Quatre jours avant sa mort, étant visité par M. de Fancamp, il lui dit ces paroles : « *Vous voyez ici l'homme de douleurs :* » mais se reprenant aussitôt : « J'ai tort de parler de la sorte, ajouta-t-il, puisque cette qualité ne convient qu'à JESUS-CHRIST, et que moi je ne suis qu'un lâche qui ne peut rien endurer. » A tous ces maux extérieurs, DIEU, pour le purifier de plus en plus,

ajouta encore des peines intérieures, dont il serait difficile de se faire une juste idée. Le jour de sa mort il eut une vue de la rigueur de la justice divine qui fut pour lui un tourment plus intolérable que ce qu'il avait enduré toute sa vie ; et ensuite, pendant plus de quatre heures qu'il vécut encore, il lui survint des assauts d'amour de DIEU si violents, que ses douleurs n'étaient plus rien en comparaison de ce qu'il eut alors à souffrir par cette nouvelle sorte de martyre. Enfin, levant les mains au ciel, et regardant fixement d'un certain côté de sa chambre, avec un visage serein, comme s'il eût vu quelque chose d'agréable, et peu après baissant ses mains et les croisant sur sa poitrine, il inclina la tête et expira doucement (1), le 6 de novembre 1659, âgé de 63 ans (\*).

(1) *Lettre de M. de Fancamp au P. Chaumonot, du 28 avril 1660 ; archives des hospitalières de la Flèche.*

---

(\*) Le corps de M. de La Dauversière, après avoir été embaumé et renfermé dans un cercueil de plomb, fut inhumé dans la partie du caveau des sœurs de Saint-Joseph qui était située sous la chapelle de leur ancien hôpital ; et son cœur, pareillement embaumé, et placé dans une boîte de plomb en forme de cœur, fut porté dans la chapelle du château de la Mothe-Lubin, commune de Crosnières, et déposé dans la muraille. Après les bouleversements occasionnés par la révolution française, il n'a pas été possible aux filles de Saint-Joseph de la Flèche de reconnaître le corps de leur saint instituteur. Pour les dédommager de cette perte, M. André-Louis

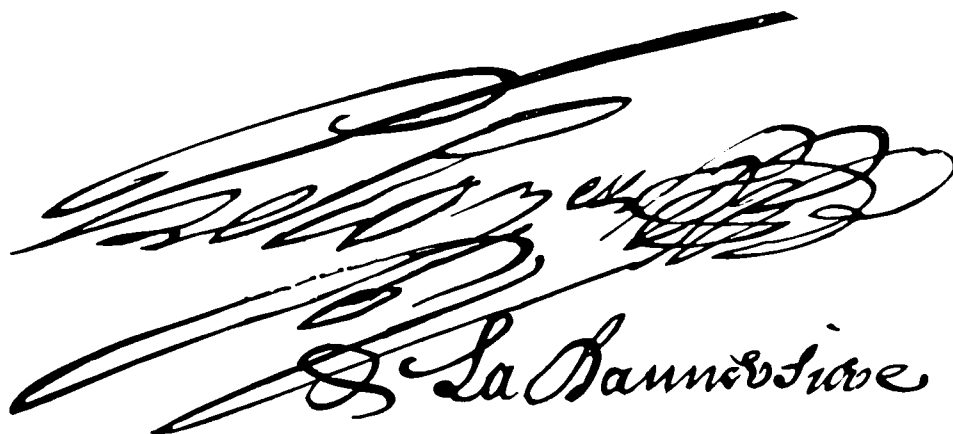
M. de Fancamp, qui lui succéda comme procureur de la Compagnie de Montréal, écrivit au Père Chaumonot, Jésuite, les circonstances de cette précieuse mort. « Me voici tiré de la solitude, lui disait-il, et dans les tracas du monde, « après le décès de M. de La Dauversière, qui « est mort en saint, comme il avait vécu. J'ai eu « le bonheur d'assister à sa mort, et d'avoir été « six semaines près de lui pendant sa maladie.

1660.

XI.  
La fondation  
des  
hospitalières  
étant perdue,  
on les invite  
à repasser  
en France.

Le Royer de La Mothe et son épouse, et M. Henri-Gustave Le Royer de La Mothe, descendant de M. Le Royer de La Dauversière, propriétaire du château de la Mothe-Lubin, ont bien voulu leur donner le cœur de leur aieul, le 29 mai 1836, fête de la Sainte-Trinité, au jour de laquelle l'institut de Saint-Joseph avait pris naissance deux cents ans auparavant. Après les prières de l'absoute, le cœur fut porté processionnellement et remis entre les mains de la supérieure, en présence des autorités civiles de la Flèche, et d'une grande foule de fidèles, qui avaient assisté à la cérémonie (1). Nous donnons ici le *fac-simile* de la signature de ce grand serviteur de Dieu.

1. *Translation du cœur de M. de La Dauversière; archives des hospitalières de la Flèche.*



G. La Dauversière

« Cette excellente fin étant une des plus belles  
 « de notre siècle, je crois que vous ne serez pas  
 « fâché qu'elle soit le sujet de cette lettre, dont  
 « vous donnerez, s'il vous plaît, lecture au Ré-  
 « vérend Père Lallemant. DIEU veuille que nous  
 « vivions plus en union que nous ne l'avons fait  
 « de son vivant; j'espère que nous l'obtiendrons  
 « par son intercession. On peut dire de ce grand  
 « serviteur de DIEU ce que NOTRE-SEIGNEUR disait  
 « de lui-même : Aujourd'hui j'opère des mi-  
 « racles : heureux celui pour qui je ne serai point  
 « un sujet de scandale à cause des opprobres  
 « dont je serai couvert. Car, comme il a perdu  
 « beaucoup de biens, ses créanciers ne seront  
 « peut-être pas payés. Les pauvres filles hospi-  
 « talières de Montréal sont du nombre. Après  
 « avoir eu bien des peines et beaucoup souffert  
 « pour aller en Canada, elles seront sans doute  
 « obligées de revenir en France, leurs fonds étant  
 « enveloppés dans ses dettes (1). »

(1) *Lettre  
 de M. de Fau-  
 camp au P.  
 Chaumonot,  
 etc.*

C'était une nouvelle croix que DIEU destinait à ces saintes filles, en vue de purifier de plus en plus leur amour pour lui, et de les affermir dans l'abandon à sa providence. M. de La Dauversière, après avoir reçu des mains de M<sup>lle</sup> Mance les 20.000 livres données par M<sup>me</sup> de Bullion pour leur fondation, les avait portées au trésorier de

l'épargne, en acquit de la recette qu'il devait lui-même au roi comme receveur de ses finances à la Flèche. Sa pensée était de remplacer cette somme lorsqu'il aurait trouvé une occasion sûre pour la mettre à constitution de rente ; mais, après la perte de plus de 100,000 livres qu'il venait de faire, étant redevable au trésor de plus qu'il n'avait de biens, les 20,000 livres des hospitalières restèrent dans les coffres du roi et furent perdues sans ressource pour elles (1). Comme donc elles n'avaient plus aucun fonds assuré pour subsister à Villemarie, et que l'Hôtel-Dieu devait y être desservi gratuitement, M. de Fancamp, procureur de la Compagnie de Montréal, leur écrivit de repasser en France, attendu que les associés, épuisés par les dépenses qu'ils faisaient chaque année, et d'ailleurs découragés par les mesures sévères que M. de Laval croyait devoir prendre à leur égard, ne pouvaient leur procurer une nouvelle fondation. C'est que ce prélat, comme il est dit dans la *Vie de la sœur Bourgeois*, après avoir fait expulser M. de Queylus du Canada, ne voulait pas souffrir qu'il revînt dans la colonie, dont il était cependant un des principaux soutiens ; ce qui fut cause que la Compagnie mit alors en délibération si elle n'abandonnerait pas l'œuvre de Villemarie (2). Dans cette incertitude,

(1) *Archives de la marine : mémoire de MM. de Donnville et de Champigny*, 1687. — *Histoire du Montréal*, par M. Dallier de Casson, de 1662 à 1663. — *Etat présent de l'Eglise de la Nouvelle-France*, par M. Parépe de Québec, Paris, 1688, in-8°, p. 63.

(2) *Vie de la sœur Bourgeois*, t. 1.

M. Macé, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice de Paris et frère de la sœur Macé dont on a parlé, écrivit à ces filles de s'embarquer avec les messieurs du séminaire s'ils quittaient le pays, comme on le craignait ; et, s'ils continuaient à y demeurer, de repasser néanmoins en France, où M. de Fancamp et lui iraient les recevoir à la Rochelle, et les conduiraient dans la maison de l'institut qu'elles auraient choisie (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XII.  
Les hospitalières prennent la résolution de demeurer à Villemarie sans fondation assurée.

La nouvelle de la mort de leur saint instituteur, et l'invitation qu'on leur faisait de revenir en Europe, les affligèrent beaucoup, sans abattre pourtant leur courage. Après avoir mûrement pesé toutes choses, et avoir beaucoup prié Dieu pour connaître le parti qu'elles avaient à prendre, elles crurent se conformer à sa volonté en se décidant à vivre et à mourir à Villemarie, sans recourir à la Compagnie de Montréal, dans la confiance où elles étaient que la Providence pourvoirait à tous leurs besoins, ainsi que leur bon père les en avait assurées en leur disant le dernier adieu à la Rochelle. Il est à remarquer qu'au moment de l'embarquement, la sœur Maillet, qui avait la charge d'économe, lui ayant demandé entre quelles mains il avait placé la fondation, et à qui elle devait s'adresser pour en réclamer la rente, il avait paru préoccupé dans

sa réponse, et s'était contenté de lui dire : « *Ma fille, Dieu y pourvoira, confiez-vous en lui* (1). » Ces paroles firent croire dès lors à la sœur économe qu'il était survenu quelque fâcheux embarras dans cette affaire. Néanmoins, par un effet du respect qu'elle lui portait, et de la confiance qu'elle avait en lui, elle n'insista pas. Mais lorsqu'après la mort de M. de La Dauversière elle sut que la fondation était perdue, la sœur Maillet ne douta pas, et ses compagnes ne doutèrent pas non plus, que cette perte ne fût déjà arrivée avant qu'elles eussent quitté la Rochelle, et que M. de La Dauversière, en la leur tenant secrète, pour ne pas mettre obstacle à leur départ, n'eût voulu, par sa réponse, les assurer que, malgré la perte de leur fondation, elles ne laisseraient pas de subsister à Villemarie, pourvu qu'elles missent en DIEU seul leur confiance et leur appui. Elles prirent donc le parti d'y demeurer, et cette résolution réjouit toute la colonie (2).

Cependant, lorsqu'on apprit à Québec que les hospitalières de Saint-Joseph se trouvaient sans fondation, on revint au projet de les incorporer à celles de Saint-Augustin, ou de les renvoyer en France. Mais elles persévérèrent invariablement dans leur premier dessein, quelques instances qu'on pût leur faire. Il est vrai que les prêtres

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, etc.*

(2) *Annales des hospitalières, etc.*

XIII.  
Les hospitalières, sollicitées de nouveau à s'unir à celles de Québec ou à repasser en France, sont retenues à Villemarie.

du séminaire de Saint-Sulpice. M. de Maison-neuve, M<sup>lle</sup> Mance, et tous les colons de Villemarie, qui désiraient ardemment de les conserver, ne contribuèrent pas peu à les affermir dans cette résolution. M. Souart, supérieur du séminaire en l'absence de M. de Queylus, et qui était singulièrement édifié de leur vertu, fit tout ce qu'il put pour les retenir; il les aidait de ses largesses, les visitait, les encourageait à souffrir, et les justifiait auprès de ceux qui taxaient d'entêtement la fermeté avec laquelle elles refusaient de changer d'institut. M. Vignal, leur confesseur, et M. Galignier, économiste du séminaire, s'efforçaient aussi de soutenir leur courage. M. de Maisonneuve, de son côté, représentait fortement le bon droit de ces filles aux personnes qui leur étaient opposées; il les encourageait à persévérer, et les assistait aussi de ses aumônes. Enfin, pour tout dire en un mot, les ecclésiastiques du séminaire, M. de Maisonneuve, M<sup>lle</sup> Mance et les religieuses ursulines de Québec, étaient tout ce qu'elles avaient d'amis en Canada parmi les personnes de considération. Mais pour ce qui est du peuple de Villemarie, il leur était tout dévoué, et se serait sacrifié volontiers pour elles (1). Aussi, dès qu'il apprit qu'on pensait sérieusement à les envoyer en France, fit-il auprès de M. de Laval les

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*



instances les plus vives et les plus pressantes pour les conserver dans la colonie; et ces instances eurent leur effet. « Les bonnes mères hospitalières  
 « qui vinrent l'année dernière s'établir à Mont-  
 « réal, écrivait de Québec la mère Marie de  
 « l'Incarnation le 17 septembre 1660, ont été  
 « à la veille de repasser en France, leur fonda-  
 « tion étant saisie et regardée comme perdue.  
 « Mais Monseigneur notre Prélat les a retenues  
 « sur la requête qui lui a été présentée par les  
 « habitants de Montréal; car ce sont des filles  
 « d'une grande vertu et édification (1). » M. Dol-  
 lier de Casson, parlant de la perte de leurs fonds, fait à ce sujet la réflexion suivante: « Si ces  
 « bonnes filles avaient tardé une année de partir,  
 « comme le souhaitait M. de Laval, avant ce  
 « temps M. de La Dauversière étant mort, leur  
 « fondation aurait été absorbée par ceux qui ont  
 « voulu faire voir qu'il était mort ruiné; et par  
 « conséquent ces filles n'auraient eu que faire de  
 « songer à partir étant sans fondation. Mais DIEU,  
 « qui les voulait là dans l'état de pauvreté où  
 « elles se trouvent, et qui savait ce qui devait  
 « arriver, les a fait prévenir ce qui les aurait  
 « arrêtées en France (2). »

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 3<sup>e</sup> partie, lettre X, p. 201.

(2) *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson, de 1662 à 1663.

Quoique M. de Laval eût bien voulu qu'elles restassent encore à Villemarie, malgré la perte

XIV.  
 M. de Laval refuse d'approuver

les  
hospitalières  
— M. Olier  
et M. de La  
Dauversière  
les consolent.

de leur fondation, il ne cessa pas cependant de les presser, comme auparavant, de s'agréger à l'institut des hospitalières de Québec. « Ce combat de nos chères sœurs a duré douze ans, dit la sœur Morin; ce que NOTRE-SEIGNEUR a permis pour exercer la vertu de nos mères, et faire connaître leur fermeté dans leur dessein. Et pendant tout ce temps elles souffrirent beaucoup de résister ainsi au sentiment de Monseigneur l'Évêque (1). » Ce fut apparemment par l'espérance de les voir embrasser un jour l'institut des hospitalières de Québec, que M. de Laval refusa toujours de reconnaître officiellement leur communauté à Villemarie, malgré tout ce qu'on put faire pour le fléchir. M<sup>lle</sup> Mance était extrêmement sensible à ce refus, le regardant comme fait à la Compagnie de Montréal et à M. Olier lui-même, qui avaient accepté les hospitalières de Saint-Joseph à l'exclusion de tout autre institut. Les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice et M. de Maisonneuve n'épargnèrent ni les prières ni les instances auprès du prélat. Mais tout fut inutile; et à la fin, on prit le parti d'abandonner cette affaire à la divine Providence et de demeurer en repos (2). Malgré leur résignation aux ordres de DIEU, les filles de Saint-Joseph ne pouvaient s'empêcher cependant de ressentir tout ce que

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

cet état d'incertitude avait d'affligeant pour elles. La sœur Maillet surtout y était très-sensible. Cette sainte fille, que DIEU conduisait par une voie d'oraison sublime et d'attention habituelle à sa divine présence, fut puissamment fortifiée par des faveurs extraordinaires qu'elle reçut plusieurs fois dans ses grandes désolations. Elle vit M. Olier jouissant de la gloire, qui la consolait dans ses peines et l'affermissait contre la crainte qu'elle avait que la maison de Saint-Joseph ne pût subsister à Villemarie. Dans une de ces circonstances il lui apparut avec M. de La Dauversière. Ces deux grands serviteurs de DIEU l'assurèrent de sa part que cette œuvre était de lui, et qu'elle subsisterait malgré l'opposition des hommes, qui agissaient en aveugles, ne connaissant pas ses desseins; mais que DIEU saurait tirer sa gloire des persécutions que l'on faisait souffrir à cette maison, fondée sur la pauvreté et soutenue par les croix; qu'étant filles de saint Joseph et consacrées à honorer et à imiter la Sainte-Famille sur la terre, elles devaient marcher par le chemin des humiliations et des contradictions de la part des hommes; que moyennant cela rien ne pourrait les renverser ni les détruire, étant soutenues de DIEU et protégées par la Sainte-Famille, JESUS, Marie, Joseph. La sœur Maillet prenait plaisir à

faire part à ses compagnes de ces faveurs extraordinaires, pour relever leur courage, qui en effet n'en était pas peu fortifié. « C'est ce qu'elle m'a

(1) *Mont-réal en Canada, mss. in-4° des hospitalières de la Flèche, p. 10. — Lettre circulaire sur la sœur Marie Maillet; archives de l'hôtel Dieu de Baugé, p. 6.*

« dit plusieurs fois dans des entretiens particuliers, rapporte l'une d'elles. Ils étaient si dévots, si remplis de transports pour son bien-aimé, que ses paroles pénétraient mon cœur d'une douce consolation que je ne puis exprimer (1). »

Ces apparitions de M. Olier, qui ne sont pas les seules qu'on raconte de lui, et l'assurance donnée aux sœurs de Saint-Joseph, ne doivent point paraître suspectes dans l'histoire d'une fondation aussi admirable que l'est celle de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, fondation dont elles sont comme une conséquence naturelle. Au reste, cette assurance a été justifiée de la manière la plus incontestable, ainsi qu'on en demeurera convaincu par la lecture de cet ouvrage; car nous n'aurons à y raconter qu'une suite d'épreuves diverses et de croix de tous les genres, si multipliées et si continuelles, qu'il n'y a peut-être pas d'autre maison dans l'Église de DIEU qui en ait eu un plus grand nombre à porter.



## CHAPITRE II.

EXTRÊME PAUVRETE  
ET SOUFFRANCES QUE LES FILLES DE SAINT-JOSEPH  
ENDURENT A VILLEMARIE.

En ordonnant à M. de La Dauversière d'établir une maison d'hospitalières dans l'île de Montréal, DIEU se proposait, comme on l'a vu, de faire paraître dans ces filles, et de répandre par elles dans cette colonie, l'esprit et les vertus du glorieux saint Joseph. Ce grand saint, qui eut en sa garde le Fils de DIEU et la très-sainte Vierge sa mère, et fut le plus honoré d'entre les hommes, participa aussi dans un degré très-éminent aux béatitudes que NOTRE-SEIGNEUR a préconisées dans l'Évangile, et qui sont sur la terre la consolation des vrais enfants de DIEU comme le motif de leurs plus douces espérances. « Bienheureux les pauvres ! dit le Sauveur. Bienheureux ceux qui sont doux, ceux qui sont dans l'affliction, ceux qui ont soif de la justice ! Bienheureux ceux qui sont miséricordieux, qui ont le cœur pur ! Bienheureux les pacifiques, bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice (1) ! » Tel fut sur cette terre le partage du grand saint

1660 et suiv.

I.  
Les filles  
de  
Saint-Joseph  
appelées  
à retracer  
à  
Villemarie  
les vertus  
et surtout  
la pauvreté  
de  
saint Joseph.

1) Évangile  
de saint Mat-  
thieu, ch. v,  
v. 8 et suiv.

Joseph, modèle parfait des vertus de pauvreté, de douceur, de résignation, de zèle, de commisération, de pureté, d'humilité, de patience dans les contradictions. DIEU, qui voulait donc faire paraître quelque chose des vertus de ce saint dans ses filles, leur communiqua en faveur des membres de son Fils, qu'elles sont obligées par état de soulager, une participation abondante à la charité douce et affectueuse de saint Joseph pour l'enfant JÉSUS; il les mit aussi en part de sa patience dans les afflictions, et leur communiqua les autres vertus qui avaient éclaté en lui, mais surtout son amour pour la sainte pauvreté, afin qu'elles fussent dans cette nouvelle chrétienté des modèles de résignation et de patience pour tous les colons, la plupart associés par état à la pauvreté réelle de JÉSUS-CHRIST. Car elles avaient été suscitées, comme on l'a vu déjà, pour honorer *saint Joseph conducteur de JÉSUS pauvre, roi des pauvres, et fondateur de la pauvreté évangélique*. C'est ce qui explique l'état de dénûment extrême où DIEU s'est plu à les tenir pendant environ cent cinquante ans, ainsi que toute la suite de cet ouvrage le montrera. Voici quelle fut leur pauvreté dès leur établissement à Villemarie.

II.  
Les filles  
de  
Saint-Joseph

Elles y étaient à peine arrivées qu'elles perdirent leur fondation. M. de La Dauversière,

comme on vient de le dire, ne l'ayant pas placée en rente avant sa mort. « Il ne le fit pas, dit la « sœur Morin, pour des raisons qu'on saura dans « l'éternité. Pour moi, ajoute-t-elle, je crois aisément que la chose est arrivée de la sorte, « parce que DIEU veut que cette maison soit « pauvre. Elle a été fondée sur la pauvreté : la « pauvreté y subsiste encore à présent que j'écris « ceci, en 1697. Le nécessaire ne lui manque « point ; mais aussitôt qu'on pense à la mettre à « l'aise, il vient un revers qui la rejette dans la « pauvreté, par des pertes considérables qu'on « ne peut dire en détail, mais dont on ressent « bien la privation. Nonobstant tout cela, nous « avons vécu et servi nos pauvres malades sans « mourir de faim, et expérimenté combien était « véritable l'assurance que M. de La Dauversière « donna à nos premières mères à leur départ de « la Rochelle : que la sainte Providence pour- « voirait à tous leurs besoins. Nous l'avons « éprouvé dans toutes les circonstances où nous « avons eu besoin d'amis et de bien pour vivre ; « sans sortir pourtant de la sainte pauvreté, qui « est le fondement de cet établissement. Elle a « été aimée, chérie et respectée de nos pre- « mières mères au delà de tout ce que je pourrais « dire (1). »

se voient  
sans aucun  
revenu assuré.

(1) *Annales des hospitalières de Vis-le-marie, par la sœur Morin.*

Ces saintes filles, ayant donc perdu leur fondation, se trouvèrent absolument dépourvues de toute ressource assurée pour subsister à Villemarie. Il est vrai que peu après leur arrivée, M. de Maisonneuve leur donna, le 23 décembre 1659, au nom des seigneurs de l'île et en exécution de la promesse qu'ils avaient faite, cent arpents de terre situés entre la ferme de Saint-Gabriel et la montagne, au lieu appelé alors le *Lac* ou la *Prairie aux Loutres*, pour qu'elles et les autres hospitalières du même institut qui leur succèderaient à Villemarie en jouissent en toute propriété (1). Mais ces terres, encore incultes et couvertes de bois, ne pouvaient leur donner du pain qu'à mesure qu'elles les auraient mises en culture, et elles n'avaient pas alors le premier sou pour en commencer le défrichement. Outre la perte de leur fondation, elles en éprouvèrent une autre considérable dès leur arrivée en Canada. Par le compromis fait le 31 mars 1656 entre la Compagnie de Montréal et les hospitalières de la Flèche, il avait été stipulé que celles des filles de Saint-Joseph qu'on enverrait à Villemarie jouiraient d'une pension de cent cinquante livres au moins pour chacune d'elles, qui serait payée par la maison de France où elles auraient fait profession, et qui aurait reçu leur dot (2).

(1) *Archives des hospitalières de Villemarie, acte du 23 décembre 1659.*

(2) *Acte de Chaussière, notaire à Paris, du 31 mars 1656.*



Toutefois, la mère de Brésolles et ses compagnes ne touchèrent point cette pension pendant bien des années. « DIEU le permit ainsi, dit la sœur  
 « Morin, pour exercer leur vertu et la faire pa-  
 « raître avec plus d'éclat. Elles ne se rendirent  
 « point importunes durant ce temps, se con-  
 « fiant dans la providence de DIEU, qui prend  
 « soin de toutes ses créatures et nourrit les  
 « moindres oiseaux de l'air (1). »

(1) *Annales  
des hospita-  
lières de Vil-  
lemarie, par  
la sœur Mo-  
rin.*

Nous avons vu que pour les fonder M<sup>me</sup> de Bul-  
 lion avait donné 22,000 livres, dont 2,000 ser-  
 virent à les équiper et à payer les frais de leur  
 voyage à Villemarie, ainsi que ceux des deux  
 domestiques qu'elles avaient amenées de France.  
 Sur cette somme, M. de La Dauversière avait em-  
 ployé trois à quatre cents livres à acheter à la  
 Rochelle de la toile, des étoffes et des souliers  
 pour elles et pour leurs gens; et ces marchan-  
 dises furent tout ce qu'elles apportèrent de bien  
 en Canada. Dès leur arrivée elles furent obligées  
 de les vendre pour se procurer le strict néces-  
 saire, savoir, du blé, du lard, et quelques  
 légumes, ce qui fut leur nourriture ordinaire pen-  
 dant plus de vingt ans; et encore n'en prenaient-  
 elles qu'en petite quantité. Mais l'amour de la  
 sainte pauvreté et l'esprit de pénitence leur fai-  
 saient trouver de bon goût ces aliments, quelque

III.  
 Extrême  
 pauvreté  
 des filles de  
 Saint-Joseph  
 dans  
 leurs repas.

grossiers qu'ils pussent être. Elles n'avaient à leur propre usage que du pain de ménage, le même qu'elles donnaient à leurs domestiques; et pour leur réserver le lard elles n'en mangeaient qu'une seule fois par jour, et même qu'une fois de deux en deux jours. Pendant l'été elles ne vivaient guère que des légumes provenant d'un petit jardin qu'elles cultivaient elles-mêmes, et d'un peu de lait. Elles ne savaient ce que c'était que de manger du bœuf; les malades mêmes n'en avaient que fort rarement. Les prêtres du séminaire, obligés de nourrir un grand nombre de familles qu'ils avaient amenées en Canada, ne pouvaient aider les filles de Saint-Joseph autant qu'ils l'auraient voulu. M. Souart et M<sup>lle</sup> Mance leur envoyaient quelquefois du poisson frais, ce qui était pour elles un grand régal, comme aussi les œufs et la bouillie. La sœur Morin, qui nous apprend ces détails, ajoute ce qui suit : « Je puis  
« assurer que j'ai été au moins dix ans dans cette  
« maison sans y avoir vu servir aucun fruit au  
« réfectoire, sinon quelques prunes sauvages une  
« ou deux fois l'an, et si chétives, qu'on ne  
« voudrait pas les ramasser de terre aujourd'hui.  
« Jamais de fraises, de framboises, ou de mûres,  
« parce qu'on n'aurait pu en aller cueillir dans  
« les bois sans courir risque de sa vie, à cause

« des Iroquois qui y étaient cachés. Pour l'hiver,  
 « tous nos repas consistaient en un petit morceau  
 « de lard, ou de poisson salé, ou enfin en des  
 « racines, des fèves, des pois, le tout apprêté  
 « avec la dernière propreté et pauvreté » (1).

(1) *Annales  
 des hospita-  
 lières de Vil-  
 lemarie, par  
 la sœur Mo-  
 rin.*

Pour se former une juste idée de ce que pou-  
 vaient être les repas de ces saintes filles, il faut  
 considérer les incommodités et les privations que  
 la rigueur du froid y ajoutait. N'ayant point de  
 caves ni pour elles ni pour les pauvres, elles ne  
 pouvaient rien garantir de la gelée, pas même  
 le pain. Il devenait aussi dur que les pierres, et  
 pour pouvoir le couper et s'en nourrir, elles  
 étaient obligées de le faire rôtir devant le feu.  
 L'eau qu'elles mettaient sur la table s'y glaçait  
 en très-peu de temps. Le vin même, destiné à  
 l'usage des malades, était tout réduit en glace ;  
 et à peine avaient-elles commencé leur repas,  
 que leurs petites portions se trouvaient toutes  
 gelées. Elles eurent à endurer cette excessive  
 incommodité du froid pendant plus de vingt-  
 huit ans, c'est-à-dire tout le temps qu'elles habi-  
 tèrent les petits appartements où elles s'étaient  
 logées à leur arrivée. Comme ils étaient con-  
 struits en planches assez mal jointes, la neige,  
 lorsqu'elle se joignait au vent, y entrait par plus  
 de deux cents fentes. Elles ne pouvaient s'en

IV.  
 Ce qu'elles ont  
 à souffrir  
 des rigueurs  
 du froid.

garantir ni dans leur chambre de communauté, ni dans leurs cellules, ni dans les escaliers, pas même dans leur tribune et dans leur petit chœur. Il en était de même des salles des malades : en sorte que toutes les fois que pendant la nuit il était tombé de la neige avec vent, l'une de leurs premières occupations le matin était de la jeter dehors avec des pelles. Il est vrai qu'elles avaient la facilité de faire du feu pour modérer cette grande rigueur du froid ; mais elles ne s'accordèrent cet adoucissement qu'après que M. Vignal, leur confesseur, le leur eût ordonné en vertu de la sainte obéissance. Comme il craignait que leur amour pour la souffrance ne leur fit donner à ce commandement une interprétation contraire à ses intentions et nuisible à leur santé, il allait exprès les visiter avec M. Souart, pour s'assurer si elles faisaient bon feu ; et quand ils jugeaient qu'il n'y avait pas assez de bois au foyer, ils y en mettaient eux-mêmes.

V.  
Leur extrême  
pauvreté  
dans  
le vêtement.

Elles portaient la pauvreté dans leurs vêtements au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer, les couvrant de tant de pièces diverses, par l'impuissance où elles étaient de s'en procurer de neufs, qu'à la fin il était difficile de reconnaître de quelle étoffe ils avaient été faits d'abord : ce qui fournit un jour un innocent

sujet de récréation à M. de Maisonneuve, à M<sup>me</sup> d'Ailleboust, et à quelques autres personnes qui se trouvaient par hasard à l'hôpital. La conversation étant tombée sur la toilette des filles de Saint-Joseph, on ne put jamais s'accorder sur l'espèce particulière de l'étoffe qui avait servi à faire leurs robes et leurs tabliers, ni même sur celle de leurs coiffes, dont la plus grande partie se trouvait composée de pièces d'étamine et de camelot, quoiqu'elles eussent d'abord été faites de taffetas, comme c'était alors l'usage (1). Ce grand amour pour la pauvreté était d'autant plus méritoire devant DIEU et admirable aux yeux des hommes, qu'il contrastait davantage avec la manière délicate dont ces saintes filles avaient été nourries, vêtues et élevées dans la maison de leurs parents; et pour mieux apprécier leur vertu, il ne sera pas hors de propos de donner ici quelques détails sur chacune d'elles (2).

La mère Judith Moreau de Brésoles (\*), d'une illustre famille de Blois, qui tenait un rang considérable dans cette ville, avait été dès le bas

(1) *Annales des hospitalières de Vallemarie, par la sœur Marin.*

(2) *Annales des hospitalières de Vallemarie, par la sœur Marin.*

VI.  
Enfance  
et vocation  
de la sœur  
de Brésoles.

---

(\*) La famille Moreau, qui a subsisté longtemps à Blois, écrivait le nom de *Brésoles* d'une manière un peu différente de celle que la sœur Judith Moreau avait elle-même adoptée; car on trouve ce nom ainsi écrit : *Brézolles*.

âge l'objet de la prédilection de ses parents. A l'âge de cinq ou six ans, elle commença à exercer la charité envers les malheureux, en soulageant les enfants pauvres des villages dont ses parents étaient seigneurs, leur distribuant volontiers ce qu'elle avait apporté de la ville, et obtenant encore de sa mère de quoi leur donner à manger. Plus tard, elle se mit à leur faire le catéchisme, à leur apprendre à prier DIEU. Enfin elle joignit à ces bonnes œuvres la visite des malades les plus abandonnés de ces villages, et, pour leur être plus utile, elle apprit à saigner et à composer des remèdes, n'étant encore âgée que de quatorze ou quinze ans. Ses parents, par la grande affection qu'ils lui portaient, n'avaient jamais contrarié ses goûts pour ces œuvres de miséricorde; mais lorsqu'elle leur eut déclaré qu'elle était résolue de se consacrer à DIEU dans quelque institut voué au soulagement des malades, ils s'opposèrent absolument à ce dessein, en protestant que tant qu'ils vivraient ils ne consentiraient jamais à se séparer de leur fille. Elle employa en vain pour les fléchir les instances les plus vives et les plus pressantes, et ses larmes continuelles. Tout fut inutile. Enfin, croyant qu'elle résisterait à la volonté de DIEU si elle demeurait plus longtemps dans le monde, elle





D'après l'imp. Den. H. Courcier, n° 32

L. Massard del. et sculp.

*Cédant à l'attrait divin, Mad<sup>lle</sup> Judith de Bresoles s'enfuit de la maison paternelle et se rend à l'Hôtel-Dieu de La Flèche, accompagnée d'un vieux serfiteau*



résolue, de l'avis de son confesseur, de sortir secrètement de la maison paternelle, et d'aller se présenter aux hospitalières de Saint-Joseph à la Flèche, qui jetaient alors un grand éclat dans les provinces voisines. Elle s'assura d'un homme de confiance qui l'accompagnât dans son voyage, et qui gardât le secret le plus impénétrable sur son dessein. Cet homme étant allé l'attendre avec un cheval à une porte de la ville de Blois qui était à l'opposite du chemin qu'elle devait prendre, elle alla le joindre de grand matin, monta à cheval, et arriva heureusement à la Flèche. Là, pendant son noviciat, elle fut employée six mois à la pharmacie ; et elle profita si bien des leçons d'un chimiste très-expérimenté, qu'elle passa pour plus habile que lui dans cet art. Après deux ans de séjour à la Flèche, on l'envoya à l'Hôtel-Dieu de Laval, où elle servit les malades pendant six ou sept ans, sans que ses parents eussent encore découvert le lieu de sa retraite. Enfin, son beau-frère, M. de Saint-Michel, étant allé visiter le bâtiment de l'Hôtel-Dieu de Laval, nouvellement construit, qui attirait alors les curieux, la rencontra par hasard dans une des salles, et la reconnut malgré le costume d'hospitalière, sous lequel il la voyait pour la première fois. Il la pressa donc de lui

avouer qui elle était. D'abord elle s'en défendit le mieux qu'elle put. Mais M. de Saint-Michel, résolu de ne pas la quitter qu'il n'eût tiré la vérité de sa bouche, soutint avec fermeté qu'elle était sa belle-sœur, qu'il ne pouvait en douter, quoiqu'elle eût disparu depuis huit ou neuf ans; et il fit tant, qu'à la fin elle se vit contrainte de se déclarer. Dès ce moment, le séjour de Laval lui devint insupportable; elle ne cessa de demander d'être placée ailleurs, jusqu'à ce qu'enfin M. de La Dauversière, l'ayant appelée à la Flèche, la choisit pour aller fonder la maison de Villemarie, où elle put satisfaire pleinement son amour pour la vie pauvre, mortifiée et cachée au monde (1).

(1) *Annales des hospita- lières de Villemarie, par la sœur Moreau.*

VII.  
Zèle  
infatigable  
de la sœur  
de Brésales  
pour  
le travail.

En Canada, où elle ne fut d'abord connue que sous le nom de *sœur Moreau*, elle se livra avec une ardeur incroyable au service des malades, et, malgré l'extrême pauvreté de la maison, elle se procurait, par son industrie et par sa grande confiance en DIEU, tout ce qui était nécessaire à leur soulagement. Quoiqu'elle fût très-souvent malade de violents maux de tête, elle prit la pharmacie pour son emploi particulier, et fit de ses mains la plus grande partie des ustensiles, comme fourneaux, boîtes, tablettes. Elle exerçait aussi l'office de dépensière, de cuis-

nière, de lingère, et coulait elle-même les lessives. Elle se chargea enfin de l'office d'hospitalière et de sœur des salles, ayant à servir journellement douze, quinze et dix-huit malades, quelquefois jusqu'à vingt-quatre, tant sauvages que français. « Un grand nombre de fois, dit la « sœur Morin, je l'ai vue malade, au lit avec « la fièvre et ses maux de tête, qu'elle appe- « lait la rage de l'amour, à cause de l'espèce « d'agonie où la mettaient ses excessives souf- « frances; s'il arrivait qu'on apportât alors quel- « que blessé à l'Hôtel-Dieu, ou quelqu'un de « bien malade, oubliant aussitôt ses propres « maux, elle se levait à l'instant pour le sou- « lager (1). »

Dans tous ses besoins et dans ceux des malades, elle s'adressait à l'enfant Jésus avec une confiance et une foi vive qui obtenaient tout de sa bonté. Appelée par la sagesse divine à répandre dans cette colonie l'esprit de saint Joseph, elle faisait bien paraître, par son grand amour pour Jésus enfant, qu'elle était elle-même remplie de l'esprit et des inclinations de ce saint patriarche. Elle avait même une image en relief de l'enfant Jésus, qu'elle portait toujours avec elle, quelquefois aux récréations, ce qui lui donnait lieu de découvrir à ses sœurs ses pensées sur le mystère

(1) *Annales des hospitalières de Ville-Marie, par la sœur Morin.*

VIII.  
Confiance  
de la mère  
de Brésles  
à l'enfant  
Jésus.

de l'enfance du SAUVEUR, et en des termes si pleins de respect et d'amour, qu'il était aisé de connaître que c'était son cœur qui parlait par sa bouche. Elle lui dressait des oratoires dans divers endroits de la maison, mais surtout elle lui demandait le salut éternel de tous ses malades. Quelquefois, se laissant aller à la confiance et à la simplicité de sa dévotion, elle le priait même de lui envoyer des aliments extraordinaires, pour qu'elle pût leur faire quelque petit régal ; « et très-souvent, dit la sœur Morin, elle était « visiblement exaucée. Dès le jour même, on « apportait ce qu'elle avait demandé à l'enfant « JÉSUS, comme de la viande d'orignal, des « canards, des sarcelles et d'autres sortes de « gibier. Les malades, frappés de ces attentions « de la Providence, ne pouvaient s'empêcher de « dire alors à la mère de Brésoles : C'est le saint « enfant JÉSUS qui nous envoie tout cela. — « Oui, leur répondait-elle avec joie et reconnaissance, c'est lui-même ; remercions-le tous « ensemble ; » ce qu'ils faisaient à l'instant. Enfin, nous ajouterons que la manière dont elle apprêtait tous ses mets leur donnait un degré d'excellence qui n'avait rien d'ordinaire, au jugement des personnes même du goût le plus délicat ; elles avaient peine à comprendre que

les choses les plus communes devinssent si exquises en passant par ses mains, par exemple, comment avec un petit morceau de lard maigre et quelques herbes elle faisait des bouillons qui avaient un goût merveilleux, et faisaient plaisir aux personnes les plus dégoûtées (1).

(1) *Annales des hospita- lières de Val- lemarie, par la sœur Mo- rin.*

C'était par son recours à l'enfant JÉSUS qu'elle trouvait tous ces secrets et d'autres semblables, dont nous parlerons dans la suite. Ce divin enfant était l'objet continuel de ses pensées et de ses affections. Durant le silence de la nuit, son plus agréable repos était de chanter en l'honneur de JÉSUS enfant des cantiques de louanges et d'ac- tions de grâces. Elle avait aussi une tendre et vive dévotion envers ce divin Sauveur résidant au très-saint Sacrement de l'autel, et employait la meilleure partie des nuits à lui témoigner son amour et sa religion. Comme sa cellule était contiguë à l'église, elle avait fait pratiquer une petite fenètre dans la ruelle même de son lit, afin que pendant son repos elle pût jeter les yeux sur le saint tabernacle. Elle se délassait ainsi des tra- vaux du jour par des colloques avec le bien- aimé de son cœur; et dans ses maladies c'était ce même lieu qui lui servait d'infirmier, parce qu'il favorisait plus que tout autre sa dévotion. JÉSUS enfant et JÉSUS immolé sur l'autel faisait sa

IX.  
Dévotion  
de  
la mère  
de Bresoles  
envers  
l'enfant JÉSUS  
et le  
très-saint  
Sacrement.

(1) *Annales des hospitières de Villemarie, par la sœur Morin.*

X.  
Amour  
de  
la sœur  
de Brésolles  
pour  
les pénitences  
corporelles.

grande et comme son unique occupation intérieure. Si elle s'entretenait ainsi avec lui durant le temps du repos, c'est que, par esprit de mortification, elle se tenait assise la plus grande partie des nuits, ou, si elle se couchait, c'était sur un lit très-dur, sans draps. n'ayant autre chose sur elle qu'une couverture (1).

Le seul adoucissement qu'elle s'accordait la nuit contre la rigueur du froid excessif du Canada, c'était de coucher avec de gros sabots, dans lesquels elle avait mis du feu quelques moments auparavant. Malgré ses fatigues continuelles, malgré la dureté de son lit et la grossièreté de sa nourriture, elle exerçait sur elle-même de cruelles macérations, usant de disciplines, de haïres, de chaînes de fer et d'autres instruments de pénitence, qui servaient comme d'aliments quotidiens à la générosité de son amour. Il faut même convenir que, se laissant emporter à son ardeur pour la souffrance, elle a outrepassé plusieurs fois les bornes que l'obéissance aurait dû mettre à sa ferveur, ce qui du reste est une preuve incontestable de son grand amour pour la pénitence, et ne doit point diminuer l'estime que méritent ses autres rares vertus. Aussi, le P. Die, Jésuite, qui avait connu particulièrement la mère de Brésolles,

écrivait-il d'elle à M<sup>me</sup> d'Ailleboust : « Vous  
 « demeurez donc avec les hospitalières de Mont-  
 « réal? Je vous en estime heureuse. Je connais  
 « l'une d'elles, appelée Judith Moreau de Bré-  
 « soles, que j'ai conduite dès son enfance, et  
 « que je n'ai cessé de diriger que peu d'années  
 « avant qu'elle ait quitté la France pour aller  
 « en Canada. Je la considère comme une des  
 « plus grandes servantes que DIEU ait sur la  
 « terre, et des plus fidèles à suivre la voix du  
 « divin Époux (1). »

(1) *Annales  
 des hospitalières de Vil-  
 lemarie, par  
 la sœur Ma-  
 rin.*

La sœur Catherine Macé, la digne assistante de la mère de Brésoles, donna à la colonie de Villemarie des exemples non moins remarquables de pauvreté, de zèle, de charité, d'humilité et de toutes les vertus chrétiennes. Dès qu'elle entendit parler de l'institut naissant des hospitalières de Saint-Joseph, elle désira ardemment d'y être reçue. Son père, négociant à Nantes, et qui l'aimait beaucoup; refusa d'abord de consentir à son départ, et ne se rendit enfin à ses prières et à ses larmes que sur les instances d'un de ses fils, alors jeune ecclésiastique, et dans la suite directeur au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, le même dont nous avons parlé déjà. Arrivée à Villemarie, elle fit paraître la solidité des vertus qu'elle avait pratiquées l'espace d'environ vingt

XI.  
 La sœur  
 Macé,  
 — son amour  
 pour  
 la pauvreté  
 et pour  
 l'humilité.

ans dans l'institut de Saint-Joseph, surtout son grand amour pour la pauvreté. Ses robes et ses habits n'étaient qu'un tissu de pièces d'un bout à l'autre. « Je ne me souviens pas de lui avoir vu  
« des souliers neufs qu'une seule fois, dit la  
« sœur Morin. » Car elle prenait pour son usage les vêtements et les chaussures que ses sœurs avaient laissés comme usés et hors d'état de servir encore ; et si on voulait l'en détourner, elle faisait si bien, qu'elle persuadait à ceux qui avaient autorité sur elle que c'était pour sa commodité qu'elle en usait ainsi. Sa chambre était la plus froide et la plus incommode de la maison ; elle y avait une table faite à coups de serpe, et pour s'asseoir un billot de bois. L'office d'assistante, dont elle fut chargée en arrivant en Canada, affligeait sensiblement son humilité, parce qu'il est accompagné de quelque honneur ; mais elle y trouvait une sorte de dédommagement par le pouvoir qu'il lui donnait de suivre son attrait, en prenant pour elle toute la peine et le gros travail de la maison (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villeneuve, par la sœur Morin.*

XII.  
Amour  
de la sœur  
Mance  
pour  
le travail.  
— Sa grande  
charité.

Ainsi, elle a fait l'office de sœur converse tant qu'elle en a eu la force, c'est-à-dire pendant plus de trente ans, se chargeant du soin de la basse-cour, donnant à manger à deux vaches qu'on avait alors, tirant leur lait, les envoyant aux champs ;



nourrissant aussi six autres animaux qu'on élevait pour avoir du lard ; car vers ce temps on n'aurait pu, sans s'exposer aux surprises des Iroquois, aller à la chasse de l'orignal. Elle prenait de ces animaux toutes sortes de soins ; et, comme pour la soulager dans un travail si pénible on lui avait donné une jeune fille, elle ne pouvait souffrir que celle-ci fit rien sans son concours, lui aidant à porter leur manger, à nettoyer les auzes et à cueillir tous les jours pendant l'été de l'herbe dans le jardin, aux ardeurs du soleil. Elle s'était chargée pareillement du soin de la volaille. Enfin elle faisait fréquemment les lessives, les coulait, aidait à les laver et à les plier, et tout cela sans embarras, sans inquiétude, disant qu'elle était la moins chargée de ses sœurs, étant toujours pleine de compassion pour elles, cherchant les occasions de leur faire plaisir la nuit comme le jour, et de prendre sur elle, si elle l'eût pu, les fardeaux de toutes. Sa grande charité lui donnait une sincère estime pour tout le monde, et la portait à juger toujours favorablement des actions du prochain, même dans les cas où chacun s'accordait à les condamner. Si elle ne pouvait les excuser absolument, elle se rejetait sur l'intention, s'efforçant de persuader aux autres qu'elle avait été bonne et pure. Il est vrai que quelques

personnes croyaient voir de l'excès dans cette grande indulgence de la sœur Macé ; mais il faut remarquer que , si elle était si portée à excuser le prochain lorsqu'elle n'était placée qu'au second rang , étant devenue supérieure , elle corrigeait exactement les moindres fautes dans toutes les personnes qui lui étaient soumises , sans cesser pourtant d'offrir à toutes un modèle parfait de charité , de patience , d'humilité , de silence et de recueillement. Ce serait le cas de faire connaître ici les vertus de la sœur Maillet , que DIEU avait associée à la sœur Macé et à la mère de Brésoles ; mais nous parlerons d'elle dans la suite , pour ne pas trop interrompre ici les détails que nous avons entrepris de donner sur la vie pauvre de ces saintes filles (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

XIII.  
Secours  
temporels  
que les  
hospitalières  
reçoivent  
de M.  
de Fancamp  
et des prêtres  
de  
Saint-Sulpice.

On pourrait demander d'où elles tiraient le strict nécessaire , n'ayant point de revenus , dans une colonie naissante , qui n'offrait aucune ressource et qui était elle-même exposée à manquer de tout , à cause de la pauvreté de ses habitants. Voici quels furent les moyens que la divine Providence fournit aux filles de Saint-Joseph pour pourvoir à leurs plus pressants besoins. M. de Fancamp et M. Macé , apprenant la résolution généreuse qu'elles avaient prise de ne pas abandonner le service de la colonie , quoiqu'elles y

fussent sans aucune ressource assurée, furent si touchés d'un si héroïque dévouement, que depuis ils leur envoyèrent pour leur entretien 4 à 500 livres chaque année. Au commencement, elles les employèrent à se procurer des hardes et des meubles de première nécessité, et surtout à faire quelque défrichement sur leurs terres dites de Saint-Joseph, où elles occupèrent les deux hommes qu'elles avaient amenés de France, et qui s'étaient engagés à leur service pour l'espace de trois ans. Mais comme ce défrichement s'opérait trop lentement pour procurer du pain à ces vertueuses filles, les associés de Montréal leur donnèrent l'usage de quatre arpents de terre de leur propre domaine pour les aider à subsister en attendant. Par la bénédiction que DIEU répandait sur les travaux qu'elles y faisaient faire, elles y recueillaient assez de blé pour leur usage et pour payer les gages de leurs domestiques, en vendant le surplus de la récolte afin de se procurer par là de l'argent. M. Macé, dont nous parlons, fut leur principal soutien, et leur procura successivement 37 à 38,000 livres : « Ce  
 « qui aurait pu, dit la sœur Morin, lui mériter  
 « très-justement le titre de fondateur. Un autre  
 « ecclésiastique de Saint-Sulpice, qui les aida  
 « aussi beaucoup de ses largesses, ce fut M. Souart.

« Cet homme, plein de zèle pour la gloire de  
 « DIEU, charitable envers les pauvres, et parti-  
 « culièrement envers les malades, n'avait pas  
 « de plus grande joie, dit encore la sœur Morin,  
 « que de répandre son bien en aumônes, et de  
 « se dépouiller de tout, afin de mourir pauvre  
 « lui-même. Il a donné en effet tout son bien de  
 « patrimoine, quoiqu'il passât la somme de  
 « 80,000 livres. Je ne dirai point ici le bien que  
 « ce grand serviteur de DIEU a fait à notre mo-  
 « nastère ; vous le remarquerez dans la suite de  
 « cette histoire, où j'aurai occasion de parler  
 « de lui (1). »

(1) *Annales  
 des hospita-  
 lières de Vil-  
 lemarie, par  
 la sœur Mo-  
 rin.*

XIV.  
 Les filles  
 de  
 Saint-Joseph  
 composent  
 des remèdes  
 dont  
 la vertu  
 les aide  
 à subsister.

Outre ces secours, qu'elles recevaient de la charité de leurs amis, DIEU leur fournit un autre moyen de subsistance dans les remèdes que la mère de Brésoles composait, et qui étaient en grande estime dans toute la colonie. On a vu que pendant son séjour à la Flèche elle avait si bien profité des leçons d'un chimiste de mérite, qu'elle avait passé pour plus habile que lui dans cet art. A Villemarie, elle fit clore un petit jardin où elle sema des plantes sauvages pour en composer des remèdes. Elle le cultivait de ses propres mains ; tout y croissait à plaisir, et on allait le voir par curiosité ; on ne pouvait s'empêcher d'être frappé de la bénédiction que DIEU donnait à ces plantes.

Il est vrai que, par un effet de sa dévotion ordinaire, la mère de Brésoles avait coutume de s'adresser à l'enfant JÉSUS pour qu'il daignât bénir ce jardin, et que dans ce dessein elle y portait fréquemment sa sainte image. Au moyen de ces plantes sauvages, dont elle chercha à connaître la propriété, elle se mit donc à composer diverses sortes de remèdes, qu'elle inventa elle-même. Ces remèdes, par l'efficacité que DIEU leur donna, eurent en peu de temps une très-grande vogue dans tout le pays. La réputation de la mère de Brésoles fut même si universelle, qu'elle ne surpassa pas seulement celle d'un chirurgien jusque alors en grand crédit à Villemarie, mais qu'elle effaça même celle de M. Souart et de tous les autres médecins du Canada. Les personnes les plus riches voulaient avoir de ses remèdes, et la consultaient dans leurs maladies avec une confiance qui surpassait tout ce qu'on pourrait dire : jusque-là que les malades croyaient ne pouvoir mourir quand ils s'étaient mis entre ses mains ou qu'ils suivaient ses ordonnances. Cette estime universelle était fondée sur les guérisons éclatantes que cette sainte fille opérait, et qui dans l'opinion de plusieurs passaient pour surnaturelles. Si l'on apportait à l'Hôtel-Dieu des hommes blessés par les Iroquois,

ce qui arrivait fréquemment, elle préparait aussitôt des médicaments qui les guérissaient, quoique leurs blessures fussent très-considérables. Elle en composait pour toutes sortes de maladies; et comme les effets qu'ils produisaient étaient tout autres que ceux des remèdes qu'on apportait de France, on disait communément que ses médicaments étaient miraculeux. Aussi les sauvages eux-mêmes, tant les alliés des Français que les Iroquois, avaient-ils une estime singulière pour la mère de Brésoles. Ils s'étaient accordés à la surnommer dans leur langue *le soleil qui luit*, à cause, disaient-ils, qu'elle redonnait la vie aux malades par ses soins et ses remèdes, comme cet astre la donne aux plantes par sa lumière et sa chaleur (1).

(1) *Annales des hospita-  
lires de Vil-  
lemarie, par  
la sœur Mo-  
rin.*

XV.  
Le bonhomme  
Jouaneaux.  
— Sa chute  
et  
sa guérison.

Un autre fruit remarquable de l'habileté de la mère de Brésoles à guérir les blessés, ce fut d'acquiescer par ce moyen à l'Hôtel-Dieu un dévoué et fidèle serviteur dans la personne de Mathurin Jouaneaux, qui, après sa guérison, touché de reconnaissance, se donna à cette maison avec tout ce qu'il possédait de biens en Canada. L'histoire de cet homme simple et généreux mérite de trouver place dans cet ouvrage. Il avait quitté le lieu des Perrières, paroisse d'Aubigné en Anjou, pour servir durant cinq ans en qualité de défricheur

la Compagnie de Montréal, d'après un contrat passé à la Flèche le 2 mai 1653 (1). Le temps de son engagement étant expiré, il reçut de M. de Maisonneuve, au nom des seigneurs, quinze arpents de terre, au lieu dit alors *la contrée de Saint-Joseph*, pour en jouir en toute propriété, à la charge de défricher cette terre, d'y faire bâtir une maison, et de payer tous les ans aux seigneurs trois deniers de cens pour chaque arpent (2). A peine fut-il en possession de ce terrain, qu'il en mit cinq arpents en valeur; et comme ce défrichement l'exposait aux surprises des Iroquois, qui se cachaient partout pour surprendre les travailleurs, il se creusa une retraite sous terre, où il demeura seul pendant plusieurs années. Ce réduit ne recevait le jour que par la porte; un vieux tronc d'arbre creusé par le laps des temps, qui se trouvait au-dessus, servait de tuyau pour conduire la fumée de son foyer. En exécution de son contrat de concession, et aussi pour mettre ses grains en sûreté, Jouaneaux construisit près de son réduit une petite grange en bois qu'il couvrit de planches. Mais avant qu'elle fût fermée tout autour, et vraisemblablement lorsqu'il en achevait la toiture, il tomba du haut de sa grange et se blessa grièvement à la tête. On le porta aussitôt à l'Hôtel-Dieu, quoique

(1) *Acte de M. de LaPasse, notaire à la Flèche, 2 mai 1653.*

(2) *Archives des hospitalières de Vittemarie; concession faite par M. de Maisonneuve, le 9 mai 1653.*

sans espoir de guérison, car on jugeait que sa blessure était mortelle. Cependant les filles de Saint-Joseph, par l'assiduité et l'intelligence de leurs soins, et par l'efficacité de leurs remèdes, parvinrent à lui rendre la santé.

XVI.  
Jouaneaux  
se donne  
au service de  
l'Hôtel-Dieu  
avec tout  
ce qu'il possède  
en Canada.

(1) *Annales  
des hospita-  
lières de Ville-  
marie, par la  
sœur Morin.*

Jouaneaux, se voyant guéri contre son attente, songea à ce qu'il pourrait faire pour témoigner sa reconnaissance à ces charitables sœurs (1). « Elles m'ont rendu la vie, se dit-il à  
« lui-même ; sans elles je ne serais plus. Le don  
« de tout ce qui m'appartient est trop peu de  
« chose pour reconnaître un bienfait de cette  
« importance. Puisqu'elles m'ont sauvé la vie,  
« il faut que j'en consacre le reste à les servir, et  
« que je me donne moi-même à elles avec le peu  
« de bien que je possède. » Ce qu'il résolut avec  
tant de générosité, il l'exécuta avec une fidélité parfaite. Le 12 mars 1660, en présence de M. Vignal, prêtre de Saint-Sulpice, de M. de Maisonneuve et de M. d'Ailleboust, il fit don de sa personne, de ses quinze arpents de terre, et de tous ses petits biens mobiliers, aux filles de Saint-Joseph ;  
« promettant de sa part, est-il dit dans le contrat de ce jour, de s'occuper pour leur service, tant que DIEU lui donnera des forces, et en tout ce à quoi il leur plaira de l'employer. » Comme cet homme jouissait d'une parfaite réputation dans





Paris Imp. Den. B. Hautefeuille 32

W. G. Del. et Sculp.

*Mathurin Jouaneux guéri d'une blessure mortelle par les soins des Hospitalières de St. Joseph se donne pour toujours à leur communauté avec le peu de biens qu'il possède en Canada*



la colonie, qu'il était pieux, zélé pour le travail, et qu'il avait un grand désir de se séparer du monde autant qu'il pourrait, pour fuir les occasions de pécher, et de se consacrer au service de DIEU, les filles de Saint-Joseph acceptèrent volontiers ces généreuses propositions, et promirent de le nourrir, loger et entretenir sain et malade jusqu'à la fin de ses jours (1).

(1) Archives  
des hospitali-  
tés de la Fle-  
che, contrat  
du 12 mars  
1660.

Dans l'état de pauvreté extrême où elles étaient alors, l'acquisition qu'elles firent de lui et de ses petits biens fut pour elles un grand soulagement et une espèce de fortune. Outre ses quinze arpents de terre dont il les enrichit, il leur donna encore sa vache et son porc. « Quoique tout ce bien fût  
« peu de chose, dit la sœur Morin, c'était beau-  
« coup pour nos sœurs, dans la nécessité où elles  
« étaient de tout. La vache leur donna du lait,  
« et le porc du lard après sa mort, ce qui leur  
« fut d'une grande douceur. » Mais surtout, le bonhomme Jouaneaux leur rendit de très-grands services par les soins qu'il donna à leurs travaux domestiques. Il s'employait lui-même avec grande affection à défricher leurs terres, et bâtit à Saint-Joseph une cabane pour y loger plusieurs hommes qui travaillaient sous sa conduite. Enfin il ménageait toutes choses avec plus de soin et de sollicitude, et prenait plus de peine que si c'eût été

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

1661.

(2) *Archives des hospitalières de Villemarie, contrat du 21 mai 1661.*

XVII.  
M<sup>me</sup>  
d'Ailleboust  
se retire  
à l'Hôtel-Dieu  
en qualité  
de  
pensionnaire.

(3) *Registre des sépultures de Villemarie, 1<sup>er</sup> juin 1660. — Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson. — Histoire du Canada, par M. de Bellemont.*

(4) *Constitutions des filles hospitalières de Saint-Joseph, in-12, 1643.*

pour son intérêt particulier (1). Touchées de son dévouement et de son zèle infatigable à les servir, les filles de Saint-Joseph, pour le lier plus étroitement encore à leur maison, lui donnèrent une déclaration par écrit, le 21 mai 1661, en présence de M. Souart et de M. de Maisonneuve, par laquelle elles s'obligèrent à le regarder comme un membre de leur communauté, et en cette qualité à le rendre participant de toutes leurs prières et bonnes œuvres, comme aussi à faire pour son entretien pendant sa vie, et pour le repos de son âme après sa mort, ce qu'elles feraient pour l'une de leurs propres sœurs (2).

M. d'Ailleboust, dont on a parlé plus haut, étant venu à mourir la première année que les filles de Saint-Joseph étaient à Villemarie (3), cet événement fut un autre moyen que la Providence leur ménagea pour les aider dans leur détresse. D'après leur règle, elles peuvent recevoir dans leur maison en qualité de pensionnaires les dames pieuses qui veulent s'y retirer (4). L'éclat que leur vertu jetait dans la colonie, et la vénération qu'on leur portait, firent désirer à M<sup>me</sup> d'Ailleboust, dès qu'elle se vit veuve et entièrement libre de sa personne, de demeurer dans leur compagnie, pour s'animer par leurs saints exemples au service de DIEU. Elle se défit de tout

son train, ne se réserva qu'une fille dévote pour en recevoir les services qu'exigeaient la délicatesse de sa santé et ses infirmités habituelles, et s'enferma dans la petite maison des filles de Saint-Joseph, qu'on pouvait appeler le couvent de la pauvreté et de la mortification. Il est vrai qu'on lui apprêtait son ordinaire à part, et que, les chambres des hospitalières étant petites, sombres et exposées au couchant, M<sup>me</sup> Mance lui en avait donné une plus commode dans sa maison, située à une extrémité de l'Hôtel-Dieu, et contiguë aux offices des sœurs. M<sup>me</sup> d'Ailleboust y était cependant fort à l'étroit, ayant avec elle sa fille de chambre et ses meubles; mais le désir de vivre avec les servantes de Dieu lui fit surmonter toutes ces incommodités, quelque pénibles qu'elles pussent être à la nature. Nous devons ajouter qu'en cherchant à s'édifier auprès des filles de Saint-Joseph elle leur donna elle-même de touchants exemples d'édification. Elle gardait la clôture fort régulièrement, ne sortait jamais, et ne recevait personne du dehors dans sa chambre. Son entretien était fort dévot et tout à fait religieux; on ne voyait rien en elle de l'esprit du monde, vivant humble et rabaisée comme si elle ne l'eût jamais connu, quoiqu'elle fût très-avantagée de dons naturels tant du corps que de

l'esprit. Elle jouissait de 20,000 livres de fortune, ce qui était beaucoup pour le temps dans ce pays. En entrant chez les hospitalières, elle leur donna, outre deux vaches, qui leur furent d'un grand secours, une somme d'argent et diverses marchandises. Elles employèrent l'argent à construire les premiers bâtimens qui furent faits sur la terre dite de Saint-Joseph, et commencèrent alors à y tenir ménage, y ayant maison, grange et étable, mais le tout fort petitement et avec des craintes continuelles de la part des Iroquois, comme nous le dirons dans la suite. Toutefois, DIEU, qui voulait tenir ces saintes filles dans une exacte pauvreté, ne permit pas que M<sup>me</sup> d'Ailleboust leur fit tout le bien qu'elle s'était proposé. Nous verrons qu'au bout de trois ans elle fut obligée par M. de Laval de se retirer à Québec pour y donner naissance à la confrérie de la Sainte-Famille, et qu'elle quitta ainsi l'Hôtel-Dieu de Villemarie, d'où elle emporta tout ce qu'elle avait. Mais cette grande pauvreté n'altérait en rien la joie de ces généreuses filles. Au contraire, elles étaient comblées d'une indicible consolation lorsqu'après avoir employé tous les moyens que commandait la sagesse chrétienne, elles se voyaient quelquefois dépourvues de tout, étant bien assurées que DIEU ne leur ôtait ainsi

tous les appuis humains que pour faire paraître d'une manière plus sensible les soins de sa providence sur elles. Une épreuve très-dure qu'elles eurent à subir fort longtemps, sans pouvoir y apporter d'autre remède que la patience et la confiance en DIEU, fut la crainte où elles étaient de ne pouvoir maintenir leur communauté à Villemarie par défaut de novices, comme nous allons le raconter au chapitre suivant (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

### CHAPITRE III.

DIFFICULTÉS QU'ÉPROUVENT LES FILLES DE SAINT-JOSEPH

POUR AVOIR DES NOVICES.

ÉTABLISSEMENT DE LA CONFRÉRIÉ DE LA SAINTE-FAMILLE.

PROFESSION DES SŒURS MORIN ET DENIS.

On a vu qu'avant le départ des filles de Saint-Joseph pour le Canada, M. de Laval s'était montré peu favorable à leur dessein. Comme on avait tout lieu de craindre qu'il ne refusât de les ériger en communauté à Villemarie, et que par suite de ce refus elles n'y trouvassent point de novices, M<sup>lle</sup> Mance et les ecclésiastiques de Saint-Sulpice avaient eu soin d'amener de France plusieurs jeunes personnes ferventes, qui désiraient de se consacrer à DIEU dans l'institut de Saint-Joseph.

L.  
M<sup>lles</sup>  
de Belestre,  
Moyen,  
Mulloys  
et Mathurme  
ne peuvent  
soutenir  
les épreuves  
du noviciat.

De ce nombre fut M<sup>lle</sup> de Belestre. A peine la mère de Brésolles et ses compagnes étaient-elles installées à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, qu'elles

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

l'admirent au noviciat, ainsi que M<sup>lle</sup> Moyen (1).

Celle-ci, emmenée d'abord en captivité par les Iroquois, après que ces barbares eurent massacré M. Moyen son père, et sa famille, à l'île aux Oies, avait été ramenée à Villemarie avec sa sœur et d'autres, pour être échangés contre des pri-

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson.*

sonniers ennemis (2). M<sup>lle</sup> Mance, touchée de compassion sur le sort de ces deux orphelines, adopta dans cette circonstance celle dont nous parlons. Cette demoiselle, d'une des plus honorables familles du Canada, était un modèle de vertu, et ne désirait que de se vouer sans partage au service de DIEU, aussi bien que M<sup>lle</sup> de Belestre. Elles entrèrent donc l'une et l'autre à l'Hôtel-Dieu pour y commencer leur noviciat :

c'était durant l'hiver de 1659 à 1660. Mais leurs forces ne répondirent pas à la ferveur qui les animait. Le genre de vie si pauvre et si dur des filles de Saint-Joseph, les travaux accablants qu'elles avaient continuellement sur les bras, les eurent bientôt mises hors d'état de continuer leur épreuve : en sorte que l'une et l'autre se virent contraintes de quitter le noviciat peu de temps après qu'elles y étaient entrées (3). L'été

(3) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*



suivant, il arriva de France une jeune demoiselle très-pieuse, en grande odeur de vertu à Blois, où elle était née, Madeleine Mulloys de La Borde, qui désirait aussi d'entrer dans le nouvel établissement de Saint-Joseph à Villemarie. Elle commença son noviciat, ainsi qu'une fille dévote de Saumur appelée vulgairement sœur Mathurine, qui devait être sœur domestique. Après quelque temps d'essai, elles ne purent non plus soutenir un genre de vie si austère, avouant que la pauvreté et la mortification qu'on y pratiquait surpassaient entièrement leurs forces. Elles se retirèrent à leur tour, quoique remplies de vénération pour les filles de Saint-Joseph, dont elles ne pouvaient se lasser de louer partout la vertu et le mérite; ce que faisaient pareillement M<sup>lle</sup> Moyen et M<sup>lle</sup> de Belestre, après avoir quitté cette sainte maison (1).

Une autre demoiselle, issue d'une famille noble de Senlis, M<sup>lle</sup> Catherine Gaucher de Belleville, avait quitté la paroisse Saint-Sulpice à Paris (2), où demeuraient ses parents, et avait suivi M<sup>lle</sup> Mance à Villemarie dans l'intention d'y embrasser l'institut des filles de Saint-Joseph. Ses parents, qui lui portaient une très-grande affection, avaient d'abord voulu lui faire contracter une alliance très-honorable selon le monde. Elle

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Marie.*

II.  
Catherine Gaucher entre au noviciat, et est contrainte d'en sortir.

(2) *Registre des mariages de la paroisse de Villemarie, année 1665.*

éprouva des répugnances si insurmontables pour l'état du mariage, et un désir si ardent de se donner irrévocablement à DIEU, qu'elle prit la généreuse résolution de passer en Canada pour se vouer au service des malades dans l'établissement que les filles de Saint-Joseph allaient y fonder. M. Souart, dont on a parlé, et qui était son cousin, obtint le consentement des parents de M<sup>me</sup> Gaucher, fit les frais de son voyage à Villemarie, et se chargea de pourvoir à tous ses besoins. Elle entra donc au noviciat; mais, après quelques mois d'épreuve, ne ressentant aucun attrait pour ce genre de vie, elle se vit contrainte à son tour, malgré sa piété et sa ferveur, de rentrer dans le monde. Enfin il arriva que cette vertueuse demoiselle, après avoir refusé en France un riche établissement, épousa à Villemarie un gentilhomme qui y tenait un rang honorable, M. Jean-Baptiste Migeon de Bransac. Il parut que DIEU l'avait ainsi ordonné pour procurer le bien de la colonie, auquel ces deux vertueux époux contribuèrent efficacement par leur vie édifiante et par la piété sincère qu'ils surent inspirer à leurs enfants. Car deux de leurs filles embrasèrent la vie religieuse, l'une dans l'institut même de Saint-Joseph, l'autre dans celui des Ursulines; et Catherine Gaucher, leur mère,

après la mort de son mari, rentra au noviciat de l'Hôtel-Dieu à l'âge de soixante-dix ans, et finit ses jours en grande odeur de vertu dans cette maison, comme nous le dirons dans la suite (1).

<sup>1</sup> *Circularre de la sœur Gaucher; archives des hôpitaux de la Flèche.*

Ce fut la même conduite que DIEU tint sur toutes les autres demoiselles dont nous avons parlé : elles furent toutes recherchées en mariage pour les charmes de leur vertu, et répandirent une grande édification dans la colonie. M<sup>lle</sup> Moyen épousa M. Dugué, capitaine de condition et de mérite; et sa sœur, Élisabeth Moyen, fut mariée à M. Lambert Closse, major de Villemarie. M<sup>lle</sup> Mulloys épousa M. Étienne Pezard de La Touche. Catherine de Lavaux, que M<sup>lle</sup> Mance avait amenée auparavant pour qu'elle la secondât à l'Hôtel-Dieu, avait aussi quitté cette maison et épousé Gilbert Barbier, ce fervent chrétien qui rendit de si grands services au pays par son courage et par son zèle. Ces vertueux époux donnèrent à la Congrégation, dans la personne de Marie Barbier, leur fille (2), une supérieure digne de remplacer la sœur Bourgeoys (3); et une autre de leurs enfants, Adrienne Barbier, parut d'abord être destinée à entrer dans l'institut de Saint-Joseph. Lorsque M<sup>me</sup> d'Ailleboust se fut retirée à l'Hôtel-Dieu, la nécessité pour les sœurs de lui faire son ordinaire à part et de

III.  
Postulantes qui rentrent ensuite dans le monde et procurent le bien de la colonie.

<sup>2</sup> *Registre de la paroisse de Villemarie; mariages et naissances.*

<sup>3</sup> *Vie de la sœur Bourgeoys; Notice sur la sœur Barbier, A. W., p. 100*

soigner les deux vaches qu'elle leur avait données, les obligèrent à prendre chez elles cette jeune fille pour aider la sœur Macé, chargée de tous les détails du ménage. Adrienne Barbier, alors âgée de onze à douze ans, profita si bien des exemples qu'elle eut sous les yeux, qu'en peu d'années elle devint un modèle d'obéissance, d'humilité, de mortification, d'amour du travail et de l'oraison. Elle était d'un extérieur charmant, d'une modestie angélique, toujours prête à se gêner pour rendre service. Les filles de Saint-Joseph admiraient en elle cette réunion de si heureuses qualités, et ne doutaient pas qu'elle ne devint une sœur domestique accomplie. De son côté, Adrienne désirait beaucoup de s'attacher à elles jusqu'à la fin de ses jours; mais, au bout de quatre ans, sa mère, quoique très-pieuse, la retira de l'Hôtel-Dieu pour la marier.

« Elle sert DIEU dans le monde, écrivait dans la  
« suite la sœur Morin, et est mère d'une nom-  
« breuse famille, qu'elle nourrit et élève dans  
« l'amour et dans la crainte de NOTRE-SEI-  
« GNEUR, avec édification et sagesse en toutes  
« choses (1). » Il en fut de même de quatre ver-  
tueuses filles que M<sup>lle</sup> Mance avait amenées de  
France pour l'aider à l'Hôtel-Dieu avant l'arrivée  
des filles de Saint-Joseph. M<sup>lle</sup> de La Bardilière,

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

dont nous avons parlé, quitta aussi l'Hôtel-Dieu et devint mère de famille. Enfin, durant les trente-trois premières années qu'elles furent à Villemarie, les hospitalières donnèrent l'entrée de leur communauté à plus de vingt filles pleines de courage et de piété, qui néanmoins furent obligées d'en sortir, ne pouvant s'accoutumer à un genre de vie si accablant pour la nature.

« DIEU le permit ainsi, dit la sœur Morin, pour  
 « peupler la nouvelle colonie (1), et lui donner  
 « des mères de famille remplies de son esprit  
 « et de son amour. »

*1. Annales  
 des hospita-  
 lières de Vil-  
 lemairie, par  
 la sœur Mo-  
 rin.*

Cependant, la communauté des filles de Saint-Joseph, toujours composée des trois premières hospitalières venues de France, et toutes d'un âge assez avancé, ne pouvait se maintenir longtemps si elle ne recevait des novices. Et comme M. de Laval refusait toujours de l'ériger selon les formes, il était à craindre que, parmi les jeunes personnes du pays, aucune ne voulût y entrer. C'était pour les filles de Saint-Joseph et pour les ecclésiastiques du séminaire, non moins que pour tous les colons, le sujet d'une très-sensible épreuve. M. Souart s'adressa de nouveau à M. de Laval pour le conjurer de consommer cet établissement. Il lui représenta l'extrême nécessité où étaient ces filles d'avoir des aides

IV.  
 M. de Laval  
 refuse  
 de nouveau  
 d'approuver  
 canoniquement  
 la  
 communauté  
 de  
 Saint-Joseph.

qui les soulageassent dans le service des malades, dont le nombre augmentait de jour en jour; qu'il leur était impossible de soutenir seules une si accablante charge, et qu'il n'y avait pas d'apparence qu'elles reçussent jamais aucune novice tant qu'elles n'auraient pas été établies canoniquement. « Mais à toutes les raisons qu'il put alléguer, rapporte la sœur « Morin, les personnes qui étaient du sentiment « contraire dirent, pour toute réponse, que si « les filles de Saint-Joseph ne pouvaient subsister plus longtemps dans l'état où elles « étaient, elles n'avaient qu'à s'unir aux hospitalières de Québec. » Une réponse si précise et si nette fit juger à M. Souart et à ces filles qu'il était inutile d'insister davantage, et que le seul parti qu'ils avaient à prendre était d'attendre avec paix et confiance le moment que Dieu avait marqué pour l'accomplissement de ses desseins (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

1662.

V.

Vocation  
de la sœur  
Marie Morin.  
— Elle entre  
à  
l'Hôtel-Dieu.

Elles reçurent cependant, au mois d'août 1662, une jeune postulante dont la vocation parut manifestement divine, et qui fut la première qui embrassa leur institut à Villemarie. Nous parlons de la sœur Marie Morin, la même que nous citons fréquemment dans cet ouvrage, et que nous ne pouvons nous dispenser de faire connaître ici. Elle était née à Québec, le jour de la fête de

saint Joseph 1649, d'une famille honorable, mais peu aisée, et avait été levée des fonts sacrés par M. d'Ailleboust, associé de Montréal, et alors gouverneur général de la Nouvelle-France. Dès qu'elle apprit, en 1659, que trois hospitalières de Saint-Joseph étaient arrivées à Québec pour aller de là s'établir à Villemarie, elle éprouva le désir d'entrer dans leur institut (1), quoiqu'il existât une communauté d'hospitalières à Québec, lieu de sa résidence. L'espérance de répandre son sang pour la foi fut le motif qui lui inspira une résolution si extraordinaire; car Villemarie, le boulevard de la colonie française en Canada, était aussi le principal théâtre de la guerre, et le lieu où les Iroquois exerçaient surtout leur cruauté. Mais la jeune Marie n'avait encore que onze ans, et ses parents devaient regarder ce désir comme l'effet d'une indiscretion de ferveur pardonnable à l'inexpérience d'un enfant. Elle persista néanmoins dans sa résolution; elle ne cessa de réitérer sa demande, et fit tant, qu'à la fin ses parents consentirent à son départ pour Villemarie. M. de Laval, informé de son dessein, voulut la voir, et eut la bonté de l'envoyer lui-même aux hospitalières de Saint-Joseph. Quelque faible que fût ce secours, — car la postulante, alors âgée de treize

(1) *Circularre de la sœur Marie; archives des hospitalières de la Fleche.*

ans et demi, devait être entièrement à la charge de la communauté, n'ayant ni dot ni pension, — elles la reçurent avec une vive satisfaction, et témoignèrent une joie qu'il serait difficile d'exprimer. Au milieu des difficultés qu'elles éprouvaient de trouver des novices, elles ne pouvaient n'être pas touchées très-sensiblement de voir une jeune personne d'un extérieur avantageux, d'un esprit vif et agréable. quitter son pays, s'arracher à la tendresse de ses proches, pour vivre dans la société de trois hospitalières déjà âgées. et partager avec elles les privations les plus dures et les travaux les plus accablants. Aussi lui donnèrent-elles des marques d'une affection vraiment maternelle, et elles ne négligèrent rien pour lui faire aimer le séjour de l'Hôtel-Dieu, lui disant même agréablement, afin de dissiper la peine qu'elle ressentait de se voir à la charge d'une maison d'ailleurs si pauvre, qu'elle n'eût à s'inquiéter de rien, que saint Joseph serait sa dot et lui tiendrait lieu de tout. M<sup>me</sup> d'Ailleboust, la seule personne qu'elle connût à Villemarie, eut aussi pour elle toutes sortes d'attentions, tant à cause de l'estime qu'elle faisait de son dévouement que par considération pour M. d'Ailleboust son mari, dont nous avons dit que cette jeune personne était la filleule (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*



Mais DIEU, qui voulait sanctifier les hospitalières de Saint-Joseph par la croix, ne tarda pas à tempérer la joie qu'elles prouvaient de la réception de cette postulante. Pour leur apprendre à ne mettre leur confiance qu'en lui seul, il permit que la sœur Morin, en attendant qu'elle eût atteint l'âge requis pour prononcer ses engagements, essuyât deux maladies qui la conduisirent aux portes du tombeau. Délivrée de l'une et de l'autre par les soins assidus qui lui furent prodigués malgré la pauvreté de la communauté, la sœur Morin ressentit bientôt de grands dégoûts de sa vocation. Pendant quatre ans, se voyant seule au noviciat, sans autre compagnie que celle de trois hospitalières venues de France, toutes fort sérieuses et avancées en âge, et presque sans espérance d'en avoir jamais d'autres dans cette maison, la perspective de cet avenir la remplissait de tristesse et l'affligeait vivement. A cela vint se joindre une tentation des plus violentes : une affection pour ses parents si vive et si excessive, qu'elle n'avait jamais rien éprouvé de semblable pour eux, quoiqu'elle les eût toujours aimés très-tendrement : tentation qui la sollicitait fortement à quitter l'Hôtel-Dieu pour aller les rejoindre. Elle passa deux ans et demi dans ce combat, n'osant se déterminer à

VI.  
Tentations  
que la sœur  
Morin  
éprouve cont  
sa vocation

sortir du noviciat, crainte d'être infidèle à DIEU et de se perdre dans le monde, et pourtant ne pouvant se résoudre absolument à y demeurer. Une troisième sorte de peine, qui ne l'accablait pas moins que les précédentes, c'était la difficulté d'atteindre les vertus qu'elle admirait dans la mère de Brésoles et dans les deux autres, leur extrême mortification, leur grand esprit de pénitence, se disant que jamais elle ne pourrait s'élever à une si sublime perfection (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

VII.  
La sœur  
Morin  
est résolue  
d'embrasser  
l'institut.  
— M. de Laval  
s'oppose  
d'abord  
à sa vocation,  
puis  
il y consent.

M. Souart et un autre ecclésiastique de Saint-Sulpice en qui elle avait confiance, M. Pérot, ne négligèrent rien pour la fortifier contre ces épreuves, et pour l'encourager à persévérer. M. Pérot surtout y contribua beaucoup en lui montrant le danger qu'elle courrait si elle venait à quitter le noviciat de son propre mouvement. Il s'efforça aussi de lui faire comprendre que la vertu éminente de la mère de Brésoles et de ses deux compagnes devait à la vérité servir de modèle à toutes les sœurs qui leur succèderaient, mais non de mesure à la ferveur que DIEU demanderait de chacune, ces trois premières mères ayant reçu une plénitude de grâce proportionnée au dessein que DIEU avait eu sur elles en les établissant les fondements de l'édifice spirituel de cette communauté. Enfin, après deux ans et demi

de ce furieux orage , succéda dans l'esprit et dans le cœur de la novice le calme le plus parfait ; et elle se trouva plus déterminée que jamais à persévérer jusqu'à la mort dans sa vocation. M. Souart écrivit donc à M. de Laval pour le prier d'autoriser la réception de la sœur Morin , dont le temps d'épreuve était achevé (1). « Mais elle ne fut pas  
 « plutôt résolue de ne point quitter l'Hôtel-Dieu ,  
 « dit cette sœur parlant d'elle-même , que M. de  
 « Laval , qui l'avait envoyée lui-même , forma  
 « des obstacles à sa réception. Il fit réflexion que,  
 « permettant aux filles de Saint-Joseph de lui  
 « donner leur habit, c'était les établir tacite-  
 « ment , et manquer à la parole qu'il avait  
 « donnée de ne le point faire : et il manda ses  
 « sentiments sur cela à M. Souart. » Il était  
 naturel que ce refus , auquel on était si loin de  
 s'attendre , fût un grand sujet de mortification  
 pour ces saintes filles et pour tous ceux qui leur  
 étaient dévoués ; et comme la réponse ne laissait  
 entrevoir aucune lueur d'espérance , on prit le  
 parti de garder le silence sur cette affaire , et d'en  
 abandonner le succès à la seule providence de  
 DIEU. Cette confiance ne fut pas vaine , car DIEU  
 daigna changer lui-même les dispositions du  
 prélat , comme nous le raconterons après que  
 nous aurons exposé les événements qui donnè-

(1) *Annales  
des hospita-  
lières de Vil-  
lemarie , par  
la sœur Mo-  
rin.*

(1) *Annales des hospita-  
lières de Vil-  
lemarie, par  
la sœur Mo-  
rin.*

1663.

VIII.  
Affreux  
tremblement  
de terre  
arrivé  
en Canada.

(2) *Relation  
de la Nouvel-  
le-France de  
1662 et 1663,  
par le P. Je-  
rôme Lalle-  
mant, pag. 2  
et 3.*

rent lieu à un changement si extraordinaire (1).

Au mois de février 1663, le Canada fut agité par un tremblement de terre le plus étonnant qu'on eût vu depuis longtemps dans ce pays. Il eut pour avant-coureur l'apparition d'un météore qui, avec un bruit égal à celui du tonnerre, parut sur Villemarie, et après avoir parcouru les airs alla comme se perdre derrière la montagne qui donne son nom à l'île de Montréal. Le même globe de flammes parut aussi sur Québec (2). Or, le 5 février, qui cette année tomba le lundi gras, entre quatre et cinq heures du soir, pendant que M. Souart faisait, selon l'usage, la prière commune dans l'église de l'Hôtel-Dieu, qui servait alors de paroisse, et où quantité de personnes étaient réunies, on entendit en même temps dans toute l'étendue du Canada un grand bruissement comme celui du feu qui a pris à une maison. Après que ce bruit eut duré cinq ou six minutes, la terre trembla tout à coup avec tant de violence, que les plus grandes maisons de Villemarie étaient aussi agitées que le serait une petite maison de cartes qu'on mettrait au gré du vent. Les personnes qui étaient dans l'église, aussi bien que M. Souart, en sortirent aussitôt, pour n'être pas écrasées sous ses ruines; et, parmi les malades de l'Hôtel-Dieu, ceux qui eurent assez de force

pour se soustraire au danger sortirent promptement des salles et allèrent dans la cour, pendant que les autres, plus faibles, conjuraient à grands cris la miséricorde de DIEU, pensant que leur dernière heure était arrivée. Ceux qui étaient sortis se couchaient sur la neige, car la terre était agitée par des mouvements si violents, qu'on ne pouvait pas se tenir sur ses pieds, et qu'on se voyait contraint de s'étendre à plat pour ne pas tomber de sa hauteur. Au moment où le tremblement de terre commença, M<sup>me</sup> d'Ailleboust, qui était au lit, se leva précipitamment, et, sans prendre le temps de s'habiller, sortit aussitôt sans jupe ni souliers, n'ayant qu'un mantelet sur ses épaules. tandis que sa femme de chambre courait après elle avec une jupe en main pour l'en revêtir, ce qu'elle ne put faire à cause de l'agitation de la terre, qui creusait des précipices sous ses pieds. Elle entra ainsi dans la grande salle, criant de toute sa force : *Confession, mon Père, confession*, parlant à M. Souart, son confesseur. Au milieu de l'épouvante générale, la mère de Brésolles, la sœur Macé et la sœur Maillet, demeurèrent en prière devant le tabernacle, sans songer à chercher leur salut dans la fuite (1). « Dans l'effroi  
« qui m'avait saisie, dit la sœur Morin, j'étais  
« encouragée par l'exemple de M<sup>me</sup> d'Ailleboust.

(1) *Annales des hospitaliers de Villemarie, tremblement de terre de 1663.*

« qui marchait devant moi. Nous trouvâmes nos  
 « chères sœurs souffrant une agonie mortelle de-  
 « vant le très-saint Sacrement, où elles étaient  
 « prosternées. Ma sœur Macé était sans parole ;  
 « cependant aucune de nous ne sortit dehors ;  
 « je crois que l'excès de la peur nous donna cette  
 « constance. M. Souart s'est reproché bien des  
 « fois de ne nous avoir pas fait sortir de l'église,  
 « d'autant qu'elle pouvait tomber sans que la  
 « terre s'abîmât. Le lendemain mardi, à quatre  
 « heures du matin, eut lieu un second tremble-  
 « ment de terre, qui nous balança dans nos lits  
 « bien plus rudement que ne l'avaient fait nos  
 « mères nourrices dans notre enfance ; et malgré  
 « cela aucune de nous ne se leva du lit, se con-  
 « fiant en la protection du SEIGNEUR, de la très-  
 « sainte Vierge et du grand saint Joseph (1). Le  
 « soir du même jour, pendant notre récréation,  
 « la terre trembla pour la troisième fois, mais  
 « plus doucement et sans rien renverser. »

(1) *Annales  
 des hospitalières,  
 ibid.*

IX.  
 Ce  
 tremblement  
 de terre  
 fut regardé  
 comme un  
 avertissement  
 du Ciel.

Il parut bien que ce bouleversement si épou-  
 vantable n'avait été ordonné de DIEU que pour  
 réveiller la crainte de ses jugements, et ranimer  
 l'amour de sa religion dans tous les cœurs. Quoi-  
 qu'on eût déjà vu en Canada des forêts abattues,  
 des rochers renversés les uns sur les autres, des  
 terres enfoncées et abîmées par des tremblements

de terre (1), celui-ci néanmoins offrit trois circonstances très-remarquables, qui le firent regarder avec raison comme un avertissement du Ciel. D'abord, il persévéra jusque dans le mois d'août, c'est-à-dire plus de six mois, quoique les secousses ne fussent pas également rudes. En second lieu, il se fit sentir, le même jour et au même instant, dans une étendue de pays de deux cents lieues de longueur sur cent lieues de largeur, c'est-à-dire depuis l'île Percée jusqu'au delà du Montréal, comme aussi dans la Nouvelle-Angleterre et dans l'Acadie. Enfin, une dernière circonstance parut être à chacun évidemment providentielle: c'est qu'au milieu d'une confusion si universelle, personne ne périt ni ne reçut la moindre blessure. « Nous voyons proche de nous, « écrivait le P. Jérôme Lallemant, de grandes « ouvertures qui se sont faites, et une prodigieuse « étendue de pays toute perdue; nous nous « voyons environnés de bouleversements et de « ruines, sans que nous ayons perdu un enfant, « non pas même un cheveu de la tête. Pendant « que les montagnes d'alentour ont été abîmées, « nous n'avons eu que quelques cheminées « démolies (2). » C'est ce qu'atteste aussi M. Boucher de Boucherville dans l'histoire du Canada qu'il dédia, cette même année, à M. Colbert (3).

(1) *Les Singularités de la France antiaustrienne*, par Thevet, Paris, 1558, in-4<sup>o</sup>, ch. 81, folio 161.

(2) *Relation de 1662 et 1663*, p. 6 et suiv.

(3) *Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France*, Paris, 1664, in-12, avant-propos.

« Un honnête homme de nos amis , écrivait cette  
 « même année la mère de l'Incarnation , avait  
 « fait bâtir une maison avec un fort beau moulin ,  
 « sur la pointe d'une roche de marbre : la roche ,  
 « dans une secousse , s'est ouverte , et le moulin  
 « et la maison ont été enfoncés dans l'abîme qui  
 « s'est fait. Mais ce qui est admirable , parmi des  
 « débris si étranges et si universels , nul n'a péri ,  
 « ni même n'a été blessé. C'est une marque toute  
 « visible de la protection de DIEU sur son peuple ,  
 « qui nous donne de justes sujets de croire qu'il  
 « ne se fâche contre nous que pour nous sauver.  
 « Nous espérons qu'il tirera sa gloire de nos  
 « frayeurs , par la conversion de tant d'âmes qui  
 « étaient endormies dans leurs péchés , et qui ne  
 « se pouvaient éveiller de leur sommeil par les  
 « simples mouvements d'une grâce intérieure (1).  
 « Car , au même temps que DIEU a ébranlé les  
 « montagnes et les rochers de marbre de ces  
 « contrées , on eût dit qu'il prenait plaisir à  
 « ébranler les consciences : les jours de carnaval  
 « ont été changés en des jours de pénitence et de  
 « tristesse ; les prières publiques , les processions ,  
 « les pèlerinages ont été continuels ; les jeûnes  
 « au pain et à l'eau , fort fréquents ; les confes-  
 « sions générales , plus sincères qu'elles ne l'au-  
 « raient été dans l'extrémité des maladies. Je ne

(1) *Lettres de la mère de l'Incarnation*, in-4°, 1681, 2<sup>e</sup> partie, lett. 65, du 20 août 1663, p. 586.



« crois pas que dans tout le pays il y ait eu un  
« habitant qui n'ait fait une confession générale.  
« On a vu des réconciliations admirables, les  
« ennemis se mettre à genoux les uns devant les  
« autres pour se demander pardon, avec tant de  
« douleur, qu'il était aisé de voir que ces chan-  
« gements étaient des coups du Ciel et de la  
« miséricorde de DIEU plutôt que de sa jus-  
« tice (\*) (1). »

1. *Lettres*,  
ibid., let. 57,  
p. 590.

---

(\*) En citant ici la mère de l'Incarnation, nous lui offri-  
rons, au nom de tous les Canadiens, une juste réparation  
pour l'outrage fait à sa mémoire par un écrivain moderne, à  
l'occasion du tremblement de terre dont nous parlons. Cet  
auteur, à qui l'on peut reprocher de produire, sous le nom  
d'*Histoire*, les inventions de son esprit, aura cru peut-être  
donner du relief à son pays en introduisant sur la scène l'er-  
reur du quiétisme, et en y associant les personnes les plus  
vénérées jusque alors, entre autres la mère de l'Incarnation  
et M<sup>me</sup> d'Ailleboust. Mais, outre que les traiter de la sorte,  
c'est fouler aux pieds les devoirs de la reconnaissance, qu'elles  
méritent de tous les cœurs canadiens, c'est aussi violer à  
leur égard l'équité et la justice la plus rigoureuse; et assu-  
rément l'auteur n'eût pas songé à leur faire une pareille impu-  
tation, s'il eût mieux connu en quoi consistait le quiétisme,  
et s'il eût considéré que l'une et l'autre n'étaient déjà plus  
lorsqu'en France on commença à parler de cette erreur. Au  
reste, c'est l'inconvénient où doit tomber tout écrivain qui,  
sans se donner la peine d'étudier l'histoire dans ses véritables  
sources, se contente de présenter, sous la couleur de vues  
hardies et nouvelles, les idées qu'il s'est formées dans son  
propre esprit, et qui croit suppléer, par ses prétendus aperçus,  
à l'insuffisance de ses recherches et à l'incomplet de sa nar-

« A Québec, ajoute la sœur Morin, les églises  
« furent pleines de monde toute la nuit du lundi  
« au mardi et celle du mardi au mercredi, et les  
« prêtres occupés à confesser. La dévotion ne fut  
« pas si grande à Montréal. Chacun demeura  
« chez soi, et la porte de notre église resta fer-  
« mée : il n'y en avait point d'autre alors dans  
« toute l'île. Peut-être n'avait-on pas tant de  
« besoin d'aller à confesse : car en ce temps on

---

ration. Cette manière d'écrire, faussement appelée *Philosophie de l'histoire*, est, dit-on, un progrès de l'esprit humain ; oui, mais un progrès vers la barbarie ; puisque, si tous les écrivains marchaient par cette voie nouvelle, l'histoire serait bientôt toute défigurée, entièrement méconnaissable, et ne différerait guère de celle des temps fabuleux. C'est ce qui serait à craindre pour celle du Canada, si elle était toujours traitée de cette manière. Voici comment l'écrivain dont nous parlons signale le quiétisme prétendu des dames de ce pays :

« Cette secte, car on lui a donné ce nom, se jeta dans la  
« *spiritualité*..... Il paraît que plusieurs personnes furent  
« imbues de son esprit en Canada. On assure que M<sup>me</sup> d'Aille-  
« boust s'était vouée à JÉSUS-CHRIST dès sa jeunesse, inspirée  
« par le culte intérieur et l'amour pur et désintéressé, et que,  
« malgré son mariage, elle conserva jusqu'à la fin de ses  
« jours sa pureté virginale. Devenue veuve, elle fut recher-  
« chée en mariage ; mais, à l'exemple de la fondatrice du  
« quiétisme (M<sup>me</sup> Guyon), elle refusa constamment les partis  
« les plus avantageux. DIEU lui avait donné, dans le langage  
« de ces rêveurs, l'esprit de prophétie, le don des larmes, le  
« discernement des esprits, et plusieurs autres grâces gratuites.  
« Le tremblement de terre de 1663 fut le plus beau temps  
« du quiétisme en Canada... La supérieure de l'Hôtel-Dieu

« vivait bien et dans une grande innocence. en  
 « tout Montréal. Tout ce fracas ranima la dévotion  
 « à saint Joseph, qui s'augmente beaucoup, les  
 « fidèles s'adressant à lui dans tous leurs besoins,  
 « ainsi qu'à la très-sainte Vierge, qui est re-  
 « connue patronne spéciale de sa Villemarie (1).»

Mais le fruit le plus durable que produisit cet heureux changement, ou du moins auquel il servit de préparation, ce fut l'institution de la

1. *Annales des hospitalières de Villemarie, tremblement de terre de 1663.*

X.

DIEU inspire à M<sup>re</sup> d'Alleboust le dessein de la confrérie de la Sainte-Famille.

« (de Québec), et la célèbre Marie de l'Incarnation, supérieure des Ursulines, partagèrent ce délire de la dévotion ;  
 « mais la dernière est celle qui donna le plus d'éclat dans ce  
 « pays, à cause de la spiritualité, pieuse chimère qui atteignit  
 « pendant longtemps plusieurs intelligences tendres et romantiques,  
 « surtout parmi les personnes du sexe (1). » L'auteur, qui fait lui-même ici ce petit roman, ajoute avec la même assurance : « Le clergé se contenta d'observer une  
 « réserve respectueuse devant ce phénomène moral (le quiétisme), n'osant blâmer ce que quelques-uns pouvaient  
 « prendre pour de saintes inspirations, et d'autres pour des  
 « illusions innocentes, causées par un excès de fausse  
 « piété (2). »

1. *Histoire du Canada, par F.-A. Gagnon, Québec, 1871, t. I, pag. 362.*

2. *Ibid., t. I, pag. 370.*

On ne sait vraiment ce que veut dire ici l'écrivain, ni dans quelle source il a puisé ce qu'il avance : car on ne voit nulle trace de cette réserve respectueuse du clergé, ni de ce *phénomène moral* qu'il a cru apercevoir. Nous lisons au contraire que Marie de l'Incarnation a été constamment estimée et vénérée par le clergé canadien pour la solidité de sa dévotion, et que jamais personne n'a soupçonné qu'il pût y avoir quelque excès dans sa conduite intérieure ou extérieure. On sait qu'après la publication de sa Vie, accueillie avec respect en Canada aussi bien qu'en France, on fit paraître ses lettres

confrérie de la Sainte-Famille, qui prit naissance à Villemarie, et se répandit de là dans tout le Canada, où elle subsiste encore aujourd'hui. On a vu que le dessein de DIEU dans l'établissement de la colonie de Montréal était de faire honorer JÉSUS, Marie et Joseph par trois communautés qui, chacune, devaient être consacrées à l'une de ces trois augustes personnes : le séminaire de Saint-Sulpice, à NOTRE-SEIGNEUR ; la Congrégation, à la

---

en 1681 ; et ce recueil, rempli de tant de précieux détails pour l'histoire du Canada, et des maximes les plus solides de la vie chrétienne, fut reçu partout avec un applaudissement universel. Plus tard, le P. de Charlevoix composa une nouvelle Vie de cette religieuse, également bien accueillie en France et en Canada ; et, sans rapporter ici les témoignages nombreux de l'estime publique dont la mère de l'Incarnation a constamment joui de la part de toutes les personnes versées dans la saine spiritualité, nous nous contenterons de citer celui d'un théologien très-capable de porter un jugement dans cette matière, et assez connu pour sa sagesse et sa modération. Nous voulons parler de M. Émery, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, auteur de l'*Esprit de sainte Thérèse*, et de celui de *Leibnitz*. Il écrivait ainsi au coadjuteur de Québec, le 5 janvier 1802 : « J'ai beaucoup de vénération pour  
« les Ursulines de Québec, qui sans doute ont hérité des  
« vertus éminentes de la mère Marie de l'Incarnation. Ose-  
« rais-je vous prier de les engager à dire pour moi un *Pater*  
« et un *Ave* sur son tombeau ? Dans la dernière retraite que  
« j'ai faite, sa Vie, ses Lettres et ses Méditations ont seules  
« fourni la matière de mes oraisons et de mes lectures. C'est  
« une sainte que je révère bien sincèrement, et que je mets  
« dans mon estime à côté de sainte Thérèse (1). »

(1) Archives de l'Archevêché de Québec ; lettre autographe de M. Émery.

très-sainte Vierge, et les hospitalières, à saint Joseph. DIEU, qui change quand il lui plaît les obstacles en moyens de succès, voulut qu'en l'année 1663, où ces trois communautés semblaient être extrêmement chancelantes par les difficultés comme insurmontables que M. de Laval opposait à leur établissement, elles commençassent à accomplir le dessein qu'il avait eu en les fondant, et donnassent naissance à l'institution de la confrérie de la Sainte-Famille. Comme cette confrérie n'aurait pu s'établir sans l'intervention de M. de Laval, DIEU, pour la commencer, voulut se servir du ministère d'un des RR. PP. Jésuites, auxquels ce prélat avait une entière confiance; ce qui lui fit prendre cette institution à cœur, comme nous le dirons bientôt.

Ce religieux, le P. Chaumonot, ayant été envoyé à Villemarie par M. de Laval, au printemps de cette année 1663, fut reçu au séminaire par M. Souart et M. Galinier, les seuls ecclésiastiques de Saint-Sulpice qui se trouvaient alors dans cette maison (\*). « Les fêtes et les

---

(\*) M. Pérot, dont il a été parlé, n'était point encore à Villemarie. M. Le Maistre et M. Vignal avaient été massacrés par les Iroquois, et les autres se trouvaient expulsés du pays, sans pouvoir y reparaitre.

« dimanches, rapporte le P. Chaumonot dans sa  
« Vie, composée par lui-même, nous officions  
« tour à tour. J'eus le bien de faire la connais-  
« sance de M<sup>me</sup> d'Ailleboust dès mon arrivée à  
« Montréal. Elle m'avait été recommandée par  
« le P. Jérôme Lallemant, notre supérieur, qui,  
« ayant été son directeur (lorsqu'elle était) à  
« Québec, voulut que je tinsse sa place auprès  
« d'elle. Cette dame, pendant que j'étais à  
« Villemarie, eut la pensée de trouver quelque  
« puissant et efficace moyen de réformer les  
« familles chrétiennes sur le modèle de la sainte  
« famille du Verbe incarné, en instituant une  
« société ou confrérie où l'on fût instruit de la  
« manière dont on pourrait imiter JÉSUS, Marie  
« et Joseph dans le monde, les hommes imitant  
« saint Joseph, les femmes la très-sainte Vierge,  
« et les enfants l'enfant JÉSUS. Je découvris ce  
« dessein à M. Souart, mon directeur, qui le  
« confirma par son approbation. Mais comme  
« nous ne pouvions y réussir si nous n'avions  
« aussi celle de monseigneur l'évêque, et même  
« des indulgences de notre saint Père le Pape,  
« je proposai à M. Souart, à M<sup>me</sup> d'Ailleboust, à  
« la mère supérieure de l'Hôtel-Dieu, à ma sœur  
« Marguerite Bourgeoys, supérieure de la Con-  
« grégation, car en cette affaire nous agissions





Paris imp. Des B. Bouteville 32

L. Massard del. et sculp.

*La Confrérie de la Sainte-Famille prend naissance à Ville-Marie par le concours des trois Communautés et par le zèle du P. Choumonot et de Mad<sup>e</sup> d'Ailleboust*



« de concert, de recommander une si grande  
« entreprise à saint Ignace, en faisant pour son  
« heureux succès une neuvaine à ce digne fon-  
« dateur de la Compagnie de JÉSUS (1). »

Tous ayant applaudi à cette proposition, le P. Chaumonot dressa un acte par lequel ils promirent de faire chacun neuf communions, et de procurer que toutes les personnes qui seraient admises dans l'association de la Sainte-Famille récitassent, immédiatement après leur réception, neuf fois le *Gloria Patri*. — M. Souart, le P. Chaumonot, la supérieure de l'Hôtel-Dieu, qui était alors la sœur Macé (\*), la sœur Bourgeoys, M<sup>me</sup> d'Ailleboust, M<sup>lle</sup> Mance, signèrent cet acte le 31 juillet 1663 (2). Ainsi la divine Providence voulut que cette dévotion prît naissance à Villemarie par le concours simultané des trois communautés destinées à répandre l'esprit de la

(1) *Vie du P. Chaumonot, écrite par lui-même : mss. des hospitalières de Villemarie.*

XI.  
Établissement de la confrérie de la Sainte-Famille à Villemarie.

(2) *Vie du P. Chaumonot, etc.*

---

(\*) Le P. Chaumonot, n'ayant composé sa propre Vie que longtemps après l'institution de la Sainte-Famille, a écrit par erreur que l'acte en fut signé par la sœur *Judith de Brésolles, supérieure de l'Hôtel-Dieu*. Depuis le 9 avril de cette année 1663, la sœur Macé avait en effet été élue supérieure, et confirmée dans cette charge par M. Souart; en vertu des pouvoirs donnés à cet effet par M. de Laval (1). Aussi, la sœur Bourgeoys, qui rapporte dans ses *Mémoires* l'origine de la Sainte-Famille, dit que l'acte fut signé par la sœur Macé (2), sans faire mention de la sœur de Brésolles.

1. Archives des hospitalières de Villemarie, acte du 9 avril 1663.

2. Mémoires autographes de la sœur Bourgeoys.

Sainte-Famille : le séminaire, l'Hôtel-Dieu et la Congrégation, représentées chacune par les personnes qui en avaient alors la conduite (\*). Bien plus, comme l'établissement de la dévotion envers JÉSUS, Marie et Joseph en Canada, était la fin principale que DIEU s'était proposée dans la formation de la Compagnie de Montréal, il voulut que cette compagnie y concourût par deux de ses membres des plus dévoués, M<sup>lle</sup> Mance et M<sup>me</sup> d'Ailleboust, le premier instrument de cette institution. Les colons de Villemarie l'adoptèrent avec d'autant plus d'empressement, que déjà M. de Maisonneuve avait établi parmi eux, comme il est dit dans la *Vie de la sœur Bourgeoys*, la compagnie appelée *de la Sainte-Vierge*. Cette compagnie était composée de soixante-trois soldats, dont la ferveur venait de porter récemment le P. Chaumonot à leur faire prendre le cordon de trente nœuds (1), pratique qui a pour fin d'honorer les trente années que JÉSUS, Marie et Joseph ont passées ensemble.

(1) *Mémoires autographes de la sœur Bourgeoys.*

XII.  
Un  
des confrères  
de la  
Sainte-Famille  
tombe entre  
les mains  
des Iroquois.

Mais un événement qui accrédita l'institution

---

(\*) Ces détails doivent servir de correctifs au narré apocryphe sur l'origine de la confrérie de la Sainte-Famille, qu'on lit dans l'ouvrage intitulé : *La solide Dévotion à la Sainte-Famille*, Montréal, 1787; in-12, pag. 54 et suiv. — Montréal, 1841; in-24, pag. 60 et suiv.

de la confrérie de la Sainte-Famille dans tout le Canada, et bien propre en effet à faire une vive impression sur tous les esprits, ce fut la délivrance miraculeuse d'un fervent Montréaliste pris par les Iroquois. Nous la rapporterons ici pour l'édification de nos lecteurs. Une troupe de quarante Iroquois, partie Agnieronnons et partie Onneichronnons, s'étant approchés des champs où quelques laboureurs travaillaient, fondirent à l'improviste sur eux en poussant de grands cris, selon leur coutume, et, après avoir fait une furieuse décharge, se précipitèrent sur deux de ces travailleurs, qu'ils garrottèrent aussitôt, et qu'ils firent marcher avec eux pour les brûler dans leur pays. — « L'un de ces Français, rap-  
 « porte le P. Jérôme Lallemant, s'était associé  
 « depuis peu avec plusieurs autres familles des  
 « plus dévotes et des plus exemplaires de Mont-  
 « réal, pour se mettre tous ensemble sous la  
 « protection particulière de la sainte famille de  
 « JÉSUS, Marie, Joseph. Ce bonhomme ne fut  
 « pas plutôt saisi, qu'élevant les mains au ciel,  
 « il fit une prière fervente et pleine de foi, qu'il  
 « adressa à la sainte Vierge, laquelle il conjurait  
 « de ne pas permettre qu'un des enfants de sa  
 « famille fût maltraité (1). » Cette prière ache-  
 vée, il se trouva rempli d'une parfaite con-

<sup>1</sup> Relation  
 de 1662 et  
 1663, par le  
 P. Hierosme  
 Lallemant, p.  
 61 et suiv.

fiance au secours de sa protectrice, et se mit à suivre ses bourreaux aussi volontiers que s'il eût été dans la compagnie de ses concitoyens. Le soir, lorsqu'on l'étendait sur la terre, et qu'on le liait à des pieux par les pieds, les bras et le cou, pour l'empêcher de s'enfuir durant la nuit, il se couchait sur ce chevalet comme il eût fait sur un lit; et présentant aux sauvages ses mains et ses pieds pour être garrottés, il leur disait : « Les  
« voilà, liez, serrez; JÉSUS-CHRIST en a souffert  
« pour moi bien davantage quand on l'étendait  
« sur la croix; je suis content de vous obéir, et  
« d'imiter ainsi l'obéissance que mon bon maître  
« a rendue à ses bourreaux. »

Quoiqu'on fit à Villemarie de longues prières pour lui, et que lui-même, par un effet de sa grande confiance au secours de Marie, regardât sa délivrance comme assurée, il ne voyait cependant aucun moyen humain de s'échapper des mains des Iroquois. Ils le tenaient toujours également serré, et faisaient nuit et jour autour de lui une garde continuelle. Cependant ces barbares, pour jouir plus tôt du plaisir cruel de leur victoire, en brûlant les deux captifs à petit feu dans leur pays, se séparèrent en deux bandes, qui se dirigèrent sur leur village respectif par le plus court chemin, et chacune emmena avec elle l'un

des deux prisonniers. Celui dont nous parlons échut aux Agnieronnons, qui, étant en bien plus grand nombre que les autres, lui laissaient moins d'espérance de s'échapper. Aussi n'y pensait-il pas, voyant que la chose était entièrement impossible, quoique pourtant il se confiât toujours à l'assistance de sa puissante protectrice. Sa confiance ne fut pas trompée (1).

(1) *Relation de 1662 et 1663, par le P. Hiérosme Lalemant, ibid.*

Pour procurer sa délivrance, DIEU avait inspiré à quarante Algonquins chrétiens de la mission de Sillery le dessein d'aller tenter quelque coup contre les Iroquois. Après avoir suivi la rivière de Richelieu, et être arrivés au lac Champlain, à peine s'étaient-ils mis en embuscade, qu'ils aperçoivent les Agnieronnons. Ils les suivent des yeux, remarquent leur gîte, et prennent la résolution d'aller tomber sur eux à l'improviste pendant la nuit. A la faveur des ténèbres, ils approchent à la sourdine, et environnent le lieu où les ennemis sont endormis, avec leur prisonnier au milieu d'eux, lié et garrotté comme de coutume. Mais, quelque précaution qu'ils prennent pour ne faire aucun bruit, l'un des chefs iroquois, nommé *Garistatfa*, ou *le Fer*, fort renommé pour son courage et ses exploits, s'éveille soudain, donne l'alarme à tous les siens, qui à l'instant prennent leurs armes, et sont aus-

XIII.  
Il est délivré d'une manière miraculeuse.

sitôt prêts à combattre que les assaillants. Au même instant, les Algonquins, sans perdre de temps, font brusquement sur eux une seule décharge de fusils; puis se précipitant en furieux, l'épée et la hache à la main, frappent à droite et à gauche et font couler le sang de tout côté. Au milieu de ce carnage, le chef des Algonquins, nommé Gahronho, reconnaît dans la mêlée le fameux *le Fer*, le saisit par sa grande chevelure et veut l'obliger de se rendre. L'autre résiste orgueilleusement, et saisit à son tour son adversaire par les cheveux; mais comme il était prêt à lui porter le coup de la mort, il est prévenu par l'Algonquin, qui lui décharge sa hache sur la tête si rudement, que l'Iroquois tombe à terre, et sa mort fait prendre la fuite à tous ceux de sa nation (1).

(1) *Relation de 1662 et 1663, par le P. Hiérosme Lalemant.*

Pendant cette scène d'horreurs, le confrère de la Sainte-Famille, étendu par terre, les pieds et les mains liés, n'attendait plus que le coup de la mort; et il allait le recevoir de la main d'un des Algonquins, qui frappait en aveugle sur tout ce qu'il rencontrait, lorsqu'il s'écrie : *Je suis Français*. A ces mots, on s'arrête, on se hâte de le délivrer, et à peine voit-il ses liens rompus, que, se jetant à deux genoux sur la terre, trempée du sang ennemi, il rend à sa

puissante libératrice ses justes actions de grâces. La protection du Ciel ne parut pas avec moins d'éclat sur les Algonquins. Quoiqu'ils eussent tué dix Iroquois et fait trois prisonniers, ils ne perdirent pas un seul homme; et, ce qui est plus extraordinaire encore, aucun d'eux ne reçut la moindre blessure dans ce furieux combat. Il serait difficile de représenter la vive allégresse des colons de Villemarie au retour de leur concitoyen, surtout lorsqu'ils lui entendirent raconter les circonstances de sa délivrance, bien propres à ranimer dans tous les cœurs la confiance en Marie. « Il n'a pas été méconnaissant  
« de ce bienfait, dit le P. Jérôme Lallemant, ne  
« pouvant entendre parler de la sainte Vierge  
« sans fondre en larmes, et publiant sans cesse  
« les merveilles qu'elle a opérées pour sa déli-  
« vrance, car il devait périr dans cette attaque  
« par la grêle de balles qui sifflaient à ses oreilles  
« et qui jetaient par terre tous ceux qui étaient  
« autour de lui (1). »

Mais le fruit le plus durable et le plus étendu que produisit cette délivrance, ce fut d'accré-  
diter dans tout le Canada la dévotion envers la Sainte-Famille, et de préparer les voies à l'éta-  
blissement de cette confrérie, qui se répandit bientôt partout. Le P. Chaumonot, rappelé à

(1) *Relation de 1662 et 1663*, p. 75 et suiv.

XIV.  
M. de Laval propage par tout le Canada la dévotion à la Sainte-Famille.

Québec, en ayant parlé avec éloge à M. de Laval, ce prélat fut d'avis de l'établir dans sa propre Église, d'abord par manière d'essai; et comme la ferveur était moins grande apparemment à Québec qu'à Villemarie, on ne composa cette confrérie que de dames pieuses, qu'on réunit de quinze en quinze jours, vers la fin de l'année 1663 (1). DIEU versa sur ces commencements de si abondantes bénédictions, qu'en moins de huit mois un grand nombre de femmes de toute condition se présentèrent pour être admises dans la confrérie de la Sainte-Famille. M. de Laval, jugeant que personne n'en possédait mieux l'esprit et n'était plus propre à le communiquer que M<sup>me</sup> d'Ailleboust, fut d'avis de l'appeler à Québec pour la mettre à la tête de cette nouvelle association (2). Le P. Chaumonot, qui avait été son confesseur dans le séjour qu'il venait de faire à Villemarie, crut même que DIEU demandait qu'elle allât se fixer à Québec, afin d'assurer le succès de cette œuvre. M<sup>me</sup> d'Ailleboust prit donc ce parti par obéissance, en 1664, et travailla beaucoup, pendant trois ou quatre ans, à jeter dans les cœurs des dames de Québec les fondements de cette dévotion. M. de Laval approuva les règlements de la Sainte-Famille au mois de mars de l'année suivante 1665, et peu de temps

(1) *Vie du P. Chaumonot, ms. des hospitalières de Villemarie.*

(2) *Annales des hospitalières de Villemarie, tremblement de terre de 1663.*



après il fit publier des indulgences que le souverain pontife avait accordées pour l'accréditer de plus en plus (1). DIEU avait inspiré à M<sup>me</sup> d'Ailleboust le dessein de cette confrérie, pour que l'on y fût instruit de la manière dont on pourrait imiter JÉSUS, Marie et Joseph dans le monde (2). Conformément à ces vues, le prélat fit imprimer un petit écrit qui marquait aux personnes de cette confrérie les vertus à l'acquisition desquelles elles devaient s'appliquer, les maximes du monde qu'elles devaient fuir, et y joignit même, sous le titre de *Catéchisme de la Sainte-Famille*, une instruction par demandes et par réponses, qui fait connaître les vertus de JÉSUS, Marie, Joseph, afin d'exciter le lecteur à les imiter (3). Il répandit aussi de pieuses estampes (4), et fit composer un Office propre de la Sainte-Famille avec Octave, dont il fixa la fête solennelle au troisième dimanche après Pâques. Enfin, pour donner tout l'éclat qu'il pouvait à cette dévotion, voyant que l'église paroissiale de Québec était dédiée à la Conception Immaculée, il changea ce titre en celui de la Sainte-Famille, et transféra celui de la Conception à une chapelle de la même église dans laquelle la confrérie avait d'abord été établie (5). Ainsi la divine Providence, dont le propre est de procurer avec

(1) *Mémoires sur M. de Laval, par M. de La Tour*, in-12.

(2) *Vie du P. Chaumonot, ms. des hospitalières de Villemarie*.

(3) *La solide Dévotion à la Sainte-Famille, avec un catéchisme, etc. Paris, 1675*, in-12.

(4) *In-folio, chez Mariette, à Paris, rue St-Jacques. — In-4<sup>o</sup>, chez Chiquet, rue St-Jacques, à Paris.*

(5) *Mémoires sur M. de Laval par M. de La Tour*, p. 174 et 175.

force et douceur l'accomplissement de ses desseins, se servit des trois communautés de Villemarie, malgré les préventions qu'on avait conçues contre elles, pour répandre l'esprit de cette dévotion dans le Canada, et voulut même que la Compagnie des associés de Montréal, chargée premièrement d'une si sainte mission, portât par M<sup>me</sup> d'Ailleboust, l'un de ses membres, cet esprit à Québec, afin que de là il se communiquât à toutes les paroisses du diocèse, et même jusqu'aux missions sauvages, où la confrérie subsiste encore aujourd'hui, au grand avantage des familles et à l'honneur de la religion (\*).

---

(\*) Cette confrérie, d'abord composée d'hommes aussi bien que de dames à Villemarie, se trouva bientôt en désaccord avec toutes les autres confréries de la Sainte-Famille qu'on établit en Canada, et même avec les règlements qu'on leur prescrivit; et c'est sans doute ce qui fut cause qu'elle s'éteignit insensiblement. Peut-être la laissa-t-on s'éteindre d'elle-même, pour ne pas provoquer les plaintes injustes de certains esprits trop prévenus contre la confrérie de Québec, qu'ils voulaient faire passer pour une société hostile à la paix des familles (1). Quoiqu'il en soit, la confrérie fut rétablie à Villemarie pour les dames seulement, par le zèle de M. Remy, prêtre de Saint-Sulpice, trois ou quatre ans avant qu'il fût envoyé à la Chine en qualité de curé (2). Vers ce temps, on établit pour les hommes une congrégation dédiée à la très sainte Vierge, dont les membres se réunissaient au séminaire les jours de dimanche, et y psalmodiaient le petit Office. Mais cette congrégation ayant ensuite été le prétexte de quelques murmures,

(1) *Archives du royaume, ms. K, 1286, p. 43 et suiv.*

(2) *Registre de la confrérie des dames de la Sainte-Famille établie à Montréal, ms., p. 2. — Solide Dévotion à la Sainte-Famille, Montréal, 1787, in-12, pag. 54, 55, 56. — Le même, Montréal, 1841, in-24, p. 60 et suiv.*

Après l'établissement de cette confrérie, M. de Laval, qui avait refusé, comme on l'a vu, de consentir à la réception de la sœur Morin dans l'institut des hospitalières de Saint-Joseph, changea tout d'un coup d'avis sans en avoir été sollicité par personne, changement que ces filles attribuèrent à la puissance de leur glorieux patron. Le prélat en écrivit de lui-même à M. Souart. Il l'autorisa non-seulement à lui donner l'habit, mais encore à faire cette cérémonie en public, ce qu'il n'avait pas jugé convenable auparavant, disant que des vœux simples que faisaient encore ces filles devraient être prononcés en secret (1). « Je  
 « ne vois rien dans la bonne sœur Morin, mar-  
 « quait-il dans sa lettre à M. Souart, qui empêche  
 « qu'elle ne se donne entièrement à NOTRE-SEI-  
 « GNEUR par une sainte union et association avec  
 « lui. Vous pouvez donc recevoir ses vœux en  
 « notre nom, entre vos mains, sur le pouvoir  
 « que nous vous en donnons. Je ne manquerai

XV.  
 M. de Laval  
 permet  
 de recevoir  
 la sœur Morin  
 dans l'institut  
 de  
 Saint-Joseph.

(1) *Annales  
 des hospitalières  
 de Ville-  
 marie, par la  
 sœur Morin.*

---

on y substitua la confrérie de la Sainte-Famille pour les hommes. M. Tronson en écrivait en ces termes à M. Dollier de Casson, le 2 mai 1686 : « Je ne puis qu'approuver votre conduite touchant la congrégation que vous avez laissée tomber. Je prierai DIEU de bénir votre confrérie de la Sainte-Famille. M. de Lacolombière est bien propre pour la commencer. Il faut toujours faire, sans se mettre en peine de répondre à ceux qui n'approuvent pas cette confrérie (1).

(1) *Lettres de  
 M. Tronson ;  
 lett. à M. Dol-  
 lier, 2 mai 1686.*

« pas de demander à toute la Sainte-Famille de  
 « recevoir le sacrifice parfait et entier de son  
 « cœur. Je le crois bien disposé pour cela. Qu'elle  
 « se souvienne de demander à NOTRE-SEIGNEUR et  
 « à sa très-sainte famille qu'il me fasse miséri-  
 « corde (1). » Cette lettre, datée du 5 novembre  
 de cette année 1664, avait été remise à un sau-  
 vage de la nation des Loups, qui n'arriva à Ville-  
 marie et ne la remit à M. Souart que quelques  
 jours avant la fête de saint Joseph. On ne s'atten-  
 dait à rien moins qu'à recevoir une si heureuse  
 nouvelle. Aussi la joie fut-elle proportionnée à la  
 surprise qu'elle causa. Comme le temps de novi-  
 ciat de la sœur Morin devait finir le jour même  
 de saint Joseph, patron du Canada, et que la  
 solennité de la fête, non moins que les offices de  
 la paroisse, qu'on célébrait alors à l'église de  
 l'Hôtel-Dieu, ne permettait pas de faire la céré-  
 monie de réception ce jour-là, elle fut fixée au  
 lendemain, 20 mars, fête de saint Joachim. On  
 y déploya toute la pompe que l'on put relative-  
 ment au temps et au lieu. La mère Macé et ses  
 deux compagnes, n'ayant pas assez de voix pour  
 fournir au chant usité dans cette cérémonie,  
 prièrent les sœurs de la Congrégation de le faire  
 en leur place, et furent dignement suppléées par  
 la sœur Bourgeoys, la sœur Raisin et la sœur

(1) *Lettre au-  
 tographe de  
 M. de Laval,  
 du 5 novembre  
 1664, archives  
 des hospita-  
 lières de Vil-  
 lemarie.*

Hioux. M. Souart, dans le discours qu'il fit, exprima à DIEU sa vive reconnaissance et celle des filles de Saint-Joseph, et toutes les personnes qui s'intéressaient à elles éprouvèrent aussi une vive satisfaction de cette cérémonie, parce qu'elle était comme un acte authentique de leur établissement, qui leur avait été contesté jusque alors (1).

En effet, depuis ce jour on n'éleva plus de difficultés sur l'existence canonique de leur communauté, sans cesser pourtant de leur conseiller de s'unir aux hospitalières de Québec, pour la soutenir par ce moyen et la mettre en crédit. On leur représentait que, leur communauté n'étant liée que par des vœux simples, et n'étant point une communauté religieuse, les filles de qualité ne demanderaient pas à y entrer, et quand elles voudraient y être reçues, leurs parents ne manqueraient pas d'y mettre obstacle. Elles furent sollicitées de mille manières par les premières personnes de Québec, qui employèrent tous les moyens, à l'exception de la violence, et usèrent des dernières ressources de leur zèle pour les amener à cette fusion, employant tantôt les promesses les plus obligeantes, tantôt la menace de les renvoyer en France, ou de les laisser s'éteindre dans leur établissement, en les empêchant d'y recevoir de nouveaux membres. Enfin elles

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(1) *Annales  
des hospita-  
lières de Ville-  
marie, par la  
sœur Morin.*

ajoutaient que la sœur Morin mourrait bientôt d'ennui dans cette maison, n'y ayant pas d'apparence qu'une jeune personne pût jamais vivre contente dans la compagnie de trois hospitalières sérieuses et âgées (1).

1666.  
XVI.  
Vocation  
de la sœur  
Denis.

Cependant, malgré tout ce qu'on pouvait dire pour décréditer cette communauté, la Providence y attira bientôt une nouvelle prétendante pleine de dévouement et de vertu, M<sup>lle</sup> Catherine Denis. Il est même à remarquer que les filles de Saint-Joseph, dont on prétendait que la communauté ne trouverait point de sujets pour se maintenir, et que, sous ce prétexte, on cherchait à incorporer à celle de Québec, reçurent dans ce même temps, et de Québec même, leurs deux premières professes canadiennes : car la sœur Denis, quoique née à Tours, était domiciliée à Québec depuis son enfance, aussi bien que la sœur Morin. Ses parents, également recommandables pour leur noblesse et pour leurs vertus, l'avaient amenée dès le bas âge en Canada, lorsqu'ils y étaient venus pour se vouer à l'œuvre de la conversion des sauvages ; et plusieurs d'entre eux avaient eu le bonheur d'être massacrés par ces barbares, entre autres l'un de ses frères, qui périt entre leurs mains par le supplice du feu. Ces exemples domestiques avaient inspiré dès l'enfance à la jeune

Catherine un grand désir de donner à DIEU des témoignages de son amour. Elle éprouvait aussi une vive confiance en la Mère de DIEU, et n'avait pas de plus douce satisfaction que de réciter le chapelet ou d'autres prières en son honneur. Sans savoir encore en quoi consistait la vie religieuse, elle avait formé le projet de se consacrer entièrement à DIEU pour vivre séparée du monde ; et en attendant qu'il lui eût fait connaître le genre de vie qu'elle devait embrasser, elle s'était vouée à lui par le vœu de chasteté. Lorsque les filles de Saint-Joseph arrivèrent à Québec, en 1659, M<sup>lle</sup> Denis, alors âgée de dix-neuf ans, éprouva une vive satisfaction d'apprendre qu'elles allaient établir une nouvelle communauté à Villemarie ; et ne sachant pas qu'elle dût un jour en faire partie, elle demanda à entrer chez les hospitalières de Québec, où elle postula pendant plusieurs années. Mais DIEU, qui l'appelait à l'institut de Saint-Joseph, permit que son entrée à Québec rencontrât un obstacle insurmontable dans l'impuissance où se trouvait M. Denis, son père, conseiller au conseil souverain de Québec, de fournir au monastère la dot que les hospitalières exigeaient.

M. Souart, toujours désireux d'accroître la communauté de Saint-Joseph, et assuré d'ailleurs,

XVII.  
M. Souart  
procure

à la sœur  
Denis  
l'entrée  
à la  
communauté  
de  
Saint - Joseph.

par la connaissance qu'il avait des dispositions intérieures de M<sup>lle</sup> Denis, de sa vocation à la vie religieuse, offrit de payer lui-même sa dot, si elle consentait à être hospitalière à Villemarie (\*). Elle accepta cette proposition avec reconnaissance, et ayant obtenu sans peine le consentement de ses parents, elle quitta Québec, au milieu du mois de novembre 1666, et s'embarqua avec M. Pérot, curé de Villemarie, qui la conduisit ainsi que la sœur Marie Raisin. Celle-ci, venue en Canada avec la sœur Bourgeoys, en 1659, était ensuite entrée chez les Ursulines de Québec pour s'y faire religieuse ; mais, reconnaissant que DIEU ne demandait pas d'elle ce changement, elle allait se réunir à ses compagnes, pour suivre sa première vocation. Elles arrivèrent à Villemarie le jour de la Présentation, 21 novembre, après avoir enduré dans le voyage les

---

(\*) Catherine Denis avait une sœur nommée *Gabrielle*, du nom de M. de Queylus. Elle embrassa l'institut des hospitalières de Québec, et prit le nom de l'Annonciation. Son père ne pouvant fournir une dot pour elle, on appliqua à Gabrielle la fondation de M. de Queylus. C'était un fonds de 6000 livres qu'il avait donné en l'honneur du *Verbe incarné*, afin qu'il y eût toujours dans cette maison une religieuse qui lui fût redevable de son bonheur. Cette somme fut ensuite employée à l'acquisition d'un fief noble qui avait appartenu à M. de Repentigny (1).

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la mère Juchereau*, pag. 203.



rigueurs d'un froid très-piquant. Le même jour, M<sup>lle</sup> Denis fut reçue à l'Hôtel-Dieu (1), et le 1<sup>er</sup> décembre suivant, M. Souart, conformément à sa promesse, donna aux hospitalières de Saint-Joseph la somme de 2,920 livres, pour servir de dot à la prétendante. Quoiqu'il n'eût jamais douté de sa vocation, il mit dans le contrat cette restriction : *s'il plaît à Dieu de lui faire la grâce de persévérer* (2). Elle y persévéra en effet, fut reçue à la profession par M. Souart, le 24 novembre de l'année suivante (3), et se rendit très-utile à la communauté. Elle exerça presque toujours la charge d'assistante, de maîtresse des novices, de dépositaire, et répandit constamment la bonne odeur des plus excellentes vertus jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, où elle termina sa sainte vie, le 6 septembre 1730, avec la réputation d'une âme singulièrement privilégiée, qui avait conservé jusqu'au dernier soupir son innocence baptismale (4).

L'entrée de la sœur Denis fut un grand sujet de joie pour toute la maison, surtout pour la sœur Morin, qui trouva en elle une compagne de même pays et de même âge, et une aide infatigable pour les travaux de l'Hôtel-Dieu, de jour en jour plus accablants. Mais le temps des épreuves des filles de Saint-Joseph n'était pas encore passé.

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Archives des hospitalières de Villemarie, acte du 1<sup>er</sup> décembre 1666.*

(3) *Ibid., acte du 24 novembre 1667.*

(4) *Annales des hospitalières de Villemarie. — Circulaire de la sœur Denis.*

Si DIEU leur donna ces deux jeunes sœurs, c'était pour qu'elles pussent suffire au service des malades, qu'il leur eût été impossible de soutenir sans ce renfort. Depuis l'entrée de la sœur Denis, elles restèrent quatorze ans sans recevoir aucune autre novice canadienne; et cette longue et dure attente contribua puissamment à les exercer à la patience et à la confiance en DIEU, comme il sera dit au chapitre suivant.



## CHAPITRE IV.

DANGERS CONTINUELS OU SONT LES FILLES DE SAINT-JOSEPH  
DE TOMBER ENTRE LES MAINS DES IROQUOIS. —  
ARRIVÉE DES TROUPES. — LETTRES PATENTES DU ROI.

De  
1660 à 1666.  
I.  
Attaques  
des Iroquois.  
— Mort  
de MM.  
Lemaistre  
et Vignal.  
— M. Souart  
leur succède.

Aux privations que les filles de Saint-Joseph eurent à endurer après la perte de leur fondation, aux oppositions qu'elles rencontrèrent dans l'établissement canonique de leur communauté, aux difficultés qu'elles éprouvaient à trouver des novices dans le pays, à toutes ces croix, déjà si accablantes pour la nature, se joignaient encore les alarmes continuelles que leur causait la cruauté des Iroquois. Ces barbares se cachaient tout autour des habitations pour surprendre les colons; ils massacrèrent M. Le Maistre, premier directeur

des filles de Saint-Joseph, et peu après ils firent périr de la manière la plus cruelle M. Vignal, qui lui avait succédé. Après la perte de M. Vignal, elles avaient choisi M. Souart pour confesseur ; et quelque temps après il fut chargé encore de leur supériorité par M. de Laval, emplois qu'il exerça pendant environ vingt-cinq ans avec tout le zèle, le dévouement et la sollicitude qu'on pouvait attendre de sa charité ardente et généreuse (1).

(1) *Annales des hospitalières de Ville-Marie, par la sœur Morin.*

Depuis l'année 1660 jusqu'en 1666, la guerre des Iroquois contre les colons étant plus allumée que jamais, l'Hôtel-Dieu fut toujours rempli de malades. Le plus souvent ils avaient des plaies considérables et étaient presque tous blessés à la tête ; car c'était là surtout que les Iroquois s'efforçaient de porter leurs coups. « Le soin de nos malades, dit la sœur Morin, nous obligeait à des veilles continuelles, ce qui, avec les travaux du jour, les offices du ménage et l'observance de la règle, qui était gardée ponctuellement, devenait accablant pour nous, à cause de notre petit nombre.

« Mais, quelque pénible que fût ce service, j'ose dire qu'il n'était rien ou peu de chose comparé aux frayeurs continuelles où nous étions d'être prises par les Iroquois. Nous avons

II.  
Alarmes  
des filles de  
Saint-Joseph  
dans  
les combats  
journaliers.

« tous les jours sous nos yeux l'affreux spectacle  
 « des traitements cruels qu'ils faisaient souffrir  
 « à nos voisins et à nos amis qui venaient à  
 « tomber entre leurs mains. Tout cela impri-  
 « mait tant de terreur de ces barbares, qu'il faut  
 « s'être trouvé dans cette extrémité pour s'en  
 « former une juste idée. Pour moi, je crois que  
 « la mort aurait été plus douce de beaucoup  
 « qu'une vie mêlée et traversée de tant d'a-  
 « larmes pour nous-mêmes, et de compassion  
 « pour nos pauvres frères que nous voyions trai-  
 « tés si cruellement (1).

(1) *Annales  
 des hospita-  
 lières de Vil-  
 lemarie, par  
 la sœur Morin.*

« Toutes les fois que quelques-uns des nôtres  
 « étaient attaqués, on sonnait aussitôt le tocsin  
 « pour inviter les habitants à aller les secourir,  
 « et pour avertir ceux qui travaillaient en des  
 « lieux dangereux de se retirer promptement,  
 « ce que chacun faisait au premier signal de la  
 « cloche. Ma sœur de Brésoles et moi montions  
 « au clocher, afin de ne pas employer un homme  
 « qui allait courir sur l'ennemi. De ce lieu élevé,  
 « nous voyions quelquefois le combat, qui était  
 « fort proche, ce qui nous causait beaucoup de  
 « frayeur, et nous faisait redescendre au plus  
 « tôt toutes tremblantes, croyant être arrivées à  
 « notre dernière heure. Quand on sonnait le toc-  
 « sin, ma sœur Maillet tombait aussitôt en fai-

« blesse par l'excès de la peur ; et ma sœur Macé,  
 « tout le temps que durait l'alarme, demeurait  
 « sans parole et dans un état à faire pitié. L'une  
 « et l'autre allaient alors se mettre dans un coin  
 « du jubé devant le très-saint Sacrement, pour  
 « se préparer à la mort, ou se retiraient dans  
 « leurs cellules. Dès que j'avais appris que les  
 « Iroquois s'étaient retirés et qu'ils ne parais-  
 « saient plus, j'allais le leur dire, ce qui les con-  
 « solait et semblait leur redonner la vie. Ma sœur  
 « de Brésoles était plus forte et plus courageuse ;  
 « la frayeur, dont elle ne pouvait se défendre,  
 « ne l'empêchait pas de servir ses malades, ni  
 « de recevoir ceux qu'on apportait blessés ou  
 « morts dans de telles occurrences (1). Quand les  
 « ennemis étaient plus éloignés et nos gens plus  
 « forts, c'était une grande satisfaction pour nous  
 « de monter alors au clocher, et de voir tous les  
 « hommes courir au secours de leurs frères,  
 « et exposer si généreusement leur vie pour les  
 « sauver. »

(1) *Annales  
 des hospita-  
 lières de Vil-  
 lemarie, par  
 la sœur Mo-  
 rin.*

Le motif qui inspirait aux Montréalistes un dévouement si héroïque et un courage si intrépide, malgré leur petit nombre, c'était l'assurance de mourir martyrs en sacrifiant ainsi leur propre vie pour procurer l'établissement de la religion dans ce pays. L'un d'eux, M. Lambert

III.  
 Empressement  
 des  
 Montréalistes  
 à se défendre  
 les uns  
 les autres.

Closse, major de Montréal, homme fort intrépide, et dont la vie offre des traits d'une valeur incomparable, s'exposait avec une extrême facilité pour la défense de la colonie. Un jour, quelques personnes crurent devoir lui représenter qu'en s'exposant à tant de périls il se ferait tuer infailliblement. Il leur fit cette belle réponse :

« Messieurs, je ne suis venu à Villemarie qu'afin  
« d'y mourir pour DIEU, en le servant dans la  
« profession des armes ; et si je savais que je ne  
« dusse pas y périr, je quitterais le pays pour  
« aller servir contre le Turc, afin de n'être pas  
« privé de cette gloire (1). » Il la reçut en

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1661 à 1662.*

(2) *Registre de la paroisse de Villemarie; sépultures, 6 février 1662.*

(3) *Histoire du Montréal, ibid.*

(4) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

effet selon ses désirs, le 6 février 1662 (2), en défendant avec son zèle ordinaire les colons que les Iroquois avaient attaqués (3). La sœur Morin, parlant de cet empressement des Montréalistes à voler au secours de leurs concitoyens, ajoute :

« Les femmes elles-mêmes, comme des Amazones, y couraient armées aussi bien que les hommes, et c'est ce que j'ai vu plusieurs fois (4). »

IV.  
Traité de courage de M<sup>me</sup> Duclos. — Les prêtres de Saint-Sulpice assistent les mourants.

Au mois de février 1661, et avant que la sœur Morin fût venue à Villemarie, une femme connue pour sa vertu et sa piété, M<sup>me</sup> Duclos, se porta à une action audacieuse comparable à tout ce qu'on lit de plus extraordinaire en fait de





24 p. Dion. R. Finzelouille. 32

L. Massard del. et sculp.

*Madame Duches, en grande réputation de vertu, ayant aperçu hors de Montreal plusieurs de ses concitoyens sans défense attaqués par l'ennemi, leur porte elle-même des armes, et les délivre ainsi de la mort.*



courage dans l'histoire des Grecs et des Romains. Voyant que plusieurs Montréalistes sans armes étaient attaqués, et qu'il n'y avait aucun homme chez elle qui pût les secourir, elle prend sur ses épaules une charge de fusils, et, sans craindre une nuée d'Iroquois qu'elle voit répandus de toutes parts jusqu'à sa maison, court hardiment au-devant des Français, poursuivis de si près, qu'ils avaient l'ennemi presque sur le dos; et étant arrivée à eux, leur remet ces armes. Un secours si inopiné releva leur courage, les mit en état de se défendre, et retint les Iroquois. « Cette  
 « Amazone, dit M. Dollier de Casson, mérite de  
 « justes louanges d'avoir été si généreuse à  
 « secourir les siens, et à leur donner un moyen  
 « si nécessaire en attendant une plus grande  
 « assistance. » Ils la reçurent en effet de leurs concitoyens accourus à leur secours (1).

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1661 à 1662.*

« MM. les prêtres du séminaire, rapporte la  
 « sœur Morin, ne manquaient pas dans les occasions de courir un ou deux au champ de  
 « bataille pour confesser les moribonds. Ceux-ci  
 « ne conservaient le plus souvent de vie qu'autant qu'il leur en fallait pour être en état de  
 « recevoir les sacrements, et expiraient sur la  
 « place aussitôt après. Ces Messieurs exposaient  
 « ainsi leur vie toutes les fois que le service du

(1) *Annales  
des hospita-  
lières de Vil-  
lemarie, par  
la sœur Mo-  
rin.*

V.  
DIEU préserve  
les  
hospitalières  
des embûches  
des Iroquois.

« prochain le demandait, sans prendre aucune  
« arme pour se défendre : ce qu'on doit regar-  
« der comme un zèle excellent et une charité  
« très-sublime (1). »

Les filles de Saint-Joseph, quoique renfer-  
mées à l'Hôtel-Dieu, n'étaient pas plus en sûreté  
que le reste des citoyens de Villemarie. La ville  
n'étant point encore environnée d'une palissade  
qui la mît à l'abri des insultes des Iroquois, ces  
barbares avaient toute liberté de s'approcher des  
maisons, et plusieurs fois ils exercèrent leurs  
cruautés sur ceux qu'ils y trouvèrent sans dé-  
fense. L'Hôtel-Dieu n'en avait aucune à leur  
opposer, sinon un seul domestique incapable  
de les repousser, d'ailleurs sans armes, et à  
qui les hospitalières n'auraient pu en fournir.  
M<sup>l</sup>e Mance, leur plus proche voisine, et dont  
la maison était contiguë à la leur, était dans  
l'impuissance absolue de les secourir, n'ayant  
que des filles avec elle, et un seul homme, son  
cuisinier, qui était un vieillard. Si les Iroquois  
ne se portèrent à aucun excès à l'égard de ces  
filles, ce fut par une assistance manifeste de  
DIEU, qui veillait à leur conservation. Il est cer-  
tain que de leur part ils firent diverses tentatives  
pour s'emparer d'elles. Plusieurs passèrent quel-  
quefois la nuit dans la cour de l'Hôtel-Dieu,

cachés dans de grandes herbes appelées moutardes, pour saisir celles d'entre ces filles qui viendraient à sortir. Ils couchèrent aussi dans la cour et près des croisées de M<sup>lle</sup> Mance, ainsi que dans celle des sœurs de la Congrégation. Quoique les hospitalières eussent de fréquentes occasions de sortir la nuit dans leur cour pour le service des malades, DIEU ne permit jamais qu'elles se trouvassent dans cette nécessité quand les sauvages y étaient cachés pour les surprendre. Il leur eût été facile de mettre le feu à l'Hôtel-Dieu, dont les bâtiments n'étaient alors que de bois; « mais DIEU, dit la sœur « Morin, leur ôtait la connaissance du mal « qu'ils auraient pu nous faire; très-assurément « sa providence nous gardait, et sa puissance « nous défendait (1). »

(1) *Annale des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

En rappelant ici les occasions où les filles de Saint-Joseph furent préservées de la cruauté des Iroquois, nous ne devons pas omettre le danger auquel elles se trouvaient fréquemment exposées en recevant dans leur maison ceux de ces barbares qui avaient été pris et blessés dans les combats. Quelquefois il s'en trouvait à l'Hôtel-Dieu jusqu'à trois ou quatre. Ils auraient été assez forts, surtout dans leur convalescence, pour se porter aux derniers excès de cruauté

VI.  
La mère  
de Brésolles  
court  
le danger  
de perdre  
la vie.

contre les hospitalières, qui n'auraient pu se défendre, ni être assez promptement secourues. Il est vrai qu'en certaines circonstances M. de Maisonneuve mettait dans les salles un soldat en sentinelle qui gardait ces filles nuit et jour; mais le plus souvent il n'en envoyait point, et d'ailleurs un seul homme n'aurait pas toujours été en état de résister à trois ou quatre de ces sauvages, s'ils avaient tenté quelque coup de leur façon. Au reste, ce danger n'était pas aussi invraisemblable qu'on pourrait le penser. « Je  
« suis témoin, rapporte la sœur Morin, qu'un  
« jour l'un d'eux s'étant jeté sur la sœur de Bré-  
« soles, et cela en plein jour, s'efforça de l'é-  
« touffer entre une porte et une armoire, où  
« elle se trouvait si fortement pressée qu'elle en  
« perdait la respiration. Étant venue à passer  
« par hasard dans ce lieu, qui était assez écarté.  
« je courus promptement pour appeler les  
« malades. A l'instant plusieurs d'entre eux,  
« oubliant leurs propres maux, se jettent hors  
« de leurs lits et volent avec une ardeur in-  
« croyable au secours de la sœur de Brésoles,  
« pour la conservation de laquelle ils auraient  
« volontiers donné leur vie. Ils se mettent à  
« frapper assez rudement le sauvage, en lui  
« reprochant son ingratitude et sa cruauté. »

Mais celui-ci, adroit et rusé, comme s'il n'eût fait que rire des coups qu'on lui donnait, repartit qu'il avait voulu seulement faire peur à la sœur de Brésoles; qu'assurément son intention n'était pas et ne pouvait pas être de rendre le mal pour le bien à celle qui lui donnait des médecines, qui pansait ses plaies pour les guérir, qui faisait son lit afin qu'il dormît à son aise, qui lui donnait tous les jours de la bonne *sagamité*, de qui enfin il recevait mille bons offices. C'était le propre de ces barbares d'avoir recours à de pareils moyens de défense quand ils étaient surpris dans leurs mauvais desseins. On fit semblant de le croire, pour ne pas irriter son esprit (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

Car on usait envers eux d'une douceur extrême, on les comblait de soins et de bienfaits, dans l'espérance de les amener à demander le baptême, ce que faisaient en effet tous ceux qui mouraient à l'Hôtel-Dieu. La sœur Maillet en pleurait de joie, et invitait toutes les personnes de sa connaissance à en rendre à DIEU des actions de grâces. Elle semblait se surpasser elle-même par les soins et les peines qu'elle prenait pour le soulagement des sauvages, afin qu'après avoir gagné leur confiance elle pût les disposer plus aisément à la grâce du salut. Elle en usait de même à l'égard des autres malades, et les pré-

VII.  
Condescendance des hospitalières envers les Iroquois pour les gagner à DIEU.

chait avec zèle pour les mettre en état de recevoir avec fruit les sacrements et de paraître devant DIEU. Cette charitable condescendance des hospitalières paraissait encore lorsque M. de Maisonneuve ou d'autres personnes de qualité donnaient quelque festin solennel à ces barbares. La cour de l'Hôtel-Dieu était ordinairement le lieu où on l'apprêtait. L'on y apportait cinq ou six grandes chaudières de la capacité de huit à dix seaux chacune, qu'on mettait sur des trépieds et qu'on emplissait d'eau avec du blé d'Inde en grain. C'était ce qui composait la *sagamité* des sauvages ; et pour l'assaisonner on y mettait les chiens les plus gras, qu'on faisait griller auparavant sur des charbons pour en ôter le poil. C'était aussi ce qu'on pratiquait à l'égard des chats, des ours, des castors et des autres bêtes sauvages, avant de les mettre dans les chaudières. Tout cela bouillait ensemble la moitié d'un jour, puis on y ajoutait des prunes et des raisins, qu'on faisait encore cuire environ deux heures, et enfin on procédait à la distribution. Les principaux chefs approchaient d'abord, et ensuite les esclaves. Les femmes apportaient des gamelles de bois, et les chefs y mettaient la portion de ceux à qui ils voulaient donner un témoignage d'honneur et d'amitié, et la leur envoyaient. De ce

nombre, et au premier rang, se trouvaient toujours les filles de Saint-Joseph, et quelque répugnance que pût leur inspirer une si dégoûtante cuisine, elles savaient se faire assez de violence pour en goûter en présence des sauvages, qui se seraient regardés comme méprisés si elles avaient refusé d'y toucher. C'était par ces actes de condescendance chrétienne, et en se faisant tout à tous, qu'elles tâchaient de gagner à JÉSUS-CHRIST tous ceux qu'elles recevaient dans leur maison (1).

« Depuis l'arrivée des hospitalières à Villemarie, « en 1659, écrivait M. Dollier de Casson, treize « ans après, DIEU a donné une grande bénédiction « à leurs travaux. Plusieurs Iroquois et quantité « d'autres sauvages ont été convertis à l'Hôtel- « Dieu, tant par le ministère de ces filles que par « l'assistance des ecclésiastiques du lieu, et y « sont morts ensuite en donnant des apparences « quasi visibles de leur prédestination. Grand « nombre de huguenots y ont eu ce même bon- « heur. Dans un seul hiver il y en a eu jusqu'à « cinq qui sont morts catholiques. Enfin, ces « saintes filles ont rendu et rendent encore de si « bons services, que le public se loue tous les « jours de la grâce que le Ciel lui a faite de les « lui avoir amenées pour sa consolation (2). »

Malgré la grande douceur et la charité qu'elles

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1658 à 1659.*

tuent  
deux engagés  
de  
l'Hôtel-Dieu.

témoignaient à tous les sauvages, et spécialement aux Iroquois, elles ne laissèrent pas d'éprouver la cruauté de ces derniers dans la personne des serviteurs qu'elles employaient à défricher leurs terres de Saint-Joseph. Depuis que Jouaneaux s'était donné à leur service, elles lui avaient associé quatre hommes qui travaillaient sous sa conduite, afin de mettre plus promptement ces terres en valeur. C'étaient les nommés Rolin Basile, Guillaume Jérôme, Jacques Petit, et un autre, surnommé Montor, qui avait été soldat (1).

(1) *Registre de la paroisse de Villemarie, sépultures, 24 avril 1663; 26 avril.*

Le 24 avril 1663, pendant que ces hommes étaient appliqués à leur ouvrage et que Jouaneaux leur apprêtait à dîner, des Iroquois cachés dans les bois voisins fondirent sur eux en faisant une décharge de fusils, qui porta l'alarme dans tous les alentours. Incontinent on sonna le tocsin à Villemarie, en disant que les ennemis étaient à Saint-Joseph, qu'ils avaient pris et tué Jouaneaux et les autres, et pillé la maison. « Lorsque nous  
« apprîmes cette affligeante nouvelle, dit la sœur  
« Morin, je n'eus point d'envie de monter au  
« clocher. DIEU seul sait les convulsions intérieures  
« que souffrirent nos mères, surtout la sœur  
« Macé, alors dépositaire de la communauté,  
« qui était inconsolable de la mort de ces pauvres  
« hommes. Le pillage de la maison n'était rien



« pour nos mères, la mort du bonhomme Jouaneaux les touchait plus que tout le reste, tant par reconnaissance du bien qu'il leur avait déjà fait en prenant soin de leurs travaux, et de celui qu'il avait dessein de leur faire encore, que par la considération de sa vertu et de ses bonnes qualités. Cet homme d'ailleurs leur avait été beaucoup recommandé par ses parents à leur départ de la Flèche (1). » Les Montréalistes ayant donc pris les armes, les Iroquois, dès qu'ils les virent arriver, se retirèrent, emmenant prisonniers Jacques Petit et Montor, et laissant sur la place Rolin Basile, qu'ils avaient tué, et Guillaume Jérôme, qui était blessé mortellement. Jouaneaux s'était heureusement trouvé dans la maison lorsque les Iroquois tombèrent sur les autres, et il avait eu assez de présence d'esprit pour n'en pas sortir, ce qui lui sauva la vie. Ainsi renfermé, il s'était mis en devoir de se défendre, montrant les armes aux Iroquois, qui, par un effet de la protection de DIEU sur lui, n'osèrent pas l'attaquer. Lorsqu'il vit les Montréalistes arriver et les barbares s'enfuir, il sortit de sa retraite, et alla promptement à l'Hôtel-Dieu annoncer lui-même aux filles de Saint-Joseph qu'il était plein de vie. Elles le reçurent avec une joie égale à l'affliction que leur avait causée la fausse

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

nouvelle de sa mort, et son retour fut une sorte de consolation pour elles après un tel désastre : ce qui ne les empêcha pas de répandre des larmes de tendre compassion sur la mort de Rolin Basile, qui fut enterré le même jour (1); sur celle de Guillaume Jérôme, qu'elles eurent la douleur de voir mourir de ses blessures, et qui fut inhumé le 26 (2); et enfin sur la captivité des deux autres.

(1) *Registre de la paroisse de Villemarie, sépultures, 24 avril 1665.*

(2) *Ibid., 26 avril 1665.*

IX.  
Zèle  
courageux  
de Jouaneaux.  
— Il repasse  
en France.  
— Sa mort.

Quelques jours après, sans être effrayé par le péril qu'il courait à Saint-Joseph, ni découragé par la perte de ses travailleurs, Jouaneaux pria les hospitalières de lui en donner d'autres pour qu'il pût se remettre à l'ouvrage. Elles hésitèrent d'abord, tant à cause de la dépense, ayant déjà payé pour un temps considérable à trois de ceux qui étaient morts ou faits prisonniers, des gages qui se trouvaient ainsi perdus pour elles, qu'à cause du danger que ces hommes auraient à courir dans un lieu si exposé et éloigné de tout secours. Cependant, après avoir pris conseil de personnes sages, elles se déterminèrent à donner sans délai à Jouaneaux quatre nouveaux travailleurs, en leur recommandant de se mieux tenir sur leurs gardes que n'avaient fait les autres. Les aumônes que leur envoyaient M. Macé, M. de Fancamp et leurs autres amis de France, servirent

à l'entretien de ces hommes, et à mettre en valeur cette terre, qui devint la ressource de ces filles par le zèle courageux, infatigable et intelligent de Jouaneaux. Ce bon serviteur ne cessa d'y travailler que lorsque l'âge eut épuisé toutes ses forces. Alors, se voyant incapable de rendre aucun service à l'Hôtel-Dieu, et la grande délicatesse de ses sentiments lui faisant croire qu'il ne devait pas être plus longtemps à la charge de cette maison, il résolut de repasser en France pour recueillir quelques biens de patrimoine qui lui restaient, et se suffire ainsi à lui-même. Ces filles firent tout ce qu'elles purent pour le retenir; mais, malgré leurs représentations et leurs vives instances, il s'embarqua pour la France, et après avoir réglé ses petites affaires temporelles, il se retira chez les filles de Saint-Joseph à la Flèche, où il finit ses jours très-chrétiennement (1).

Enfin, pour réprimer l'insolence des Iroquois, Louis XIV envoya des troupes réglées, qui arrivèrent cette même année en Canada, dans le dessein d'aller porter la guerre dans le pays même de ces barbares. En vue de procurer le repos à la colonie, ces troupes construisirent d'abord plusieurs forts sur la rivière de Richelieu, par où les Iroquois avaient coutume de descendre pour nous attaquer. Un prêtre du séminaire, M. Dol-

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*

X.  
Arrivée  
des troupes.  
— Maladie  
épidémique  
dans  
les forts.

1667.

lier de Casson, fut envoyé quelque temps après au fort Sainte-Anne, éloigné de Villemarie de vingt-cinq lieues. La garnison de ce fort, composée de soixante soldats, en proie à une furieuse épidémie, qui bientôt en atteignit quarante, était d'ailleurs exposée à y périr de misère et de faim. Cette extrémité détermina M. Dollier de Casson à se dévouer pour aller les assister spirituellement, malgré le grand péril qu'il eut à courir pour sa vie dans ce voyage, et les fatigues excessives qu'il lui fallut endurer au milieu des neiges. M. Souart et M<sup>lle</sup> Mance, qui craignaient qu'il ne mourût lui-même de faim, lui envoyèrent plusieurs traîneaux chargés de vivres, comme pourpier, salé, oignons, poules, chapons, ainsi qu'une grande quantité de pruneaux de Tours. Il réserva toutes ces provisions pour les malades, et par ce moyen sauva la vie à quantité de soldats. Ces rafraîchissements les faisant vivre plus longtemps, lui donnaient la facilité de les faire envoyer à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, ce qui était l'unique moyen de les sauver, car l'infection qu'ils répandaient avait tellement corrompu l'air au fort Sainte-Anne, que de tous ceux qui ne purent faire ce voyage il n'en échappa pas un seul; il en administra onze, qui moururent très-chrétieusement. Chaque voyage à Villemarie lui appor-

tant de nouvelles provisions, il fit transporter successivement tous les autres malades à l'Hôtel-Dieu. Cette maladie, qu'on appelait le *mal de terre*, durait deux et trois mois entiers et tenait les malades jusqu'à huit jours à l'agonie. Ceux qui en étaient atteints répandaient une si infecte puanteur, que, quoiqu'ils fussent bien renfermés dans leurs cabanes, cette odeur fétide s'étendait jusqu'au milieu du fort : en sorte que personne, sinon M. Dollier de Casson et le chirurgien, n'osait les approcher (1).

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1666 à 1667.*

Les filles de Saint-Joseph firent paraître avec éclat l'héroïsme de leur charité et la constance de leur zèle à l'égard de ces pauvres malades, des soldats de plusieurs autres garnisons, et de quantité de blessés, dont leurs salles se trouvèrent bientôt remplies. M. Dollier de Casson, témoin de leur dévouement, leur rend ce beau témoignage : « Je dois dire que l'Hôtel-Dieu de Mont-  
« réal s'est signalé par les soins qu'il a donnés à  
« tous ces malades du fort Sainte-Anne ; il leur  
« a rendu trop de services dans cette extrémité,  
« et il en mérite trop de louanges pour n'en pas  
« parler ici. Il a reçu aussi et traité avec le même  
« dévouement une grande quantité de malades  
« et de blessés des forts Saint-Louis et Saint-Jean,  
« ainsi que d'autres de la petite armée de M. de

XI.  
Dévouement  
des  
hospitalières  
pour  
le service  
des soldats  
malades  
et blessés.

(1) *Histoire  
du Montréal,*  
ibid.

« Courcelles, qui, à leur retour de la guerre, « trouvèrent heureusement ce lieu pour y être « guéris (1). » Les services que les filles de Saint-Joseph rendirent dans cette occasion aux troupes du roi les mirent en grande considération auprès de M. de Courcelles, gouverneur général, et de M. Talon, intendant, envoyés l'un et l'autre avec pouvoir absolu de réformer alors les abus qui pouvaient s'être glissés dans le régime de la colonie. Ce fut alors que M. de Queylus revint à Villemarie, et qu'il reprit la conduite du séminaire, comme il a été dit dans la *Vie de la sœur Bourgeoys* (2). M. Souart l'avait remplacé dans sa longue absence, et demeura toujours confesseur et supérieur des filles de Saint-Joseph.

(2) *Vie de la  
sœur Bour-  
geoys*, t. 1, p.  
174 et suiv.

XII.  
M. Talon  
autorise  
une assemblée  
générale,  
afin d'obtenir  
du roi  
des lettres  
patentes  
en faveur  
des  
hospitalières.

M. Talon, qui s'informa en détail de tous les besoins de la colonie de Villemarie et de ceux des familles en particulier, les visitant chacune et allant pour cela de maison en maison, jugea qu'il serait très-utile d'affermir par l'autorité du monarque l'établissement jusque alors chancelant des hospitalières. En conséquence, le 15 septembre 1667, il donna pouvoir par écrit aux citoyens de Villemarie de s'assembler pour solliciter du roi des lettres patentes en faveur de ces filles. Ils se réunirent en effet, au mois d'octobre suivant, dans la salle du séminaire, et il n'y eut

qu'une voix sur un projet si avantageux et si nécessaire au pays (1). Ce fut le témoignage que rendirent en particulier M. Louis Artus de Saily, juge de Villemarie (2), et M. Pérot, prêtre du séminaire et curé du lieu, par leurs déclarations datées du 10 de ce mois (3). Enfin, M. de Laval joignit à ces déclarations la sienne propre. Les filles de Saint-Joseph ayant d'ailleurs été érigées récemment en ordre religieux, comme nous le raconterons au chapitre suivant, ce prélat ne pouvait plus alléguer contre leur établissement à Villemarie l'absence des vœux solennels, qui jusque-là semblait l'avoir tenu en suspens. M. Souart, qui fit cette même année un voyage en France, M. Macé, et les autres amis des filles de Saint-Joseph, présentèrent toutes ces pièces à M. Colbert ; et ce ministre, qui portait à la colonie de Villemarie l'intérêt le plus sincère, obtint du roi des lettres patentes, qui furent expédiées à Paris au mois d'août de l'année 1669.

« Nos chères et bien-aimées, dit le roi, les  
 « religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'île  
 « de Montréal en la Nouvelle-France, nous ont  
 « fait exposer que dès l'année 1659 elles ont été  
 « admises et installées dans l'hôpital, qui avait  
 « été établi en ladite île quelques années aupa-

(1) *Archives des hospitalières de Villemarie, assemblée des habitants, 1667.*

(2) *Ibid., déclaration du 10 octobre 1667.*

(3) *Ibid., déclaration de M. Pérot.*

1669.  
 XIII.  
 Lettres patentes du roi en faveur de la communauté des hospitalières.

« ravant. Elles y ont depuis exercé tous les de-  
 « voirs d'hospitalité, dans un esprit si désinté-  
 « ressé, et avec tant d'économie, de piété et de  
 « charité, que l'évêque, les gouverneur, magis-  
 « trats et habitants de l'île nous ont suffisamment  
 « fait connaître la satisfaction qu'ils en ont et les  
 « grands avantages que le pays en retire. Et  
 « comme il est juste de rendre ferme, stable et  
 « solide pour toujours un établissement si utile,  
 « afin d'encourager ces religieuses à continuer  
 « leurs bons offices avec la même ardeur, nous  
 « avons estimé que nous ne pouvions le faire  
 « plus efficacement qu'en confirmant leur éta-  
 « blissement, pour qu'à l'avenir elles y puissent  
 « vivre en corps de communauté. A quoi nous  
 « sommes d'autant plus excité, que les seigneurs  
 « de l'île ont augmenté l'emplacement de ces  
 « religieuses d'une dotation du cens et rentes,  
 « auprès des lieux dont elles ont déjà fait défri-  
 « cher une partie très-considérable; au moyen  
 « de quoi et de leurs autres biens et revenus elles  
 « pourront facilement subsister et s'entretenir à  
 « l'avenir (1). » En conséquence, le roi confirme  
 leur établissement et leur contrat de dotation et  
 fondation pour elles et celles qui leur succéderont  
 à perpétuité. Il leur permet d'acquérir et de bâtir

(1) *Édits, or-  
donnances ro-  
yales, etc. Qué-  
bec, 1803, p.  
55. — Archives  
des hospita-  
lières de Vil-  
lemarie. —  
Archives de la  
marine, avril  
1669. — Regis-  
tre des ordres  
du roi, 1669,  
fol. 117.*



pour elles-mêmes et pour les pauvres, et amortit tous leurs biens, à charge pourtant de payer les indemnités et autres droits dont ils pourraient être grevés envers les seigneurs de l'île.

FIN DU PREMIER VOLUME.

